Public Safety Canada Sécurité publique Canada

ARCHIVED - Archiving Content

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Canada

FÉVRIER 1997

Entre Nous

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
MAR 27 1997
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA
K1A

NOTRE MISSION

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada
Canada

Allocution prononcée par
M. Ole Ingstrup
Commissaire du
Service correctionnel du Canada
à l'occasion de
la cérémonie de signature de la Mission

Auditorium des Archives nationales, Ottawa
Le mercredi 15 janvier 1997

Laissez-moi vous dire à quel point je me réjouis de vous voir ici rassemblés pour cette occasion, une occasion très importante pour le Service correctionnel du Canada et que je qualifierais de mémorable.

D'ailleurs, je pense que nous avons là en même temps une façon très agréable de commencer l'année ensemble.

C'est avec grand plaisir que j'accueille, en votre nom, notre ministre, Monsieur Herb Gray, qui nous honore aujourd'hui de sa présence, de sa participation aux services correctionnels et de son soutien. Je suis très heureux, Monsieur le Ministre, de pouvoir vous remercier publiquement de ceci.

Dans quelques instants, Monsieur le Ministre, vous allez signer le document portant sur la Mission du Service correctionnel du Canada. Cette signature est un fait marquant dont tous, de l'organisation, nous nous souviendrons, j'en suis persuadé, avec beaucoup d'intérêt.

Pour moi, cette signature exprime l'appui sans équivoque de notre ministre pour tout ce que nous aspirons à accomplir chaque jour et pour chacune de nos activités qui contribuent à la protection, ou à la protection accrue, de la société canadienne.

Elle traduit un profond témoignage de confiance qui nous amène à réaffirmer ce que nous représentons et ce en quoi nous croyons en tant qu'intervenants clés, non seulement dans le secteur correctionnel, mais aussi, et comme j'aimerais le croire, au sein du gouvernement du Canada.

Pareil témoignage a également pour nous un effet revigorant qui nous rappelle que, malgré les multiples défis auxquels nous devons faire face, malgré les nombreuses crises quotidiennes, petites ou grandes, que nous devons gérer, malgré les questions complexes et délicates qui surgissent et oui, malgré la période difficile que nous avons traversée, nous formons toujours l'un des meilleurs organismes correctionnels au monde.

Un organisme dont les compétences et les conseils sont recherchés, et je suis fier de le signaler, par un grand nombre de nos partenaires étrangers, tout comme nos partenaires de la collectivité policière cherchent conseil auprès de la GRC, et les responsables des libérations conditionnelles, eux, auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Alors que nous signons et que nous scellons cette entente avec vous aujourd'hui, Monsieur le Ministre, nous sommes plus que jamais conscients de notre obligation de traduire notre Mission dans les faits.

Parce que votre confiance en notre organisation prise collectivement souligne l'importance que vous accordez, tout comme moi, à l'engagement de chacun des membres du Service correctionnel du Canada, à chaque niveau et dans chaque unité, partout au pays.

Elle démontre également que, tout comme moi, vous comptez sur la détermination des employés à fournir les meilleurs services correctionnels possibles, tout en respectant scrupuleusement les lois qui nous gouvernent.

Mais, puisque nous sommes régis par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, notre propre loi pour ainsi dire, laquelle s'accompagne de règles et de règlements, certains d'entre vous pourraient vraisemblablement se demander pourquoi nous avons aussi besoin d'une mission.

Voilà, selon moi, une question fort légitime que nous pouvons effectivement nous poser.

Ma réponse, c'est que la Mission parle de nous, de la façon dont nous nous comportons, des principes qui devraient nous guider et qui nous guideront dans nos responsabilités quotidiennes. Elle traite des objectifs que notre organisation doit toujours être déterminée à atteindre dans le cadre de notre travail.

En fait, la Mission a été conçue de manière à être entièrement conforme à la loi et elle devrait nous aider, individuellement et collectivement, à comprendre comment appliquer la loi à tout ce que nous faisons.

Et c'est pourquoi, au coeur même de notre Mission, il se trouve un énoncé qui décrit clairement ce que nous faisons. Cet énoncé se lit maintenant comme suit :

« Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans le respect de la règle de droit, contribue à la

protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire. »

Voilà ce que dit l'énoncé.

Il faut se rappeler qu'au début des années quatre-vingt-dix, grâce à la Mission, le Service correctionnel du Canada était passé en tête de la liste dressée par le Conseil du Trésor des organisations les plus performantes de la fonction publique fédérale. De quoi être vraiment fiers!

Mais à l'heure actuelle, je dois dire honnêtement que les choses ont changé et que nous avons du chemin à faire pour mériter à nouveau pareille reconnaissance.

Par contre, je sais qu'avec votre participation et vos idées, nous pouvons, et nous pourrons, reprendre notre place parmi les meilleurs.

J'ajouterais que si nous avons un énoncé de Mission, c'est bien grâce à la participation, en très grand nombre, des membres du Service correctionnel du Canada aux consultations qui, par la suite, ont abouti au document.

Il ne s'agit pas là d'un exercice mené à huis clos autour de la table du Comité de direction. Nous avons pu en effet compter sur la participation et l'engagement des employés à tous les niveaux, et dans toutes les unités au pays.

Et c'est dans cet esprit que les gestionnaires du Service correctionnel du Canada recevront bientôt des exemplaires de la Mission qu'ils pourront distribuer en mains propres aux membres de leur personnel.

J'encourage tout le personnel à lire, ou à relire, le contenu de la Mission. Car la Mission ne peut être un instrument efficace que dans la mesure où nous la comprenons et nous nous en souvenons.

Je demande également à tous les gestionnaires de prendre le temps nécessaire pour réfléchir, avec les membres de leur personnel, au sens de la Mission et à la façon dont celle-ci peut nous aider à nous acquitter de notre responsabilité, soit fournir de bons services correctionnels au nom de tous les Canadiens et Canadiennes.

Évidemment, vos idées au sujet de la Mission m'intéressent toujours. Nous devons travailler ensemble. Vous devez nous dire s'il existe des moyens pour que la direction améliore son rendement de telle sorte que nous puissions réaliser notre Mission. De votre point de vue, à quoi ressemble la situation? Comment pouvons-nous nous améliorer?

Nous avons besoin de rétroaction. Il nous faut trouver de nouvelles possibilités. Nous devons relever les défis auxquels nous faisons face, dans le respect de la loi et dans l'esprit de notre Mission.

En termes simples, la Mission doit, à mon avis, être vue comme une excellente occasion qui permette de favoriser l'échange, de centrer notre objectif premier sur la prestation de services correctionnels efficaces, de comprendre ce que cela signifie et comment nous nous y prenons.

Alors parlons-en, mais aussi, si vous me permettez une expression trop bien connue, prêchons par l'exemple!

Nous ne pouvons nous engager vis-à-vis du gouvernement et de notre ministre à faire certaines choses pour ensuite nous mettre à faire d'autres choses. Il n'en va pas seulement de la conformité à l'égard de la loi, mais aussi de l'intégrité de nous tous, tant sur le plan individuel que collectif.

En nous acquittant de nos fonctions correctement, nous respecterons la loi, nous fournirons des services correctionnels efficaces et nous pourrons, à juste titre, être fiers de notre contribution au progrès du Canada.

Mesdames et messieurs, je vous invite maintenant à vous joindre à moi pour accueillir notre ministre qui nous adressera quelques mots. Merci.

LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA
APR AVR 1 1997
BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GENERAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8

Allocution prononcée par
l'honorable Herb Gray, C. P., député,
Solliciteur général du Canada
à l'occasion de la signature
de la Mission du Service correctionnel du Canada

Auditorium des Archives nationales, Ottawa
Le mercredi 15 janvier 1997

Merci, Monsieur le commissaire.

Mesdames et Messieurs, je suis certes ravi d'être parmi vous aujourd'hui.

J'estime que chacun et chacune d'entre vous joue, au sein du Service correctionnel du Canada, un rôle important pour le bon fonctionnement du système de la justice pénale.

Je sais que nombre d'entre vous sont appelés à accomplir un travail exigeant, parfois difficile, voire même ingrat.

Soyez assurés que je comprends les sensibilités et les pressions reliées à votre travail, et que j'apprécie la contribution que vous faites, tant à l'administration centrale que dans chacune des régions, dans les établissements et dans les bureaux de libération conditionnelle partout au Canada.

J'aimerais réitérer ce que disait le Commissaire plus tôt concernant la règle de droit.

L'énoncé de Mission du Service correctionnel laisse clairement entendre que l'adhésion aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* constitue votre responsabilité première.

La Mission du SCC constitue en regard de la loi un cadre de référence qui vous permet de mesurer le rendement du travail que vous accomplissez.

Reportons-nous aux propos de M. Allard. Si l'on considère la Bible comme la loi, on trouve quantité d'exemples de codes et de credos qui fournissent explications, éclaircissements et précisions sur l'objet même de cette loi. C'est dans ce contexte, je crois, que l'on peut envisager l'énoncé de la Mission.

Je sais à quel point le commissaire Ingstrup est déterminé à appliquer les normes de service les plus élevées, et ce que signifie pour lui, comme pour moi, et pour l'ensemble d'entre vous, je crois et j'espère, la Mission du SCC, en ce qui concerne la gestion du système carcéral fédéral.

C'est pourquoi je suis heureux de donner mon appui personnel et inconditionnel à l'énoncé de Mission du Service correctionnel du Canada.

Au cours des mois qui viennent, je serai très intéressé à être informé de vos progrès, et à voir comment se traduit votre Mission dans le rôle que vous êtes appelés à jouer, celui de contribuer à la protection de la société en fournissant de bons services correctionnels.

De temps à autre, il y aura des situations de crise que vous devrez gérer avec efficacité. Il faut toutefois se garder de passer sous silence les expériences humaines enrichissantes, les nombreuses réussites, petites et grandes, dont le public et même nous, malheureusement, n'entendons guère parler.

Notre organisation a pour but de contribuer à la protection de la société en offrant de bons services correctionnels, tout en respectant rigoureusement la loi.

Pareil objectif se réalise à partir de la conviction de ceux et celles qui croient dans le potentiel de personnes moins fortunées et qui aident celles-ci à réintégrer la collectivité de façon sécuritaire.

À tous ceux et celles qui travaillent ainsi dans l'ombre au Service correctionnel et qui dépassent souvent les attentes, de même qu'à leurs partenaires et aux innombrables bénévoles dévoués, je vous rends hommage en cette occasion et vous remercie de tous vos efforts.

Merci une fois de plus de m'avoir invité à être des vôtres.

Je vous souhaite à tous et à toutes une année heureuse et, évidemment, en santé, ainsi que du succès dans l'important travail que vous accomplissez.

InfoNet *fait son entrée au SCC!*

Au cours de 1997, chaque employé qui possède un ordinateur branché au réseau du SCC remarquera un grand progrès quant au potentiel du système du fait qu'il aura accès à une énorme quantité de renseignements auparavant inaccessibles. Cela sera possible grâce aux progrès considérables qui ont été accomplis partout dans le monde dans le domaine de la technologie Internet. Le Service a tiré profit des possibilités qu'offre cette nouvelle technologie par l'élaboration d'un réseau interne qu'on appelle « **InfoNet** ». Le réseau interne utilise exactement la même technologie que le World Wide Web d'Internet.

InfoNet s'adresse à tous les utilisateurs d'un ordinateur réseauté et non seulement à quelques usagers choisis, comme cela a été le cas pour d'autres systèmes. Le personnel aura ainsi accès aux versions électroniques les plus récentes de toute l'information pertinente pour le Service, soit les Directives du Commissaire (DC), le Guide de la gestion des cas, les politiques, les lois, les nouvelles quotidiennes provenant des médias de partout au Canada, les comptes rendus de réunions importantes, les écrans d'aide du Système de gestion des détenus (SGD), et ce, à partir de n'importe quel point du SGD, des décisions juridiques, tous les formulaires du gouvernement et du SCC, des rapports de recherche et des données statistiques.

Publiservice – le site intranet du gouvernement fédéral – sera également accessible par InfoNet. Publiservice contient un répertoire énorme de renseignements utiles pour le travail des fonctionnaires – de l'information comme les guides et les publications du Conseil du Trésor, les annuaires du gouvernement et des données sur les ressources humaines.

En plus de l'AC, chaque région et unité opérationnelle pourra créer son propre site d'information. Le personnel aura accès aux données entreposées dans tous ces sites au moyen d'un « fureteur ». Pour ceux qui ne connaissent pas déjà la technologie Internet, le fureteur est une interface conviviale qui permet d'effectuer les fonctions de visionnement, d'impression et de recherche pour toutes les pages électroniques contenues dans les serveurs du réseau. Grâce à une fonction de recherche, l'utilisateur pourra taper un mot ou une expression, comme « isolement préventif » et, quelques secondes plus tard, il trouvera toutes les mentions du terme recherché et recevra une liste de choix englobant toutes les mentions du terme dans les DC, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, les rapports de recherche, les comptes rendus de réunions où le sujet a été abordé, des articles de journaux, des notes d'information et des décisions juridiques. Les possibilités seront illimitées.

Tous les employés du SCC qui ont à leur disposition un ordinateur branché au réseau devraient avoir accès à InfoNet d'ici à la fin de février 1997. Ils n'auront plus à vérifier s'ils ont bien la dernière version d'une Directive du Commissaire (ou de tout autre document du Service) ou à se demander si, dans leur travail, ils contreviennent à un règlement ou à une politique. L'information de gestion et l'information sur les tendances de l'ensemble du Service ne seront plus restreintes à un groupe de personnes. Tous ces renseignements et beaucoup d'autres encore seront facilement accessibles à partir de l'ordinateur de chaque employé. InfoNet continuera d'évoluer au cours de 1997 de façon que les utilisateurs pourront y trouver de l'information numérique sur les principaux indicateurs de rendement du Service en plus d'autres renseignements pertinents.

Tous les utilisateurs du SGD auront accès à une fonction d'aide pour le SGD sur leur ordinateur personnel grâce à un lien électronique entre le SGD et l'intranet. Plus tard au cours de l'année, ils auront un accès direct aux politiques et aux mesures législatives pertinentes pour l'écran à partir duquel ils auront utilisé la fonction d'aide.

L'avenir nous réserve une multitude de possibilités, alors que les régions et les unités opérationnelles commencent à créer leur propre contenu, qui pourra être consulté par tous. L'année qui vient apportera des changements importants dans notre façon d'accomplir notre travail.

Restez branchés sur votre ordinateur pour connaître les prochaines innovations!

Les samaritains de **Drumheller**

En vue de réduire le taux de suicide plus élevé que la normale parmi les délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels, l'établissement de Drumheller a établi un programme axé sur la prévention du suicide. Ce projet pilote est mis à exécution par un groupe de délinquants qui ont reçu la même formation que celle qui est donnée aux bénévoles des lignes d'écoute téléphonique.

Les bénévoles, qui se surnomment *Sams of Drum Pen*, offrent à leurs pairs un service d'écoute et tentent de désamorcer la crise chez ceux qui ont des idées suicidaires. Ils fournissent aussi de l'information sur les services de soins professionnels offerts par l'établissement et dirigent les délinquants vers ces services. Une équipe de prévention du suicide, composée d'employés de l'établissement, de professionnels en santé mentale et de délinquants, assure la surveillance du programme et élabore des stratégies de collaboration pour la prestation de soins aux délinquants qui pourraient avoir des idées suicidaires. Les *Sams* ont déclaré que les délinquants connaissent l'existence de ce service et qu'un nombre important entre en contact avec eux, souvent simplement pour parler.

Groupe de travail sur l'examen des politiques :

Rapport **final**

S'efforçant continuellement d'améliorer le SCC, le Comité de direction a créé le groupe de travail sur l'examen des politiques. Ce groupe a pour tâche d'étudier la question de la non-conformité et de voir à ce qu'une orientation claire, concise et constante soit fournie à l'ensemble du Service et à ce que cette orientation soit fondée sur la loi.

Avant de déterminer à quoi ressemblera le futur cadre stratégique du SCC, le groupe de travail a établi les principes fondamentaux devant sous-tendre ce cadre. D'après ces principes, les politiques doivent être simples et non répétitives, elles doivent être conséquentes et regrouper les renseignements connexes; en outre, il ne faut élaborer que les politiques qui sont nécessaires.

Le groupe de travail a constaté que le cadre stratégique actuel était valable, mais qu'il fallait définir plus clairement ses composantes.

Rationalisation de la documentation

Le changement le plus important qui sera apporté au cadre stratégique est le regroupement de la documentation en une seule source officielle, soit un document de base approuvé. Des instructions permanentes (IP) remplaceront les nombreux documents comme les manuels, les codes et les lignes directrices.

Le cadre stratégique proposé par le groupe de travail se divise en quatre grands éléments : les Directives du Commissaire, les Instructions permanentes, les Instructions régionales et les Ordres permanents. Les Directives du Commissaire contiendront principalement des lignes directrices et des autorisations en vue de fournir une plus grande précision ou orientation, on y énoncera de façon générale ce que l'organisme souhaite réaliser, et on ne fournira que très peu de détails, sinon aucun, sur les procédures. Les Instructions permanentes seront axées sur les procédures du Service et expliqueront comment effectuer le travail dans le contexte de la loi et des politiques. Les Instructions permanentes constitueront, pour les surveillants et le personnel de première ligne, une source intégrée d'information comprenant les lois, les politiques et la marche à suivre pour exécuter leurs tâches. Les Instructions régionales et les Ordres permanents seront signés par les sous-commissaires régionaux et les directeurs d'établissement ou directeurs de district, respectivement. Chacun d'entre eux contiendra les règles et les procédures propres à une région ou à une unité. Ces documents ne devront pas reprendre le contenu des politiques nationales ni le modifier.

Le changement le plus important qui sera apporté au cadre stratégique est le regroupement de la documentation en une seule source officielle, soit un document de base approuvé.

Processus d'élaboration des politiques organisationnelles

Dans ses délibérations sur l'élaboration des politiques, le groupe de travail a jugé que les lignes de conduite décrites dans la Directive du Commissaire n° 200 sont fondamentalement valables, mais qu'elles pourraient être améliorées et mises en application avec plus d'efficacité.

Le groupe de travail recommande qu'à l'étape de la planification, les politiques soient parrainées par un membre du Comité de direction seulement et qu'avant de devenir effectivement des politiques, elles soient appuyées par le Comité de direction et par le commissaire adjoint, Développement organisationnel.

Pour que la mise en oeuvre des politiques soit plus efficace, le groupe de travail estime qu'à l'étape de l'élaboration, toutes les politiques devraient définir clairement les plans de travail et déterminer les ressources nécessaires, conformément à des lignes directrices établies. Si des consultations sont nécessaires, elles devraient être effectuées uniquement auprès des parties touchées par la question en cause.

Selon le groupe de travail, l'étape finale de l'approbation des politiques devrait être guidée par la même approche rigoureuse. Il propose que les équipes d'élaboration des politiques se servent de grilles pour définir quels éléments devront être soumis en vue de la prise de décision, et que le personnel national et régional d'élaboration des politiques exerce un contrôle sur la qualité des documents qui seront soumis.

Le groupe de travail soutient que la mise en œuvre des nouvelles politiques qui apportent des changements en profondeur doit se faire après un assez long délai de préparation et seulement après des séances de formation.
Il définit aussi comme essentielles à la mise en oeuvre efficace des politiques l'élaboration de trousses de formation ainsi que l'apport de modifications au système informatique et aux procédures se rattachant à ces politiques.

Formation du personnel de première ligne

Il y a de nombruses façons d'informer le personnel de première ligne au sujet des politiques et des attentes. On propose entre autres d'émettre des directives, de fournir sur le lieu de travail l'accès à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* et au *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (RSCMLC)* et d'élaborer des instructions permanentes, des manuels et des listes de vérification qui regrouperont la loi, les politiques et les procédures en un seul outil de référence se rattachant directement à leur travail. L'un des moyens les plus efficaces, selon le groupe de travail, consiste à offrir aux surveillants et aux gestionnaires de tous les niveaux du Service la formation et l'information nécessaires sur la loi et les politiques, puis à leur donner la formation qui leur permettra d'aider à leur tour les employés de première ligne. Le fait de se servir de ces personnes comme agents de formation permettra non seulement de poursuivre la forte tradition orale du Service, mais contribuera aussi fortement à assurer la conformité.

Il était évident pour le groupe de travail qu'un puissant mécanisme de réexamen doit être mis en place..

Réexamen, contrôle et évaluation

Il était évident pour le groupe de travail qu'un puissant mécanisme de réexamen doit être mis en place. Le groupe propose que tout document faisant partie du cadre stratégique fasse l'objet d'un réexamen obligatoire au moins tous les deux ans et que des mécanismes soient mis en place pour la réalisation de ces examens. En vue d'assurer une certaine discipline tout au long du processus, on a aussi recommandé que chaque document du cadre stratégique comporte une date de réexamen qui soit fixée à deux ans après sa mise en vigueur, et qu'il ne continue à être en vigueur que s'il a été validé et approuvé de nouveau à cette date ou avant.

Étant donné le grand nombre de politiques, il est difficile d'exercer un contrôle fréquent et régulier. Pour réduire au minimum et corriger rapidement les problèmes de dérogation aux politiques sur certains points cruciaux, le groupe de travail propose la mise en place de contrôles de gestion et de mécanismes de surveillance qui permettront de s'acquitter de l'obligation de rendre des comptes. Il déclare aussi qu'il faudrait instaurer dans tout le Service des mécanismes permettant de recueillir des données sur le rendement, pour aider les gestionnaires à prendre des décisions et des mesures correctives.

Compte tenu que nous devrions régler plus efficacement les problèmes de mise en oeuvre et apporter une plus grande attention aux modifications des politiques, il est aussi recommandé qu'une évaluation complète des résultats des travaux du groupe de travail soit entreprise et qu'un rapport préliminaire soit présenté tous les deux ans, suivi d'un rapport complet un an plus tard.

Le groupe de travail soutient que la mise en application de tous ces changements favorisera le leadership à tous les niveaux de l'organisation, fera en sorte que les décideurs pourront intervenir pour rendre plus facilement applicables les politiques en cours d'élaboration, permettra aux employés d'avoir accès plus facilement aux politiques et suscitera un sentiment de fierté parmi le personnel. Un contrôle approprié, un leadership fort et des employés informés sont des éléments qui s'ajouteront à la pierre angulaire que constitue le professionnalisme du SCC.

Formation donnée *à des travailleuses de première ligne*

La direction de l'établissement Joliette est très fière de la performance de six travailleuses de première ligne qui ont reçu la formation de base de l'Équipe pénitentiaire d'intervention en cas d'urgence. Les six employées — Chantal Coulombe, Dianel Larivière, Lyne Marchand, Marie-Claude Rondeau, Marylène Tardif et Ginette Turcotte — ont toutes obtenu des résultats finals égaux à la moyenne ou au-dessus de la moyenne de la classe. C'était la première fois au Québec que des membres du personnel du SCC de sexe féminin recevaient ce genre de formation, et cette session s'est avérée un franc succès!

Nous tenons aussi à souligner la performance de Ginette Turcotte, qui a terminé au premier rang dans le cours de formation des instructeurs sur le maniement du bâton qui a eu lieu en septembre dernier. Mme Turcotte est la première femme au Québec à avoir suivi avec succès ce cours de formation.

Nous espérons que les agentes de correction d'autres établissements suivront l'exemple donné par ces femmes.

Première pelletée de terre pour la construction du CCC Parrtown et du bureau de libération conditionnelle de Saint-Jean

Le jeudi 12 septembre 1996 a marqué un autre pas vers la construction d'un immeuble qui abritera le centre correctionnel communautaire Parrtown et le bureau de libération conditionnelle de Saint-Jean, à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Environ 50 résidents du quartier, dirigeants de la collectivité, partenaires du système de justice pénale et employés du Service correctionnel du Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se sont réunis sur le terrain choisi pour la construction, soit au 51, Carleton Street, pour la cérémonie de la première pelletée de terre. M. Paul Zed, député de Fundy-Royal, a présidé l'événement.

L'entreprise Meridian Management Inc., de Saint-Jean, s'est vue accorder le contrat de la construction de l'édifice de 2,3 millions de dollars. La construction devrait être achevée en avril 1997.

Selon le sous-commissaire Alphonse Cormier, la présence à la cérémonie de nombreux partenaires du système de justice pénale reflète la volonté nécessaire pour assurer le succès de la réinsertion sociale des délinquants.

Les partenariats avec les organismes de tous les secteurs contribuent à l'efficacité des services correctionnels communautaires offerts dans la ville de Saint-Jean.

Lorsque nous retournons ceux-ci dans la collectivité, tous les éléments de la société doivent leur fournir aide et encouragement.

M. Marc Brideau, directeur du bureau de libération conditionnelle du district ouest du Nouveau-Brunswick, qui sera responsable de l'édifice, a déclaré que les partenariats avec les organismes de tous les secteurs contribuent à l'efficacité des services correctionnels communautaires offerts dans la ville de Saint-Jean depuis plus de 25 ans et qu'il espère que la construction de ce nouvel immeuble aura pour effet de renforcer ces partenariats.

Le nouvel édifice pourra héberger jusqu'à 26 personnes en libération conditionnelle dans la collectivité en plus d'abriter le bureau de libération conditionnelle. Grâce à la proximité des bureaux, on pourra assurer une prestation plus efficace des services correctionnels dans la collectivité de Saint-Jean; entre autres avantages, mentionnons l'augmentation des locaux pour les programmes, ce qui permettra des interactions plus fréquentes avec la collectivité et une plus grande participation des citoyens. Ces locaux seront mis à la disposition des groupes communautaires qui offrent des services au grand public.

Employés **du SCC** honorés

Un certain nombre d'anciens employés et d'employés actuels du Service correctionnel du Canada ont été honorés pour leur performance exceptionnelle dans un domaine extérieur au secteur correctionnel.

Tim Corrigal, Doug Garson, Knute Hemstad et Gord Wilson – tous retraités après de nombreuses années de service au pénitencier de la Saskatchewan – et Ivan Moxness, qui travaille encore pour le SCC comme agent de classification à l'administration régionale des Prairies, ont été récemment élus au temple de la renommée sportive de Prince-Albert. Ils faisaient tous partie des Royals de Coronet-Riverside, une équipe de fastball qui a dominé ce sport en Saskatchewan du milieu des années 1950 au milieu des années 1960.

De 1958 à 1962, l'équipe a été le premier club senior B de fastball pour hommes elle s'est qualifiée pour le tournoi provincial cinq années de suite et elle a remporté le titre à deux reprises.

Le conseiller en toxicomanie du pénitencier de la Saskatchewan reçoit une médaille

M. Elmer Hicks, de Prince-Albert, âgé de quatre-vingt-trois ans, a reçu la plus haute distinction pour son travail dans le domaine de la toxicomanie. Le gouvernement provincial a décerné à M. Hicks la médaille de distinction du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) en novembre dernier. M. Hicks travaille depuis plusieurs dizaines d'années dans les secteurs du counseling et de l'élaboration de programmes. Depuis deux ans, il occupe un poste de conseiller en matière d'alcool et de drogue au pénitencier de la Saskatchewan.

« Je suis très honoré et très heureux », a dit M. Hicks lorsqu'il a reçu le prix. « J'ai commencé à travailler dans ce domaine il y a 45 ans et j'ai toujours continué. Il y a de grands besoins j'ai l'intention de poursuivre mon travail tant que je le pourrai. »

Le programme des médailles de distinction du CCLAT a été établi conjointement par les provinces et les territoires afin de rendre hommage aux plus belles réalisations de bénévoles et de professionnels dévoués oeuvrant dans le domaine de la toxicomanie.

Hommage au doyen des agents de correction de la région du Québec

M. Marcel Bélanger, agent de correction II à l'établissement Leclerc, a reçu une médaille commémorative pour ses 35 années de service dans la fonction publique fédérale des mains du directeur Michel Deslauriers, le 22 août 1996. Âgé de 72 ans et encore au travail, M. Bélanger est le doyen des agents de correction dans la région du Québec du Service correctionnel du Canada.

Au nom de tous ses collègues, nous lui souhaitons la santé et le succès dans toutes ses entreprises actuelles et futures.

Projet pilote d'éducation sur le sida par les pairs,

pénitencier de Dorchester

L'organisme SIDA Nouveau-Brunswick (SIDA NB)

et le SCC ont dirigé un programme pilote national d'éducation et de soutien par les pairs, au pénitencier de Dorchester. SIDA NB est un organisme communautaire provincial dont le mandat est de prévenir la propagation du VIH. Il apporte un soutien aux personnes infectées et affectées par le sida, et renseigne les collectivités sur la maladie.

Le projet d'éducation sur le sida par les pairs, du Réseau SIDA dans les pénitenciers, avait comme objectif d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'évaluer un modèle d'éducation et de soutien par les pairs dans lequel les délinquants devaient fournir à d'autres délinquants les renseignements nécessaires à la prévention du sida et d'autres maladies graves. Ce projet éducatif, d'une durée de 15 mois, s'ajoutait au soutien fourni aux personnes infectées par le virus.

Le projet a été élaboré en réponse à des recommandations formulées en 1994 par le Comité d'experts sur le SIDA et les prisons dans le Rapport final : VIH/SIDA en milieu carcéral. Le SCC a accepté de mettre à l'essai un programme de promotion de la santé par les pairs. L'élaboration de ce projet, combinée aux activités antérieures d'éducation et de soutien de SIDA NB au pénitencier de Dorchester, a mené à la présentation d'un projet qu'on a accepté de financer et qui a été lancé en février 1995.

Le projet consistait à élaborer et à mettre en oeuvre un programme de formation sur le sida pour les délinquants désirant devenir des éducateurs. Les délinquants ont été sélectionnés selon des critères et des procédures préétablis.

On ne connaît pas le nombre exact de délinquants infectés par le VIH dans les pénitenciers fédéraux au Canada, mais presque un sur cent a été déclaré atteint du sida. Cette proportion est 10 fois plus élevée que celle qu'on observe pour l'ensemble de la population. En milieu carcéral, les relations sexuelles non protégées, l'échange de seringues servant à l'injection de drogues, le « perçage », le tatouage et l'injection de stéroïdes sont des comportements qui entraînent un risque particulièrement élevé de transmission du VIH. Comme il a été mentionné de nombreuses fois lors du premier atelier national sur le sida et les prisons, qui a eu lieu en août 1995 à Kingston, étant donné le caractère illégal de la plupart des activités à risque pour la transmission du VIH en prison, les stratégies d'éducation par les pairs représentent le moyen le plus prometteur de prévenir la propagation du sida et d'autres maladies.

Selon une évaluation du programme effectuée trois mois après sa mise en oeuvre, les délinquants sont effectivement capables de fournir éducation et soutien à leurs pairs.

En août 1995, le SCC a accordé un détachement à Sonja Ellefsen pour qu'elle puisse aller travailler au Rwanda à titre de volontaire des Nations unies. Mme Ellefsen y est restée cinq mois. Voici un résumé de l'expérience qu'elle y a vécue.

Une volontaire **au Rwanda**

Le travail des volontaires

Notre travail en tant que volontaires consiste à recueillir les témoignages des gens qui ont vu leurs droits bafoués et à faire des enquêtes. Nous assurons une présence continuelle à nos bureaux afin de permettre aux gens de déposer leurs plaintes en matière de violation des droits de la personne. Ces plaintes portent principalement sur des arrestations illégales, des menaces, des actes de torture, des disparitions ou des morts. Visiter la prison centrale de Kigali fait aussi partie de nos attributions nous nous y rendons deux ou trois fois par semaine pour y rencontrer les autorités locales et les détenus. Nous discutons des conditions de détention, nous recueillons des témoignages et nous recherchons des personnes disparues. Parfois, nous réussissons à faire transférer un enfant dans le quartier des femmes afin de le protéger des prédateurs sexuels. Nous participons, en tant qu'observateurs, à des transferements massifs de détenus dans d'autres prisons.

Le système carcéral

En 1994, les structures du gouvernement du Rwanda se sont effondrées, notamment le pouvoir judiciaire dont dépend le système pénitentiaire. Les autorités continuent à emprisonner des gens, malgré le manque de ressources pour mener les enquêtes, préparer les dossiers, libérer les innocents et tenir les procès. En août 1995, il y avait plus de 50 000 personnes détenues dans 17 centres de détention ayant une capacité totale de 12 500 places. Ce chiffre est maintenant de plus de 70 000.

À l'automne 1995, on a évalué combien il faudrait de temps pour préparer tous les dossiers des personnes ayant été emprisonnées sans avoir subi de procès. Les inspecteurs de police judiciaires (il y en avait alors 204) sont chargés de faire les enquêtes et de préparer les dossiers. Si on prend la population carcérale composée de 52 000 personnes, divisée par 204 inspecteurs, on obtient un nombre de 255 cas pour chaque inspecteur. Comme il faut en moyenne une semaine pour faire une enquête, il faudrait donc au moins cinq ans pour procéder à toutes les enquêtes nécessaires.

Pour accélérer le processus judiciaire, on envisage actuellement de mettre en place un programme qui encouragerait les prisonniers à plaider coupables de génocide en échange d'une peine fixe. La plupart des personnes impliquées dans le génocide admettent volontiers avoir commis des meurtres, croyant que leurs actes sont légitimés par l'État.

À la prison centrale de Kigali, comme dans la majorité des prisons du Rwanda, la plupart des détenus vivent dans la grande cour, avec pour toute protection contre les intempéries une toile de plastique bleue fournie par la Croix-Rouge.

La plupart des prisonniers n'ont aucun dossier. Lorsqu'il existe un dossier, celui-ci est conservé au bureau du procureur. Le seul prisonnier que j'ai vu relâcher était un Nigérien accusé de trafic de drogue. Malgré un verdict de non-culpabilité, on le maintenait incarcéré. Il a été libéré après notre intervention.

Administration

L'administration des prisons se heurte à deux pouvoirs, le pouvoir réel qui est détenu par les militaires et le pouvoir administratif qui est exercé par le personnel des prisons. Ce sont des militaires armés qui assurent la sécurité du périmètre et contrôlent l'accès aux prisons. Le personnel de la prison s'occupe des questions administratives et contrôlent les déplacements des prisonniers et des visiteurs à l'intérieur du périmètre. La sécurité à l'intérieur de la prison est assurée par les détenus eux-mêmes.

Le détenu qui est responsable de la prison s'appelle le Capita général. Il a un secrétaire et un autre adjoint pour le seconder. Le Capita général tient le registre des détenus chaque bloc ou quartier a son propre service d'ordre qui est dirigé par un Capita.

Pour entrer dans la prison, les volontaires doivent obtenir un laissez-passer du ministère de la Justice du Rwanda. Lorsqu'on présente le laissez-passer à l'entrée principale, un gardien ouvre la grille de la prison. Aucun membre du personnel militaire ou civil n'escorte les visiteurs à l'intérieur. C'est l'adjoint du Capita qui escorte les bénévoles jusqu'au bureau de ce dernier. Lorsque nous quittons la prison, nous sommes escortés jusqu'à la grille et nous devons frapper le cadenas sur la grille pour être entendus des surveillants. Il n'est pas rare de devoir attendre de 15 à 20 minutes avant que quelqu'un arrive, surtout lorsqu'il pleut.

Sonja est revenue au Canada le 21 janvier 1996 et a repris son travail de coordonnatrice des programmes à l'établissement Archambault. On peut la rejoindre au (514) 478-5960, poste 8630.

SYSTÈME MINISTÉRIEL

financier commun

Le Système ministériel financier commun (SMFC) est en vigueur à l'Administration centrale du SCC depuis avril 1996. On prévoit qu'il remplacera le système FINCON à l'échelle nationale en avril 1997.

Il s'agit d'un programme extrêmement puissant qui a été élaboré par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) en collaboration avec le SCC et d'autres ministères utilisant FINCON en vue de faciliter la gestion financière dans l'ensemble de la fonction publique. Il s'agit d'un système complet de gestion et de rapports financiers en direct qui se compose d'un grand livre général, de fonctions électroniques d'autorisation et de paiement, d'une interface avec le Système de gestion des acquisitions du Service (SGAS) et d'un module très convivial d'établissement de rapports à l'intention des cadres.

Le système comprend six modules intégrés : le module de gestion du système permet aux clients d'établir leurs propres structures et mesures de contrôle et de sécurité pour le codage financier; le module d'accès et d'établissement des rapports permet de faire des demandes de renseignements et d'établir des rapports en direct; le module de gestion des dépenses fournit une aide pour la gestion et le contrôle des dépenses ministérielles; le module de gestion des revenus enregistre les revenus; le module de comptabilité générale offre toutes les fonctions liées à la tenue d'un grand livre général; le module du budget et des prévisions permet aux clients d'entrer les données budgétaires par étapes ainsi que l'information relative aux plans des dépenses.

Un groupe de coordonnateurs régionaux du SMFC ont récemment suivi leur « formation de formateurs » à l'Administration centrale et sont retournés dans leurs régions respectives. Ces coordonnateurs amorceront le processus de formation sur le SMFC, destiné à plus de 300 gestionnaires et membres du personnel financiers et environ 1 500 gestionnaires de centre d'activité sur le module de rapports de gestion. L'Administration centrale fournira un soutien additionnel et se chargera de surveiller les opérations au cours des quelques prochains mois.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Stan Fields, directeur, Politiques, systèmes et opérations financiers, SCC, au numéro de téléphone (613) 996-4991 ou par télécopieur au (613) 992-8443.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Stan Fields, directeur, Politiques, systèmes et opérations financiers, SCC, au numéro de téléphone (613) 996-4991 ou par télécopieur (613) 992-8443.

Atelier de gestion de cas

L'atelier de gestion de cas s'est déroulé à Edmonton, en Alberta, à l'hôtel Mayfield, du 26 au 28 novembre 1996. Environ 300 membres du personnel correctionnel y ont assisté, y compris le commissaire, le sous-commissaire et le commissaire adjoint pour les Prairies, des agents de gestion des cas (travaillant dans les pénitenciers et dans les établissements communautaires), des prestataires de programme, des agents de liaison avec les Autochtones, des aînés autochtones, des agents correctionnels de niveau II, des surveillants correctionnels, des gestionnaires d'unité, des directeurs, des sous-directeurs et des directeurs adjoints d'établissement, des directeurs de district, des membres de comité consultatif de citoyens et des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

L'atelier avait comme thème la planification correctionnelle et l'importance de l'agent de gestion de cas dans le cadre de la libération des détenus. Le sous-commissaire pour la région des Prairies, Rémi Gobeil, a prononcé l'allocution d'ouverture, juste avant un exposé fait par des employés du SCC, Lawrence Burnouf et Susan Johnson, qui avait pour titre *« CSC/NPB Quality Case Management Project: Enhancing Case Preparation Practices to Further Increase the Safe Reintegration of Offenders into the Community »*. Cet exposé portait sur un projet ayant actuellement lieu dans les Prairies. Par la suite, Henry Kowal, de l'établissement de Grande Cache a présenté un exposé intitulé *« The Correctional Planning Process: The Key to All Decisions Made Affecting the Offender »*. Trois psychologues du SCC, Bill Marshall de l'établissement de Bowden, Cindy Presse, du centre psychiatrique régional, et Vince Roper, de l'établissement d'Edmonton, ont présenté *« The Correctional Planning Process and Psychological Services »*. Plus tard, au cours de l'après-midi, d'autres exposés ont suivi, qui ont été faits par le nouveau vice-président régional de la CNLC pour la région des Prairies, Art Majkut, et par un membre de la CNLC, Claire Carefoot.

La deuxième journée a commencé par l'exposé captivant de Ron Hamilton, intitulé « The Indian Residential School System in Canada ». Par la suite, les participants ont pu entendre Brett Enns, du pénitencier de la Saskatchewan, Perlita Torres, de l'établissement d'Edmonton, et Marnie Bercov, Directrice de l'organisme 101 Street Apartments, dont l'exposé s'intitulait *« Programming Options for Mentally Ill Offenders »*. Au début de l'après-midi, le commissaire Ingstrup a livré un discours efficace donnant aux participants des indications claires sur l'avenir du Service correctionnel. Après ce discours, les participants ont eu l'occasion de poser des questions au commissaire ainsi qu'au sous-commissaire, au sous-commissaire adjoint, ainsi qu'au vice-président et au directeur régional de la CNLC. Pendant le reste de l'après-midi, les participants se sont répartis en plusieurs groupes correspondant chacun à un bureau de libération conditionnelle de district. Les discussions ont alors porté sur l'harmonisation de la stratégie correctionnelle. La journée s'est terminée par un banquet, au cours duquel les participants ont eu l'occasion d'écouter le conteur autochtone Wes Fineday.

L'atelier avait comme thème la planification correctionnelle et l'importance de l'agent de gestion de cas dans le cadre de la libération des détenus.

Le dernier jour, chaque groupe formé la veille a présenté son rapport. Puis, Charles Haskell, des Services juridiques, a fourni de l'information aux participants sur les responsabilités légales du personnel dans le cadre du processus de gestion de cas. Finalement, c'est le sous-commissaire adjoint, M. Paul Oleniuk, qui a prononcé l'allocution de clôture.

Les commentaires formulés par les participants ont indiqué une grande satisfaction à l'égard de l'atelier. Les participants ont eu l'occasion d'obtenir de l'information utile et encourageante ainsi que des indications précises sur l'avenir du Service correctionnel. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'atelier de gestion de cas, veuillez communiquer avec Ken Morken, gestionnaire de projet à l'administration régionale des Prairies, en composant le (306) 975-6721.

Avez-vous **l'esprit novateur?**

Cherchez-vous un **défi à relever?** *. . . Êtes-vous prêt(e) à entrer dans le* **21e siècle?**

Le Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario, situé dans la magnifique localité de Muskoka, est à la recherche de professionnels très motivés qui aimeraient se joindre à l'équipe de cet établissement modèle.

Voilà une chance unique pour les tenants de la Mission et des principes de la gestion par unité de faire bouger les choses au Service correctionnel du Canada à la veille du 21e siècle.

Nous cherchons des gens qui sont disposés à remettre en question le statu quo et à laisser place à l'innovation dans leur travail.

Un style de gestion souple et la « nouvelle technologie » sont attrayants à vos yeux? Contactez-nous. Il y a des possibilités de mutation pour les surveillants et les agents correctionnels, les agents de programme, les agents de gestion de cas, les gestionnaires d'unité et les psychologues. Les frais de réinstallation vous seront payés intégralement.

Si une offre de mutation vous est faite et que vous l'acceptez, vous devrez vous engager à occuper votre nouveau poste durant au moins deux ans, et vous pourriez devoir exercer vos fonctions soit au Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario, soit à l'établissement à sécurité minimale de Beaver Creek qui y est adjacent.

La date limite pour poser sa candidature est le 31 mars 1997. Si cela vous intéresse, envoyez un curriculum vitae détaillé ou une formule PSC 3000 dûment remplie, vos deux plus récents rapports d'évaluation du rendement et votre fiche de présence des deux dernières années à : Mary Jewitt, CGRH, établissement de Beaver Creek/Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario, C.P. 1240, Reay Road, Gravenhurst (Ontario), P1P 1W9. Nous accuserons réception de votre demande, laquelle sera ensuite étudiée par un comité. Les demandes incomplètes ne seront pas examinées.

Des visiteurs de l'étranger

Norvège

Deux membres du ministère de l'Éducation de la Norvège — P. Kvist, directeur régional de l'Office national d'éducation à Hordaland, et T. Langelid, cadre supérieur — ont visité les établissements de Millhaven et de Bath et ont rencontré des fonctionnaires de l'administration centrale et de l'administration régionale de l'Ontario, en juin 1996. Ils ont assisté à un cours de développement des aptitudes cognitives à l'établissement de Bath, et ils ont été particulièrement intéressés par le Programme d'acquisition de compétences psychosociales et le Programme de prévention du crime, qui comprennent la planification des peines et un suivi après la mise en liberté. M. Langelid était déjà venu au Canada en janvier 1993 et il a été très heureux d'y revenir.

Rwanda

En juillet 1996, Françoise Nyirampabwa, directrice des services correctionnels du Rwanda, ainsi que deux de ses collègues du bureau national judiciaire — J. Mucyo et J. Gabuka — ont visité de nombreux établissements de la région de l'Ontario. Ils sont allés à l'établissement de Millhaven, à l'établissement de Bath, à la Prison des femmes et au Centre d'apprentissage correctionnel, où ils ont rencontré Brendan Reynolds, qui était alors conseiller national, Affaires intergouvernementales. Ils ont aussi eu l'occasion de rencontrer S. Henrikson, vice-présidente régionale de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour l'Ontario, et d'autres membres du SCC.

Écosse

En juin 1996, K. Donegan, membre du Scottish Office of the Home Inspectorate, a visité la Prison des femmes ainsi que les établissements de Bath et de Millhaven, où elle a discuté avec ses interlocuteurs de la question des aptitudes cognitives. Elle était particulièrement intéressée par le comportement des délinquants et la planification des peines. Elle a été satisfaite de sa visite et a pu rencontrer des représentants de l'administration centrale et de l'administration régionale.

Jamaïque

M. Prescod, commissaire de la Jamaïque, a rencontré le Commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, en juin 1996, et il a visité le Centre William Hay pour jeunes contrevenants, les établissements de Millhaven, de Bath et de Collins Bay, ainsi que l'établissement Frontenac. Il a rencontré Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Ellen Henderson, gestionnaire du marketing de CORCAN, de même que des responsables de la conception et de l'architecture des établissements.

Excellence en milieu de travail

CENTRE PSYCHIATRIQUE RÉGIONAL (PRAIRIES)

Le centre psychiatrique régional (Prairies) s'est vu remettre récemment le prix « Excellence en milieu de travail » de l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Saskatoon, pour son programme d'aide aux employés et à leur famille et son programme de mieux-être. Lors de la présentation du prix, on a souligné que la combinaison de ces deux programmes constitue une excellente façon d'apporter du soutien aux employés qui travaillent dans un milieu très difficile et à leur famille.

Le Programme d'aide aux employés (PAE) offre des services d'évaluation et d'aiguillage aux employés et aux membres de leur famille qui ont des problèmes personnels, que ces difficultés affectent ou non leur rendement au travail. Les orienteurs du PAE sont des bénévoles qui ont reçu une formation spéciale et qui aident leurs pairs à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent, au travail ou à la maison, qu'il s'agisse de conflits personnels, de problèmes de toxicomanie ou de tout autre problème. Leur rôle est d'évaluer le problème du client et, si ce dernier le désire, de le diriger vers des ressources de la collectivité, comme un conseiller financier, un conseiller familial ou un psychologue.

Le programme d'aide aux employés et le programme de mieux-être constituent une excellente façon d'apporter du soutien aux employés qui travaillent dans un milieu très difficile et à leur famille.

Le Programme de mieux-être, tout comme le PAE, est lié à la santé et a été établi parce qu'on estimait que le contrôle et le traitement efficaces des délinquants qui ont des troubles mentaux ou des troubles de comportement ne peuvent être assurés que par des personnes qui sont elles-mêmes efficaces. Comme les employés qui ont une bonne santé physique, affective et spirituelle sont plus en mesure de faire leur travail efficacement, ce programme leur offre la possibilité d'améliorer ces trois aspects de la santé.

Les deux programmes ont été élaborés conjointement par des représentants de la direction et du syndicat. Ils sont offerts au centre psychiatrique régional, un hôpital psychiatrique qui est exploité par le SCC en vertu d'une affiliation à caractère unique avec l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, et la province de la Saskatchewan.

Ce sont des employés bénévoles qui mettent les programmes en pratique, en font la promotion et les administrent. Bien que ces employés aient l'autorisation de prendre du temps de travail pour offrir les services, c'est en raison du vif intérêt qu'ils portent au mieux-être de leurs collègues qu'ils participent aux programmes. Ces derniers sont fondés sur l'entraide, ce qui leur confère une force et une crédibilité qui pourraient être difficiles à obtenir autrement.

La difficulté à laquelle on s'est buté était d'offrir les services autant aux travailleurs d'équipes qu'aux employés de jour. Le problème qu'on rencontre souvent dans les milieux comme le centre est que les employés n'ont pas tous un accès égal aux programmes. On a réussi à accommoder les travailleurs d'équipes en apportant quelques modifications : on a obtenu qu'ils aient une pause à minuit, on a permis un accès en tout temps aux appareils d'exercice, y compris les poids et haltères, on a placé les appareils d'exercice près des postes de 24 heures, on organise des activités de promotion du mieux-être qui se déroulent sur trois quarts, et on se sert des systèmes de courrier électronique pour faire la promotion des programmes et distribuer de l'information.

Ce sont des employés bénévoles qui mettent les programmes en pratique, en font la promotion et les administrent.

Pour obtenir plus d'information sur ces programmes, vous pouvez communiquer avec Lyn Young, Linda Lazarescu ou Dorothy Reid, au (306) 975-5400.

Jeux mondiaux **des pompiers**

Le nouvel établissement de la région des Prairies, l'établissement de Grande Cache, a fait l'objet d'une reconnaissance mondiale lorsqu'il a envoyé six des 20 membres de son équipe de lutte contre les incendies aux Jeux mondiaux des pompiers qui ont eu lieu du 26 juillet au 2 août 1996 à Edmonton, en Alberta. Environ 2 500 pompiers de tous les coins du monde ont participé à ces jeux, qui consistent en des épreuves sportives qui ressemblent fort à celles qui sont présentées aux Olympiques. Toutefois, ces jeux comprennent aussi des épreuves de lutte contre les incendies et seuls les pompiers peuvent y participer.

L'établissement Grande Cache a fait bonne figure. Dale Tuck, un membre de l'équipe, a remporté une médaille d'or dans l'épreuve de vélo tout terrain et une médaille d'argent dans l'épreuve sur piste de 1 500 mètres, tandis que son coéquipier Paul Bailey a mérité une médaille d'argent pour sa performance dans l'épreuve de vélo tout terrain. Tuck, Bailey et les autres membres de l'équipe, Derick McKinley, Dave Verge, Greg Harsh et Tom Eastland, ont fourni une performance respectable dans l'épreuve de raccordement de tuyaux d'incendie, qui consiste à raccorder des tuyaux d'incendie, à arroser une cible, à détacher les tuyaux puis à arroser une autre cible le plus rapidement possible. L'équipe s'est en effet classée huitième parmi les 22 équipes et s'est qualifiée pour participer aux championnats provinciaux de raccordement de tuyaux.

M. Tuck a déclaré que l'équipe était fière de représenter le SCC et l'établissement à ces jeux internationaux et qu'elle espère participer aux Jeux mondiaux des pompiers et des policiers qui se dérouleront à Calgary, en Alberta, du 28 juin au 4 juillet 1997.

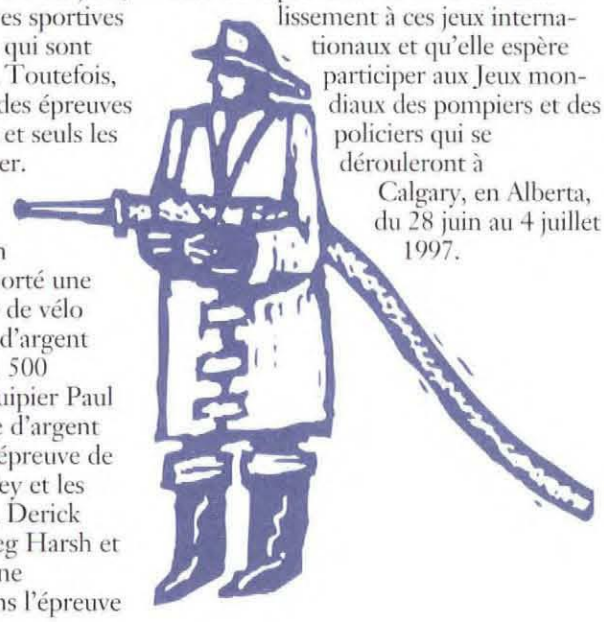

Joueurs de softball dévoués

Depuis 1979, l'équipe de baseball Cliff MacKay commanditée par la Compagnie pétrolière impériale Ltée joue au softball avec les détenus de l'établissement William Head, à Victoria, en Colombie-Britannique. À sa formation en 1974, l'équipe faisait partie de divers groupements. Elle a commencé à jouer à l'établissement William Head en 1979 et a participé au tournoi annuel de l'établissement de 1980 à 1991. Au cours de cette période, elle a remporté la coupe à quatre occasions. Depuis 1991, l'équipe consacre tout son temps de jeu à l'établissement; elle y a joué cinq fois en 1996. En remerciement de ces nombreuses années de bénévolat dans un contexte récréatif, le comité des détenus a décerné aux joueurs de l'équipe une plaque rendant honneur à leur esprit sportif et à leur dévouement.

Les membres de l'équipe ne sont pas les mêmes qu'au début, mais le leader, Dave Wirtanen, joue à William Head depuis 17 ans. Il dit que les membres de son équipe apprécient la compétitivité et l'esprit sportif de l'équipe de William Head et qu'il est satisfait de l'arbitrage, qui est effectué par les détenus de façon constante, amicale et professionnelle.

Médailles pour service distingué *en milieu correctionnel*

Le lieutenant-gouverneur de l'Alberta, l'honorable H. A. Olson, a remis les médailles pour service distingué en milieu correctionnel pour l'Alberta, le 27 juin 1996. Les médailles ont été décernées à 35 agents de correction fédéraux au nom du gouverneur général du Canada.

Les récipiendaires étaient : Debra Anderson, Emile Ashmore, Brian Benner, Richard Black, Jimmy Decore, David Gursky, Patricia Gutwald, Len Hamelin, Earle Hawkins, Raymond Jacques, Donald Kynoch, Robert Laycock, Marlyn Leatherdale, Ron Linklater, Donald Loro, Robert Lytle, Robert Marks, Rob MacKenzie, Terry McGibbon, Gerry Michayluk, Patrick Mulgrew, David Nakonechny, Brian Nowell, Wayne Parcels, George Patnoe, Ron Roberts, Narine Sookdeo, Donald Spiller, Gary Storrs, Gary Sudol, Richard Trembecky, Donald Urlacher, Glen Westbury, Daniel Worman et Terry Yemen.

Les médailles pour service distingué en milieu correctionnel pour la Saskatchewan ont été décernées le 24 mai 1996, par l'honorable Jack Wiebe, lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Les dix récipiendaires des médailles ou des barrettes étaient Melvin Auten, William Blair, Raymond Brunning (barrette), Edward Buck, Blaine Harper, Robert Hayes, Jerry Hulowski, Gordon Kelly, Lucinda Presse et Gordon Wilkinson.

La médaille est décernée aux personnes qui ont au moins vingt années de service exemplaire, et la barrette à celles qui ont une période de service additionnelle de dix ans. Cette récompense est remise à ceux qui ont montré par l'exemple qu'ils croient fermement aux buts et aux idéaux associés aux services correctionnels de qualité. Au cours de nombreuses années de dévouement et de dur travail, les récipiendaires ont confirmé que tous les employés du SCC peuvent apporter une contribution positive par leur travail auprès des délinquants.

Le lieutenant-gouverneur de l'Alberta, l'honorable H. A. Olson, et les récipiendaires des médailles.

ENSEMBLE, POUR VOUS

Le Programme de **retour au travail** du SCC

En 1994, 1 901 employés du SCC ont été victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Ce chiffre représente une hausse de 3,5 % par rapport à l'année 1991. Ces employés ont peut-être été impliqués dans une altercation avec un détenu, ont fait une chute en glissant sur un plancher mouillé, ou sont tombés dans un escalier; ils se retrouvent dès lors plongés dans une mer d'incertitude. Tourmentés par l'inquiétude, ils se demandent s'ils seront jamais en mesure de retourner au travail ou comment ils parviendront à assurer la sécurité financière de leur famille. Le SCC a reconnu la nécessité de mettre sur pied un programme national sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, afin de faciliter le retour au travail de ces employés, en toute sécurité, dès qu'ils en sont physiquement capables.

L'indemnisation des employés du SCC victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles est prévue en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)*. Le Programme du travail du ministère du Développement des ressources humaines du Canada est chargé de l'application de la Loi, c'est-à-dire qu'il veille à ce que les employés touchés jouissent de la protection offerte en vertu des divers régimes provinciaux. Le SCC est responsable au premier chef de voir à la réintégration au travail de ses employés. Un programme de retour au travail a été élaboré et sera mis en œuvre afin d'assurer le retour au travail, en toute sécurité et en temps opportun, des employés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

L'objectif du Programme de retour au travail est de faire en sorte que les employés du SCC victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle :

a) reçoivent immédiatement les soins médicaux ou psychologiques qui conviennent;

b) touchent une indemnité de remplacement du revenu raisonnable, conformément à la loi provinciale sur les accidents du travail applicable;

c) reçoivent en temps opportun, et de manière continue, des services médicaux et psychologiques et des services de réadaptation professionnelle efficaces;

d) reprennent un travail productif le plus rapidement possible (compatible avec leurs limitations fonctionnelles).

Les principes sur lesquels ce programme est basé s'inspirent de la VALEUR FONDAMENTALE 3 de notre Mission : « Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans le réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission ». Le Programme de retour au travail exigera de tous les niveaux de l'organisation qu'ils travaillent ensemble pour que la réintégration des employés au travail se fasse en toute sécurité, dans le délai le plus court possible, et qu'elle soit durable. Dans le cadre de ce programme, la relation fondamentale existant entre le gestionnaire et l'employé est maintenue. Des conseillers régionaux en matière de retour au travail ont été nommés afin d'aider le gestionnaire et l'employé à réaliser leurs objectifs.

Faith McIntyre, agente de réadaptation professionnelle à la Commission des accidents du travail de l'Ontario, a été détachée au SCC pour mettre en œuvre le Programme de retour au travail. Elle sera chargée d'élaborer un programme de formation à l'intention des gestionnaires, de dispenser des séances de formation et d'information aux membres de la haute direction et aux représentants syndicaux, de coordonner le travail des conseillers régionaux en matière de retour au travail, de même que de diffuser des documents promotionnels auprès du personnel.

Des conseillers en matière de retour au travail ont été nommés dans toutes les régions. Une réunion nationale sur le retour au travail a eu lieu à Saskatoon du 17 au 19 septembre 1996, afin de débattre des questions liées au retour au travail. Cette réunion, qui constituait la première étape de la mise en œuvre du Programme dans l'ensemble du SCC, a permis de faire de la formation et d'échanger des renseignements sur l'indemnisation des accidents du travail et le retour au travail. En janvier 1997 s'est tenue une séance de « formation des formateurs », dans le but de fournir aux conseillers régionaux en matière de retour au travail des détails concernant l'atelier sur le retour au travail qui sera donné aux gestionnaires et surveillants, et de discuter de la façon de le dispenser.

Des détails sur le Programme de retour au travail du SCC seront communiqués au personnel au moyen de différents véhicules. Des dépliants d'information seront distribués à tous les employés du SCC d'ici mars 1997. Un atelier sur ce sujet sera dispensé aux gestionnaires et surveillants, par les conseillers régionaux en matière de retour au travail, entre les mois d'avril et de septembre 1997. Des séances d'information à l'intention des représentants des syndicats, du PAE et des comités de SST seront également données au cours de la même période. Un bulletin sur le retour au travail sera publié trois fois par année, afin de faire part au personnel des faits nouveaux relativement à la mise en œuvre du Programme de retour au travail du SCC, de lui communiquer des informations et de relater des réussites. Le bulletin sera affiché dans toutes les installations du SCC et diffusé dans l'Infonet; le premier numéro a été distribué en février 1997. D'autres articles seront également publiés dans Entre Nous.

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de retour au travail, vous pouvez communiquer avec Faith McIntyre, coordonnatrice du Programme de retour au travail à l'AC, au numéro (613) 995-2558, ou avec votre conseiller régional en matière de retour au travail :

Pacifique : Linda Foreman
(250) 363-8585, poste 113

Prairies : Gerry Michayluk
(403) 227-3391

Ontario : Linda Davidson
(613) 545-8902

Québec : Serge Doyon
(514) 967-3392 ou
Mariette Dutrisac (514) 967-3427

Atlantique : Paulette Arsenault
(506) 851-7636

AC : Hélène Wittenburg
(613) 947-1797

Nous devons tous travailler ensemble pour protéger notre ressource principale : notre personnel.

Programme d'aide aux employés : présentation de certificats

Le 29 octobre 1996, le sous-commissaire de la région du Pacifique, M. Pieter deVink, a remis des certificats à plusieurs personnes qui ont travaillé bénévolement comme orienteurs dans le cadre du Programme d'aide aux employés. Mme Pauline Guenette, VPR du SESG, et M. Jérôme Fransblow, représentant de l'IPFPC et membre du comité consultatif, ont prêté assistance au sous-commissaire pour la remise des certificats.

Ces certificats d'appréciation sont décernés aux personnes qui ont travaillé respectivement au moins cinq ou dix ans dans le cadre du programme. Cependant, certaines d'entre elles possèdent beaucoup plus d'années d'expérience. Les certificats de cinq ans étaient signés par M. deVink et les certificats de dix ans par le Commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup.

Parmi les récipiendaires des certificats de dix ans se trouvaient deux retraités, M. Gerry Gaulitier et Mme April Harvey, qui étaient présents à la cérémonie. Voici les noms des personnes qui ont été honorées pour leur participation au programme

Cinq ans ou plus

Patsy Byers	Kent
Tony Gagne	Matsqui
Ron Gornischeff	Matsqui
Sharon Greye	Matsqui
Doreen McDonald	Mountain
Nicole Rock	Matsqui
Walter Grenkow	Elbow Lake

Dix ans ou plus

Ginger Bacchus	AR
Joey Ellis	Mountain
Thelma Graham	Matsqui
Charlene Gray	Elbow Lake
Jill Hummerstone	Matsqui
Terry Jenkins	Fraser Valley (lib. cond.)
John Krusheliski	CSR
Molly-Ann Nicol	AR
Frank Reay	Kent
John Savrtka	William Head
Dave Warren	CREE

Volume 22, No 1 **Février 1997**

Entre Nous est publié tous les deux mois par la direction des Communications du Service correctionnel du Canada.

Gestionnaire – *Christian Rapold*

Rédactrice et réviseure – *Diane Morin*

Coordonnatrice des articles – *Diane Morin*

Services de traduction – *Bureau de la traduction*

Conception graphique – *Ricochet*

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

Veuillez faire parvenir vos observations ou vos soumissions à l'adresse ci-dessous :

Let's Talk / Entre Nous
Service correctionel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : http://www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

©Service correctionel du Canada 1997

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

AVRIL 1997

Entre Nous

La gestion du risque : évaluation et intervention

Une conférence sur la réinsertion sociale des délinquants

Du 25 au 27 février 1997
Cornwall, Ontario

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada
Canada

Colloque sur la **réinsertion sociale** des détenus

Le colloque sur la réinsertion sociale des détenus, intitulé *Gestion du risque : Évaluation et intervention*, s'est tenu à Cornwall du 25 au 27 février. Cet événement a fourni aux spécialistes des services correctionnels l'occasion de renouveler leur volonté de réaliser les valeurs et les objectifs contenus dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ainsi que dans l'énoncé de Mission du Service correctionnel du Canada.

Denis Méthé,
Chef de projet du Groupe de travail

La sous-commissaire principale Lucie McClung, présidente du colloque, a souligné que cet événement était une excellente occasion pour les personnes chargées de l'évaluation du risque et des interventions criminologiques de faire le point sur leurs activités et l'état de leurs connaissances et de relancer leurs efforts dans la poursuite de l'objectif qui consiste à promouvoir la réinsertion sociale des détenus d'une manière sûre. Avant de présenter les principaux conférenciers, madame McClung a invité les participants à se poser la question suivante au cours du colloque : « Si j'en avais le pouvoir, que pourrais-je changer dans mon travail afin d'obtenir de meilleurs résultats? »

Réinsertion dans des conditions sûres et en temps opportun

Le Commissaire Ingstrup a instamment invité tous les participants à réfléchir sur la Mission du Service correctionnel et aux incidences qu'elle peut avoir sur leurs responsabilités quotidiennes de spécialistes travaillant dans un milieu correctionnel. Il a expliqué que la gestion des cas et la gestion des programmes ainsi que la coordination entre ces deux activités étaient des facteurs essentiels au succès des services correctionnels.

Le Commissaire Ingstrup a aussi remercié la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et le Service correctionnel du Canada pour l'étroite relation de travail qu'ils entretiennent. Ce genre de collaboration est nécessaire à la réalisation d'un objectif commun, soit la réinsertion sociale des détenus dans des conditions sûres et au moment le plus opportun. « Nous devons fournir à la CNLC des renseignements complets et exacts sur le risque que présente chaque détenu, mais aussi sur la meilleure façon de gérer ce risque », a ajouté M. Ingstrup.

Le Commissaire a en outre rappelé au personnel correctionnel que la population carcérale avait augmenté de plus de 20 p. 100 au cours des quatre dernières années, soit l'augmentation la plus considérable que le Service correctionnel du Canada ait jamais connue. C'est un problème qui devient très aigu. « Le Service correctionnel, a-t-il ajouté, doit élaborer et mettre en oeuvre des mécanismes d'intervention qui tiennent compte des besoins particuliers des divers groupes de détenus. Pour que nous puissions répondre aux attentes de la population canadienne, il faut que chacun des membres du personnel puisse préparer activement chacun des détenus à retourner dans la société dans des conditions sûres et au moment le plus opportun. »

Gestion des cas et gestion des programmes, deux facteurs essentiels à la qualité des décisions de la CNLC

Le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, M. Willie Gibbs, a rappelé aux participants la similitude de l'énoncé de Mission de chacun des deux organismes, qui reconnaît leur responsabilité en ce qui concerne la protection de la société. Bien que des signes encourageants démontrent que notre travail donne de meilleurs résultats, M. Gibbs a invité les agents de gestion des cas et les gestionnaires de programmes à continuer de chercher des moyens d'évaluer encore plus efficacement et plus économiquement le risque, de manière à pouvoir remettre en liberté un plus grand nombre de détenus en toute confiance et en toute sécurité. Il a cité en exemple le cas des détenus qui ne sont

BIBLIOTHÈQUE
SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0P8
JUIN 0 1997
LIBRARY
SOLICITOR GENERAL CANADA

peut-être pas prêts pour la libération conditionnelle totale, mais qui pourraient très bien être admissibles à la semi-liberté.

Conséquences pratiques de la réinsertion sociale

Denis Méthé, chef de projet du Groupe de travail sur la réinsertion sociale, a exposé les conséquences pratiques que cet objectif pouvait exercer sur les programmes. Le rapport de ce Groupe de travail, déposé en janvier 1997, a été préparé en réponse au rapport du Vérificateur général à la Chambre des communes, qui faisait état de certaines préoccupations de ce dernier. Celui-ci soulignait notamment la nécessité de recueillir des renseignements pertinents en temps opportun, de préparer le dossier du cas de chaque détenu avant la première date d'admissibilité à la libération conditionnelle, de fixer des normes sur le nombre de cas confiés aux agents de gestion des cas et d'améliorer la formation donnée à ces derniers.

M. Méthé a souligné que la collectivité jouait un rôle de plus en plus grand dans la réinsertion sociale des détenus. Il faut mettre sur pied encore plus de programmes communautaires, conçus à l'intention des détenus qui peuvent tirer profit des programmes préparés par des spécialistes et axés sur la réinsertion sociale.

La clarification du rôle du personnel des établissements qui participe au processus de réinsertion, et plus particulièrement les agents de correction II et les agents de gestion des cas, est un autre objectif prioritaire découlant du rapport du Groupe de travail. En attendant l'adoption d'une norme applicable au nombre de cas, les agents de gestion de cas devront s'occuper chacun de 25 à 30 détenus. On va mettre en place une stratégie intégrée de recrutement et de formation des agents de gestion des cas, qui comprendra un cours de formation initiale préalable à leur affectation et des normes minimales relatives à des séances annuelles de perfectionnement professionnel.

Le rapport sur la réinsertion sociale met aussi en relief la nécessité d'établir des normes précises concernant la préparation des rapports et des évaluations. M. Méthé a proposé que l'évaluation initiale des détenus définisse la catégorie d'intervention à laquelle appartient chaque détenu. Pour répondre au risque et aux besoins, le SCC devrait recourir à toute une gamme d'instruments d'intervention, en plus des programmes. Les stratégies d'intervention différeront selon le niveau de risque que présente chaque détenu.

La séance présidée par Lucie McClung, sous-commissaire principale, portait sur des questions liées aux programmes. Il faudrait notamment assurer un meilleur équilibre entre les programmes communautaires et les programmes en établissement. Les programmes communautaires doivent être offerts aux détenus pour faciliter leur réinsertion dans la société en tant que citoyens respectueux des lois et pour leur venir en aide lorsqu'ils éprouvent des difficultés. Pour assurer la réinsertion des détenus dans la collectivité, il faudrait d'ailleurs adopter une stratégie en matière de programmes communautaires, pour tous les niveaux de risque.

Les groupes régionaux en faveur des changements

En plus d'appuyer à l'unanimité les changements proposés dans les recommandations du rapport sur la réinsertion sociale, les groupes régionaux ont soumis d'autres observations et suggestions.

Chaque région a loué les avantages liés à la mise en place de normes uniformisées en matière de formation et de préparation de rapports dans l'ensemble du Service. « Le fait d'avoir une politique et des guides de gestion à jour, accessibles sur l'Intranet, facilitera l'échange d'information et favorisera l'application uniforme des directives », a affirmé l'un des participants. On a aussi proposé de commencer à préparer le plan de libération conditionnelle dès l'évaluation initiale du détenu et de recourir à certains types d'interventions au cours du processus de réinsertion sociale.

Réunis le dernier jour du colloque, la sous-commissaire principale et les sous-commissaires adjoints ont échangé des idées avec les participants. Madame McClung a affirmé que le SCC devait se doter d'un véritable plan national de mise en oeuvre afin de simplifier le processus de réinsertion sociale. Elle a rappelé que la haute direction accorde toujours son appui aux gestionnaires de programmes et aux agents de gestion des cas et elle a invité chacun des participants à soumettre au cours des deux prochaines semaines une proposition visant à améliorer le processus de réinsertion sociale. Elle s'est engagée à examiner toutes les suggestions et à les mettre en application, dans la mesure du possible.

Renouvellement des engagements du SCC

Dans son allocution de clôture, le Commissaire Ingstrup a déclaré que les discussions tenues au cours du colloque ont démontré clairement que nous devons améliorer la communication entre les agents de gestion des cas et les gestionnaires de programmes et faire participer davantage ces derniers au processus de gestion des cas.

Le Commissaire a invité tous les employés à s'unir pour éliminer les irritants qui entravent le processus. L'un des moyens d'y parvenir sera l'« Opération pontage », un projet visant à débloquer les artères du processus de réinsertion sociale. Un premier rapport sur le déroulement de ce projet doit être publié à la fin de l'été.

M. Ingstrup a conclu avec cette réflexion : « Il faut que ce soit bien clair dans notre esprit, une fois pour toutes, que nous ne sommes pas un service pénitentiaire; nous sommes un service correctionnel qui s'occupe de réintégrer sans danger les délinquants et qui, par conséquent, doit assurer une continuité du début jusqu'à la fin, et chaque employé qui participe à cette continuité est un membre important de l'équipe du SCC. » Enfin, il a remercié tout le monde d'avoir participé avec enthousiasme au colloque.

Ce colloque intensif de trois jours a pris fin dans un tonnerre d'applaudissements, alors qu'on a remis au Commissaire une version grand format de l'énoncé de Mission du SCC, signée par tous les participants.

Les femmes **détenues**

En juin 1996, je suis devenue la première sous-commissaire pour les femmes du Service correctionnel du Canada (SCC), à une époque de grands changements pour les femmes sous responsabilité fédérale au Canada. Le caractère complexe de cette population et du milieu au sein duquel ces femmes purgent leur peine était une source de défis considérables, et le SCC avait commencé à répondre à ces défis en mettant en oeuvre un nouveau modèle de services correctionnels pour les femmes. Alors même que les choses s'amorçaient, le rapport de la Commission Arbour est sorti, et il a eu une incidence profonde sur la manière dont le SCC gère ses établissements. Le SCC prend actuellement des mesures pour répondre aux préoccupations manifestées par la Commission, dont l'une concernait la création du poste que j'occupe maintenant.

Ainsi, lorsque des comités d'enquête concluent qu'il y a eu un recours excessif à la force ou que le cas d'un délinquant n'a pas été bien géré, le SCC s'emploie à prendre sans tarder les mesures voulues pour corriger la situation, lesquelles peuvent aller jusqu'aux sanctions disciplinaires. Le SCC compte également poursuivre ses efforts pour limiter ce genre d'incidents, en fournissant au personnel une formation sur la façon d'interagir efficacement avec les délinquants, ainsi que sur la classification et le placement des détenus et l'élaboration de mesures d'intervention efficaces. Conformément à notre énoncé de Mission, lequel a été confirmé de nouveau récemment et qui met l'accent sur le respect de la loi, le Service correctionnel du Canada fait montre de transparence dans le traitement des incidents ainsi que dans les enquêtes et les mesures correctives qui y font suite et il rend compte de ses actes et de ses décisions.

Alors même que nous aplanissons les difficultés liées aux recommandations de la Commission Arbour et à la mise en application d'un nouveau modèle de services correctionnels pour les femmes, notre expérience s'engage sur une voie positive. Nous savons très bien que, pour mettre en oeuvre avec succès un nouveau modèle, il faut posséder un haut degré de conscience professionnelle et être capable de regarder d'un oeil critique les nouvelles structures et les nouveaux processus mis en place. Nous savons fort bien également à quel point il est important de savoir reconnaître ce qui donne de bons résultats et ce qu'il faudrait encore améliorer.

Nancy Stableforth

Sous-commissaire pour les femmes
Service correctionnel du Canada

Il est vrai que nous avons dû revoir certaines questions soulevées dans *La création de choix* (le rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, publié en 1990, qui recommandait que la Prison des femmes soit remplacée par des établissements régionaux et un pavillon de ressourcement), et plus particulièrement les hypothèses propres à un concept d'établissements régionaux adaptés à toutes les situations.

Nous sommes toujours convaincus que la majorité des femmes vont tirer profit de cet environnement de type communautaire, où le train-train de la vie quotidienne s'apparente à la vraie vie. En revanche, ces établissements ne permettent pas d'y recevoir les femmes dont les problèmes personnels et affectifs sont trop graves pour leur permettre de s'adapter aux exigences du modèle de vie communautaire. De même, les établissements régionaux ne peuvent pas accueillir les femmes dont la stratégie d'adaptation se traduit par un comportement impulsif ou violent, ni leur offrir les programmes dont elles ont besoin.

Nous avons pris la décision de ne pas placer de détenues dites « à sécurité maximale » dans les établissements régionaux, du moins pour l'instant. Nous avons créé des unités séparées à l'intention des femmes au pénitencier de la Saskatchewan, dans la région des Prairies, au Centre régional de traitement de la région de l'Ontario, au Centre régional de réception de la région du Québec et à l'établissement de Springhill, dans la région de l'Atlantique.

Nous sommes conscients des réserves soulevées par la création d'unités séparées pour les femmes dans des établissements existants. Il faut néanmoins faire preuve de beaucoup de détermination et de prudence tout à la fois pour fournir aux détenues des installations qui respectent leur dignité, leur intimité, leurs droits et leurs besoins tout en préservant la réputation et l'intégrité du Service correctionnel. Je crois que cette détermination existe au SCC et que notre expérience ainsi que notre évaluation des initiatives en cours nous permettront de parfaire notre stratégie à long terme.

À titre d'exemple, le SCC a mis sur pied, au Centre psychiatrique régional des Prairies, un programme pilote destiné aux femmes qui nécessitent un traitement intensif et de longue durée avant de pouvoir être intégrées avec succès dans un établissement régional. En outre, nous étudions actuellement diverses options pour fournir, dans certains établissements régionaux, un

environnement plus structuré à des détenues aux prises avec des difficultés de fonctionnement.

Pour ce qui est du traitement des femmes sous responsabilité fédérale, au Canada, nous en sommes encore au stade de l'expérimentation, mais aussi de l'apprentissage, cela ne fait aucun doute. L'occasion nous est donnée d'élaborer des programmes viables et durables à l'intention des détenues difficiles, et les leçons que nous tirons seront extrêmement précieuses dans nos tâches habituelles. En fait, l'encadrement et les programmes que nous offrons aux détenues les plus perturbées contribuerons à raffermir les principes énoncés dans *La création de choix*, et non à s'en écarter.

Quatre-vingt cinq pour cent de la population des délinquantes sont placées dans des établissements régionaux. Le transfèrement d'une personne incarcérée dans un établissement de sécurité maximale à un établissement régional ou un pavillon de ressourcement à la suite d'un reclassement n'est pas une question de théorie. Dans les unités à sécurité maximale, on met l'accent sur les programmes et les interventions thérapeutiques susceptibles d'aider les femmes à réintégrer rapidement et en toute sécurité un établissement régional. Plusieurs femmes ont déjà abaissé leur niveau de sécurité et ont été ensuite transférées depuis des unités à sécurité maximale à des établissements régionaux en Atlantique et dans les Prairies.

Trouver les ressources nécessaires aux établissements pour femmes a toujours été difficile, non seulement au SCC, mais dans tous les systèmes correctionnels, car le nombre de femmes incarcérées est toujours nettement inférieur au nombre d'hommes, dans tous les systèmes. Les petits établissements peuvent paraître bien pourvus en ressources au premier abord, mais un examen plus attentif soulève bien des questions, par exemple sur la manière de faire fonctionner un établissement à niveaux de sécurité multiples où sont détenues 28 femmes dont les besoins varient considérablement. Plus de 20 p. 100 des détenues sous responsabilité fédérale sont condamnées à perpétuité et 26 p. 100 purgent une peine de dix ans ou plus. Plus de 80 p. 100 ont été victimes d'agression physique ou sexuelle. La plupart sont alcooliques ou toxicomanes et un grand nombre d'entre elles ont un problème de dépendance croisée. Sur le plan des habiletés mentales, certaines sont très peu autonomes, tandis que d'autres ont un diplôme universitaire. Le travail est aussi complexe que dans les grands établissements, mais il manque la masse critique, c'est-à-dire le nombre de détenues. Il s'agit d'un défi que nous devons relever, et c'est ce que nous faisons.

La dotation en ressources est un problème crucial, qui n'est pas près de disparaître, tout comme dans les autres secteurs des services correctionnels et les autres ministères du gouvernement. Le SCC est toutefois déterminé à affecter au programme pour les détenues les ressources nécessaires pour fournir de bons services correctionnels et l'une de nos principales préoccupations est de trouver des solutions innovatrices et pratiques. Ainsi, nous sommes à déterminer actuellement quels sont les programmes qui peuvent être offerts à de petits groupes de détenues et qui sont axés sur le développement personnel et l'acquisition de compétences professionnelles. L'établissement pour femmes de Nova, en Nouvelle-Écosse, a trouvé un moyen efficace d'atteindre cet objectif par le biais d'un programme d'apprentissage du dressage des chiens, offert depuis juin 1996. Ce programme enseigne aux détenues comment domestiquer des chiens provenant de lieux d'hébergement pour animaux. La conception des installations et de l'édifice permet en outre d'offrir des programmes d'horticulture et de tenir des activités de jardinage dont la responsabilité peut être confiée aux détenues. Les mêmes efforts et la même créativité permettront de rendre financièrement viables des programmes d'initiation au travail, comme l'atelier d'arts graphiques de l'établissement pour femmes d'Edmonton.

Il convient toutefois de souligner qu'il n'y a pas seulement des problèmes et des défis; le programme pour les détenues permet aussi d'obtenir des résultats très satisfaisants.

Nous ne disposerions pas aujourd'hui des établissements régionaux n'eût été du travail inlassable d'un grand nombre de personnes qui ont collaboré à mettre sur pied le soutien communautaire qu'exige le modèle. Les collectivités établies à proximité des établissements régionaux ont une excellente connaissance des activités du SCC. Les citoyens connaissent les objectifs que nous poursuivons et sont toujours là pour nous seconder quand des difficultés se présentent. Les comités consultatifs de citoyens sont très présents; ils ne se gênent pas pour s'exprimer quand il faut appuyer nos actions, et ils font des observations précises et constructives quand ils ne sont pas d'accord avec nous.

L'existence d'un pavillon de ressourcement, en Saskatchewan, démontre bien l'importance des partenariats que nous devons établir avec les groupes et organismes non gouvernementaux qui se préoccupent comme nous du sort des détenus. Le Cercle de planification, qui reçoit les avis des Aînés et de la collectivité, a donné naissance à une façon de voir les choses fondée sur la pensée autochtone, y a cru, en a fait une réalité après avoir convaincu le SCC et travaille avec nous comme jamais on ne l'a fait auparavant. Le Service correctionnel a beaucoup appris grâce à cette initiative et va continuer d'apprendre au fur et à mesure de l'évolution du pavillon de ressourcement. Les personnes qui en bénéficient le plus sont les détenues et, au bout du compte, les collectivités où elles retournent vivre.

Tous les établissements régionaux sont maintenant ouverts et offrent aux détenues une *véritable* occasion de se prendre en main, d'acquérir les habiletés nécessaires à la vie quotidienne et de retourner dans la collectivité dès qu'elles sont prêtes. Le SCC a créé un environnement qui, d'une part respecte les droits et la dignité des détenues et, d'autre part, responsabilise celles-ci.

Le programme pour les détenues constitue pour le SCC une nouvelle manière de concevoir l'hébergement des détenues et de leur venir en aide. C'est le programme le plus innovateur du SCC, et peut-être aussi le plus controversé. C'est un travail qui a été, qui est encore et qui continuera d'être un travail stimulant.

L'innovation, dans quelque domaine que ce soit, y compris les services correctionnels, ne peut se mesurer en mois. Il a fallu des années pour parvenir à *La création de choix* et on doit bien comprendre qu'il faudra encore beaucoup de temps pour définir et mettre en oeuvre intégralement le nouveau modèle. Les préoccupations que le public éprouve actuellement ont des conséquences pour chacun d'entre nous. En tant que sous-commissaire pour les femmes du Service correctionnel du Canada, je suis fermement déterminée à poursuivre l'élaboration de politiques et de programmes répondant aux besoins des détenues et à assurer leur mise en oeuvre. De plus, les progrès soutenus dans l'application des principes énoncés dans *La création de choix*, nous permettrons, à nous qui travaillons dans les services correctionnels pour les femmes de garder le parfait équilibre entre les deux objectifs premiers du mandat du SCC, à savoir d'assurer la protection du public et d'encourager la réinsertion sociale des détenus.

Décoration *royale...*

Il y a peu de temps, le commissaire, M. Ole Ingstrup, a littéralement reçu un traitement royal!

Le 11 mars, le titre de commandeur de l'ordre royal de Dannebrog a été conféré à M. Ingstrup par Sa Majesté la reine Margrethe II du Danemark.

Cette prestigieuse décoration souligne les réussites de M. Ingstrup, qui a immigré avec succès au Canada tout en entretenant de forts liens culturels avec le Danemark et a établi un excellent précédent pour les autres immigrants danois.

L'ordre royal de Dannebrog a été conféré à M. Ingstrup par l'ambassadeur de Sa Majesté au Canada, Son Excellence M. Jørgen M. Behnke, au cours d'une cérémonie réunissant amis et collègues à la résidence de ce dernier à Ottawa.

Le terme « Dannebrog » rappelle le nom du drapeau danois. L'ordre a été constitué en 1219 par Valdemar II et a été renouvelé en 1671 par Christian V. En 1808, Frédéric VI a divisé l'ordre en cinq classes, d'après la Légion d'honneur française. En 1952, Frédéric IX a modifié l'ordre pour permettre aux femmes de le recevoir.

Aujourd'hui, l'ordre de Dannebrog compte non seulement la classe de grand commandeur, mais également les classes traditionnelles suivantes : grand-croix, premier commandeur, commandeur, premier chevalier et chevalier.

Félicitations, Monsieur le Commissaire, pour cette distinction royale!

Un invité de marque assistait à la cérémonie, l'honorable Herb Gray, solliciteur général du Canada (à gauche); le commissaire Ole Ingstrup tient la médaille de l'Ordre du Dannebrog, à côté de M. Jørgen M. Behnke, ambassadeur du Danemark au Canada.

Vous êtes capable

Vous êtes capable est le slogan qui illustre bien le Test d'aptitudes physiques pour les agents de correction (TAPAC).

TAPAC est un programme qui vise à développer et à maintenir les capacités physiques chez les agents de correction afin qu'ils puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches. Ce test évalue principalement les capacités aérobic, anaérobic et musculaire. Le TAPAC a été conçu afin de recréer les exigences physiques requises dans un environnement pénitentiaire. Il requiert que l'agent de correction ait les capacités pour réagir efficacement à des situations dangereuses et émotives.

C'est en janvier 1997 que le TAPAC a pris son envol au niveau national. La réussite du TAPAC sera une exigence fondamentale pour les postes d'agent de correction au niveau d'entrée au même titre que la réussite aux autres épreuves et exigences pour ce genre de poste. Depuis le mois de mai 1996, les instructeurs qualifiés du Collège du personnel de la région du Québec ont fait l'application du TAPAC auprès de 80 candidats du programme de formation correctionnelle. De plus, chaque établissement s'est doté des équipements nécessaires et a également formé un examinateur habilité à appliquer le test et à fournir au besoin un programme d'entraînement physique adapté à TAPAC. Le test sera également applicable à tous les agents de correction I et II déjà en poste et ce, à partir de l'an 2000.

La région du Québec initiera sous peu une campagne de sensibilisation au TAPAC auprès de tous les établissements afin de répondre à toutes les questions à propos de ce programme. Un document vidéo est disponible ainsi que des affiches et des brochures.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Réjean Viola, Coordonnateur régional TAPAC, au Collège du Personnel, (514) 661-9550, poste 3424.

Une solution «caninnovative»

L'établissement Nova pour femmes, situé à Truro (N.-É.), a mis en oeuvre un programme novateur qui fait à la fois le bonheur des délinquantes et de quelques chiens, qui apprennent à devenir leurs amis. Le programme *Pawsitive Directions*, lancé en juin 1996, vise à inculquer aux délinquantes le sens des responsabilités et à leur enseigner la patience et une nouvelle compétence au moyen du dressage de chiens destinés à devenir de bons animaux de compagnie dans les familles. Compte tenu des indices croissants attestant la valeur thérapeutique liée à la possession d'un animal familier, Heather Logan, animatrice de cours qui dresse des chiens depuis 25 ans, affirme que le changement d'attitude qu'elle a observé chez les femmes est tout à fait remarquable.

On choisit les chiens dans des lieux d'hébergement d'animaux; très souvent; ils proviennent de foyers où on les a maltraités. Toutefois, il est d'une très grande importance que les chiens fassent preuve d'un tempérament stable, mais énergique, et soient totalement dépourvus d'agressivité avant de participer au programme. On accepte la plupart des races de chiens de taille moyenne s'ils satisfont aux exigences énoncées plus haut. On enseigne aux chiens les ordres standard : s'asseoir, ne pas bouger, s'approcher et s'allonger aux pieds du maître. En outre, ils apprennent certains trucs, par exemple, donner la patte, se rouler sur eux-mêmes et taper de la patte contre la main, afin qu'ils deviennent des chiens plus complets et maintiennent l'intérêt du dresseur à son maximum. L'établissement prend en charge les coûts liés au programme.

La période de formation comprend trois phases : la première phase est une session de trois mois de cours théoriques sur la gestion des animaux de compagnie, sur leur santé et leur toilettage, à raison d'une heure par jour, cinq jours par semaine. En outre, les participantes s'exercent au dressage de chiens en utilisant des chiens entraînés selon une méthode appelée conditionnement opérant; il s'agit d'une approche non violente et non punitive qui nécessite un simple collier à boucle et une laisse d'environ deux mètres; lorsque le chien répond correctement à un ordre, une sonnette se fait entendre et on donne alors à l'animal un peu de nourriture en guise de récompense. Pour la deuxième phase, la détenue qui a réussi la première phase reçoit son chien qui provient d'un lieu d'hébergement d'animaux. Cette deuxième phase peut durer jusqu'à neuf mois. À la fin de cette période, les chiens devraient être prêts à être placés auprès d'une personne âgée ou d'une famille. Les chiens qui ont fait preuve de qualités de comportement exceptionnelles au cours de la phase précédente passent à la troisième, à savoir, une formation d'une durée de trois ans qui les préparera à travailler auprès de personnes en fauteuil roulant ou de venir en aide à des malentendants.

Autre aspect unique en son genre du programme, les chiens vivent dans les cellules des femmes, plutôt que dans des cages ou des niches. Le programme a acquis une réputation tellement positive que, récemment, on a fait don à l'établissement d'un berger shetland de pure race à des fins de formation; d'autres établissements ont manifesté un intérêt envers l'exécution de projets similaires.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur ce programme, prière de communiquer avec Gen Butterworth, administratrice du programme, ou avec Heather Logan, animatrice de cours, en composant le (902) 897-1750.

UNE ORGANISATION COMMUNAUTAIRE BÉNÉVOLE donne un coup de main

Le *St. John's Metro Community Chaplaincy* est une organisation communautaire multiconfessionnelle et bénévole qui, sous la direction de l'aumônier de la communauté, s'emploie à faciliter la réinsertion des détenus dans la société. Le comité a commencé son activité à St. John's, à Terre-Neuve en 1993; il oeuvre de concert avec des organismes gouvernementaux et communautaires pertinents afin de répondre aux besoins de particuliers libérés d'établissements pénitentiaires provinciaux et fédéraux.

L'organisme a récemment mené à bien sa deuxième session de formation d'une durée de six semaines à l'intention de ses bénévoles. Encadrés par Phil Lewis, aumônier de la communauté, et par Carson Thistle, coordonnateur du Programme des bénévoles, ces derniers viennent en aide aux ex-délinquants et à leur famille sous diverses formes : alphabétisation, recherche d'un logement, conseils d'ordre financier, soutien à l'occasion de comparutions devant les tribunaux, et, à titre temporaire, mise à la disposition des délinquants libérés de vivres et d'un service d'hébergement.

Des pourparlers sont en cours en vue de constituer une deuxième aumônerie communautaire dans l'île, à Corner Brook, près de Stephenville. Pour obtenir plus d'information sur ce programme, prière de communiquer avec Phil Lewis en composant le (709) 754-1010.

De gauche à droite : Carson Thistle, Wayne Lucas, Dan McGettigan (Président – Metro Community Chaplaincy), Jo Anne Gaulton, Susan Petroutsas, Judy Ann Watson, Gloria Rees, Tanya Gidge, Phil Lewis (aumônier), Lori Deering et Art Leonard

Programme «STOP»

Le 5 décembre 1996, le Centre fédéral de formation, à Laval au Québec, célébrait le quatrième anniversaire du programme « STOP ».

Le programme « STOP » a été créé en 1992 afin de répondre principalement aux besoins de détenus aux prises avec une dépendance grave face à l'alcool et aux drogues et dont les activités criminelles sont directement reliées à cette problématique. L'approche adoptée par ce programme est basée sur un modèle d'intervention mettant l'accent sur la pression des pairs, la confrontation et le développement de la capacité d'empathie, à l'intérieur du cadre d'une communauté thérapeutique. Bien que le programme soit encore relativement récent, une première évaluation des résultats du programme nous permet d'affirmer que celui-ci produit une influence positive sur le risque de rechute et de récidive. Par ailleurs, le programme « STOP » est actuellement soumis à un protocole d'évaluation indépendant, dirigé en collaboration avec le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal, qui devrait permettre, au cours de la prochaine année, de déterminer l'impact spécifique de celui-ci sur les détenus. Rajoutons qu'au cours des quatre années d'existence du programme, plus de 328 détenus ont été référés au programme d'une durée de neuf mois. Ce dernier s'inscrit donc fort bien dans la stratégie correctionnelle de lutte contre la drogue.

Cet événement a regroupé plus d'une centaine de personnes dont des participants et ex-participants du programme « STOP », leurs familles et différents intervenants du système correctionnel. Par le biais de témoignages, on voulait ainsi reconnaître les efforts de tous ceux et celles qui ont contribué au développement de ce programme de traitement en toxicomanie. Des activités (mises en situations et vidéo) visant à éclairer les invités sur le déroulement et le fonctionnement du programme, une remise de diplômes aux finissants ainsi qu'une présentation du programme dans ses grandes lignes par la coordonnatrice, Mme Solange Keighan, psychologue au Centre fédéral de formation, ont également eu lieu. Mentionnons également le dépôt du Manuel de traitement des communautés thérapeutiques STOP-ÉCHO faisant suite à l'allocution de Mme Louise Nadeau, consultante au programme « STOP ».

D'emblée, nous pouvons dire que cet événement a été un vif succès et a su réunir toutes les personnes importantes qui de près ou de loin travaillent à la réussite de ce programme essentiel.

Première rangée de g. à d. :
Jean-Claude Perron, Marie-France Alarie, Bertrand Girard, Solange Keighan, Claudine Moreau, et Guy Villeneuve

Deuxième rangée de g. à d. :
Serge Lavallée, Patrick Arthur, Normand Beleval, Sylvie Gauthier, Pierre Appleby, et Robert Pinard

CONGRÈS ANNUEL

des services de police et des responsables de la libération conditionnelle

Ken Boone, agent de gestion de cas dans la collectivité (AGCC) du Bureau de libération conditionnelle du secteur de York/Durham, a eu l'occasion d'assister au congrès annuel des services de police et des responsables de la libération conditionnelle de l'agglomération métropolitaine de Toronto, en novembre 1996.
Le congrès vise à réunir des représentants des quatre grands volets du système de justice pénale, à savoir, les juges, les corps policiers relevant de toutes les instances, le personnel du Bureau fédéral de libération conditionnelle, ainsi que le personnel provincial s'occupant des probations et des libérations conditionnelles.

Les divers exposés faits tout au long de la journée ont nettement mis l'accent sur le multiculturalisme. Jim Potts, policier autochtone antérieurement au service de la GRC, a donné une excellente présentation sur la culture et la spiritualité des Autochtones.
M. Potts occupe en ce moment un poste d'inspecteur/gestionnaire au Bureau des Premières Nations et des services policiers à contrat de la Police provinciale de l'Ontario (First Nations and Contract Policing Bureau).

Donovan Blair (AGCC par intérim, Bureau de libération conditionnelle du centre-ville de Toronto) et Rod Foster (AGCC, Centre correctionnel communautaire de Hamilton), ont présenté un dialogue par étapes portant sur la préparation d'un exposé destiné à des collègues. Cette discussion par étapes, intitulée *An Honest Dialogue*, a porté sur plusieurs questions, dont la formation de la sensibilisation aux facteurs culturels et les idées préconçues ou préjugés sur les personnes. Messieurs Blair et Foster ont proposé d'éventuelles pistes de solution en mettant l'auditoire au défi de prendre la situation en main et de se remettre en question avant de chercher à comprendre d'autres cultures. *An Honest Dialogue* deviendra peut-être une pièce de théâtre dont on pourrait se servir pour s'attaquer à d'autres questions et pour favoriser la sensibilisation interculturelle. Tant M. Blair que M. Foster sont des membres de longue date du Comité consultatif sur l'harmonie raciale, organisme qui s'emploie à instaurer un milieu pluraliste sur le plan culturel.

Le dernier conférencier de la journée, Ernie Harris, du Ministère des services correctionnels de l'Ontario, a formulé des observations pertinentes et intéressantes au sujet des préjugés et des idées préconçues. Il a fait remarquer que si bon nombre d'exposés avaient abordé des thèmes touchant une minorité visible en particulier, lorsqu'on avait traité la question des motards et de leurs groupements, on les avait désignés sous le nom de « motards », plutôt que sous celui de motards « de race blanche ».

Bien que le congrès n'ait pas donné un tableau complet des activités du Comité consultatif sur l'harmonie raciale, on a quand même proposé certains projets que des membres du district du Centre de l'Ontario, agissant à titre individuel, pourraient entreprendre pour faire progresser la cause de l'harmonie au sein de la collectivité. En outre, le congrès s'est révélé représentatif, dans une certaine mesure, de l'importance prioritaire que l'on attache à ces questions au sein du système de justice pénale.

Si vous avez des questions à poser au sujet de ce congrès, prière de les envoyer à Ken Boone par téléphone au (905) 725-7719 ou par télécopieur au (905) 725-7182.

LE CENTRE FÉDÉRAL DE FORMATION

hôte d'une

exposition internationale

Le Centre fédéral de formation présentait du 13 janvier au 2 février 1997, l'exposition *tout près d'ici... nos prisons*, à l'initiative de l'Observatoire international des prisons (OIP), avec la collaboration de l'Office des droits des détenu(e)s, sous le parrainage de l'UNESCO.

L'exposition, qui en était à la troisième étape de son périple nord-américain, avait préalablement été présentée au Cégep du Vieux-Montréal et au Musée des Arts et Traditions populaires du Québec, à Trois-Rivières. C'était la première fois qu'elle était présentée dans un établissement de détention. C'est cette particularité qui en a fait un événement si exceptionnel.

Notons que l'exposition a été entièrement organisée par les membres du personnel du Centre fédéral de formation qui avaient manifesté le désir d'unir leur intérêt, leurs connaissances et leurs expertises afin d'assurer le succès de l'événement. En outre, de nombreuses organisations, tant du SCC que d'organismes communautaires, ont profité de l'événement pour tenir des réunions.

L'OIP nous proposait un regard critique et extérieur de trente et un graphistes de douze pays sur la réalité des conditions de détention dans les prisons du monde. Elle rassemblait des informations relatives à la vie quotidienne en prison, tant sur le plan du droit que sur la réalité de son application. Ces affiches avaient

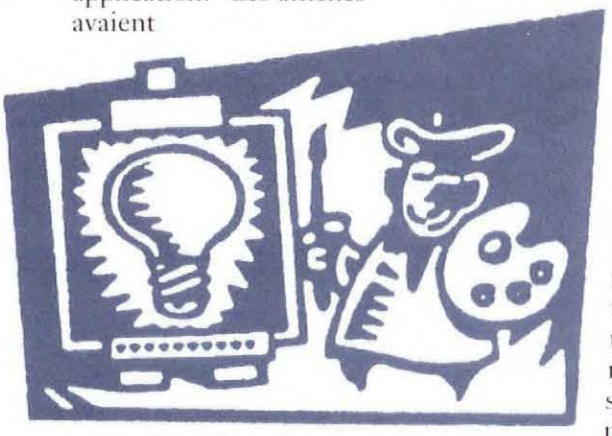

pour objectif d'informer et d'interroger les citoyens sur les conditions auxquelles sont soumises les personnes détenues dans le monde entier. Vingt-sept thématiques sur la vie quotidienne en prison ont été soumises aux graphistes chargés d'illustrer leur contenu, tels que les liens familiaux, la santé, le sida, l'isolement, la surpopulation, la peine de mort, le racisme, la culture, les suicides, l'hygiène, la formation, le travail et la torture.

Le visiteur était également à même de constater *de visu* les conditions de détention ayant cours au Centre fédéral de formation et de se familiariser avec les divers types d'intervention et programmes destinés aux détenus.

L'exposition s'adressait aux étudiants, aux groupes communautaires et d'intervention et aux organismes devant oeuvrer auprès des détenus lors de leur incarcération ou de leur libération. Soixante-douze personnes étaient présentes au vernissage du 13 janvier; par la suite, 379 personnes ont pu visiter l'exposition, pour un total de 451 personnes. Nous n'incluons pas dans ces statistiques les membres du personnel, les détenus ainsi que leurs visiteurs.

Les organisateurs sont très satisfaits de la participation à cet événement exceptionnel. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Jean Beckers, directeur-adjoint aux programmes correctionnels, Centre fédéral de formation, par téléphone au (514) 661-7786, poste 4500 ou par télécopieur au (514) 664-6822.

Jeter une lumière nouvelle

La contribution d'une étudiante au Service correctionnel du Canada dans le cadre du programme d'alternance travail-études

Mon nom est Janna Shumila; je suis étudiante de deuxième année en communications à l'Université Simon Fraser de Burnaby, en Colombie-Britannique. De janvier à mai 1997, j'ai travaillé au Service correctionnel du Canada dans le cadre du programme d'alternance travail-études à titre d'agente subalterne des communications à la Direction générale des communications de l'Administration centrale. Il s'agissait de ma première participation à ce programme.

Depuis ma naissance, je suis atteinte d'un trouble de la vue connu sous le nom de glaucome congénital, qui entraîne une accumulation constante de liquide dans l'oeil et cause une destruction lente de la rétine et d'autres régions internes de l'oeil. J'ai perdu graduellement la vue, mais je perçois encore la lumière, et je peux distinguer certaines couleurs et les ombres.

J'utilise un chien-guide pour me déplacer. Il s'agit d'un retriever du Labrador de couleur jaune qui s'appelle Bordeaux. Bordeaux a modifié et ensoleillé considérablement ma vie; elle me donne confiance lorsque je marche. Chaque jour, elle me remplit de joie et me fait vivre de nombreux moments hilarants.

Mon travail au SCC m'a obligée à surmonter de nombreuses difficultés, mais il m'a apporté beaucoup de gratification. À titre d'agente subalterne des communications, j'étais chargée d'effectuer des recherches pour des articles et de rédiger et de réviser ces articles, dont ceux de la publication *Contact*, qui paraît toutes les deux semaines. J'ai également participé à la rédaction et à la révision d'articles publiés dans *Entre Nous*. J'ai énormément apprécié mon travail et j'ai beaucoup appris sur la préparation des publications.

J'accomplissais la plus grande partie de mes tâches quotidiennes au moyen d'un ordinateur. Au travail et à la maison, j'utilise des applications ordinaires de traitement de texte et de courrier électronique ainsi que du matériel et des logiciels destinés aux personnes handicapées. J'ai accès à l'information de mon ordinateur au moyen d'un terminal d'affichage en braille et d'un logiciel d'échange d'information textuelle parole-écran. Ce logiciel est conçu pour lire à voix haute l'information qui se trouve à l'écran de mon ordinateur. En utilisant le mode de révision de ce logiciel, je peux déplacer le curseur d'une ligne à l'autre à l'écran. Le terminal d'affichage en braille que j'utilise est commandé par le logiciel d'échange d'information textuelle parole-écran; le curseur du terminal d'affichage peut suivre le curseur du logiciel d'échange d'information textuelle parole-écran de sorte que je peux utiliser les deux systèmes en même temps. Au moment de la révision, je peux dissocier les deux fonctions et obtenir une copie papier de mon écran en braille.

J'utilise un clavier standard d'ordinateur pour dactylographier; le terminal d'affichage en braille et le logiciel d'échange d'information textuelle parole-écran affichent et dictent ce que je dactylographie. Je me sers également d'un analyseur qui me permet de convertir des textes imprimés à l'aide de l'ordinateur pour pouvoir les lire avec mon système d'accès.

La Commission de la fonction publique a prêté tout cet équipement au SCC pour que je m'en serve pendant mon stage. De plus, j'ai un équipement identique à la maison, que j'utilise pour exécuter mes travaux universitaires et m'occuper de mes affaires personnelles.

Cette technologie semble probablement étonnante, mais elle recèle une bonne part de problèmes techniques. La technologie d'accès peut être très capricieuse, et elle n'est pas compatible avec toutes les versions des logiciels et tous les paramètres. Au début, il a fallu faire plusieurs tentatives pour que tout fonctionne bien. Je suis redevable à Scott MacKay, technicien en informatique au SCC, dont la patience et la persévérance ont été mises à rude épreuve lorsqu'il s'est employé à faire fonctionner mon équipement.

Dans l'ensemble, mon expérience au SCC s'est révélée très fructueuse et très gratifiante. Pendant mon séjour, j'ai rencontré un grand nombre de personnes sensationnelles, j'ai accru mes connaissances des opérations de l'administration fédérale et j'ai acquis une expérience d'une valeur inestimable qui m'aidera à atteindre mes objectifs à l'avenir. J'aimerais bien retourner à Ottawa pour participer de nouveau à un programme d'alternance travail-études.

Je suis maintenant revenue à l'Université Simon Fraser pour poursuivre mes études en sciences appliquées, avec spécialité en communications et mineure en administration des affaires. Je vise à faire carrière dans les relations publiques ou en marketing, idéalement dans l'industrie des divertissements, ou à travailler avec des chiens-guides.

Si vous avez des questions à poser au sujet des chiens-guides, des équipements destinés aux personnes handicapées ou des relations avec les personnes souffrant de déficiences de la vue, vous pouvez me contacter par courrier électronique à jshumila@sfu.ca.

MISE À JOUR

sur le *recrutement*

Un concours de recrutement d'agents de correction de niveau débutant, tenu plus tôt cette année, pour le nouvel établissement à sécurité moyenne en Ontario a suscité l'intérêt de plus de 700 personnes de la région concernée, celle de Muskoka-Parry Sound. Environ 500 candidats ont satisfait aux critères minimaux de présélection; toutefois, l'établissement prévoit embaucher seulement une quarantaine d'agents de correction I au moyen de cette opération de recrutement en particulier.

L'évaluation des connaissances et des aptitudes des candidats, échelonnée sur deux jours, s'est faite à l'école secondaire locale de Gravenhurst; on a divisé les candidats en cinq groupes. Pour la première fois, les personnes recrutées devaient se soumettre à l'examen des normes régissant les postes assujettis au système de gestion de carrière. Près de 200 candidats ont passé en mars et en avril, à l'Opéra de Gravenhurst, une entrevue axée sur leurs qualités personnelles. Les candidats retenus doivent encore réussir le test d'aptitudes physiques de l'agent de correction (COPAT).

Les gestionnaires du nouveau complexe à sécurité moyenne de Beaver Creek, en Ontario, ont consacré leur hiver à une campagne nationale de déploiement et ils se sont rendus dans les établissements de chaque région. Des possibilités de déploiement existent en ce moment dans les domaines suivants : opérations, gestion des cas, programmes visant les délinquants, informatique et psychologie. On peut obtenir des renseignements détaillés en consultant les affiches apposées sur les panneaux qui se trouvent dans tous les locaux du Service correctionnel du Canada.

Les travaux de construction sont en cours et on prévoit que le nouvel établissement à sécurité moyenne en Ontario sera opérationnel d'ici avril 1998. Un incendie a complètement détruit la chapelle, plus tôt cette année, mais cet incident ne devrait pas retarder la date d'ouverture. La plupart des postes seront comblés entre l'automne 1997 et le printemps 1998

Réaffirmation de l'énoncé de Mission dans la **région des Prairies**

Le personnel de l'administration régionale des Prairies, à Saskatoon, a célébré la St-Valentin de manière particulière. En effet, il a participé à une cérémonie de réaffirmation de sa Mission. Le sous-commissaire régional, Rémi Gobeil, en a donné le coup d'envoi en faisant une déclaration liminaire sur l'énoncé de Mission du SCC, qu'on a récemment modifié de manière à ce qu'il fasse clairement état du « respect de la primauté du droit ».

M. Gobeil a également félicité le personnel de son action passée et en cours, particulièrement dans le contexte des nombreux changements que le SCC a eu à vivre au cours de la dernière année, en plus du volume considérable de critiques dont le Service a fait l'objet dans les médias.

Après la cérémonie officielle, le personnel a eu droit à un lunch délicieux, préparé par un chef cuisinier hors du commun, Earl Synkiw, administrateur régional des services de gestion de la technologie et de l'information.

Servir avec le sourire
Earl Synkiw à droite avec le sous-Commissaire adjoint Paul Oleniuk

Le personnel de l'administration régionale des Prairies

L'organisation DARTS ET LE SCC *unissent leurs efforts*

Un partenariat entre le SCC et la Drumheller Adult Resource Training Society (DARTS) a rehaussé les possibilités de réinsertion des détenus. DARTS est une organisation qui aide les adultes aux prises avec des difficultés mentales à acquérir des compétences et à travailler au sein de la collectivité.

DARTS offre un moyen de faciliter le retour de certains détenus dans la collectivité pendant qu'ils sont incarcérés, ce qui ouvre la voie à un soutien permanent et à la prise de dispositions dans leur collectivité au moment de leur remise en liberté. L'agente de gestion des cas (AGC) Lois Gerstman travaille en coopération avec le personnel de DARTS depuis deux ans et elle est satisfaite des résultats obtenus.

Dans un premier temps, le programme a connu quelques problèmes qu'il a fallu résoudre. Par exemple, le personnel de DARTS s'est vu confronté à des situations où les détenus, à l'occasion, ne se présentaient pas – parfois, cela ne tenait pas à un manque de bonne volonté, mais plutôt à des circonstances étrangères comme le confinement à leur cellule. Il s'est également révélé nécessaire de surmonter des difficultés de communication entre les deux organisations, à cause du grand nombre de changements de quarts de travail et de la rotation chez les employés du SCC. La coopération entre le personnel de DARTS et du SCC a permis d'aplanir ces difficultés. La persévérance et l'engagement des deux parties leur ont toutes deux permis d'atteindre leur objectif mutuel, consistant à ce que des citoyens respectueux de la loi s'épanouissent pleinement au sein de la collectivité.

Tous ceux qui ont travaillé à ce projet ont constaté que ses avantages l'emportent de loin sur ses inconvénients

Les employés et les membres du conseil d'administration de DARTS se sont rendus dans l'établissement afin d'y rencontrer d'éventuels clients. Les deux groupes n'ont pas ménagé leurs efforts afin de garantir que les organisations, en dépit de leurs différences, puissent fondre leurs objectifs et leurs méthodes de travail. Le personnel du SCC a été invité à assister à des conférences d'examen des cas en compagnie de clients mutuels afin qu'il concoure à la surveillance des progrès accomplis.

En résumé, l'AGC Gerstman a qualifié l'expérience de positive : « Ce que nous avons appris, c'est qu'il y a une bonne correspondance entre le groupe de nos clients et les leurs, qu'on pouvait remédier aux problèmes, et qu'il convenait d'encourager la communication dans un esprit d'ouverture ainsi que l'éducation ».

DARTS envisage d'accroître le nombre de ses clients. L'établissement de Drumheller, pour sa part, étudie la possibilité de former avec DARTS une coentreprise, dans le cadre de laquelle leurs clients pourraient prêter leur concours à une activité de fabrication. « Tous ceux qui ont travaillé à ce projet ont constaté que ses avantages l'emportent de loin sur ses inconvénients. Je demande instamment à quiconque a un client aux prises avec des difficultés mentales d'examiner cette ressource. DARTS fait partie intégrante de la collectivité de Drumheller », a souligné l'AGC Gerstman en guise de conclusion.

Loi sur la citoyenneté

Cette année marque le cinquantenaire de l'adoption de la *Loi sur la citoyenneté canadienne*, entrée en vigueur le 1er janvier 1947. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration invite tous les Canadiens à célébrer cet événement important dans l'histoire nationale.

Pour commémorer les événements historiques de janvier 1947, des cérémonies spéciales ont été organisées dans des localités de partout au pays pendant la semaine du 20 janvier. Une campagne nationale de promotion a également été lancée. Ces activités ont été suivies de la semaine annuelle « Canada – une affaire de cœur », du 10 au 17 février, qui soulignait cet anniversaire et donnait l'occasion aux Canadiens de célébrer leur citoyenneté canadienne, ainsi que le patrimoine et les symboles nationaux.

Les événements spéciaux se poursuivront toute l'année; des célébrations auront lieu en conjonction avec la Fête du Canada dans tout le pays. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Donald Pineau, gestionnaire de projet, au (613) 957-7509.

Établissement pour femmes d'Edmonton
Célébration de l'énoncé de Mission

L'établissement pour femmes d'Edmonton, en Alberta, a organisé une cérémonie spéciale le 12 mars pour célébrer le nouvel énoncé de Mission du Service correctionnel du Canada. Le sous-commissaire de la région des Prairies, M. Rémi Gobeil, était présent.

La cérémonie a débuté par une allocution de la directrice, Mme Jan Fox. Celle-ci a parlé de l'obligation qui incombe au personnel de toujours respecter la primauté du droit et de lui accorder l'importance voulue. En outre, elle a traité de la question de la reddition de comptes et a fait remarquer que tous les membres du personnel devraient s'enorgueillir de faire partie du Service. Mme Fox a ajouté qu'à l'instar des autres organismes gouvernementaux, le SCC offre un service essentiel aux Canadiens en faisant en sorte que les collectivités où ils habitent soient sûres et paisibles.

On a ensuite procédé au dévoilement d'une grande bannière en soie portant l'emblème du SCC ainsi que les versions anglaise et française de l'énoncé de Mission. Cette bannière bleue revêt un caractère particulier, car la signature des membres de l'équipe de gestion de l'établissement pour femmes d'Edmonton a été gaufrée sur le tissu en soie pour témoigner de l'engagement qu'ils ont pris d'appliquer les principes directeurs de l'énoncé de Mission. La bannière décorera dorénavant en permanence le mur du gymnase de l'établissement. Une bannière en soie plus petite a également été suspendue dans la salle de conférence de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Pendant la cérémonie, le personnel de la direction a reçu des plaques en bois gravées du nouvel énoncé de Mission, et une plaque plus grande sera exposée dans le hall principal de l'établissement. Tous les membres du personnel présents ont également reçu un sac fourre-tout portant l'emblème du Service ainsi que l'énoncé de Mission en anglais et en français.

Conformément au thème du nouvel énoncé de Mission, une chasse au trésor a eu lieu avant la cérémonie officielle. Désignée sous le nom d'*Operation: Mission Hunt*, elle a été organisée par la chef d'équipe Joanna Pauline. L'opération visait à trouver le plus d'exemplaires possibles de l'énoncé de Mission, qui se trouvaient bien en vue à divers endroits dans l'immeuble de l'Administration. Le nom des gagnants déterminés par un tirage au sort a été annoncé au cours d'une réunion du personnel tenue le même jour. Le grand prix consistait en un dîner pour deux personnes.

Après la cérémonie officielle, on a demandé au personnel de participer à un déjeuner préparé par deux détenues. Ces dernières ont également préparé un gâteau orné de l'énoncé de Mission, dont tous les membres du personnel ont reçu un morceau. Dans l'ensemble, le déjeuner a été couronné de succès.

La directrice tient à rendre hommage aux membres du personnel et aux détenues qui ont contribué au succès de la cérémonie :

Ken Chartrand, qui a préparé les bannières et les plaques; Tannis McDonald, qui a pris les dispositions pour faire livrer le matériel; Graham Hoskins, qui a construit l'estrade et qui s'est occupé de la disposition des sièges; Wayne Mabbott, qui a agi comme photographe officiel; toutes les détenues qui ont participé à la préparation des bannières et des plaques; les deux détenues qui ont préparé et servi le repas et Joanna Pauline, qui a organisé la chasse au trésor.

On a également formulé des souhaits particuliers à M. Ray Brunning, agent de correction principal, à l'occasion de son 60e anniversaire de naissance.

Les intéressés peuvent obtenir de plus amples renseignements en appelant Ash Mall, chef d'équipe, Opérations correctionnelles, au (403) 495-3657.

De gauche à droite :

Le sous-commissaire, Rémi Gobeil, la directrice de l'établissement, Jan Fox, la sous-directrice, Karen Smith-Black, et la représentante syndicale, Lil Kordic.

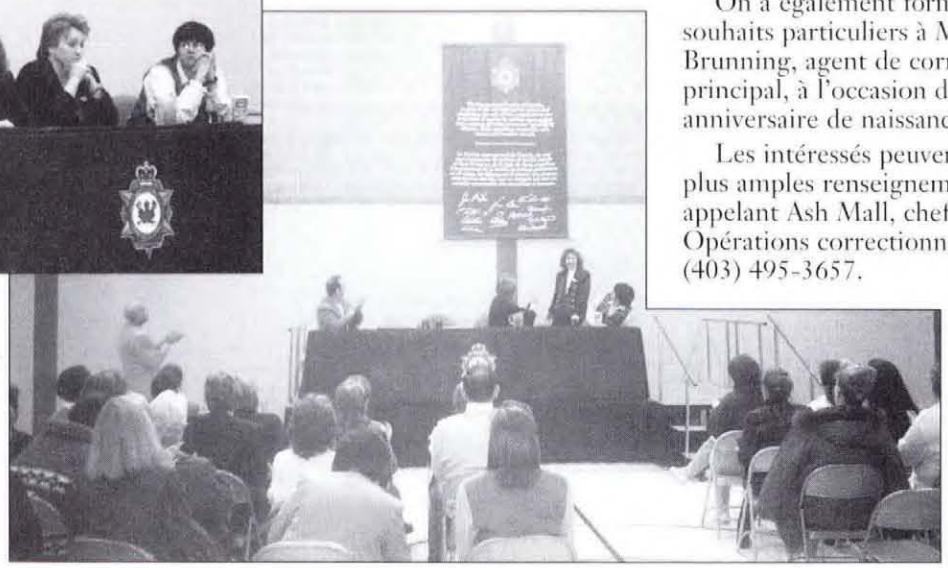

Présentation officielle de l'énoncé de Mission du SCC.

Cérémonie de remise de primes de l'administration centrale

Chaque année, le Service correctionnel du Canada organise des cérémonies de remise de primes à l'échelle du pays pour souligner la contribution de groupes et de personnes exceptionnels au sein du système correctionnel. Cette année, la cérémonie de l'administration centrale s'est tenue le 26 mars au matin à l'auditorium de l'immeuble des Archives nationales, au centre-ville d'Ottawa.

On a souligné l'excellence du rendement et l'engagement envers le Service correctionnel de certains employés provenant de divers secteurs. Des certificats encadrés signés par le commissaire, Ole Ingstrup, ont été présentés aux récipiendaires. Les récipiendaires ont reçu des prix pour le travail d'équipe, la contribution humanitaire, l'engagement exceptionnel, des prix d'excellence professionnelle, des primes au mérite et des certificats de gratitude. On a également souligné les importantes réussites des employés dans divers secteurs et projets.

Le commissaire, M. Ingstrup, a prononcé les allocutions d'ouverture et de clôture et a donné les certificats. La famille et les amis des récipiendaires étaient également invités à assister à la cérémonie officielle et à la réception qui a suivi. L'événement a remporté un vif succès. On a remercié et félicité chaleureusement tous les récipiendaires de leur bon travail.

Primes au mérite

Jane Laishes
en reconnaissance de son excellent travail, puisqu'elle est la seule agente des services de santé mentale à la Direction générale des services de santé depuis plus de deux ans.

Hilda Vanneste
en remerciement de son immense contribution soutenue et de ses réussites dans le secteur des délinquantes.

Maria Valenti

Susan Caldwell
pour souligner leurs efforts considérables dans l'organisation de la conférence sur la gestion du risque cette année.

Mention élogieuse du Service

Alan Sierolawski
pour avoir mis sur pied le programme de distribution de trousses de désinfection à l'eau de Javel.

Prix d'excellence professionnelle du commissaire

Ray Belcourt
pour avoir pris l'initiative de créer et de mettre sur pied un site Internet pour le SCC et de réaliser les recherches préliminaires.

Prime du Service correctionnel pour la contribution humanitaire

Cette prime est remise aux employés dont le travail bénévole auprès d'organisations communautaires depuis un certain nombre d'années a eu un effet positif sur l'image de marque du Service.

Alex et *Mary Burnett*
en reconnaissance de douze années de participation au programme de famille d'accueil et pour avoir accueilli chez eux de jeunes délinquants condamnés à la garde en milieu ouvert.

Jackie Bulmer

Debbie Chorney

Stu Harris

Trish Lepage

Linda McMahon
pour avoir coordonné le projet « Angel Tree », programme de distribution de cadeaux de Noël à des enfants démunis.

Jeanne Davy

Paulette Lajeunesse

Sue Séguin
en reconnaissance des efforts déployés dans la collecte de dons organisée pour aider la famille de feue Judy Bishop Hanrahan, une collègue de travail.

Certificat de gratitude

Olga Bailey
en reconnaissance de son service de qualité supérieure à l'Administration centrale.

Chantal Chrétien
en reconnaissance de sa contribution à la réforme de la classification dans la fonction publique dans le cadre du projet de Norme générale de classification (NGC).

Faith McIntyre
pour son dynamisme dans la mise en œuvre du Programme de retour au travail.

Françoise Perron
pour souligner son professionnalisme et son dynamisme en dotation.

Joe Price
pour son dynamisme dans la campagne 1996 de la fonction publique Centraide/PartenaireSanté.

Chorale du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Secrétariat du Ministère

Trish Trainor
pour ses efforts au sein du Groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif.

Chin Yeung
en reconnaissance de sa contribution à divers événements sociaux du SCC au fil des ans.

feu Barry Mullen
en reconnaissance de ses réussites dans les secteurs des ressources humaines, des services techniques et de la gestion de l'information.

Charles Haskell

Marla Marino Vachon

Michel Laprade

pour la qualité du service offert aux clients.

25 ans de service

Trevor Archer

Gérard Bastien

Roselyne Delisle

Raymond Ouellet

On a également souligné la participation d'autres employés, trop nombreux pour les mentionner tous ici, aux groupes indiqués ci-dessous et leur engagement au travail d'équipe et à la collaboration.

Prix du travail d'équipe

Campagne Centraide/Partenaire Santé 1996

Cérémonie de signature de la Mission

Partie III du Budget des dépenses principal 1997-1998

Groupe d'examen des politiques

Conférence sur la gestion du risque

Programme Nouveautés au menu du dîner

Groupe de travail sur l'isolement

Création d'un document décrivant l'orientation et les directives relativement aux délinquants sexuels

Certificat de gratitude pour le travail d'équipe

Pique-nique annuel

Chorale du SCC

Groupe de musique ministériel

Amicale de **Curling du SCC**

Le 2 avril dernier, les joueurs de curling novices et vétérans ont eu l'occasion de participer à une activité sportive de plus en plus populaire au Canada. Le 14e tournoi de l'Administration centrale s'est tenu au club de curling Rideau. Bon nombre de membres du personnel et d'anciens employés du SCC ont pris part à cette activité d'une journée. Trois personnes de l'extérieur de la ville étaient également de la partie, soit John Osborne et Phil Chitty, à titre de représentant du groupe du Système de gestion des détenus de Kingston, en Ontario, et Claire Lord, une invitée de la Nouvelle-Zélande.

La sous-commissaire principale, Lucie McClung, a remis des trophées et des épinglettes à tous les participants. Seize équipes ont pris part à la compétition, et des trophées ont été décernés dans trois catégories. L'équipe de Randy Gaw (responsable du placement), composée de Trish Trainor et de Marie-France Lapierre, a remporté les honneurs et s'est vu remettre un grand trophée pour le meilleur résultat pour toutes les joutes. L'équipe qui a obtenu le meilleur résultat pour deux joutes se composait de Nathalie Train (capitaine), Jean-Pierre Pariseau et Denis Couillard. L'équipe ayant récolté le meilleur résultat pour une joute comprenait Rick Lajeunesse (capitaine), Daniel Giroux et Bram Deurloo. Nous tenons à remercier tout spécialement Trish Trainor, Jackie Bulmer et Daniel Giroux d'avoir joué dans deux équipes ainsi que Allan Boothroyd, Randy Gaw, Mary Atkins et Rick Lajeunesse pour avoir organisé l'activité.

L'amicale de curling est une bonne occasion de faire la connaissance de nos collègues et de voir les visages qui se cachent derrière les noms. L'Administration centrale organisera probablement une autre compétition l'automne prochain afin d'encourager les membres à se pratiquer et à participer à des tournois d'hiver. Nous aimerions que la prochaine rencontre donne lieu à une participation accrue. La sous-commissaire principale a même promis de faire cadeau d'un glisseur et d'un balai.

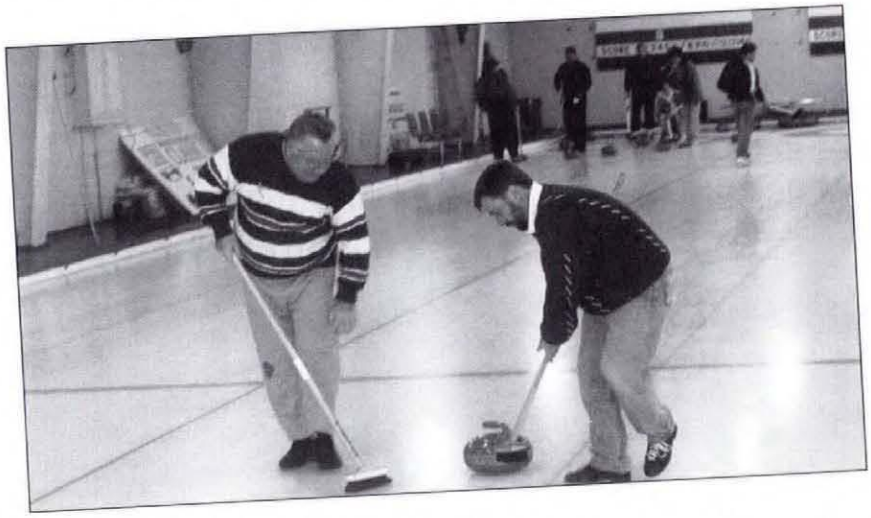

André Stambouli (à gauche) et Paul Crookall en pleine action durant le match décisif

Remise de plaques Établissement de Drumheller

En novembre 1996, le directeur adjoint de l'établissement de Drumheller, en Alberta, M. Ron Goruik, a remis douze plaques aux membres suivants du personnel pour souligner leurs 25 ans ou plus de service ininterrompu à cet établissement.

George Baker	Albert Landry
Dale Berry	Edward Laplante
William Braunberger	Donald Loro
Ita Bulechowsky	Sudha Medavarapu
Joseph Calpas	Nick Rogish
James Fleming	Rick Trembecky

Le Service correctionnel du Canada souhaite féliciter et remercier tous ces membres du personnel de leurs années de dur labeur et d'engagement.

Volume 22, N° 2 **Avril 1997**

Entre Nous est publié tous les deux mois par la direction des Communications du Service correctionnel du Canada.

Gestionnaire	– Christian Rapold
Rédaction et révision de l'anglais	– Diane Morin / Laura Zasada
Rédaction et révision du français	– Julie Renaud
Coordonnatrice des articles	– Diane Morin
Services de traduction	– Bureau de la traduction
Conception graphique	– Sharper Images / Avante Graphics

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

Veuillez faire parvenir vos observations ou vos soumissions à l'adresse ci-dessous :

Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet: http://www.csc-scc.gc.ca

© Service correctionnel du Canada 1997

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

ISSN 0715-285X

Envoyez-nous vos articles

Entre Nous est un bulletin d'information publié tous les deux mois par la Direction des communications du Service correctionnel du Canada, à l'administration centrale, à Ottawa, en Ontario. Son objectif est de diffuser de l'information sur les pratiques correctionnelles en vigueur au Canada et de fournir aux employés correctionnels du SCC l'occasion de partager leurs expériences avec leurs collègues de l'ensemble du pays.

Nous invitons tous les membres du SCC à nous faire part des idées ou des expériences qu'ils aimeraient partager. Dans un grand nombre d'établissements du pays, divers projets innovateurs sont en cours, que nous aimerions connaître et dont nous pourrions peut-être tirer des leçons. Les personnes qui soumettent des articles peuvent recourir gracieusement à nos services de rédaction et de révision.

Entre Nous compte actuellement plus de 7 000 abonnés au Canada et ailleurs dans le monde. Il est aussi publié sur Internet, à l'adresse http://www.csc-scc.gc.ca. Comme nous comptons des lecteurs dans plusieurs pays, nous aimerions créer une section qui serait un lieu de rencontre où pourraient s'exprimer les membres de tous les services correctionnels du monde. À cette fin, nous souhaitons recevoir des articles des membres des services correctionnels d'autres pays qui aimeraient nous faire connaître des pratiques ou des programmes en usage dans leurs établissements ou exprimer leur point de vue sur notre système. Les questions concernant les pratiques en usage au Canada peuvent être adressées à la rédaction; nous y répondrons dans un numéro subséquent.

Prière de transmettre vos articles et demandes de renseignements à l'adresse suivante :

Entre Nous – Rédacteur
Service correctionnel du Canada
Direction des communications
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9

ou par télécopieur au (613) 947-0091.

JUIN 1997

Entre Nous

Pénitencier de Kingston

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada

Canada

Le pénitencier de Kingston est déclaré **site historique**

Le 30 avril dernier, au cours d'une cérémonie officielle, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a souligné la place de choix qu'occupe le pénitencier de Kingston, premier pénitencier érigé au Canada, dans l'histoire de notre pays et dans le monde de l'architecture. À cette occasion, une plaque a été dévoilée en présence de M. Peter Milliken, député fédéral de Kingston-et-les-Îles qui représentait l'honorable Sheila Copps, vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien. MM. Ross Toller, sous-commissaire adjoint pour la région de l'Ontario, et Jim Blackler, directeur de l'établissement, participaient également à cet événement.

Inauguré le 1er juin 1835, sous le règne de William IV et alors connu sous le nom de « Pénitencier provincial du Haut-Canada », l'établissement de Kingston accueillit ce jour-là ses six premiers détenus. Cet événement allait marquer la naissance du Service correctionnel du Canada et le début de 162 ans d'histoire correctionnelle au Canada.

Le pénitencier de Kingston est le premier édifice érigé en Amérique du Nord Britannique suivant les exigences de la réforme pénitentiaire de la fin du XVIIIe siècle, qui recommandait des cellules individuelles, le classement des détenus en fonction de la gravité des crimes commis, une surveillance constante et un programme de réadaptation par le travail.

La construction du pénitencier débuta en 1834, et la première aile, soit le bloc cellulaire sud, fut ouverte l'année suivante. Les trois autres ailes de l'édifice – l'hôpital, la salle à manger, les ateliers, les murs et les tours – furent bâties par les détenus. Les blocs cellulaires et la rotonde ne furent achevés qu'en 1860. L'architecture néoclassique du pénitencier de Kingston est un trait distinctif, car à cette époque, on intégrait fort peu d'ornementation aux édifices pénitentiaires, les façades austères devant refléter le caractère correctionnel de l'établissement.

La philosophie des réformistes du XIXe siècle établissait une relation étroite entre l'aménagement d'une prison et la réadaptation des détenus. On croyait que le travail en groupe le jour et l'isolement cellulaire le reste du temps constituaient les mesures de châtiment correctif qui permettaient le mieux aux prisonniers de réfléchir à leurs erreurs passées et de se corriger. Le temps et l'expérience ont toutefois démontré l'inefficacité de l'isolement dans des cellules minuscules – larges d'à peine 2,5 pieds ou 1,2 mètre – et des programmes de travail en silence comme mesures correctives ; la réforme des prisons s'est alors orientée vers des programmes basés sur le travail, l'instruction et la religion pour réadapter les détenus, mesures qui ont à leur tour cédé le pas à une intensification des traitements par des sociologues, des psychologues et des psychiatres. Tout au long de cette évolution de la philosophie en matière de traitement pénitentiaire, certains éléments du plan original du pénitencier de Kingston sont demeurés le prototype dont se sont inspirées les autres prisons fédérales jusqu'aux années 1930.

Des sept pénitenciers construits avant 1950 qui sont toujours administrés par les autorités fédérales, le pénitencier de Kingston est celui qui illustre le mieux les caractéristiques principales des premières prisons canadiennes, tant par sa taille et par l'étendue de ses installations que par la survie des structures originales et la qualité de son architecture. Malgré les rénovations d'envergure que l'on continue d'y apporter, ces édifices remarquables du XIXe et du début du XXe siècles sont toujours utilisés.

Lorsque la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada a étudié des exemples importants d'édifices néogothiques en architecture canadienne, elle s'est également intéressée à l'architecture de pénitenciers construits avant 1950. L'importance du pénitencier de Kingston à cet égard a joué un rôle prépondérant dans la désignation de ce site, puisqu'il « a été, pendant un siècle, un modèle pour le nouveau système pénitentiaire canadien, en raison de la complexité de son plan d'ensemble, de sa taille et de son âge. Parce que beaucoup de caractéristiques architecturales propres au XIXe siècle y sont toujours bien en évidence, le pénitencier de Kingston revêt une importance historique et architecturale exceptionnelle à l'échelle nationale, et peut-être même à l'échelle internationale. »

Remise d'un insigne de l'Ordre du Canada

Sarah Anala, une interprète inuit de Saint John au Nouveau-Brunswick, qui participe à l'élaboration de programmes offerts par quatre établissements dans la région de l'Atlantique, a été reçue, le 7 janvier 1997, Membre de l'Ordre du Canada pour son travail comme bénévole. La citation faisait l'éloge de ses réalisations en ces termes : « son profond souci de la condition sociale des Inuit, des Mi'kmaq et des Malécite l'a incitée à fournir des services comme conseillère auprès des délinquants et de leurs familles ». Son travail et « ses méthodes novatrices pour remédier à des problèmes de société complexes résultant de comportements dysfonctionnels ont caractérisé les nombreux ateliers qu'elle a donnés dans les Maritimes. Elle a grandement contribué à réduire le taux de récidive et a travaillé à préserver son patrimoine, tressant ainsi des liens de compréhension et de respect mutuels entre les peuples autochtones et non autochtones. »

L'Ordre du Canada est une confrérie d'honneur qui reconnaît les services éminents rendus dans des domaines importants de l'activité humaine. Institué en 1967, année du centenaire du Canada, l'Ordre est la clef de voûte de notre régime national de distinctions. En tant que Chancelier de l'Ordre, c'est le gouverneur général qui fait les nominations, sur la recommandation d'un conseil consultatif présidé par le Juge en chef du Canada. Il y a trois grades : celui de Compagnon souligne les réalisations ou les services rendus à l'échelle internationale ou la prééminence sur la scène nationale; celui d'Officier, les services ou les réalisations au niveau national; celui de Membre, les contributions remarquables au niveau local ou régional, ou encore dans un domaine d'activité particulier. Les personnes qui accèdent à l'Ordre reçoivent un certificat signé par le gouverneur général, l'insigne et le ruban de l'Ordre, pour la tenue de soirée, ainsi qu'une épingle coiffée d'un flocon de neige stylisé surmonté de la couronne et portant une feuille d'érable encerclée de la devise en latin *desiderantes meliorem patriam* (« ils aspirent à une patrie meilleure »). Mme Anala peut faire suivre son nom de l'abréviation M.C. (pour les membres).

Cinquante Canadiens ont reçu l'insigne des membres de l'Ordre des mains du gouverneur général, Roméo LeBlanc, au cours d'une cérémonie tenue le 16 avril à Rideau Hall. Toutes nos félicitations à Mme Anala au nom de tous les employés du Service correctionnel du Canada.

Don d'un objet d'art
à l'hôpital de Kingston

Le 24 avril, le détenu David Stanik de l'établissement de Bath a remis un objet d'art peu commun à l'aile des enfants de l'Hôtel-Dieu de Kingston en Ontario. Le don de M. Stanik consiste en une grande peinture sur verre, sur laquelle figurent quelque 540 caricatures peintes représentant les 101 Dalmatiens, Winnie the Pooh, Yogi Bear, Superman et Mickey, pour n'en nommer que quelques-unes. Les patients et les visiteurs pourront maintenant détourner leur regard du milieu hospitalier pour passer des heures à identifier les personnages.

Le directeur intérimaire de l'établissement, Larry Stebbins, a remis la peinture à Myrna Horton, adjointe au financement, et à Mike Fleet, *Child Life Program Manager* de l'Hôtel-Dieu. La remise a été suivie d'une petite réception, avec gâteau et rafraîchissements, organisée par Eleanor Henderson, des services d'alimentation de l'établissement de Bath.

Si M. Stanik a peint l'oeuvre, nombreux sont ceux qui ont participé à l'assemblage de cette pièce impressionnante. Bob Young, de l'atelier de peinture de Bath, a fourni le matériel de peinture; Al Cloutier, de l'atelier d'ébénisterie, a fabriqué et assemblé le cadre; enfin, Jack Weller, de l'atelier de travail du métal, a fabriqué la plaque. Susan Kellerman, agent de gestion des cas, et Paul McCarthy, coordonnateur par intérim des Programmes correctionnels, ont organisé la remise.

Ce don représente une magnifique démonstration de générosité envers ceux qui ont besoin de se remonter le moral pendant qu'ils sont loin de chez eux. La peinture sur verre de M. Stanik ne manquera pas d'arracher un sourire aux jeunes enfants qui verront son oeuvre.

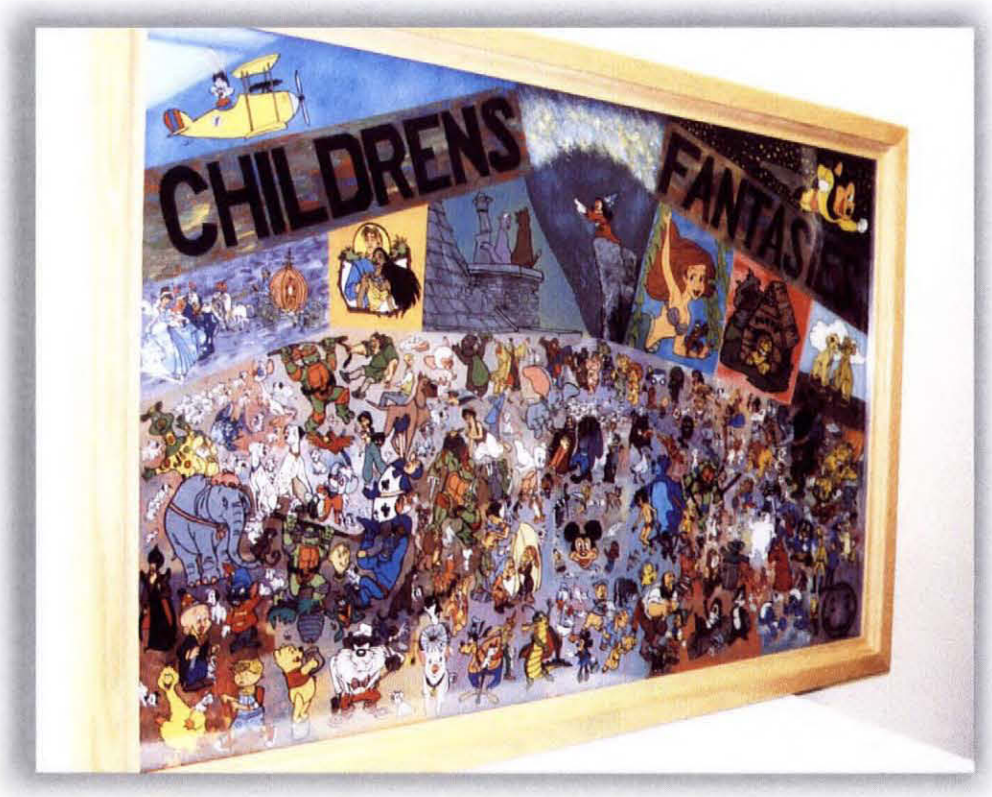

Nominations

Le 2 juin, le Service correctionnel du Canada accueillait trois nouveaux cadres à l'administration centrale. Il s'agit de Mme France Lagacé, qui est devenue commissaire adjointe, Communications, de M. Richard Clair, qui occupe le poste de secrétaire corporatif, Secrétariat exécutif, et de Mme Louise Saint-Laurent, commissaire adjointe, Services corporatifs. Le SCC leur souhaite cordialement la bienvenue. Il leur souhaite également beaucoup de succès et de satisfaction dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

France Lagacé
Commissaire adjointe, Communications

Mme Lagacé était, depuis 1988, directrice des Communications à la Communauté urbaine de Québec. Elle devait élaborer des stratégies de communications, organiser la tenue d'audiences et de consultations publiques et assurer un partenariat efficace entre les villes membres par le maintien de relations étroites et harmonieuses avec les maires, leurs collaborateurs immédiats, les directeurs généraux, les directeurs des Communications ainsi qu'avec les médias des villes membres. Mme Lagacé est détentrice d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Montréal et d'une scolarité de doctorat en sciences politiques de l'Université McGill de Montréal.

Monsieur Clair occupait précédemment le poste de directeur du Projet sur les contraventions au ministère de la Justice. À ce titre, ses responsabilités comprenaient, entre autres, la gestion d'une équipe de cinq membres chargée de l'adaptation des lois et de la mise en oeuvre d'un régime de contravention pour les infractions fédérales, la gestion de projets, le maintien de relations étroites avec les ministères et organismes fédéraux, ainsi que la poursuite de négociations avec les partenaires provinciaux et territoriaux. Monsieur Clair possède une maîtrise en histoire de l'Université York à Toronto.

Richard Clair
Secrétaire corporatif, Secrétariat exécutif

Louise Saint-Laurent
Commissaire adjointe, Services corporatifs

Mme Saint-Laurent occupait précédemment le poste de directrice générale des Finances pour le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. On compte parmi ses réalisations : le redressement de l'état de l'information et des services financiers à la suite de l'amalgamation de quatre organismes différents utilisant six systèmes financiers principaux indépendants et la résolution de situations complexes par l'application d'approches innovatrices, lesquelles ont par la suite été imitées par d'autres organismes fédéraux. Détentrice d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université de Sherbrooke, elle est également membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Le leadership au SCC

La conférence de la gestion supérieure, qui se tient désormais deux fois par année, a eu lieu à l'hôtel Citadel, à Ottawa, du 15 au 17 avril dernier. La conférence avait pour thème : *Le leadership au SCC*. Les conférenciers invités étaient le Solliciteur général du Canada, M. Herb Gray, qui a prononcé une allocution à l'occasion de la cérémonie de remise de distinctions honorifiques, dans la soirée de la deuxième journée, et le journaliste, auteur et communicateur, Peter C. Newman, ainsi que le producteur pour la télévision, John Kastner.

La conférence d'une durée de trois jours a été marquée par un grand nombre de discussions de groupe et d'ateliers. Des séances plénières ont porté sur une diversité de sujets, comme la réinsertion sociale des délinquants, les délinquantes, les initiatives en matière d'égalité des sexes, le leadership au sein de la fonction publique d'aujourd'hui, l'incidence du profil démographique sur le SCC, et l'influence qu'exerce l'économie sur le système de justice pénale et la politique correctionnelle.

Dans son allocution d'ouverture, le commissaire Ole Ingstrup s'est dit convaincu que le SCC peut être le chef de file mondial dans le secteur correctionnel. Voici ce qu'il a dit à cet égard : « Nous avons tout ce qu'il faut, soit les compétences en gestion, l'énergie, les gens, la perspective et la vision. Ce serait dommage si nous laissions échapper une telle occasion. Il nous faut déterminer quelle orientation nous voulons donner à notre organisation, et il nous faut être à l'écoute des autres de manière à faire un bon examen de notre milieu de travail. Il nous faut communiquer nos connaissances et fournir de bons exemples, et il nous faut être disposé à recevoir les enseignements de ceux qui sont en mesure de nous en donner. Enfin, il faut nous mesurer à la promesse que nous avons prise de faire du Service correctionnel du Canada un organisme responsable. »

Le commissaire a déclaré que ses deux grandes priorités étaient : 1) de rétablir la confiance du public et du gouvernement dans le Service correctionnel du Canada et 2) de prendre en mains le programme en matière correctionnelle.

Pour atteindre ce premier objectif, il faut améliorer la gestion du Service, notamment en s'assurant que la direction constitue le noyau central de l'organisme, ce qui se traduira par une meilleure gestion du personnel. On peut également faire en sorte que l'organisme soit axé sur des valeurs fondamentales et solidifier les partenariats et les alliances établis avec le secteur public et le secteur privé. Le SCC doit être perçu comme un organisme qui gère ses activités avec intégrité, qui rend des comptes et dont les activités et les décisions sont transparentes.

Pour atteindre le second objectif, soit prendre en mains le programme en matière correctionnelle, il faudra tout d'abord que le SCC s'emploie à réduire l'utilisation de l'incarcération au Canada comme moyen de lutte contre la criminalité et que nos établissements aient moins recours à la double occupation des cellules. Ensuite, il faudra que le SCC contribue à la protection à long terme des Canadiens et des Canadiennes en réintégrant les détenus dans la société aussitôt qu'il est sécuritaire de le faire. Enfin, il faudra veiller à ce que le Service exerce ses activités en conformité avec la loi.

Le leadership est capital pour respecter ces priorités. De l'avis du commissaire, deux éléments sont essentiels au leadership : soit la clarté de la vision et la détermination à réussir. Il a ajouté ce qui suit : « Le leadership signifie qu'on fait ce qu'il y a à faire et qu'on apporte les changements à point nommé. Cela implique une organisation efficace, une vision claire et une approche uniforme. C'est ce que les employés devraient pouvoir s'attendre de leurs chefs – une gestion saine, transparente et responsable. Le leadership veut dire prêcher par l'exemple, maintenir le cap sur l'objectif fixé, être déterminé, et d'abord et avant tout, avoir du respect pour son propre travail. La clé du succès, c'est le respect envers son travail, envers soi-même, envers le rôle que l'on joue et envers les autres.

Des initiatives, présentement en cours ou venant de s'achever, s'insèrent dans le cadre stratégique établi pour faire en sorte que le SCC devienne le chef de file mondial en matière correctionnelle. Le Groupe de travail sur l'examen des politiques, le Groupe de travail sur l'isolement préventif, le Groupe d'étude sur la réinsertion sociale des délinquants et le succès remporté par CORCAN au chapitre de l'emploi des détenus, ne sont que quelques-unes des mesures positives qui ont été prises dans ce sens. Le sondage mené auprès employés en novembre dernier montre que 75 % des employés sont satisfaits de leur travail. Il importe que le personnel soit dévoué pour que le SCC puisse fournir des services efficaces; c'est pourquoi nous devons créer un milieu de travail qui favorise la croissance personnelle et un rendement supérieur.

Il nous reste encore à relever de nombreux défis. Par exemple, oeuvrer à la réinsertion sociale des délinquants sans danger pour la collectivité; évaluer les programmes qui sont offerts aux détenus, améliorer les services correctionnels offerts dans la collectivité, de même que la préparation des dossiers de manière que les détenus puissent réintégrer la société plus rapidement, mais sans

danger pour celle-ci; arrêter des indicateurs de rendement appropriés permettant de mieux évaluer nos réalisations. Ce sont tous là des défis qui nous attendent et que nous devons relever en montrant un leadership proactif.

Lorsqu'on lui a demandé de préciser quelle était la distinction entre leadership et gestion, le commissaire a répondu ce qui suit : « La gestion, c'est apporter de l'ordre là où règle le chaos, c'est régler les problèmes. C'est, par ailleurs, faciliter le changement. C'est donner aux gens la confiance en eux-mêmes et le courage voulus pour entreprendre des choses qu'ils auraient été autrement très réticents à faire. »

Pour terminer, le commissaire a déclaré que le SCC s'efforcera de conserver la réputation dont il jouit dans le monde entier en tant qu'organisme réputé en favorisant les bonnes idées, la gestion saine et les projets de recherche solides. Un leadership, un personnel dévoué et une vaste expérience, ce sont là les trois ingrédients nécessaires pour que le SCC puisse devenir le chef de fil mondial dans le secteur des affaires correctionnelles.

Un cadeau unique

Le bouclier de cérémonie traditionnel figurant sur cette photo a été offert en cadeau au commissaire, M. Ole Ingstrup, à l'occasion de la réunion des membres de la haute direction qui s'est tenue à Ottawa, du 15 au 17 avril dernier. Ce cadeau lui a été présenté par la directrice du pénitencier de la Saskatchewan, Mme Heather Bergen, au nom de trois délinquants autochtones. Ben McIvor, John Favel et Ovide Charlette ont réalisé cet objet d'art suivant les enseignements des Aînés autochtones de l'établissement. Le bouclier porte l'énoncé de Mission, qui y est inscrit en langue crie et en anglais; il arbore également l'emblème du SCC.

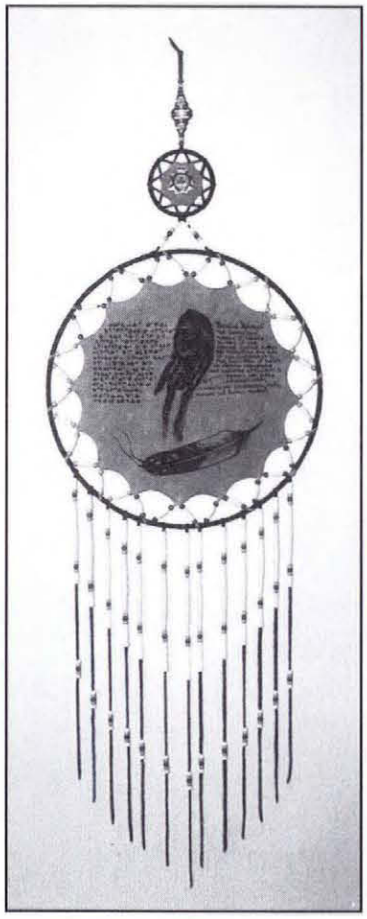

Le bouclier a été réalisé dans le cadre d'un programme permanent auquel participent les Aînés et les détenus autochtones. Sous la direction des Aînés, les délinquants ont fabriqué un certain nombre de cadeaux autochtones traditionnels, d'attrape-rêves et d'œuvres d'art destinés à être offerts en cadeau. Ces articles ont été remis aux organisateurs des Jeux de la jeunesse autochtone de la Saskatchewan, qui se sont déroulés à Prince Albert du 31 mars au 5 avril, et auxquels ont participé des représentants de chacune des 72 Premières Nations de la Saskatchewan. Cet événement a suscité des réactions très positives au sein de la collectivité.

Au Manitoba, l'inondation du siècle

Pour beaucoup de Canadiens, cet hiver a été l'un des pires de l'histoire récente. Des chutes de neige exceptionnelles ont été signalées partout au pays, mais la province du Manitoba a été la plus durement touchée, la fonte des neiges provoquant la crue de la rivière Rouge et l'inondation de la majorité des zones environnantes, et causant des dommages très étendus.

Des chutes de neige sans précédent dans le corridor de la rivière Rouge (qui englobe la région sud du Manitoba jusqu'au Dakota du Nord) ainsi que le temps doux ont causé le débordement de la rivière, entraînant destruction et désolation. Dans un effort pour empêcher la montée des eaux d'inonder leurs terrains, plusieurs collectivités situées au bord de la rivière ont collaboré pour construire des digues de protection. La mairesse de Winnipeg, Susan Thompson, a signalé que seulement trois pour cent des bâtiments spécialement entourés d'une digue et de sacs de sable avaient été inondés, pour un total de 26 bâtiments. Dans certaines zones, l'eau a atteint un sommet de 25 pieds au-dessus du niveau normal. Les dégâts auraient été beaucoup plus importants, n'eût été du barrage de détournement construit dans les années 60 autour de la ville de Winnipeg.

Pendant la crise, plus de 6,5 millions de sacs de sable ont été empilés le long de la rivière par des militaires et des volontaires. Seize détenus et six employés de l'établissement de Rockwood ont uni leurs forces pour aider à réduire au minimum les dommages attribuables aux crues dans la collectivité. Ils ont travaillé pendant 22 jours au bord de la rivière Rouge, par quarts de huit heures, aidant les gens à construire des digues, tandis que d'autres détenus de Rockwood s'employaient à remplir 40 000 sacs de sable au cours de quarts de douze à quatorze heures. Sous la direction de deux condamnés à perpétuité de l'établissement de Rockwood, 450 $ ont été recueillis dans la population carcérale pour les victimes de l'inondation, tandis que les employés remplissaient des paniers de nourriture.

À l'établissement de Stony Mountain, des détenus se sont offerts, non seulement pendant leur jour de travail normal, mais aussi le week-end, pour remplir 70 000 sacs de sable. Le groupe Pegasus de condamnés à perpétuité a décidé de lui-même de solliciter la population et réuni 2 000 $ pour les victimes de l'inondation. Les détenus ont demandé que l'argent ramassé serve à acheter des aliments pour bébés et des couches à remettre à la Croix rouge, qui les distribuera aux familles victimes de l'inondation. Plusieurs employés ont également travaillé de longues heures et fourni spontanément des services essentiels. En outre, quelques employés ont aidé à l'opération sacs de sable, tandis que d'autres ont donné de leur temps à la Croix rouge. Des centaines de repas ont été fournis aux volontaires et aux militaires par les Services d'alimentation de l'établissement de Stony Mountain.

Cette catastrophe a donné aux employés et aux détenus l'occasion de montrer qu'ils se soucient du sort de leur collectivité. Certains des volontaires provenaient de la région touchée par l'inondation dans le sud du Manitoba, tandis que d'autres sont venus de partout au pays pour participer à l'accomplissement de ce devoir moral. La tragédie ne connaît pas de bornes, ni le souci du bien-être du prochain.

Les détenus de l'établissemnt de Rockwood ont rempli 40 000 sacs de sable afin d'aider la communauté.

OCCASIONS D'AFFAIRES POUR LES AUTOCHTONES

Le Service correctionnel du Canada se joint à Black Eagle Enterprises Inc., une société de gestion privée comprenant une entreprise de construction, une entreprise de sécurité et un cabinet d'experts-conseils, pour oeuvrer avec la communauté autochtone dans plusieurs domaines de travail communs. Le projet, qui sera réalisé grâce à la participation de CORCAN, société affiliée du SCC, a pour but d'accroître les possibilités d'emploi des délinquants autochtones dans les établissements fédéraux, d'une part, et dans la communauté en général, d'autre part.

Cette coentreprise s'inscrit dans une entente fédérale visant à promouvoir les possibilités d'affaires pour les Autochtones grâce au processus d'acquisition du gouvernement fédéral – un programme de marchés réservés obligatoires –, ainsi qu'à des possibilités de sous-traitance et d'élargissement de marchés qui devraient permettre aux entreprises autochtones d'accroître leur part des contrats gouvernementaux. CORCAN aura ainsi un accès unique aux groupes et aux communautés autochtones partout au Canada, ce qui devrait créer de nombreuses occasions d'appui mutuel et de coentreprise. L'entente est valide pour un an et peut être renouvelée par voie de consentement mutuel.

Le président et propriétaire de Black Eagle, Roger Augustine, est un Micmac né à Eel Ground au Nouveau-Brunswick, une communauté autochtone dont il a été le Chef de 1980 à 1996. M. Augustine est conseiller pour plusieurs entreprises et organismes gouvernementaux et a un imposant bagage de réalisations à son actif. Son équipe, sous la direction générale de Sterling Stewart, a pour objectif de développer et de maintenir une assise économique solide qui se traduira par des emplois de longue durée pour les Autochtone du Canada.

Ce partenariat avec Black Eagle Enterprises devrait fournir à CORCAN et au SCC une plate-forme solide qui permettra aux deux organismes d'effectuer un travail correctionnel utile et productif auprès de la collectivité autochtone, surtout dans le domaine de l'employabilité.

RÉCOMPENSE DE 100 $!

Une récompense sera accordée pour la conception, la remise et la sélection d'un logo destiné au Musée du Service correctionnel du Canada (le Musée du SCC) et au groupe sans but lucratif, qui vient d'être créé, les « Amis du Musée pénitentiaire de Kingston ».

La largeur du logo à concevoir ne doit pas dépasser 6 pouces (ou 15 cm) et il doit refléter l'importance historique des 162 ans d'existence du Service correctionnel du Canada, ainsi que l'aspect éducation et vulgarisation du Musée du SCC et de ses archives. Il faut également qu'il puisse rester d'actualité longtemps encore au cours du XXIe siècle.

Le logo doit être considéré comme de bon goût et ne rien comporter de blessant. On le trouvera probablement bientôt sur les en-têtes, dans la publicité et la signalisation. Le logo souhaité sera choisi par un jury de concours après une présélection initiale par le Comité directeur du Musée du SCC, qui se réserve le droit de rejeter toutes les oeuvres présentées ou l'une d'entre elles.

On invite tous les employés et détenus à présenter une oeuvre. Après sélection, le logo choisi deviendra la propriété du Musée du SCC et des « Amis du Musée pénitentiaire de Kingston » pour une période d'une durée indéterminée. Une récompense de 100 $ sera accordée pour l'oeuvre retenue.

La date limite pour les envois est le 25 juillet 1997, à 16 h, heure de l'Est. Le choix du gagnant sera annoncé dans le numéro d'août 1997 d'*Entre Nous*.

Veuillez envoyer toutes les oeuvres proposées à :

« Logo du Musée du SCC »
440, rue King ouest
Kingston (Ontario)
K7L 4Y8

Télécopieur : (613) 545-8698

HOMMAGE aux bénévoles

La Jeune Chambre de l'établissement de Warkworth a tenu, le 28 avril, sa cérémonie annuelle de remise de primes et de certificats de reconnaissance à ses membres (Jaycees), au nombre desquels on compte des détenus et des membres de la collectivité, qui donnent de leur temps et de leur énergie au service des autres. Outre les Jaycees de l'établissement de Warkworth, étaient présents à l'événement le commissaire, Ole Ingstrup, à titre de conférencier invité, Monty Bourke, directeur intérimaire de l'établissement de Warkworth, ainsi que des membres de la collectivité.

De nombreux certificats et primes ont été remis à des membres du groupe en reconnaissance du temps et de l'énergie qu'ils ont généreusement consacrés à la collectivité au cours de la dernière année.

Parmi ceux qui ont reçu des primes figuraient : Gord Williamson, récipiendaire d'une distinction comme Jaycee de l'année et d'un certificat de distinction honorifique du président (nov. 1996); Hans Vetter, récipiendaire d'un certificat de distinction honorifique du président (janv. 1997); Chris Squires, « Rookie of the Year » et « Spark Plug of the Year »; Ray Hackney, « Springboard of the Year »; Fred Hitchcock, « Spoke of the Year »; les responsables des relations publiques ont pour leur part été décorés comme étant le comité de l'année.

Contrer l'opposition en montrant des réalisations importantes

Fondée en 1974, la Jeune Chambre de l'établissement de Warkworth fait partie d'une organisation internationale de services communautaires présente dans 104 pays; l'organisation compte 55 sections au Canada. La Jeune Chambre internationale offre à ses membres la possibilité de développer des aptitudes en leadership et en gestion; elle leur permet également d'acquérir de l'expérience par un travail bénévole. L'établissement de Warkworth loge la seule section pénale au Canada.

La Jeune Chambre internationale a un credo : elle a foi en Dieu et elle véhicule les principes de la fraternité, de la liberté individuelle et de la dignité, de la valeur de la personne humaine et du service à l'humanité. Elle a aidé à canaliser et à orienter les efforts des Jaycees de l'établissement de Warkworth dans leur recherche de développement personnel et leur désir de rendre service à la collectivité.

En 1983, les Jaycees de Warkworth se sont classés premiers en Ontario, au Canada et dans le monde entier lorsqu'ils ont participé à un concours visant la mise en place d'un programme de lutte contre le vandalisme. C'était la première fois qu'un établissement correctionnel remportait un prix international décerné à des Jaycees dans le cadre d'un concours.

Les Jaycees de l'établissement sont reconnus non seulement à l'échelle internationale, mais aussi au niveau local. En effet, ils appliquent nombre de leurs valeurs et principes dans beaucoup d'activités philanthropiques qu'ils réalisent chaque année afin de recueillir des fonds pour de bonnes causes.

En 1986, les membres de la Jeune Chambre de l'établissement de Warkworth ont amassé des centaines de dollars qu'ils ont remis à la Fondation Rêves d'Enfants pour aider des enfants en phase terminale à réaliser un dernier souhait. Ils affectent les profits du « Helping Hands Ball Tournament » à l'achat de cadeaux de Noël pour des enfants. Ils ont aussi recueilli des fonds pour la Course Terry Fox afin d'aider à la recherche sur le cancer, la préparation de paniers de Noël par l'Armée du Salut et le programme Almost-Home, qui fournit l'hébergement aux familles dont l'enfant est hospitalisé en vue de subir une opération grave.

À l'oeuvre ensemble pour assurer un lien permanent avec la collectivité

Les membres de la section de l'établissement de Warkworth ont montré qu'ils pouvaient et qu'ils voulaient être des membres de la collectivité responsables. Non seulement rendent-ils des services bénévoles précieux à la collectivité, mais ils paient leur cotisation annuelle avec leur salaire, respectent l'autorité et les règles de l'organisation, se préoccupent tous de la sécurité et de la santé des autres et montrent une véritable camaraderie et un souci des membres qui sont à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.

« Cela vaut la peine de s'arrêter pour penser aux merveilleuses réalisations que cette section de Jaycees a à son actif. » « Lorsque des bénévoles de la collectivité et des délinquants, comme ceux qui font partie des Jaycees de l'établissement de Warkworth, montrent qu'ils se préoccupent les uns des autres et se prêtent main forte au besoin, nous savons que nous faisons des progrès sur la voie de la réadaptation », a indiqué le commissaire, « Les réalisations des Jaycees sont un rappel que les portes des pénitenciers ne sont pas nécessairement des obstacles à la possibilité de devenir de bons citoyens; les pénitenciers peuvent en fait servir de lien ou de pont avec la collectivité », a-t-il ajouté.

Carl Levesque, le président des Jaycees de l'établissement de Warkworth et récipiendaire d'une prime pour avoir assisté à 240 réunions consécutives, s'est exprimé ainsi : « C'est avec grand plaisir que je participe à cet événement, car il y a tellement de belles choses que l'on ne souligne pas. Rien ne saurait remplacer une attitude positive et un geste de gratitude. Si nous prenions quelques instants pour montrer un peu de reconnaissance, nous aurions une collectivité passablement meilleure. »

Les Jaycees n'auraient pas pu accomplir tout ce beau travail sans l'aide et la collaboration du directeur intérimaire et du personnel de l'établissement. Il est certain que leurs réalisations n'auraient pas été possibles non plus sans les efforts et le dévouement des Jaycees aux niveaux national, régional et du district.

Le Service correctionnel du Canada rend hommage à tous les Jaycees de l'établissement de Warkworth pour leur contribution au programme et à la collectivité et pour les efforts qu'ils y ont déployés, ainsi qu'à tous ceux qui ont aidé à faire du programme un grand succès – leurs efforts ne sont pas passés inaperçus.

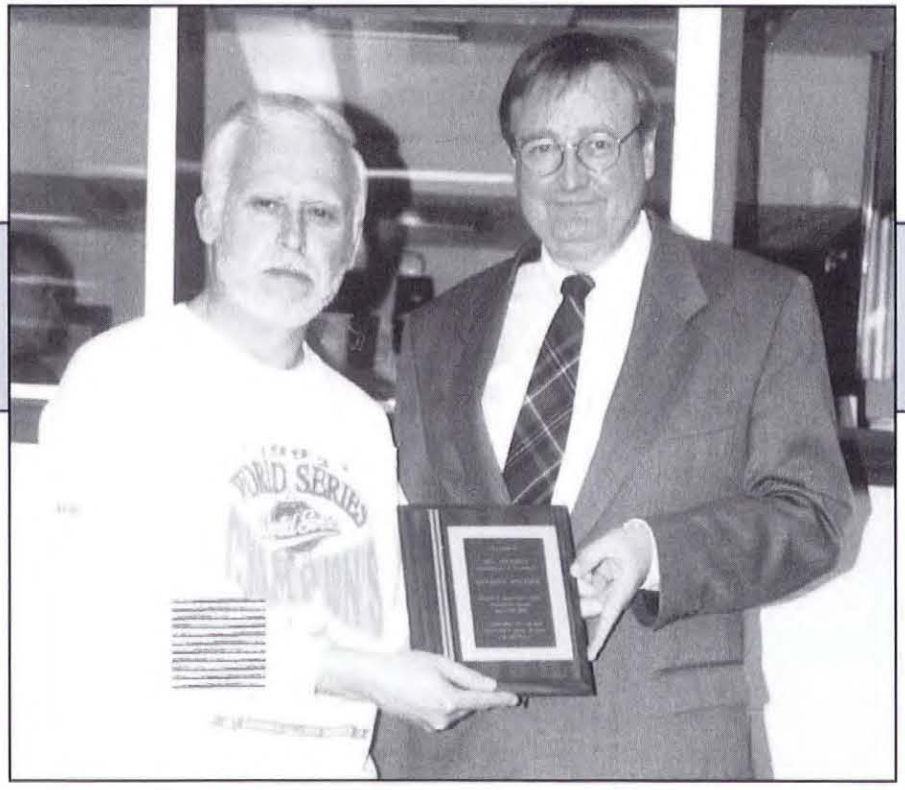

Le détenu Peter Jones présente au commissaire Ingstrup une plaque des Jaycees de Warkwork et le remercie d'être venu leur adresser la parole.

L'administration centrale *fait ses adieux à Chin Yeung*

Après dix ans de service à l'administration centrale à titre de directeur, Consultation et Formation, Services d'alimentation, M. Chin Yeung a quitté la région pour celle du Pacifique le 21 avril. Là-bas, il sera chargé de divers projets liés aux services d'alimentation. Le premier de ces projets consistera à élaborer un programme sur la préparation de repas en petits groupes au Centre correctionnel communautaire Sumas, à Abbotsford, en Colombie-Britannique.

Originaire de la Colombie-Britannique, M. Yeung est arrivé à Ottawa en janvier 1987 pour coordonner les services d'alimentation nationaux dans les établissements fédéraux ainsi que pour en assurer le soutien fonctionnel. Ses principales responsabilités consistaient à contrôler les frais d'alimentation ainsi qu'à mettre en œuvre le Programme d'assurance de la qualité des Services d'alimentation, à assurer l'examen opérationnel des Services d'alimentation et à coordonner la formation du personnel, les stages de formation des détenus et l'organisation des ateliers nationaux. Il était également chargé de l'approvisionnement et de la mise à jour des installations ainsi que de la liaison avec le secteur privé et ses homologues d'autres pays. Il a en outre coordonné les services d'alimentation pour des occasions spéciales à l'administration centrale, comme la cérémonie de signature de la Mission, la fête de Noël et le barbecue annuel. M. Yeung est le premier citoyen canadien à obtenir le titre de professionnel agréé des services d'alimentation de l'*American Correctional Food Services Association*.

Tout au long de son séjour à Ottawa, M. Yeung a fait preuve d'un réel engagement communautaire. Il a fondé et dirigé la chorale mixte du Service correctionnel du Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du Secrétariat il y a cinq ans. Cette chorale chante à l'occasion de divers événements ayant lieu à l'administration centrale. Il a également dirigé quatre chorales locales, fondé et dirigé une chorale d'enfants et présidé le Festival multiculturel des chorales, qui se tient chaque année. Ses chorales chantent à la Fête du Canada ainsi qu'à de nombreuses autres occasions importantes. Outre ses contributions musicales et culinaires au Service correctionnel du Canada, M. Yeung a également pris part à diverses activités de financement pour le compte de l'Hôpital Civic et de la collectivité chinoise de la région. De plus, il est interprète judiciaire agréé en Ontario.

M. Yeung manquera beaucoup aux employés de l'administration centrale. Les meilleurs vœux de succès de ces derniers l'accompagnent sur la côte ouest dans ses nouvelles fonctions. Le personnel du Centre correctionnel communautaire Sumas se dote, avec M. Yeung, d'un excellent employé ainsi que d'une personne très généreuse.

Chin Yeung et le commissaire Ole Ingstrup.

ATELIER SUR LES TOXICOMANIES

Prévention des rechutes

Au cours de la semaine du 10 mars, un atelier de trois jours sur les toxicomanies s'est tenu à Saskatoon. L'atelier portait sur les thèmes suivants : Prévention des rechutes dans la pratique clinique et Intervention clinique en prévention des rechutes.

Participaient à l'atelier des animateurs du Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT) et du programme Choix, les coformateurs nationaux du PPT, le Dr John Weekes et le Dr Andrea Moser, de l'unité des Programmes pour toxicomanes à l'administration centrale (AC) du SCC, des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ainsi que des représentants d'organismes provinciaux de traitement des toxicomanes au Manitoba et en Saskatchewan.

Dr Alan Marlatt
University of Washington

Le Dr Alan Marlatt et le Dr George Parks, experts internationaux de l'Université de Washington et pionniers dans le domaine des techniques de prévention des rechutes, étaient les conférenciers invités. Le Dr Marlatt a présenté des exposés sur la « Prévention des rechutes : Stratégies d'intervention spécifiques auprès des buveurs à risque élevé » et le « Diagnostic mixte ». Les exposés du Dr Parks portaient sur la « Prévention des rechutes : Stratégies globales d'autocontrôle» et l'« Entrevue motivationnelle avec des clients récalcitrants ». En outre, tous deux ont animé un atelier de formation intensive sur les questions de toxicomanie.

Au cours de l'atelier, les deux conférenciers invités ont loué la façon dont le Service correctionnel du Canada procède à l'exécution des programmes pour délinquants toxicomanes. Ils ont également eu des éloges pour la formation donnée au personnel correctionnel pour en faire des animateurs. À leur avis, le Service est plus progressiste que le sont les États-Unis dans son approche de l'évaluation et du traitement de la toxicomanie.

Inspirés et encouragés par ce qu'ils ont entendu pendant l'atelier, les participants étaient prêts à reprendre leurs efforts et leur engagement dans l'animation de programmes reconnus pour la qualité, l'intégrité et l'efficacité.

Après l'atelier, on a tenu deux jours de réunions pour les animateurs du PPT et de Choix de la région des Prairies. Jeff Langer (Imputabilité et mesure du rendement, Prairies) a discuté de questions de responsabilités et d'assurance de la qualité associées aux programmes. Gerald Block, candidat au doctorat à l'Université de la Saskatchewan et interne au Centre psychiatrique régional de Saskatoon, a donné un exposé intéressant sur le Syndrome d'alcoolisme foetal. Ces séances ont été suivies d'une réunion d'une journée des coformateurs du PPT et du Dr Weekes, récemment nommé gestionnaire national des Programmes pour toxicomanes à l'AC.

Pour de plus amples informations ou pour obtenir le film vidéo sur l'atelier, veuillez vous adresser à Mme Cindy Sherban, Centre psychiatrique régional, à Saskatoon, au (306) 975-5400.

Dr George Parks
University of Washington

Programmes
pour toxicomanes au SCC

La toxicomanie continue d'être un grave problème pour les délinquants. Des études effectuées au Canada et aux États-Unis ont régulièrement montré qu'environ 70 % des délinquants ont besoin d'être traités pour des problèmes causés par l'alcool et d'autres drogues. Plus de 50 % des délinquants signalent que la toxicomanie était liée à leur comportement criminel.

Le Questionnaire informatisé sur le mode de vie (QIMV) est maintenant utilisé dans tous les centres de réception et établissements du SCC comme principal outil pour cerner ces problèmes. D'importantes recherches sur le QIMV confirment sa validité et le caractère approprié de son utilisation touchant des délinquants. L'information recueillie par le QIMV permet aux agents de gestion des cas et aux animateurs de programme de prendre des décisions éclairées au sujet des besoins des délinquants en matière de traitement.

Nos données d'évaluation du QIMV confirment le fait que les problèmes de toxicomanie dans la population carcérale, ce n'est pas une question de « tout ou rien ». Au contraire, près du tiers des délinquants n'ont pas de problème, environ le tiers ont un problème de faible intensité, et le dernier tiers, un problème grave.

Au cours des cinq dernières années, le SCC a élaboré et mis en oeuvre une gamme de programmes de base pour toxicomanes afin de répondre aux besoins de ses délinquants. Jusqu'ici, plus de 200 employés et entrepreneurs ont été formés pour exécuter les programmes. Ce faisant, le SCC a été un pionnier de l'utilisation d'un modèle « paraprofessionnel » pour la mise en oeuvre d'interventions correctionnelles en formant, en suivant de près et en certifiant le personnel correctionnel.

Le Dr John Weekes, gestionnaire national, et le Dr Andrea Moser, chargée de projet, de l'unité des Programmes pour toxicomanes à l'administration centrale du SCC, cherchent activement à se tenir au courant des progrès accomplis dans l'évaluation et le traitement des toxicomanies et à évaluer leur applicabilité aux délinquants. Ces progrès sont notamment : les approches ayant pour objet la « réduction des préjudices » (c.-à-d., des stratégies pour réduire les risques pour la santé de comportements aussi dangereux que l'usage de drogue intraveineuse); les techniques d'interview et d'intervention destinées à accroître la motivation des délinquants en vue d'un changement de comportement, et les interventions « haute intensité » pour les délinquants qui, selon l'évaluation, ont de graves problèmes de toxicomanie.

Pour de plus amples informations sur les programmes pour toxicomanes au SCC, veuillez vous adresser au Dr John Weekes au (613) 947-0587 ou au Dr Andrea Moser au (613) 996-8508.

SUPPORT DE LA communauté

Dans une lettre datée du 28 février, l'évêque Gilles Lussier de l'Évêché de Joliette, au Québec, se joint aux organismes du milieu pour souhaiter la bienvenue aux détenues de l'Établissement de Joliette. Ses paroles bienveillantes cherchent à réconforter les nouvelles venues dans sa paroisse. Pour ces femmes qui vivent une étape de transition, l'Évêque n'a que des mots d'encouragement. Entre autres, il écrit : « Je crois que toute situation, aussi pénible soit-elle, si elle est assumée, est toujours porteuse de vie. » Selon lui, ce sont les gestes quotidiens qui font jaillir la vie, tels un sourire, la préparation d'un repas pour autrui ou une prière. Il croit que ces gestes, petits ou grands, se prêtent à la croissance personnelle et à la manifestation de la vie. Comme signe du désir de la communauté de se rapprocher des détenues, l'Évêque leur a fait cadeau d'une plante pour orner la chapelle de l'établissement, «...elle vous rappellera notre présence à vos côtés. Comme la plante a besoin d'eau et de lumière pour sa croissance, toute personne a besoin d'amour et de tendresse, de confiance et d'engagement pour son épanouissement », a souligné l'évêque Gilles Lussier.

CÉRÉMONIE *DE REMISE DE PRIMES*

Des employés de l'établissement Westmorland, à Dorchester au Nouveau-Brunswick, ont célébré leurs réalisations au cours d'une cérémonie spéciale qui a eu lieu, le 24 avril, à l'Institut Memramcook. Le directeur de l'établissement, Robert Babineau, qui agissait comme maître de cérémonie, a remis 34 primes à des employés qui se sont distingués. Parmi les invités de marque figuraient le sous-commissaire, Alphonse Cormier, et le représentant de la partie syndicale du Syndicat des employés du Solliciteur général, John Lusby.

M. Cormier a prononcé l'allocution d'ouverture et a remis le médaillon pour service exemplaire du Service correctionnel à 15 employés en reconnaissance de leur rendement exceptionnel caractérisé par une bonne conduite, une assiduité et une efficience au travail, qualités qui font d'eux des modèles pour leurs collègues. Il s'agit nommément des personnes suivantes :

Arsenault, R.J.
Blakney, W.E.
Cole, T.W.
Devarennes, P.A.
Foster, D. A.
Lauder, D. M.
Léger, J.Y.
Lusby, J.P.
McCluskey, J.H.W.
McGinn, R.M.
Ross, G. A.
Silliker, B.M.
Trenholm, M.R.
Ward, S.L.
Wesselby, S.F.

Les employés qui ont travaillé pour la fonction publique pendant 25 ans ou plus ont reçu les prix suivants.

Médaillon du ministre (plus de 35 ans de service) – B.M. Silliker

Médaillon pour souligner 35 ans de service – B.M. Silliker

Plaque pour souligner 25 ans de service au sein de la fonction publique – P.A. Devarennes; J.R.F. LeBlanc; E.C. Lumgair

Épinglette pour souligner 25 ans de service au SCC – R.J. Arsenault; S.E. Daniels; P.A. Devarennes; Z.J.O. Gaudet; N.O. Johnson; J.R.F. LeBlanc; W.A. MacLean; J.E.G. Scott

Certificat de retraite du SCC – S.E. Daniels; J.R.F. LeBlanc

Certificat de retraite de la fonction publique – S.E. Daniels; J.R.F. LeBlanc; B.M. Silliker

Une prime spéciale, connue sous le nom de Prime instantanée, a aussi été remise à Daniel Pitre parce qu'il a donné de son temps en dehors de ses heures de travail pour aider la Gendarmerie Royale du Canada à arrêter un évadé.

Le Service correctionnel du Canada souhaite féliciter et remercier tous les employés énumérés ci-dessus pour les années de loyaux services et de dévouement qu'ils lui ont consacrées.

Rangée arrière (De gauche à droite) : *M.R. Trenholm, S.F. Wesselby, J.H.W. McCluskey, R.M. McGinn, Z.J.O. Gaudet, W.E. Blakney, D.A. Foster, W.A. MacLean, D.J. Pitre*

Rangée du centre : *S.R. Ross, N.O. Johnson, D.M. Lauder, J.P. Lusby, J.E.G. Scott, E.C. Lumgair, T.W. Cole, P.A. Devarennes*

Rangée avant : *S.E. Daniels, J.Y. Léger, B.M. Silliker, S.L. Ward, J.R.F. LeBlanc, R.J. Arsenault*

« Défier la peur, créer l'espoir »

Une invitation au Congrès 97

L'Association canadienne de justice pénale et l'Association des services correctionnels et de criminologie de l'Ontario désirent vous inviter, vous, tous vos collègues et le grand public à participer au Congrès 97 qui se tiendra du 20 au 23 septembre au Citadel Inn à Ottawa.

La peur du crime est peut-être l'un des facteurs qui a le plus d'incidence sur le public et ses attitudes ainsi que sur l'élaboration des politiques et donc sur le système de justice pénale. Nous y faisons souvent allusion, mais nous n'en avons rarement fait le point de mire d'un événement majeur et multidisciplinaire comme le congrès canadien de justice pénale. Le temps est venu de le faire et, pour le système de justice pénale, de s'arrêter à ce qui devrait constituer sa principale préoccupation : la criminalité.

Le thème retenu pour le 26e Congrès canadien de justice pénale est : « Défier la peur, créer l'espoir ».

Il y a plusieurs façons de défier la peur, mais la voie la plus prometteuse semble être de veiller à ce que toutes les personnes concernées s'en tiennent aux faits plutôt qu'aux perceptions. La connaissance des faits permettra de dissiper nombre des craintes actuelles et ainsi de redonner espoir.

Peut-être avez-vous hâte d'écouter les trois conférencières d'honneur qui vous inviteront à la réflexion : Susan Aglukark, la présidente d'honneur, une des plus grandes auteures-compositeures-interprètes du Canada et une fière représentante du peuple Inuk; Diana Kilmury, la première femme qui a été élue au poste de vice-présidente de l'*International Brotherhood of Teamsters*; Claire L'Heureux-Dubé, juge à la Cour suprême du Canada et Canadienne qui s'est distinguée par ses nombreuses réalisations.

Quelque 45 sujets seront traités au cours du Congrès et plusieurs activités seront offertes à l'extérieur au grand public. La Ville d'Ottawa a officiellement désigné la semaine du 20 au 27 septembre comme « Semaine des communautés plus sûres » pour coïncider avec l'ouverture du Congrès.

Votre participation et celle de vos collègues bien renseignés contribueront grandement à concrétiser le thème. Le succès du Congrès 97 dépendra beaucoup de votre contribution. Aidez-nous à faire connaître l'événement!

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Gaston St-Jean, directeur exécutif, par téléphone au (613) 725-3715, par télécopieur au (613) 725-3720 ou par courrier électronique à ccja@istar.ca.

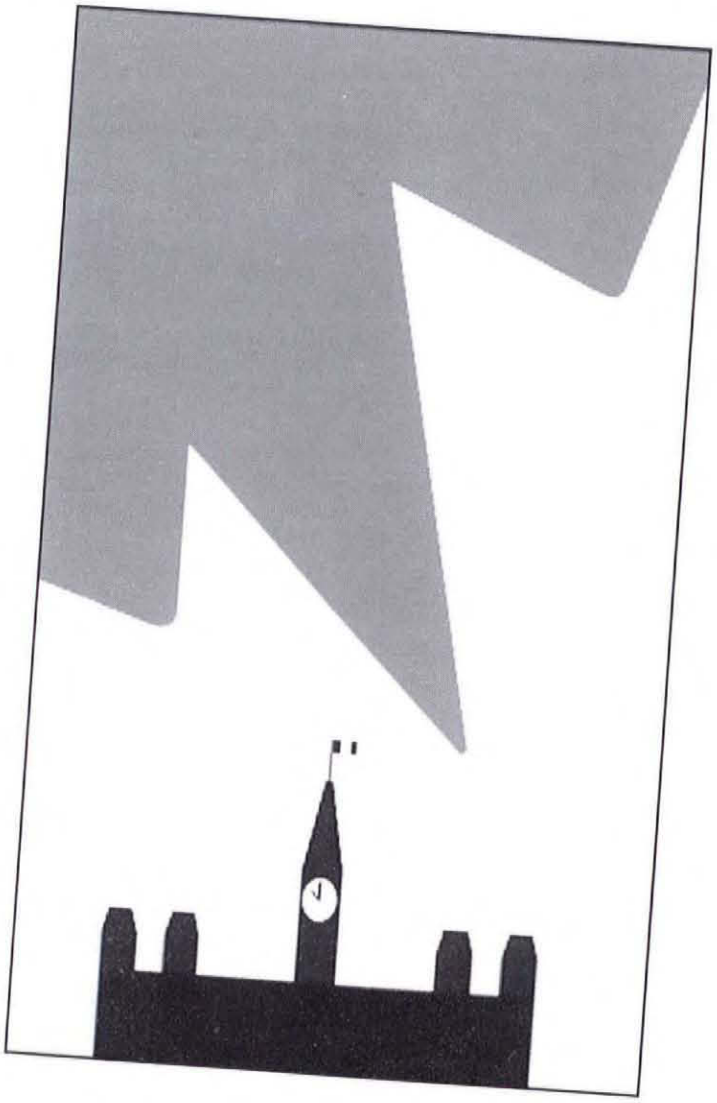

Ouverture d'un établissement résidentiel communautaire à Toronto

Le 9 avril, des représentants du bureau régional et du bureau de district ainsi que des membres de l'Armée du Salut de la grande région de Toronto ont inauguré un nouvel établissement résidentiel communautaire (ERC) de 35 places au centre-ville de Toronto. L'établissement Bunton Lodge doit son nom au lieutenant-colonel Wallace Bunton et à son épouse, Maud, qui ont été des pionniers dans le domaine des services correctionnels offerts par l'Armée du Salut.

Autrefois résidence correctionnelle provinciale, jusqu'à sa fermeture en 1995, Bunton Lodge continuera d'être gérée par l'Armée du Salut de la grande région de Toronto. Il s'agit d'une organisation bien établie et crédible qui jouit d'une excellente réputation pour ce qui est des services aux délinquants. L'établissement donnera aux délinquants la possibilité de développer les aptitudes dont ils ont besoin pour mener une vie productive et devenir des citoyens respectueux des lois.

L'ouverture de l'ERC survient au bon moment, car il y a un besoin urgent de résidences pour les délinquants de la grande région de Toronto. L'ERC comprend deux pavillons de trois étages reliés entre eux par un corridor et une cour extérieure commune. Le pavillon Nord peut loger 15 délinquants, tandis que le pavillon Sud a une capacité d'accueil de 20 délinquants.

Une fois que seront terminées les rénovations et qu'aura été effectuée une vérification de la conformité aux normes établies par le SCC pour les ERC, on pourra permettre l'installation graduelle des délinquants dans le pavillon Sud, puis dans le pavillon Nord. On s'attend à ce que les résidents commencent à arriver vers la mi-juin 1997 et à ce que l'ERC soit remplie à capacité à la fin de septembre 1997. Les résidents de l'ERC Bunton Lodge seront sous la surveillance du bureau de libération conditionnelle du centre-ville de Toronto.

Une équipe chargée des enquêtes communautaires a été formée au printemps et a commencé en mai à examiner les dossiers de ceux qui pourraient y loger. L'ERC, qui sera ouvert à toutes les catégories de délinquant, s'appuiera sur les résultats des enquêtes communautaires et des évaluations du SCC pour prendre des décisions quant au risque que présentent les délinquants et à leurs besoins.

L'ERC offrira aux délinquants divers programmes, depuis la sensibilisation à la toxicomanie et à la gestion du stress en groupe au counselling d'emploi et au counselling individuel. Les délinquants pourront aussi bénéficier de services de psychologues et de psychiatres de l'extérieur, ainsi que des programmes de base offerts par le SCC dans le district du Centre.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec Mme Shelly Hassard, directrice de secteur, Bureau de libération conditionnelle du centre-ville de Toronto par téléphone au (416) 973-3461 ou par télécopieur au (416) 973-3465.

Façade du pavillon Sud

Dédicace d'une *chapelle*

Le 23 mars a été un jour important pour l'établissement Ferndale, situé à Mission en Colombie-Britannique. C'est le jour où le Dr Pierre Allard, directeur général de l'Aumônerie, y a inauguré et consacré la chapelle. Parmi les invités de marque figuraient les aumôniers de la région du Pacifique du SCC, l'aumônier de la région, le révérend David Hilderman, et des représentants locaux de groupes confessionnels. La chapelle, conçue pour accueillir 50 personnes, pouvait difficilement contenir les 100 invités, les détenus et les membres de leur famille qui étaient présents. Participaient également à la cérémonie des représentants de plusieurs groupes confessionnels, y compris des sikhs et des bouddhistes.

« C'est un très grand jour pour l'établissement Ferndale », a indiqué le directeur, Ron Wiebe, après la cérémonie. « L'établissement Ferndale entretient des liens très étroits avec la collectivité, et cet événement a permis de renforcer ses liens avec les groupes confessionnels, qui sont déjà très engagés dans la collectivité », a-t-il ajouté.

L'établissement Ferndale est un établissement à sécurité minimale situé dans la vallée du Fraser, à une heure de route à l'est de Vancouver. Le programme d'aumônerie permet aux délinquants et à leur famille de se réunir pour célébrer leur culte et participer à des programmes d'aumônerie. De plus, nombre de détenus sont escortés par des citoyens de la localité pour se rendre à des offices dans les églises locales; certains de ces bénévoles ont aidé à la tenue de l'événement. Al Imbach et la famille Rathjen ont exécuté des pièces musicales émouvantes avec un groupe de chanteurs choisis parmi les détenus. La cérémonie a été suivie d'une réception donnée par quelques détenus.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec l'aumônier de l'établissement Ferndale par téléphone, au (604) 826-5410, ou par télécopieur, au (604) 826-5519.

Le révérend Pierre Allard prenant la parole à l'occasion de l'inauguration officielle de la chapelle de l'établissement Ferndale.

Pour aider la Terre mère

Le 22 avril, la Division de l'ingénierie et de la maintenance de l'établissement de Springhill, à Springhill en Nouvelle-Écosse, a tenu une journée portes ouvertes au bâtiment du compostage. On y a accueilli tout le personnel de cet établissement pour lancer le processus d'information sur la gestion des déchets dans l'établissement. On a obtenu et on continue d'obtenir des résultats positifs grâce à l'efficace coopération des Divisions des services d'alimentation ainsi que de l'ingénierie et de la maintenance.

Le 10 décembre 1996, l'établissement a mis en marche son composteur WRIGHT. Barry Brayley, d'Ingénierie et maintenance, a excellé dans la gestion de la première phase du programme de gestion des déchets solides, et il a soigneusement noté ce qui était composté et ce qui était envoyé au site d'enfouissement. Après trois mois, il a pu démontrer que, sur les 57 tonnes qui auraient été versées au site d'enfouissement, 52 % étaient, après compostage, transformées en produits réutilisables.

Reg Caulfield, directeur adjoint intérimaire, Services de gestion, est plus que satisfait du travail d'équipe entre Marc Bélanger, chef, Ingénierie et maintenance et Bob Wong, chef, Services d'alimentation. Cela marque le début d'un long processus qui devrait permettre, grâce à la coopération entre les employés de l'établissement et les détenus, de détourner plus de déchets du site d'enfouissement.

Selon MM. Bélanger et Wong, il reste de nombreux défis à relever pour rendre le programme plus efficient. Le plus important concerne l'emploi des détenus. Jusqu'ici, cela s'est révélé une expérience frustrante, le composteur et les installations se trouvant à l'extérieur du périmètre de l'établissement. Les détenus autorisés à aller au-delà de la clôture ne

peuvent pas nécessairement travailler à cette tâche. Leur participation au programme et leur engagement deviendront la pierre d'assise des futurs succès en matière financière et d'environnement. L'information et la participation des employés représentent un autre défi pour le personnel d'Ingénierie et maintenance au cours de la phase suivante de mise en oeuvre.

L'établissement de Springhill aimerait beaucoup découvrir ce que font d'autres établissements, au Canada et à l'étranger, en ce qui concerne les questions environnementales et la gestion des déchets. Les parties intéressées peuvent s'adresser à Ted Baker, agent de mise en oeuvre du projet, au (902) 893-6759, ou par télécopieur, au (902) 597-3952.

Gestion des déchets solides

Établissement Springhill – résultats après trois mois

	Déc. 96	Jan. 97	Fév. 97	Total lb	Tonnes
Ordures - lb	20 550	21 170	16 910	58 630	29.3
Site d'enfouissement - lb	17 720	15 854	20 843	54 417	27.6
Total - lb	38 270	37 024	37 753	113 047	56.9

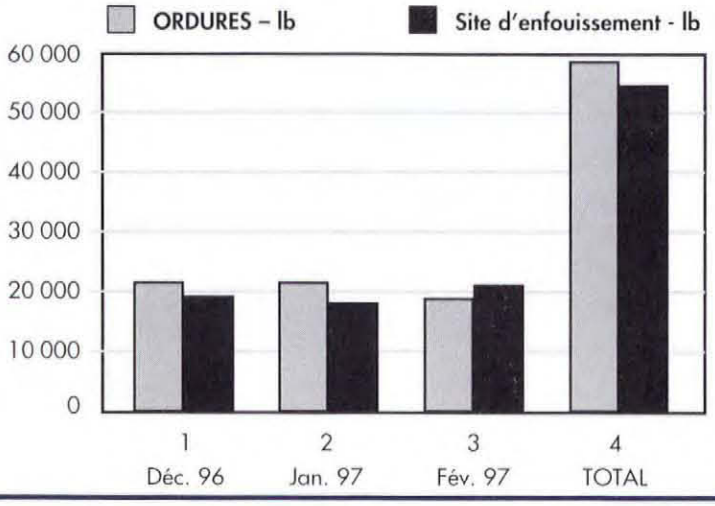

Volume 22, N° 3 **Juin 1997**

Entre Nous est publié tous les deux mois par la direction des Communications du Service correctionnel du Canada.

Gestionnaire – Christian Rapold

Rédaction et révision de l'anglais – Diane Morin / Vivienne Wong

Rédaction et révision du français – Julie Renaud

Coordonnateur des articles – Christian Rapold

Services de traduction – Bureau de la traduction

Conception graphique – Sharper Images / Avante Graphics

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

Veuillez faire parvenir vos observations ou vos soumissions à l'adresse ci-dessous :

Let's Talk / Entre Nous
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet: http://www.csc-scc.gc.ca

© Service correctionnel du Canada 1997

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

ISSN 0715-285X

Erratum

Dans le numéro de février d'*Entre Nous*, nous avons inséré cette photographie par erreur dans l'article intitulé « Excellence en milieu de travail : Centre psychiatrique régional (Prairies) ». L'article portait sur le programme d'aide aux employés et le programme de mieux-être offerts au Centre. La photographie montre un groupe de participants de la région de l'Atlantique qui a terminé le cours de base pour les orienteurs du Programme d'aide aux employés, qui se tenait au même moment. Ce sont (**rangée avant,** de gauche à droite) : Paulette Gaudet, Joanne Belliveau, Al Meloche (facilitateur) et Rosalyn Cole; (**rangée arrière**) : John Tonks, pasteur, Jeff McGregor, pasteur, Danny LeBlanc, Charles Léger (coordonnateur régional du PAE et facilitateur), Marie-France Lapierre et Paul Gionet.

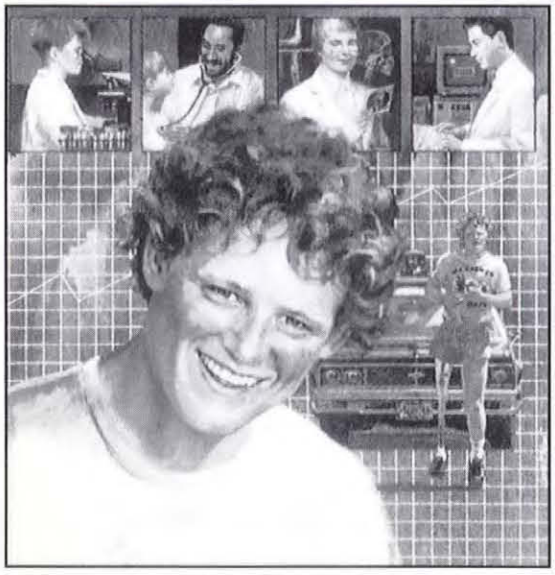

Course/marche annuelle Terry Fox

La 17e édition de la Course/marche Terry Fox aura lieu le dimanche 14 septembre 1997. Les responsables de la fondation Terry Fox pour la recherche sur le cancer désirent remercier tout le personnel et les détenus du SCC qui ont participé à l'événement en 1996. Ils souhaitent inviter tout le monde, y compris les nouveaux venus, à se joindre à eux pour la prochaine Course/marche Terry Fox. Vous pouvez participer à une activité existante ou en organiser une dans votre établissement pour le personnel et/ou les détenus. C'est un excellent moyen de se rassembler à l'occasion d'un événement agréable et motivant pour une cause importante qui nous touche tous, soit la recherche sur le cancer. Vous pouvez tenir n'importe quelle sorte d'événement ou essayer un mode de transport différent lors d'une course organisée au niveau local. Il est possible de communiquer avec le bureau provincial de la fondation Terry Fox au 1-800-563-8369 pour obtenir plus de renseignements ou pour s'inscrire à un événement et recevoir du matériel gratuitement.

entre nous

Volume 22, N° 4 octobre 1997

Ouverture officielle du Centre Pê Sâkâstêw

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada
Canada

*entre*nous

manchettes ...

Éditorial du Commissaire 1
Réunion de la gestion supérieure 2
Cérémonie de signature de la Mission 5
Ouverture officielle du Centre Pê Sâkâstêw 7
Frank Miller revient au pénitencier de Kingston 10

Le nouvel établissement à sécurité minimale pour détenus autochtones à Hobbema en Alberta

articles ...

LE CAHIER SECTORIEL
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, à Maple Creek. 11
Réinsertion sociale des délinquants. 13
Le sondage de 1996 auprès des employés du SCC 15
Uniformes de cérémonie 16
Déclaration – Congrès européen de l'IPCA 17

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique
Formation du PAE, 1997-1998 18
On fête à l'établissement de l'Atlantique 19

La région du Québec
Journée de la région du Québec à la Réunion de la gestion supérieure 20

La région de l'Ontario
21e Olympiade des personnes exceptionnelles 23
Symposium Ken Bolton : la maison de transition au sein du système correctionnel 24

La région des Prairies
Projet pilote sur l'évaluation du risque de violence familiale 24
Pour prévenir le crime. 25
Campagne « Policiers contre le cancer » 26
Adieu, Père Paul. 26

La région du Pacifique
Un mât totémique érigé à l'établissement William Head 27
Un vendredi soir à la prison de comté. 28

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE :
Un aperçu du Service correctionnel du Canada. 29

ILLUSTRÉ : Les cérémonies d'ouverture du Centre Pê Sâkâstêw 31

*entre***nous** est publié tous les mois par le Service des communications du Service correctionnel du Canada

Directeur - Jean-Marc Plouffe
Rédaction - Louisa Coates
Révision - Diane Morin et Julie Renaud
Traduction - Les Services de la traduction
Graphisme - Phoenix Creative Services

Les articles peuvent être reproduits en citant la source.

Comment communiquer avec nous :

***let's*talk/*entre*nous**

Service correctionel du Canada
340 ouest, avenue Laurier, Ottawa, Ontario K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : http://www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1997

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Éditorial du Commissaire

Notre nouveau ministre, l'honorable Andy Scott, a apposé sa signature sur notre Énoncé de mission, comme l'avaient fait ses cinq prédécesseurs, déclarant à cette occasion que notre Mission était aussi la sienne. Cela signifie que la Mission du Service correctionnel du Canada (SCC), ses cinq valeurs fondamentales, ses principes directeurs et ses objectifs stratégiques ont été confirmés une fois de plus en tant que politique gouvernementale. Et nous, en tant que fonctionnaires, devons faire de notre mieux pour nous acquitter aussi fidèlement que possible de la tâche dont nous charge le gouvernement.

Nous devons rendre compte de l'exécution des différents points de notre Mission. Si nous faisons du bon travail, cela sera reconnu, mais si nous ne sommes pas fidèles à notre Mission, le blâme retombera sur nous. Cela s'applique à chacun d'entre nous, qui travaillons au SCC et pour le SCC.

Il n'est pas difficile de comprendre qu'il nous faut par conséquent savoir ce que contient le document sur la Mission. Selon la manière dont notre travail répond à l'orientation donnée dans ce document, ce peut être un succès ou un échec. En fin de compte, une promotion ou un renvoi du Service peuvent dépendre de la connaissance plus ou moins bonne que nous avons de ce que l'on attend de nous.

Je vous invite tous à vous procurer un exemplaire de l'Énoncé de mission, à le lire attentivement et – tout comme le gouvernement – à prendre de nouveau l'engagement d'offrir « de bons services correctionnels ». Discutez du document avec les employés qui relèvent de vous si vous êtes un superviseur, ou sinon, avec vos collègues. Faites en sorte de ne pas risquer de vous trouver un jour dans une situation délicate parce que vous auriez perdu de vue en partie ce que le SCC et le gouvernement ont défini comme de bons services correctionnels – simplement parce que vous n'auriez pas pris le temps de lire le document sur la Mission.

Je m'attends à ce que beaucoup d'entre vous disent : « J'ai déjà lu plusieurs fois l'Énoncé de mission. Je le connais suffisamment et je fais ce que je peux pour m'y conformer. » Fort bien! Je pense pouvoir dire la même chose. Cependant, j'entrevois de nouvelles possibilités d'amélioration chaque fois que je relis le document et il arrive souvent que cela m'amène à considérer un vieux problème sous un nouvel angle.

Prenez donc le document sur la Mission et laissez-vous guider par lui dans vos efforts pour offrir de bons services correctionnels.

Le commissaire
du Service correctionnel du Canada,

Ole Ingstrup

Nouvelles & Notes

- *entre***nous** change! Vous y retrouverez de nouvelles sections dont le **cahier sectoriel**, les **dépêches régionales** et **la réalité correctionelle,** un supplément que vous pourrez garder à titre de référence.
- L'information concernant la Réunion de la gestion supérieure est disponible sur IntraNet aux employés et employées du SCC.
- À nos lecteurs de la communauté internationale. Vous possédez de l'information sur une réunion ou une conférence internationale pouvant intéresser le Service correctionnel du Canada? Veuillez communiquer avec nous!

Réunion de la gestion supérieure « Travailler ensemble pour obtenir des résultats »

La Réunion de la gestion supérieure, qui a rassemblé à Ottawa près de 300 cadres supérieurs des quatre coins du pays du 24 au 26 septembre, avait notamment pour but de permettre aux participants de s'exclamer : « Quelle réunion! », selon Mme France Lagacé, la Commissaire adjointe, Communications. La conférence d'automne avait pour thème « Travailler ensemble pour obtenir des résultats ».

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée en plénière **mercredi** en après-midi, M. Ingstrup a donné un aperçu des réalisations récentes et des sujets de préoccupation actuels du SCC. Voici les thèmes qu'il a abordés : **Les services correctionnels pour autochtones** – L'inauguration du Centre Pê Sâkâstêw, Okimaw Ohci et le Pavillon de ressourcement de Prince-Albert sont des initiatives dont on peut être fiers, mais les autochtones constituent encore 14 % de la population carcérale et leur nombre est à la hausse. **Les délinquantes** – On constate une amélioration sensible de ce côté; leur taux d'incarcération est à la baisse; les directeurs d'établissement et le personnel de l'administration centrale ont mis en pratique les principes relatifs aux femmes dans les services correctionnels, mais la Prison des femmes compte toujours 15 détenues. **La sécurité** – Comme le nombre d'incidents a augmenté, les gestionnaires doivent écouter attentivement ce que leur disent les employés. Les gestionnaires ont utilisé le bon degré de force à l'établissement de Millhaven au cours de l'émeute survenue plus tôt cette année, mais l'établissement doit revoir la composition de sa population et rendre ses politiques conformes à celles du SCC. À l'établissement de Port-Cartier, une prise d'otages est survenue; l'incident a été réglé par voie de médiation et il n'y a pas eu de dommages. À Donnacona, on continue de gérer une situation difficile, en raison de la composition de la population, qui comprend entre autres des motards. **Les tests de dépistage antidrogue positifs** – Ils ont connu une chute spectaculaire, comparativement à il y a quatre ans, mais la quantité de drogue confisquée a doublé depuis l'année dernière. **Les armes à feu** – Au cours d'une réunion en septembre, le Comité de direction en est venu à la conclusion qu'il fallait être en mesure de les déployer plus tôt. **Les établissements à sécurité minimale** – Le taux d'évasion grimpe aujourd'hui au taux de 35 pour 1 000 détenus, mais les évadés ne commettent pas de crimes graves pendant qu'ils sont en fuite. **Les incidents chez les détenus** – Le taux de voies de fait est peu élevé, mais il l'est davantage que l'année dernière. On a établi une définition plus claire de la notion de voies de fait. Le taux d'isolement est inférieur à 5 %, alors qu'il était de 6 % l'année dernière, mais la proportion d'autochtones parmi les détenus en isolement est de 14 %, ce qui pose un problème. **La réinsertion sociale** – Les maisons de transition qui ont accepté des détenus en semi-liberté ont aidé à cet égard. La réintégration sociale pose quelques difficultés, mais nous faisons de modestes progrès. **La formation et le perfectionnement** – Il faut que nous donnions plus de formation à nos agents de première ligne. **CORCAN** a enregistré un surplus cette année. **Les Programmes** – Un programme d'accréditation interne sera mis en place. **Les affaires des détenus** – Les responsables indiquent que pas moins de 86 % des plaintes ont été réglées au niveau des établissements, par les directeurs. Enfin, **les services de santé** font état de 175 cas de VIH, mais il y a dix ans, on en prévoyait bien davantage.

Le commissaire Ole Ingstrup

France Lagacé, Commissaire adjointe, Communications

M. Gerry Hooper, Commissaire adjoint, Évaluation du rendement, a donné une vue d'ensemble de l'information venant des divers secteurs du SCC et exhorté les gestionnaires des services opérationnels à faire en sorte que leurs employés inscrivent des renseignements exacts, au moment opportun, dans le Système de gestion des détenus. Voici les principaux messages de M. Hooper : la préparation des cas doit se faire davantage à temps, pour que la Commission nationale des libérations conditionnelles puisse rendre ses décisions à un moment qui se rapproche davantage de la date d'admissibilité à la libération conditionnelle, et le personnel doit fournir des statistiques fiables pour permettre l'évaluation du rendement.

M. Arden Thurber, Directeur général, Réinsertion sociale des délinquants, a donné un bref aperçu des enjeux de la réinsertion sociale : 1) Il arrive trop souvent qu'un délinquant soit dirigé vers

Gerry Hooper, Commissionaire adjointe, Évaluation du rendement

plusieurs programmes à la fois. 2) Les renvois peuvent ne pas être appropriés. 3) On n'accorde pas une priorité assez grande à la préparation des détenus à temps pour leur mise en liberté. 4) Les programmes ne sont pas toujours nécessaires. 5) Les programmes ne sont pas la seule forme d'intervention qui ait un impact; le soutien, l'encouragement et la détermination de défis à relever sont des éléments de motivation efficaces auprès des délinquants. 6) Il faut de meilleurs outils pour étudier l'impact des programmes sur l'individu. M. Thurber a déclaré que son personnel et lui visiteraient les établissements au cours des prochains mois afin d'apporter leur aide pour les questions de réinsertion sociale.

M. Denis Méthé, Directeur général, Programmes correctionnels, s'est penché sur la question de l'efficacité de la prestation des programmes correctionnels et il a encouragé le personnel à continuer d'aller de l'avant. Quant à M. Denis Levesque, président du Groupe de travail sur l'Opération Retour à l'essentiel, il a déclaré que le Service avait besoin des réactions de chacune des régions dans le domaine de la planification de la réinsertion sociale, de l'intervention et de la prise de décisions.

Le **jeudi** a été la « journée du Québec » à la Réunion de la gestion supérieure. La journée a commencé par une séance plénière et par une allocution d'ouverture de M. Jean-Claude Perron, Sous-commissaire, région du Québec. D'autres conférenciers ont ensuite brossé un tableau de la réinsertion sociale dans la région du Québec et fait un bref résumé de la recherche menée en collaboration avec l'Université de Montréal.
M. Laurent Laplante, chroniqueur québécois réputé, a prononcé la première allocution. Les gestionnaires se sont ensuite divisés en ateliers afin de discuter de la réinsertion sociale et, dans l'après-midi, ils ont assisté à d'autres ateliers qui portaient sur des questions touchant les services correctionnels.

La journée du jeudi a été couronnée par une soirée mémorable sur la colline du Parlement, au cours de laquelle les employés se sont mêlés les uns aux autres dans le majestueux hall d'honneur de l'édifice du Centre. Ils ont rencontré Mme Jocelyne Bourgon, greffier du Conseil privé, écouté, à la Chambre des communes, un exposé fascinant donné par le président de la Chambre, M. Gilbert Parent, et été témoins de la signature du Document portant sur la Mission par le Solliciteur général du Canada, l'honorable Andy Scott, et par le Commissaire du Service correctionnel du Canada, M. Ole Ingstrup. Le Ministre et le Commissaire ont également présenté des primes à des cadres supérieurs.

Le **vendredi**, dernière journée de la Réunion de la gestion supérieure, le Commissaire Ingstrup a indiqué au groupe que les leaders étaient « ceux qui donnent le courage et la confiance en soi qui permettent aux autres de pénétrer dans un territoire où ils n'auraient pas eu le courage d'aller ». Les gestionnaires doivent expliquer sans cesse à leurs employés en quoi consiste leur travail, ils doivent envisager le travail sur le plan personnel, et demander à leurs employés de suivre leur exemple et de respecter leurs instructions.

Le conférencier invité, M. Max Yalden, président du Groupe de travail sur les droits de la personne au SCC, a admis que les temps changeaient rapidement et que les objectifs en matière de droits de la personne n'avaient pas encore été atteints, mais que son groupe s'efforcerait d'être utile au SCC à cet égard.

M. Arden Thurber a résumé les discussions des gestionnaires à propos des deux questions suivantes : Que peut faire le Service pour que les délinquants se réinsèrent dans la société? Que pouvons-nous faire, mes employés et moi personnellement, pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants? Selon ses conclusions, il y a plus de rapports à rédiger et nous devons évaluer et intégrer l'information; nous devons donner plus d'aide et d'orientation aux agents de gestion de cas; il faut aussi encourager les travailleurs de première ligne et leur donner confiance. Il est également nécessaire de multiplier les partenariats avec les organisations communautaires et d'améliorer les communications entre elles et les établissements. En outre, d'autres besoins se font sentir : moins de bureaucratie, une meilleure préparation en vue de la date de la libération conditionnelle ainsi qu'une utilisation des ressources communautaires pour aider le personnel des établissements, qui est débordé.

La sous-commissaire principale Lucie McClung a déclaré aux gestionnaires que

Arden Thurber, Directeur général, Réinsertion sociale des délinquants

les conclusions des ateliers seraient examinées à la réunion du Comité de direction, en octobre, et que « quelques décisions seraient prises ». Elle a présenté la nouvelle conseillère autochtone du SCC, Mme Gina Whiteduck, l'ex-chef de cabinet à l'Assemblée des Premières Nations et conseillère spéciale auprès de M. Ovide Mercredi.

Finalement, le comité d'organisation de la Réunion de la gestion supérieure a été présenté aux participants, qui l'ont remercié chaleureusement. Quelle réunion!

Déjeuner en l'honneur de Thomas Townsend

Le déjeuner du mercredi s'est tenu en l'honneur de M. Thomas Townsend, l'ex-directeur exécutif de CORCAN, durant le mandat duquel les ventes sont passées de 7 millions de dollars en 1977 à 50 millions de dollars en 1997 tandis que le nombre de délinquants employés par l'organisme franchissait le seuil des 2 000. Le Commissaire a fait l'éloge de « l'attention portée à chaque tâche » par M. Townsend et a mentionné les nombreuses récompenses reçues par celui-ci, y compris la prestigieuse Correctional Industries Association Rodli Award qui lui a été remise à la conférence de l'American Correctional Association. M. Townsend « restera un ami pour le SCC », a déclaré le Commissaire, ajoutant que les liens qui l'unissaient au Service étaient trop étroits pour être jamais rompus. Très ému, M. Townsend a répondu qu'il tenait pour un honneur d'avoir pu aider certains des 80 000 délinquants passés dans le système correctionnel depuis son entrée en fonction, il y a plus de vingt ans, et qu'il ne s'écoulait pas un jour sans qu'il pense à « ses amis pour la vie » encore au SCC. Il a terminé en citant un poète soufi : « Au-delà des notions de bien et de mal s'ouvre une nouvelle porte du monde. C'est là que je vous attendrai. »

Nominations au sein du SCC annoncées à la Réunion de la gestion supérieure de septembre 1997

Région de l'Atlantique - M. Robert Babineau, Directeur, Établissement Springhill

Région du Québec - M. Guy Villeneuve, Directeur, Établissement Archambault; M. Denis Cloutier, Directeur, Centre régional de réception; M. Marc Hyppolite, Directeur, Établissement Cowansville; M. Jacques Labonté, Directeur, Établissement Drummond

Région de l'Ontario
M. Lou Kelly, Directeur intérimaire, Établissement Millhaven; M. Monty Bourke, Directeur, Établissement Warkworth; M. Mike Provan, Directeur, Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario

Région du Pacifique
Mme Brenda Marshall, Directrice, Établissement Kent

Administration centrale
M. Richard Clair, Secrétaire corporatif, Secrétariat exécutif; Mme France Lagacé, Commissaire adjointe, Communications; Mme Lucie McClung, Sous-commissaire principale; M. Brendan Reynolds, Commissaire adjoint, Développement organisationnel; Mme Louise Saint-Laurent, Commissaire adjointe, Services corporatifs; Mme Denyse Plante, Directrice, Formation et perfectionnement du personnel; M. Bruno Kierczak, Directeur général, Services de gestion de l'information; Mme Carolyn Kobernick, Avocat-conseil

Signature d'une entente internationale entre le SCC et la Grande-Bretagne

Le 25 septembre 1997, le Commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, et le Directeur général du Service pénitentiaire de la Grande-Bretagne (*Her Majesty's Prison Service*), Richard Tilt, ont signé un Protocole d'entente énonçant les principes de base concernant les enquêtes sur des incidents majeurs sur

Thomas Townsend, directeur exécutif de CORCAN

Ole Ingstrup et Richard Tilt

venus en milieu carcéral ou communautaire. L'entente permettra aux deux pays d'échanger des informations sur la façon dont ils mènent leurs enquêtes et ainsi d'améliorer la gestion des enquêtes sur des incidents graves mettant en cause des délinquants. Cette entente est la première d'une série d'ententes qui pourraient être signées entre le Canada et le Royaume-Uni, car ces deux pays partagent la même philosophie de base et la même approche en matière de services correctionnels et il peut être bénéfique pour des organisations ayant des difficultés semblables de se communiquer leurs expériences.

Réunion de la gestion supérieure – Cérémonie de remise de primes

La cérémonie de remise de primes a eu lieu le 25 septembre, dans le cadre de la Réunion de la gestion supérieure, sur la colline du Parlement, à la suite de la cérémonie de signature officielle de la Mission du Service correctionnel du Canada. Les employés ci-dessous ont été honorés lors de cette soirée mémorable.

M. John Gillis, (certificat de retraite du SCC); Mme Lise Bouthillier, (Médaille pour services distingués; M. Normand Granger, (plaque pour 25 années de service); M. Jean-Claude Perron, (1re barrette pour services distingués), (certificat d'excellence professionnelle du SCC); M. Gilles Thibault, (1re barrette pour services distingués); M. Michel Deslauriers (1re barrette pour services distingués), M. Paul Oleniuk.(certificat de gratitude du SCC), M. Pierre Allard, (Plaque pour 25 années de service); M. Laval Marchand, (Prime du SCC pour le travail en équipe), M. Frank Miller, (Certificat de gratitude du SCC) ■

Cérémonie de signature de la Mission

Le jeudi 25 septembre 1997 a eu lieu, à l'édifice du centre du Parlement, la cérémonie de signature de la Mission du Service correctionnel du Canada où l'honorable Andy Scott, Solliciteur général du Canada, et le commissaire Ole Ingstrup ont posé leur signature faisant foi de leur engagement envers les Canadiens et Canadiennes en ce qui a trait à leurs responsabilités telles qu'énoncées dans la Mission.

Le Commissaire Ole Ingstrup et le Solliciteur général Andy Scott

La soirée a commencé par une réception dans le hall d'honneur où des gestionnaires supérieurs, des membres du personnel de l'administration centrale et des invités étaient réunis pour prêter leur appui au Solliciteur général, l'honorable Andy Scott. Après l'arrivée de celui-ci, tous ont été invités à la Chambre des communes où le président de la Chambre, l'honorable Gilbert Parent, a prononcé un discours des plus mémorables.

Dans la salle du comité des chemins de fer, le révérend Pierre Allard, maître de cérémonie et Directeur général de l'aumônerie du Service correctionnel du Canada, a élaboré sur ce que représente la Mission sur le plan humain. « Je me réjouis du fait que, collectivement et avec notre nouveau Ministre, nous avons le courage de donner notre engagement dans une Mission qui prône des valeurs humaines, solides et éternelles.

L'honorable Gilbert Parent, président de la Chambre

Nous sommes impliqués dans une entreprise humaine des plus difficiles », a ajouté M. Pierre Allard. « Il nous est impossible de jeter un regard de compassion sur une humanité en désarroi sans des valeurs profondes. »

Le Commissaire Ingstrup a souligné la règle de droit dans le contexte d'une société démocratique. « Grâce à l'hospitalité bienveillante du président Parent, nous avons le privilège de signer notre Mission à la Chambre des communes, notre grande institution nationale. C'est dans cette Chambre que notre Ministre doit rendre compte de nos actions aux Canadiens et Canadiennes et dans laquelle la démocratie est en plein essor », a dit le Commissaire. « Tout comme la démocratie canadienne, la Mission perdure et nous rappelle nos responsabilités juridiques. Nous n'oublierons jamais sa signification et notre engagement dans sa réalisation. »

Selon l'honorable Andy Scott, le grand public doit être informé davantage en matière de bons services correctionnels. « En qualité de ministre responsable pour le Service correctionnel du Canada, j'ai la tâche d'encourager le dialogue entre Canadiens et Canadiennes sur ce que doit constituer de bons services correctionnels », a déclaré le Ministre. « Je dirai aux Canadiens et Canadiennes que le Service correctionnel du Canada joue un rôle important dans notre combat contre le crime, et je veux vous citer l'Énoncé de la mission :

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

« En ratifiant ce soir la Mission du Service correctionnel du Canada de concert avec le Commissaire Ingstrup, mon message à vous est simple – votre Mission est ma Mission, et comme chacun de vous devra rendre compte de ses actions au peuple canadien, je le devrai moi aussi », a précisé l'honorable Andy Scott.

Le Révérend Pierre Allard

Le commissaire Ole Ingstrup s'adressant aux gestionnaires du SCC à la Chambre des communes

Ouverture officielle du Centre Pê Sâkâstêw

Conférenciers invités à la cérémonie d'ouverture

L'ouverture d'un établissement à sécurité minimale pour détenus autochtones, établissement d'un tout nouveau genre, a été soulignée le vendredi 8 août par de joyeuses célébrations près de Hobbema en Alberta. Le Centre Pê Sâkâstêw (prononcer Bé Sa-ga-sté-o, qui signifie « nouveau départ » ou « nouvel horizon ») est situé dans la réserve indienne de Hobbema, juste au sud d'Edmonton. La cérémonie a été présidée par l'hono-rable Andy Scott, Solliciteur général du Canada, M. Ole Ingstrup, Commissaire du Service correctionnel du Canada (SCC), et Mme Florence Buffalo, chef de la nation crie de Samson. Assistaient également à la cérémonie Mme Kathy Louis, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, M. Victor Buffalo, ex-chef de la nation crie de Samson, M. Rémi Gobeil, Sous-commissaire de la région des Prairies pour le SCC, et Mme Violet Soosay, Directrice générale du Centre. L'assistance était aussi composée d'une foule de sympathisants et de personnalités invitées, dont des résidents de Hobbema, des députés, ainsi que des représentants du système de justice et des médias.

Les festivités ont débuté par une cérémonie traditionnelle du calumet, suivie par des danses, des allocutions, la cérémonie d'inauguration et la plantation symbolique d'un arbre. On a ensuite servi un déjeuner et fait visiter les installations.

« Lorsqu'un pays se voit dans l'obligation d'ouvrir un pénitencier, il n'y a normalement rien à célébrer, a souligné le commissaire Ingstrup, mais une journée comme aujourd'hui, il y a beaucoup à célébrer. Nous inaugurons et instituons ici un modèle de rechange au système pénitencier traditionnel. Nous mettons ainsi en œuvre la première valeur fondamentale de notre Énoncé de mission, qui stipule que nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et d'interaction des êtres humains. »

« Ce projet a nécessité de ma part un effort de longue haleine, et je suis heureux de le voir porter fruit », a déclaré l'ex-chef Victor Buffalo, qui a été l'un des instigateurs du projet quand sa mise sur pied fut proposée, en 1991.

Les cérémonies ont commencé par une danse populaire en cercle et un barbecue le jeudi 7 août, mais les festivités ne se sont vraiment amorcées que le lendemain matin, qui marquait la première journée du Pow-wow nord-américain d'Ermineskin. Au cours d'une cérémonie émouvante, on a décerné au commissaire Ingstrup le titre

Le Solliciteur général Andy Scott en compagnie de l'ex-chef Victor Buffalo

de chef honoraire; il s'est vu baptiser du nom de « Aigle tacheté », et parer d'une coiffure de guerre savamment décorée.

Ce Centre de 60 places, de propriété fédérale, accueillera 40 détenus et 20 détenus en semi-liberté; son personnel sera principalement composé d'autochtones de la réserve de Hobbema. Construit au coût de neuf millions de dollars, il aura un budget de fonctionnement annuel d'environ 2,2 millions de dollars. L'installation a été érigée sur un terrain appartenant à la réserve de Hobbema, qui l'a loué au SCC pour une période de 25 ans. Terminé en janvier 1997, le Centre a accueilli les premiers délinquants au mois d'avril suivant. Vingt détenus y résident à l'heure actuelle, et 40 autres y sont attendus d'ici janvier 1998.

Les architectes qui ont conçu le Centre Pê Sâkâstêw ont consulté les Aînés cris de Samson pour obtenir leurs suggestions et s'assurer d'intégrer au projet les valeurs autochtones. La conception architecturale du Centre symbolise la vision autochtone du monde : chacun des six bâtiments jaunes s'élève dans le ciel et épouse une forme conique, et l'ensemble est disposé de manière à former un vaste cercle sur le terrain d'une superficie de 40 acres. Les vives couleurs primaires utilisées témoignent de l'ascendance autochtone des résidents des lieux, tout comme l'entrée du bâtiment principal, où sont dispensés les programmes, dont la configuration rappelle une queue d'aigle.

Lors des premières réunions organisées à propos de ce projet, des citoyens habitant les zones avoisinantes ont soulevé des préoccupations relatives à la sécurité; cependant, après plusieurs années de discussions et quelques compromis, la construction a pu démarrer. La question de la sécurité a fait l'objet d'un étroit contrôle : les délinquants choisis pour venir résider au Centre sont triés sur le volet; ils doivent être classés « à sécurité minimale » et avoir démontré un esprit de collaboration avec le personnel de leur ancien établissement. M. Alvin Kube, Sous-directeur du Centre, explique que d'importants intérêts sont en jeu pour les hommes qui enfreignent les règles. « Les délinquants qui viennent ici sont très proches d'une libération conditionnelle, et ce serait pour eux une perte plutôt douloureuse s'il fallait qu'ils gâchent l'occasion qui leur est offerte et qu'on doive les renvoyer à un établissement à niveau de sécurité supérieur pour réévaluer leur cas. »

Le Centre répond à un vif besoin, souvent exprimé par les Canadiens autochtones qui constatent à quel point les membres de leurs nations sont surreprésentés dans le système pénitentiaire. Le premier détenu autochtone a fait son entrée dans le système correctionnel en 1972; aujourd'hui, les délinquants autochtones représentent 39 % des personnes de sexe masculin détenues dans la région des Prairies, et 56 % de celles de sexe féminin. Sur un total de 14 114 détenus sous responsabilité fédérale, 2 104 sont d'origine autochtone, bien que les autochtones ne constituent que trois pour cent de la population canadienne.

L'emplacement du Centre Pê Sâkâstêw a été choisi en raison de la situation unique de Hobbema. Ses quatre bandes – celles de Samson, d'Ermineskin, de Montana et de Louie Bull – possèdent de vastes stocks de pétrole et de gaz; la réserve compte en fait parmi les plus riches du pays. Mais cette importante richesse n'a pas empêché ses membres de se trouver aux prises avec des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme, de chômage et de suicide. « Parmi les gens siégeant au Conseil [de bande], certains ont des casiers judiciaires », rapporte M. Victor Buffalo. Le choix s'est porté sur Hobbema parce que, en 1991, entre 60 et 80 délinquants autochtones de la réserve purgeaient une peine dans un établissement, que ses résidents avaient besoin d'emplois rémunérateurs, que la nation crie de Samson – la bande qui s'est battue pour obtenir l'ouverture du Centre – était fermement engagée envers la croissance spirituelle, et en raison du fait que la plupart des délinquants autochtones proviennent des Prairies.

Le Centre Pê Sâkâstêw représente la réalisation d'un rêve exprimé par les résidents de Hobbema, qui désiraient voir instaurer une formule d'incarcération non conventionnelle, présentant des particularités tant du point de vue matériel que spirituel. Selon cette formule, les programmes destinés aux Autochtones feront appel à des Aînés, qui agiront en tant que principaux chefs spirituels du Centre. Les Aînés assureront également l'intégration des valeurs autochtones – telles que le respect à l'endroit de toutes créatures, y compris les animaux et leurs pouvoirs naturels – au cadre des programmes, de manière à donner aux

M. Ingstrup en compagnie de l'ex-chef Victor Buffalo

détenus la possibilité de réapprendre et de « revendiquer » leur propre culture, de se ressourcer spirituellement et de vivre, après leur mise en liberté, avec une meilleure image de soi. « La culture et la spiritualité autochtones seront au cœur de nos activités; il s'agira d'une manière novatrice de dispenser des services correctionnels. Je suis persuadé que cela fera changer les choses », a déclaré le chef Buffalo.

« On ne m'a jamais enseigné la spiritualité quand j'étais jeune, et je l'apprends maintenant », a confié le détenu Joe Simeon, nouvellement arrivé au Centre. Des Aînés autochtones siègent au Comité consultatif des citoyens qui a été formé pour le Centre, et la plupart des membres du personnel proviennent de la réserve de Hobbema.

L'appui à cette formule – l'intégration à un centre correctionnel des valeurs traditionnelles et des pratiques spirituelles autochtones – est venu de différentes sources. Le SCC souhaitait depuis de nombreuses années héberger les délinquants à proximité de leurs foyers et de leurs familles, dans un environnement qui soit en accord avec leurs besoins culturels et linguistiques. En 1987, le Groupe d'étude sur les Autochtones au sein du régime correctionnel fédéral a déclaré qu'en raison de l'enracinement profond de nombreux peuples autochtones dans leur culture propre, les services dispensés à ces individus doivent tenir compte de leurs antécédents spirituels et culturels, notamment des valeurs liées à l'art, à la langue, à la famille et à la collectivité. Enfin, en 1991, le groupe de travail fédéral-provincial présidé par M. R.A. Cawsey soulignait la nécessité de « l'indigénisation » du système de justice, et réclamait que l'on reconnaisse la spiritualité autochtone en tant que clé de la réhabilitation des délinquants.

Le SCC estime que lorsque le Centre Pê Sâgâstêw aura le vent dans les voiles, il deviendra un modèle pour l'ensemble du pays, et peut-être pour le reste du monde. « Nous avons ouvert un livre, et non tourné une page, en établissant une nouvelle relation de coopération véritablement respectueuse entre les peuples autochtones et les services correctionnels fédéraux au Canada », a affirmé le Commissaire Ingstrup.

Architecture du Centre Pê Sâkâstêw

Une équipe d'architectes et d'ingénieurs a été formée pour s'occuper de la conception et de la construction du nouvel établissement à sécurité minimale à Hobbema. Dirigée par M. Habib Chaudhry, Directeur principal de la Politique et des services de construction au Service correctionnel du Canada, et composée de Mme Elizabeth Sampson, architecte, de Mme Carola Bloedorn, architecte, et de M. Rod Miller, ingénieur, l'équipe de spécialistes avait pour mandat d'établir un plan adapté aux besoins du SCC et des autochtones. Mmes Sampson et Bloedorn ont tenu des discussions avec les intervenants et ont élaboré un énoncé de projet qui a été présenté à l'entreprise d'architectes Ken Hutchinson Ltd. de Calgary, en vue de la conception. Cette entreprise d'architectes a notamment effectué des travaux de conception pour le Centre correctionnel communautaire de Teslin, le Centre correctionnel de Kananaskis, le Centre correctionnel de Medicine Hat et de nombreux autres établissements autochtones et projets communautaires connexes.

La conception élaborée par l'entreprise d'architectes Ken Hutchinson s'inspire de formes et de symboles qui revêtent de l'importance pour les cris de Samson et pour les autochtones des Prairies. Le Cercle d'influences, qui symbolise la réadaptation et l'équilibre entre l'esprit, le corps et les sentiments, et le centre, qui réunit les quatre points cardinaux ou en constitue l'axe spirituel, ont servi de base pour le groupement des bâtiments. On s'est servi du motif de cercle autochtone pour illustrer l'unité, la réciprocité et l'interaction sociale. Enfin, on a choisi les couleurs de la culture crie des plaines, c'est-à-dire le rouge pour l'est, le jaune pour le sud, le noir pour l'ouest et le blanc pour le nord.

Hommage à Gerry Hooper

George Saddleback présente un « bâton à coup » à M. Hooper

M. Gerry Hooper, Commissaire adjoint à l'Évaluation du rendement au SCC, qui a travaillé étroitement avec la nation crie de Samson en tant que gestionnaire de projet depuis 1992 - en organisant des assemblées publiques, en intégrant les valeurs autochtones aux programmes pour les détenus et à la conception architecturale - a reçu pour sa part un « bâton à coup » honorifique orné de perles aux couleurs vives, pour souligner sa « persévérance et sa capacité de surmonter les obstacles ». ■

Frank Miller revient au pénitencier de Kingston

En août dernier, M. Frank Miller est revenu au pénitencier de Kingston, le plus ancien au Canada, 50 ans après y être arrivé en tant que premier agent de classification. Il y était resté jusqu'en 1952.

M. Miller a fait le tour de l'établissement en compagnie du Sous-commissaire du Service correctionnel, région de l'Ontario, M. Irving Kulik, de l'ex-directeur de la Prison des femmes, M. Austin Edwards, et Mme Jane Miller-Ashton, Directrice, Justice réparatrice et Règlement des conflits. Se trouvaient également présents, lors de cette visite guidée de trois heures et demie, M. Dave St.Onge, Conservateur du musée du SCC au pénitencier de Kingston, Mme Laraine Hartley, secrétaire du directeur et M. John Vandoremalen, gestionnaire, Planification des communications et relations avec les médias au SCC.

On a remis à M. Miller une ancienne clé Folger Adams de la prison ainsi qu'une plaque où étaient gravées ses dates de service au pénitencier de Kingston, en reconnaissance de son travail de pionnier dans le domaine de la gestion des cas.

« Il a ainsi pu visiter des endroits qui lui rappelaient des souvenirs particuliers, et cela nous a beaucoup touchés », a déclaré Mme Jane Miller-Ashton. On avait inclus dans la visite l'ancien bloc de cellules du Nord-ouest, une roulotte de visite familiale, une rangée à aire ouverte, l'unité d'isolement et le Centre régional de traitement.

« Les choses ont vraiment changé. Je n'en reviens pas de voir comme ils ont modernisé l'intérieur et les bâtiments. Et tout est contrôlé par ordinateur et par vidéo. Il y a même des ascenseurs! s'est exclamé M. Miller. Dans les

Frank Miller

années 1950, nous avions une vision, ou peut-être étions-nous simplement naïfs, et cela nous réussissait. C'était une période de grands changements. L'atmosphère était propice à la réadaptation. »

Le poste d'agent de classification qu'occupait M. Miller venait juste d'être créé, en 1947. Ce poste devait dispenser des services de counseling aux délinquants et servir de liaison entre les détenus et le directeur. Quand M. Miller est arrivé au pénitencier de Kingston, il avait déjà une certaine expérience qu'il avait acquise au cours de ses études pour être ministre du culte dans l'Église unie du Canada et comme intervenant à temps partiel à la société John Howard. En 1952, il a été invité à venir à Ottawa comme directeur adjoint du Service des pardons où il a contribué à faire entrer le système de libération conditionnelle dans le 20e siècle. Il a été commissaire à la Commission nationale des libérations conditionnelles de 1959 à 1965, et ensuite, directeur exécutif du Service national de libération conditionnelle. Il a également été très actif au sein du Conseil des églises pour la justice et la criminologie et a été nommé président de l'Association canadienne de justice pénale, en 1971. Il est encore membre actif de l'association.

Depuis l'époque où il était agent de classification tout nouvellement recruté jusqu'à celle où il a exercé les fonctions de directeur exécutif au Service national de libération conditionnelle, M. Miller a appris de première main la réalité de la réadaptation et de la libération conditionnelle auprès des délinquants du pénitencier de Kingston. « Cela a été pour nous un honneur qu'une personne de ce calibre ait pris le temps de revenir visiter l'établissement », a déclaré le directeur, M. Jim Blackler. ■

••• Le cahier sectoriel •••

Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, Maple Creek

par Norma Green

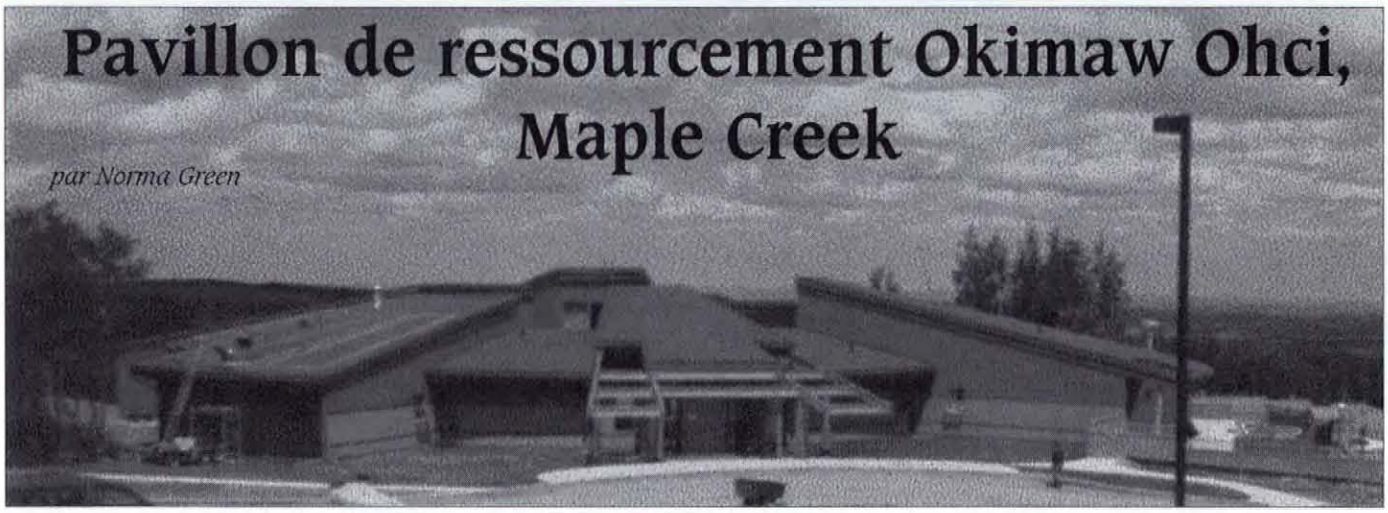

Dans son rapport intitulé « La création de choix » publié en 1990, le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale soulignait à son tour la nécessité de mettre sur pied des programmes et des services expressément conçus pour les femmes autochtones, car celles-ci étaient aux prises avec la double difficulté d'être séparées de leur communauté et coupées de leur culture.

Les femmes autochtones sont surreprésentées dans la population de délinquantes sous responsabilité fédérale. Elles représentent environ 15 % de celle-ci, alors qu'elles ne constituent que trois pour cent de la population féminine au Canada. Dans les établissements du Service correctionnel du Canada, la proportion de délinquantes ayant été victimes de violence physique ou sexuelle par le passé est plus élevée chez les autochtones. La consommation de substances intoxicantes, surtout l'alcool, est un autre facteur des démêlés des femmes autochtones avec la justice. Mentionnons aussi que le taux de mise en liberté est plus faible chez les délinquants autochtones – hommes comme femmes – que chez les autres.

Raison d'être d'un pavillon de ressourcement

Le pavillon de ressourcement a été construit pour répondre aux besoins divers et particuliers des femmes autochtones. La conception de l'établissement a été guidée par les principes suivants :

- les femmes autochtones doivent vivre en lieu sûr;
- les femmes autochtones doivent apprendre à avoir une attitude bienveillante envers elles-mêmes, leur famille et la collectivité dans son ensemble;
- la planification doit se faire selon les besoins propres des clientes;
- les autochtones voient la vie comme une suite de passages;
- les autochtones considèrent que les enfants jouent un rôle dans la guérison parce qu'ils sont plus près du monde spirituel;
- arriver à survivre à des expériences personnelles difficiles est source de fierté.

Structure de l'établissement

Okimaw Ohci (qui signifie « collines du tonnerre » en cri) est un établissement de 29 places qui est situé sur un terrain de 160 acres dans la réserve de Nekaneet, à l'extérieur de Maple Creek en Saskatchewan. C'est en novembre 1995 qu'on y a installé un premier groupe de femmes (que nous appelons *résidentes*). Cet établissement pour délinquantes dites à sécurité minimale ou moyenne accueille également les femmes non autochtones qui souhaitent expérimenter le mode de vie holistique traditionnellement pratiqué par les Autochtones.

Il existe des liens étroits entre le dessin de l'établissement, le plan opérationnel et le personnel; ces liens innovateurs sont clairement inspirés de la philosophie autochtone. La forme circulaire de l'établissement et son emplacement dans les « collines du tonnerre » sacrées au sud-ouest de la Saskatchewan constituent des éléments indispensables à l'amorce d'une guérison holistique.

Le type de logement choisi (pavillons résidentiels de deux ou trois chambres) et le cadre rural assurent aux délinquantes l'intimité nécessaire au processus de guérison, tandis que des aires communes, comme la cuisine et la salle à manger des pavillons, les salles où se donnent les programmes et le pavillon en forme de tipi réservé aux pratiques spirituelles, leur permettent d'avoir des rapports avec les autres. La nature étant un élément important du processus de guérison et de la culture autochtone, les pavillons résidentiels donnent sur les bois. Les membres du personnel ont été expressément choisis pour leur capacité d'assurer un milieu sécuritaire, de soutenir les femmes, de les guider par des enseignements et en leur servant de modèle, d'appliquer des stratégies d'intervention adaptées aux autochtones et de maintenir un mode de vie holistique.

Notre priorité : la guérison

Au pavillon de ressourcement, les efforts sont concentrés sur le processus de *guérison*, lequel est fondé sur :

- la connaissance de soi – apprendre à bien se connaître et prendre conscience des aspects marquants de sa vie en vue d'entrer dans la voie de la guérison;

- l'égalité – acquérir les connaissances et les compétences requises pour prendre le contrôle de sa vie afin de se placer dans une position d'égal à égal;
- la spiritualité et les traditions autochtones – acquérir ou approfondir la connaissance et la compréhension de son rôle comme femme, comme mère et comme membre de la collectivité, par la voie des enseignements, des traditions et de la spiritualité autochtones.

Services fournis par des Aînés

Des Aînés sont disponibles 24 heures par jour. Certaines Aînés viennent de la localité, d'autres viennent de l'extérieur et habitent alors dans un pavillon de l'établissement qui leur est réservé. Il y a une rotation toutes les trois semaines environ. Les Aînés donnent des enseignements culturels aux femmes et les guident, notamment dans leur cheminement spirituel. On organise des fêtes ainsi que des cérémonies de suerie et de guérison quand les femmes en sentent le besoin; il y a aussi les jeûnes/quêtes de la vision et les cérémonies où des enfants se voient attribuer un nom. En outre, plusieurs résidentes participent à la préparation et à l'exécution de Danses du Soleil dans la réserve de Nekaneet.

Étant donné que les résidentes appartiennent à diverses nations, nous utilisons les services d'Aînées de nombreuses tribus. Chaque tribu transmet ses enseignements et ses pratiques spirituelles propres, mais un message est commun à toutes : le respect des autres nations.

Médiation et résolution des conflits

La vie au pavillon Okimaw Ohci ne va pas sans heurts. Les résidentes présentent généralement peu de risque, mais des besoins importants. Nous réglons les conflits au moyen de cercles de la parole auxquels assistent des Aînés et des membres du personnel. Les problèmes sont ainsi discutés dans une rassurante atmosphère de bienveillance avant qu'ils ne dégénèrent en crises. Les femmes sont tenues d'assumer les conséquences de leurs actes, le plus souvent en réparant le tort causé au groupe et en apprenant à régler les conflits d'une manière positive.

Une journée type au pavillon de ressourcement

Nous mettons l'accent sur la spiritualité, considérée comme un aspect important de la guérison holistique. Aussi la journée débute-t-elle au pavillon de spiritualité, par un rituel consistant à s'enduire de la fumée de foin d'odeur, de sauge et de cèdre, lequel est suivi d'une récitation de prières par une Aînée ou une guérisseuse, puis d'un cercle de la parole. Nous passons parfois jusqu'à deux heures dans ce pavillon. Le cercle de la parole, auquel participent les Aînés, les résidentes et le personnel, permet à chacun d'exprimer sans crainte ses sentiments et ses rêves, et c'est souvent lors de cette rencontre que les problèmes se règlent.

Pavillon de spiritualité

Ensuite, comme dans tout autre établissement, les délinquantes exécutent des tâches ou suivent des programmes. Un large éventail de programmes sont offerts, dont les programmes de base. Ils sont adaptés à une clientèle féminine et autochtone, et, dans la mesure du possible, ils sont donnés par des autochtones. L'Aîné joue un rôle dans tous les aspects de la journée de programmes de la résidente. La journée se termine par une visite au pavillon de spiritualité.

Programme mère-enfant

Le programme mère-enfant a débuté comme projet-pilote en juillet 1996. Dans un premier temps, trois enfants, âgés d'un an à quatre ans, ont vécu avec leur mère au pavillon de ressourcement deux semaines par mois. Les deux autres semaines, les enfants étaient confiés à des familles d'accueil agréées du voisinage immédiat afin qu'ils puissent visiter régulièrement leur mère. Le jour, pendant que les mères suivaient des cours ou des programmes, les enfants fréquentaient la garderie sur place, dont s'occupe un personnel qualifié. La présence des enfants a une incidence très positive sur les résidentes comme sur le personnel; ils sont une source de grande joie pour tous. Au cours de la deuxième étape qui s'amorce, les enfants vont résider en permanence avec leur mère.

Les résidentes et la collectivité

Les rapports avec les autres sont un aspect fondamental de la réinsertion sociale et culturelle des résidentes. En plus de prendre part aux nombreuses activités organisées sur les lieux, les résidentes ont été autorisées maintes fois à sortir sous escorte pour visiter leur famille, consulter un médecin, assister à des réunions des Alcooliques Anonymes et participer à des activités récréatives ainsi que pour des raisons de compassion, et tout s'est très bien passé. Les résidentes oeuvrent également comme bénévoles auprès de personnes âgées de la réserve de Nekaneet. Des danses en rond ont lieu chaque mois, et la première séance de tambour de la Danse du Soleil annuelle se tient à notre pavillon de spiri-tualité. Il y a eu plusieurs soirées-bénéfices sur place, et la journée d'accueil organisée à l'établissement a été un franc succès. Le pavillon de ressourcement a fait l'objet de commentaires très favorables dans les médias, et il en a même été question dans la presse étrangère.

Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, un modèle innovateur

Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci s'efforce de répondre aux divers besoins de ses résidentes en tenant compte de leur culture. Pour y arriver, le personnel, dont la majorité est d'ailleurs d'origine autochtone, travaille en étroite liaison avec les résidentes. Nous sommes persuadés que, grâce à la bonne volonté des résidentes, du personnel et des Aînés, le concept de guérison donnera de bons résultats, et que ce succès ne se démentira pas. ■

Réinsertion sociale des délinquants

Mises à jour sur les progrès accomplis dans les régions

Le Service correctionnel du Canada applique un processus de réinsertion sociale en trois volets : l'évaluation initiale des délinquants, la gestion des cas et les programmes en établissement, la surveillance et les programmes dans la collectivité. La structure opérationnelle et le cadre de gestion du processus de réinsertion sociale font actuellement l'objet d'un examen et d'améliorations en vue de permettre au SCC d'atteindre son but ultime, c'est-à-dire, la réinsertion sans danger des délinquants dans la société.

En septembre 1996, on a créé un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes que le Vérificateur général avait décrits dans des rapports antérieurs sur la réinsertion sociale des délinquants. Le groupe de travail avait pour mandat de proposer les améliorations que le SCC doit apporter à la gestion de ses activités de réinsertion sociale, de proposer les améliorations à apporter à court terme aux activités et au processus de réinsertion sociale pour les rendre plus efficaces et de suggérer les changements que le SCC doit apporter à l'organisation de ses activités de réinsertion sociale pour être mieux à même d'atteindre ses objectifs. Le Comité de direction a accepté les recommandations formulées par le groupe de travail. Ces recommandations favoriseront un meilleur usage des ressources correctionnelles tout en accroissant la sécurité publique.

Le présent document fait le point sur les changements apportés dans deux régions. D'autres documents seront préparés plus tard en ce qui concerne les autres régions.

Région du Pacifique

Le programme de réinsertion sociale est parti du bon pied, dans la région du Pacifique, grâce à la nomination de neuf gestionnaires chargés des projets de réinsertion sociale (GPRS). Il s'agit de Mme Dianne Livesey, de l'établissement de Matsqui; Mme Lynn Bergeron, de l'établissement Mountain; M. Dave Keating, de l'établissement de Kent; M. Dave Clouston, de l'établissement d'Elbow Lake; M. Dave Dick, de l'établissement William Head; M. Ken Mattinson, de l'établissement de Mission; M. John Zanatta, de l'établissement Ferndale; M. Roger Sasaki, du Centre régional de soins de santé, et M. Colin MacKenzie, du Centre correctionnel communautaire. En outre, Mme Sara Shadbolt est maintenant chargée de coordonner le Système de gestion des cas, à l'appui des activités de réinsertion sociale. Mme Marilyn MacNeil a été affectée au bureau de la Commis-sion nationale des libérations conditionnelles. Elle y est chargée d'aider aux communications et de participer à la résolution des questions qui entourent les documents de décisions préparés à l'intention de la CNLC, pour examen, ainsi que d'autres questions connexes.

Après une première rencontre de trois jours, au cours de laquelle ont été élaborés les buts, les fonctions et les stratégies de communication, les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale ont entrepris le volet régional de l'examen national de la gestion des cas de réinsertion sociale. Cet examen s'est révélé avantageux pour les nouveaux GPRS, et ce, à plus d'un titre. Ils ont pu identifier certaines méthodes plus efficaces et identifier un certain nombre de problèmes techniques, de qualité et d'opportunité. Ils ont également eu l'occasion de développer un bon esprit d'équipe et une perspective régionale plus étendue. Les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale ont rencontré, dans deux réunions distinctes, les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et les coordonnateurs des programmes correctionnels pour discuter des questions découlant de l'examen.

Parallèlement à l'examen de la gestion des cas, le Comité régional de gestion a approuvé une stratégie innovatrice en vue d'inaugurer une unité de traitement des rechutes au Centre régional de soins de santé de la région du Pacifique. De par sa conception, cette unité vise à réduire le nombre élevé des suspensions de la liberté sous condition attribuables à la toxicomanie.

Au cours des derniers mois, la région du Pacifique a été le théâtre de nombreuses activités dont le principal objectif était de renforcer le lien entre les établissements et les services correctionnels dans la collectivité. Il y a d'abord eu une série de projets de préparation de cas pour laquelle se sont réunis les agents de gestion des cas et les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale, tant ceux des établissements que ceux des services correctionnels dans les collectivités. Ensemble, ils ont examiné les cas des détenus qui sont demeurés incarcérés après la date à laquelle ils étaient admissibles à une libération conditionnelle. Du 26 au 28 mai, pendant les premières étapes de ce

projet auquel participaient l'établissement Ferndale ainsi que ceux d'Elbow Lake et de Mission, on a déterminé que 65 cas nécessitaient que des mesures soient prises. On a établi un échéancier serré pour la réalisation des évaluations psychologiques, ainsi que la mise en application du Profil d'évaluation de la réinsertion sociale et de la Stratégie de gestion de la réinsertion sociale en communauté (PERS-SGRSC). Cette étape se poursuit tel que prévu.

Un second projet de préparation des cas a été mis en oeuvre du 24 au 26 juin pour l'établissement de Matsqui et le Centre de soins de santé de la région du Pacifique. Un troisième projet a été entrepris du 29 au 31 juillet, pour l'établissement Kent et l'établissement Mountain. En raison de sa situation géographique, l'établissement William Head a fait l'objet d'un projet distinct. On fera l'examen de ces trois projets cet automne, une fois que la CNLC aura entendu tous les cas.

Parmi les autres initiatives visant à consolider le lien entre les services correctionnels offerts en établissement et dans la collectivité, on compte la réunion de l'équipe des services correctionnels communautaires de l'île de Vancouver, qui a eu lieu les 29 et 30 mai et qui était coordonnée par le directeur des libérations conditionnelles du secteur de l'île de Vancouver. Participaient à cette réunion la direction et le personnel du bureau des libérations conditionnelles de l'île de Vancouver et de l'établissement William Head, ainsi que des représentants et des entrepreneurs des organismes communautaires.

On y a examiné les buts et les objectifs de l'équipe, et tous les participants ont fait de brefs exposés qui ont donné lieu à des questions et à des échanges de renseignements. En outre, on encourage tant le personnel des établissements que celui des services correctionnels communautaires à visiter d'autres établissements et services afin qu'ils acquièrent une plus grande connaissance personnelle des programmes et des installations disponibles.

On a créé divers outils de communication pour fournir au personnel de plus amples renseignements sur les activités de réinsertion sociale. Parmi ces outils, on compte le «Reintegration Newsletter», bulletin bimensuel produit par la section des communications du bureau régional, et la publication mensuelle «Community Connections», produite par les services correctionnels communautaires.

On a entrepris la formation sur les PERS-SGRSC, dans le cadre du nouveau chapitre 3. Cette activité de formation s'est terminée d'ici le 24 juin.

On offrira sous peu dans la région la formation à la planification correctionnelle. Les gestionnaires chargés de la réinsertion sociale coordonneront le choix des endroits où la formation sera donnée.

On a fait, dans un très bref délai, beaucoup de travail dont on pourra bientôt constater les résultats.

Région de l'Atlantique

Le comité de gestion de la région de l'Atlantique s'est dit déçu des résultats de l'examen de la réinsertion sociale et a convenu d'adopter les objectifs suivants pour améliorer sa prestation dans ce domaine :

i) Projet de loi C-55 – Mettre en semi-liberté tous les délinquants auxquels s'applique la procédure d'examen expéditif, et ce, à la date à laquelle ils y sont admissibles.
ii) Transférer dans des établissements à sécurité minimale tous les détenus dits « à sécurité minimale ».
iii) Cas de détention temporaire – Réduire le nombre des suspensions imputables à des infractions aux conditions de l'ordonnance de libération conditionnelle.
iv) Assignation à résidence de détenus libérés d'office – Réduire le nombre des délinquants assignés à résidence grâce à une interprétation rigoureuse de la loi.
v) Concentrer ses efforts sur tous les cas de délinquants qui purgent des peines de quatre ans ou moins et dont la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est déjà dépassée.

On a mis au point un plan d'action d'application immédiate dans le domaine de la formation, surtout en ce qui a trait à l'élaboration et à la présentation des documents de décision. Tous les gestionnaires d'unités ont été instruits du nouveau processus de rapports sur les cas, et on leur a également fourni des outils pour les aider à assumer leurs fonctions en matière de contrôle de la qualité (liste de vérification). On enseignera également aux directeurs adjoints de district et aux agents principaux de liberté conditionnelle comment utiliser le nouveau processus de rapports sur les cas. Tous le personnel de la gestion des cas, tant des services communautaires que des établissements, recevra des cours de formation sur le Profil d'évaluation de la réinsertion sociale et la Stratégie de gestion de la réinsertion sociale en communauté, ainsi que sur les lignes directrices sur le contenu élaborées dans le cadre de l'examen de la réinsertion sociale. Il importe que tous les employés soient au courant des éléments en fonction desquels leur travail est évalué et qu'ils reçoivent la formation nécessaire pour palier à leurs lacunes.

L'unité d'évaluation initiale des délinquants sera instruite de la nouvelle procédure et des règles à respecter quant à la préparation des cas de mise en liberté conditionnelle selon le processus d'examen expéditif dès la réception des délinquants. Parallèlement, on leur enseignera les nouvelles exigences en matière de profils criminels. La Commission nationale des libérations conditionnelles recevra des cours de formation sur les nouveaux processus de rapport sur les cas.

On apporte maintenant une attention constante aux commentaires des juges, aux rapports de police et aux enquêtes communautaires postsentencielles par suite de l'accent plus grand qui est mis sur la liste de vérification des documents essentiels, liste que l'unité de réception remplit pour tous les délinquants, à l'heure actuelle.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de réinsertion sociale dans la région de l'Atlantique, veuillez communiquer avec M. Del Amon, au (506) 851-6331. ■

Le sondage de 1996 auprès des employés du SCC

Par suite du succès obtenu lors du premier sondage effectué auprès de tous les employés en 1994, un deuxième sondage national a été mené en 1996. Tout comme les sondages antérieurs, le sondage de 1996 visait à recueillir les opinions des employés du Service correctionnel du Canada (SCC), dans le but de cerner les problèmes pouvant exiger des mesures correctives, et de réunir des renseignements pouvant contribuer à orienter les décisions stratégiques.

Lors du sondage de 1994, on avait demandé à tous les employés occupant un poste de durée indéterminée de remplir le questionnaire. Celui de 1996 a été mené selon le mode d'échantillonnage aléatoire, par lequel un échantillon représentatif des employés a été choisi pour participer au sondage. La plupart des questions posées dans le sondage de 1994 figuraient également dans celui de 1996, qui comportait près de 260 questions. Le sondage de 1996 auprès des employés du SCC traitait des questions suivantes :

- données démographiques sur le personnel
- gestion par unité
- gestion des cas
- opinions à l'endroit des délinquants
- programmes offerts aux détenus
- milieu de travail (p. ex. satisfaction professionnelle)
- employés temporaires
- politiques, règles et règlements
- travail par postes
- harcèlement
- perfectionnement professionnel
- attitudes (p. ex., engagement envers le SCC)
- sécurité et hygiène au travail
- stratégie antidrogue à l'intention des délinquants
- bénévoles
- relations entre le SCC et la CNLC
- santé et habitudes de vie
- technologie de l'information

Pour que l'on puisse mesurer les changements s'étant opérés pendant les deux années qui se sont écoulées entre les deux sondages, les 27 échelles composées utilisées initialement lors du sondage de 1994 ont été réemployées dans celui de 1996. Seize échelles ont été ajoutées dans le questionnaire de 1996 pour évaluer les opinions des employés sur de nouvelles questions.

Le taux de réponse a été de 69 %, ce qui représente une augmentation de 8 % par rapport au taux obtenu en 1994. Trente-sept pour cent des répondants étaient de sexe féminin; âgés en moyenne de 42 ans, plus d'un tiers d'entre eux possédaient un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Quatorze pour cent des répondants se sont identifiés comme appartenant à une minorité. Ces données sont restées les mêmes que celles obtenues lors du sondage réalisé auprès de tous les employés en 1994.

Principaux faits saillants du sondage

Satisfaction globale par rapport au SCC. Soixante-treize pour cent des employés se sont dits satisfaits de travailler au SCC, ce qui représente une légère hausse de 1 % d'employés par comparaison aux données de 1994 sur le même sujet. La satisfaction professionnelle des agents de correction semble avoir augmenté au cours de ces deux années (de 55 % en 1994, elle est passée à 60 % en 1996).

Engagement envers le SCC et responsabilité à l'endroit du public. L'engagement du personnel envers l'organisme est restée relativement élevé, le pourcentage des employés affirmant ressentir de la loyauté à l'endroit du SCC et être fiers d'appartenir à cet organisme ayant augmenté de 61 % à 65 %.

La majorité des employés (76 %) étaient d'accord avec les énoncés portant sur la nécessité que le SCC soit plus responsable envers le public. Les agents de correction, en particulier, croient fortement que la responsabilisation du SCC est essentielle (86 %).

Efficacité de la gestion par unité et de la gestion des cas. Entre 1994 et 1996, les perceptions positives à l'égard de l'efficacité de la gestion par unité ont connu une hausse, et celles relatives à l'efficacité de la gestion des cas ont augmenté de manière considérable (de 38 % en 1994, elles sont passées à 53 % en 1996).

Harcèlement en milieu de travail. En 1996, on observe un accroissement notable du nombre d'employés qui perçoivent le harcèlement comme un phénomène fréquent dans les milieux de travail du SCC, de même qu'une augmentation de la confiance éprouvée par le personnel envers la capacité de l'organisme de prendre des mesures relativement au harcèlement.

Opinions à l'endroit des délinquants et programmes à l'intention des délinquants. L'appui manifesté envers la réadaptation a légèrement diminué, ayant décru de 70 % en 1994 à 67 % en 1996. On note une diminution semblable pour ce qui est de l'empathie éprouvée envers les délinquants. En dépit de cette constatation, la proportion des employés se disant intéressés à participer aux programmes à l'intention des délinquants a augmenté au cours de cette période; représentant deux-tiers de l'ensemble du personnel en 1994, cette proportion est passée à plus des trois-quarts en 1996.

Processus de sélection par voie de concours. En 1996, les employés du SCC se sont dits très peu satisfaits à l'égard du processus de sélection par voie de concours (18 % des employés en sont satisfaits), ce qui représente une diminution par rapport au taux observé en 1994.

Stratégie antidrogue à l'intention des délinquants. Le personnel a exprimé un certain scepticisme envers l'efficacité des efforts déployés pour réduire l'utilisation de drogues par les délinquants en milieu correctionnel (seulement 31 % des répondants ont jugé la stratégie antidrogue efficace).

En résumé, les employés du SCC sont généralement satisfaits de leur emploi et disent éprouver un sentiment d'engagement relativement élevé à l'égard du SCC et de sa Mission. Pour obtenir un exemplaire du résumé du sondage de 1996 auprès des employés du SCC, prière de communiquer avec Dr Larry Motiuk, Directeur général, Direction de la recherche, au (613) 995-3975. ■

Uniformes de cérémonie

Plus tôt cette année, on a approuvé l'uniforme de cérémonie des agents du Service correctionnel du Canada. De style plus militaire, il ressemble aux uniformes que portent actuellement les agents de correction des établissements fédéraux.

L'uniforme de cérémonie comprend une casquette avec insigne, une chemise blanche à manches longues, une cravate ordinaire du SCC, une tunique bleue marine de style militaire avec bordures dorées sur chaque manche, un pantalon gris avec passepoil bleu le long de chaque jambe, un ceinturon de cérémonie, une ceinture de toile noire pour le pantalon, des gants blancs et un cordon. Un nouvel insigne d'épaule du Service correctionnel du Canada et l'insigne du SCC complètent l'uniforme.

L'uniforme de cérémonie sera porté par les agents de correction des établissements à sécurité moyenne et maximale pendant les événements spéciaux dans les établissements et les régions, tels que les services commémoratifs, les funérailles, les collations des grades et les autres occasions officielles ou importantes. Chaque établissement à sécurité moyenne ou à sécurité maximale recevra jusqu'à 12 uniformes, pour un total d'environ 400 uniformes. De tous les uniformes requis, 100 étaient prêts à temps pour les agents des régions du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique qui ont participé à la 20e Cérémonie commémorative annuelle des policiers et agents de la paix qui s'est tenue le 28 septembre dernier, à Ottawa. Les autres uniformes seront prêts d'ici à l'automne 1998.

L'uniforme ordinaire qu'on porte actuellement dans les établissements correctionnels du Canada est d'apparence plus sobre que l'uniforme de cérémonie. Il consiste en un blazer bleu marine portant l'emblème du SCC, des pantalons gris, une chemise blanche ou à rayures bleues et une cravate. Les uniformes expriment une philosophie correctionnelle et, du coup, influent sur la façon dont ceux qui les portent usent de leur autorité et sur la façon dont ceux qui font face à ces uniformes y réagissent.

Le Service correctionnel du Canada a connu plusieurs réorientations organisationnelles et philosophiques dont certaines ont entraîné des modifications aux uniformes. Avec le concept des unités résidentielles, qui est apparu au milieu des années soixante, on a complètement abandonné l'uniforme pour bien des agents, dans l'idée d'abolir une des barrières sociales entre le personnel et les détenus. Peu de temps après, au milieu des années soixante-dix, on a adopté une nouvelle tunique de couleur kaki, des insignes militaires et des pratiques cérémonielles afin de rehausser la loyauté des employés et le professionnalisme à tous les niveaux de l'organisation.

La modification de l'uniforme peut avoir différents effets sur les employés et les détenus selon la portée de ce changement et la mesure dans laquelle il est apporté pour contribuer à la réalisation des buts et objectifs de l'organisation.

Les vêtements en général donnent des indices subliminaux sur les valeurs et les opinions de celui qui les porte. Ainsi, les uniformes militaires, policiers et correctionnels sont l'expression visuelle et symbolique, mais néanmoins forte, du rôle, de l'autorité et du grade de chacun. L'uniforme permet à celui qui le revêt de mieux définir son rôle et son identité et, ainsi, de mieux s'acquitter de ses fonctions. Les caractéristiques qui sont attribuées aux agents de la Gendarmerie royale du Canada portant la tunique rouge illustrent bien les effets profonds que peut produire un uniforme et, lorsque cet uniforme est imprégné de tradition et de folklore, son importance pour la cohésion d'un groupe et l'esprit de corps.

Il n'y a pas de directive précise sur l'uniforme correctionnel le plus approprié, mais il est clair que la tenue vestimentaire influe sur le rendement et les comportements au sein d'une organisation. En outre, il peut être très avantageux d'analyser attentivement les rapports mutuels qui existent entre les buts, les valeurs et les politiques, et la façon dont ils peuvent se traduire par un uniforme.

L'uniforme de cérémonie

L'uniforme portée en établissement

L'Association internationale des aumôniers de prison

L'Association internationale des aumôniers de prison (IPCA) est une organisation apolitique sans but lucratif. Ses principaux objectifs sont les suivants : favoriser la communication à l'échelle internationale et développer des liens d'entraide parmi les aumôniers de prison, quels que soient leur race, leur sexe et leur religion; inviter les Églises à fournir le soutien nécessaire aux aumôniers de prison, aux détenus et au personnel correctionnel; rappeler à tous les pays leur obligation d'adopter et de respecter les normes des Nations Unies concernant le traitement des prisonniers.

Le premier congrès de l'IPCA s'est tenu en 1985, à Bossey, en Suisse. Cinquante participants en provenance de 20 pays y étaient présents. En 1995, le congrès mondial de cette organisation, qui se tient tous les cinq ans, a eu lieu au Canada et a réuni 280 aumôniers provenant de 70 pays. En l'an 2000, c'est en Afrique du Sud que les congressistes se rassembleront. Par ailleurs, des sections de l'organisation, telles que l'IPCA Europe, se rassemblent entre les congrès mondiaux. Réunis à Ystad, en Suède, du 6 au 12 mai dernier, les participants au congrès de l'IPCA Europe ont produit la déclaration suivante, qui correspond exactement aux valeurs préconisées par le Service correctionnel du Canada.

Cent vingt participants en provenance de 28 pays se sont réunis à Ystad, en Suède, du 6 au 12 mai 1997, à l'occasion du troisième congrès européen de l'Association internationale des aumôniers de prison (IPCA Europe). Le thème du rassemblement : la sécurité en prison et la valeur de la vie humaine.

DÉCLARATION

Les travaux du congrès européen de l'IPCA s'appuient sur l'Évangile. Notre seigneur Jésus-Christ s'identifie à tous les êtres humains, et en particulier à ceux qui se trouvent en prison (Mathieu 25). Il affirme leur dignité. Conformément à l'exemple donné par le Christ, l'IPCA Europe se préoccupe du sort des hommes, des femmes, des adolescents et des enfants qui sont en prison. De plus, avec ce même esprit de compassion, nous, participants au congrès, voulons souligner les efforts déployés par les victimes de crimes et par d'autres en leur nom pour restaurer leur dignité et leur intégrité.

Nous croyons qu'en bout de ligne, la sécurité de la société ne sera pas assurée par des murs toujours plus hauts, des clôtures barbelées, des régimes pénaux sévères ou de lourdes peines, mais plutôt par des programmes qui favorisent le développement humain, personnel, intellectuel, social et spirituel de la personne afin de bien la réinsérer dans la société.

1. *Nous reconnaissons le besoin de garantir la sécurité des citoyens, mais nous condamnons la disproportion qui existe entre les sommes énormes dépensées pour les moyens techniques et les mesures de sécurité et celles que l'on consacre aux programmes essentiels de développement humain.*

2. *Nous reconnaissons qu'au cours des dernières années, le caractère pluriethnique des populations carcérales de nos pays s'est accentué et nous demandons aux autorités responsables de tenir notamment compte des besoins spéciaux, de la culture et de la religion des étrangers se trouvant dans les prisons et dans les centres de détention. En outre, nous demandons instamment aux gouvernements et aux sociétés d'être sensibles aux répercussions du nouvel ordre mondial, qui entraîne de grands mouvements de populations, et de ne jamais oublier les étrangers qui vivent parmi eux.*

3. *Nous nous soucions du désir des gens de vivre en paix et en sécurité. Or, le bien-être des peuples dépend de leur capacité à reconnaître les droits de chaque homme, femme et enfant. Par conséquent, nous demandons aux pays d'Europe d'accepter et de mettre en oeuvre l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et les normes relatives à la prévention du crime établis par les Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Nous pressons en outre ces pays de collaborer les uns avec les autres pour élaborer des lois fondamentales, les appliquer et les réviser en vue de permettre la prestation de services d'aumônerie (là où il n'y en a pas) et de favoriser le développement de régimes carcéraux respectueux de la personne.*

4. *Nous sommes particulièrement préoccupés par le bien-être de ceux qui sont faibles et sans défense devant la puissance de l'État. Dieu nous demande de les protéger avec une vigilance particulière. Nous pressons les autorités compétentes de transférer hors de prison les malades mentaux, les adolescents et les enfants, pour les garder dans des établissements mieux appropriés.*

5. *Nous accueillons avec plaisir et grand intérêt les efforts de certains pays pour réduire au minimum le recours à l'incarcération. Lorsqu'on cherche à améliorer la cohésion sociale, à réconcilier les gens et à rétablir le sentiment de justice envers les victimes et les délinquants, cette approche a pour effet de diminuer le récidivisme ainsi que les craintes, les tensions et les divisions qui caractérisent les sociétés où l'incarcération est la peine et la mesure de sécurité la plus utilisée.*

6. *Nous condamnons sans réserve la peine de mort, que nous considérons comme un châtiment barbare. La même condamnation vaut également pour l'usage de la torture et les autres traitements dégradants.*

7. *Nous dénonçons l'attention exagérée qu'accordent les médias à certains crimes violents spectaculaires, car cet excès fausse la perception qu'a le public du taux réel de criminalité dans la société.*

8. *Nous soutenons la création de réseaux regroupant visiteurs, bénévoles, aumôniers, employés et Églises en vue de réduire l'isolement et la stigmatisation que subissent les délinquants.*

L'IPCA Europe poursuivra ses efforts conformément à la présente déclaration. ■

••• Les dépêches régionales •••

Atlantique

Formation au PAE 1997 - 1998

Le cours de base du programme d'aide aux employés a été offert aux agents de la région de l'Atlantique du 13 au 15 mai, à l'institut Memramcook, au Nouveau-Brunswick. En 1996-1997, plus de 300 employés du Service correctionnel du Canada, dans la région de l'Atlantique, ont profité d'une manière ou d'une autre des conseils dispensés confidentiellement par les agent(e)s d'orientation du programme d'aide aux employés (PAE) sur toute une gamme de problèmes d'ordre personnel ou professionnel.

Le Programme d'aide aux employés du Service correctionnel du Canada est un service confidentiel offert à titre bénévole à tous les employés et à leurs familles par des agents d'orientation. Ces employés, qui ont reçu une formation spéciale, aident ceux de leurs collègues qui éprouvent des difficultés pouvant aller de la toxicomanie aux conflits personnels. Ils consacrent leur temps et leur énergie à améliorer le milieu de travail du Service et à aider les employés et les personnes à leur charge à rester en bonne santé.

Le rôle de l'agent d'orientation consiste à assister et à conseiller le client et, au besoin, à l'orienter promptement vers les professionnels ou les agences qui ont les compétences nécessaires pour l'aider : par exemple, des conseillers financiers, des conseillers matrimoniaux ou des psychologues. Bon nombre des employés qui cherchent volontairement de l'aide sont dans la détresse et requièrent une intervention psychologique immédiate. D'autres, par contre, ont tout simplement besoin de compréhension et d'une oreille compatissante pour se défouler et discuter de problèmes qui nuisent à leur qualité de vie.

Les collègues de travail, la direction et le Syndicat des employés du Solliciteur général collaborent tous étroitement à la mise en oeuvre du Programme d'aide aux employés. Par leurs efforts, ils contribuent ensemble à rendre les employés plus productifs et à améliorer leur santé, à favoriser des relations de travail plus harmonieuses et à renforcer l'esprit d'équipe au sein de l'organisme.

Les noms et les numéros de téléphone de tous les agents d'orientation de la région de l'Atlantique se trouvent sur tous les tableaux d'affichage. Vous pouvez également obtenir de l'information en vous adressant à la section des Ressources humaines de votre service ou en communiquant avec le coordonnateur régional du PAE, M. Charles Léger, au numéro (506) 851-3656.

Participants au cours d'aide aux employés offert du 13 au 15 mai :

Première rangée (de gauche à droite) : Mike Gilespie et Paul Jamieson
Rangée du centre : Eric Hadley, Linda Lou LeBlanc, Pauline Belliveau et le Révérend John Tonks (Modérateur)

Rangée arrière : Charles Léger (Coordinateur régional du PAE et modérateur), Tina Lamswood, Shannon Oikle, Eric McNeil et Glen Manthorne

On fête à l'établissement de l'Atlantique

Le 13 juin 1997, on a fêté le 10e anniversaire de l'établissement de l'Atlantique, situé à Renous au Nouveau-Brunswick. La direction, le personnel, d'ex-employés, des membres des familles et des représentants de la collectivité y assistaient; l'honorable Marilyn Trenholme Counsell, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, et d'autres invités d'honneur ont remis des prix à des employés qui se sont distingués.

La lieutenant-gouverneur a décerné des **médailles pour services distingués** à M. Émile Cormier, M. Wayne DeWolfe, Mme Anna Gaston, M. Derek Green, M. John Harris, M. Peter Roberts et M. Tom Sharpe, ainsi qu'une **barrette pour souligner 30 ans de service** à M. Donald R. LeBlanc, qui a pris sa retraite en décembre 1996.

Le Sous-commissaire, M. Alphonse Cormier, a remis un **certificat de retraite du SCC** à M. Don LeBlanc, et une **épinglette pour souligner 25 ans de service au SCC** à M. Émile Cormier et à M. Don LeBlanc.

M. Charles Hubbard, député de la circonscription de Miramichi, a remis un **certificat de retraite de la fonction publique** à M. Don LeBlanc, et une prime pour **25 ans de service dans la fonction publique** à Mme Sherry Blackmore, M. Émile Cormier, M. William Criss, M. George Hambrook, M. John Harris, M. Roger Hébert, M. Ken St. Germain et M. Syd Wiseman.

Le directeur de l'établissement, M. Dale Cross, a décerné à 90 employés une **épinglette pour 10 ans de service** et des **certificats de gratitude** à sept employés qui ont travaillé dans l'établissement depuis l'ouverture, en 1987.

M. Jim West, qui a pris sa retraite en juin 1985 après 35 ans de service au SCC, était conférencier invité pour l'occasion. M. West, qui vit à Miramichi, est très actif dans la collectivité et au sein de divers organismes de bénévolat comme la banque d'alimentation locale. Autres invités de marque, aussi à la retraite : l'ex-directeur, M. Don Wheaton, l'ex-sous-directeur, M. Robert L. Dawson, l'ex-chef de l'Ingénierie et de l'entretien, M. Richard Massé, l'ex-directeur adjoint aux Programmes correctionnels, M. Lou McGinn, et l'ex-magasinier, M. Howard McEachern.

La cérémonie a été suivie d'une réception et d'une danse parrainée par le Syndicat des employés du Solliciteur général. Les familles des employés ont également pu bénéficier de visites de l'établissement le samedi et le dimanche matin. Environ 225 membres des familles ont profité de l'occasion et ont été reçus dans chaque service par des employés qui leur ont donné un bref aperçu de leurs fonctions.

Le Service correctionnel du Canada souhaite féliciter et remercier tous les employés mentionnés ci-dessus pour leur travail soutenu et leur dévouement, pendant des années, au Service. ■

Première rangée : L'honorable Marilyn Trenholme Counsell et Anna Gaston

Rangée arrière : Wayne DeWolfe, Peter Roberts, John Harris, Tom Sharpe, Émile Cormier, Don LeBlanc

Québec

La journée de la région du Québec à la Réunion de la gestion supérieure

Cet automne, la région du Québec a tenu une place particulière dans les travaux de la Réunion de la gestion supérieure. À chacune des futures réunions, il reviendra à l'une des cinq régions du Service correctionnel de présenter les activités en cours et les nouvelles initiatives entreprises sur son territoire.

Le jeudi 25 septembre, M. Jean-Claude Perron, Sous-commissaire du Québec, a ouvert la séance plénière de la matinée par une allocution. Il a déclaré aux assistants que le fait d'avoir envisagé les carrières de missionnaire et d'ambassadeur avait été une bonne préparation au travail de criminologue!

Laval Marchand

M. Perron a donné un aperçu des services correctionnels dans sa région. Le Québec abrite la seule unité spéciale de détention du Canada, 11 établissements pénitentiaires pour hommes offrant au total 3 531 cellules et un établissement pour femmes de 105 places. Cette capacité est pour 20 % à sécurité maximale, pour 58 % à sécurité moyenne et pour 22 % à sécurité minimale. Dans la province, la proportion de délinquants en incarcération est passée de 54 % en 1990 à 66 % en 1997, tandis que celle de délinquants dans la collectivité est tombée de 46 % à 34 %. M. Perron a signalé que des groupes de pression de la collectivité exercent une influence sur le travail correctionnel, que les relations avec le gouvernement provincial et avec la Commission des libérations conditionnelles sont excellentes, que la région du Québec s'efforce de résoudre les problèmes au niveau régional plutôt qu'en les portant au niveau national, et qu'un travail de recherche sur les délinquants sexuels a été entrepris grâce à une entente avec l'Université de Montréal. Il a ajouté que le personnel reçoit sept jours de formation par an et qu'une journée des médias se tient dans chaque établissement.

M. Perron a terminé son allocution en décrivant la charge écrasante de travail qui est aujourd'hui celle des directeurs

Jean-Claude Perron

Guy Lemire

Denis Cloutier

d'établissement, et l'incidence qu'elle peut avoir sur leur santé et sur leur vie personnelle. Il s'est dit extrêmement fier de son personnel et de ce que celui-ci avait accompli dans l'année.

Le Sous-commissaire adjoint, M. Laval Marchand, qui jouait le rôle d'animateur, a ensuite pris la parole. Selon lui, la réduction du nombre de délinquants peut être attribuée à la qualité croissante des programmes offerts par les bureaux de libération conditionnelle. M. Denis Cloutier, Directeur du Centre régional de réception, a parlé de la phase de la réception et de la façon dont son établissement avait ramené la

Guy Villeneuve

durée de cette étape de l'intégration à la vie carcérale de 50 à 30 jours. M. Guy Villeneuve, Directeur de l'établissement Archambault, a parlé de l'incarcération et a déclaré que le personnel avait tendance à se limiter à la gestion des cas, mais que la réinsertion sociale des délinquants exigeait qu'il aille plus loin. M. Guy Lemire, Directeur de l'École de criminologie à l'Université de Montréal, a présenté une information du plus haut intérêt sur les défis que doit relever le SCC, sur les « droits » des détenus, sur l'écart entre les gardiens nouvellement recrutés, au niveau d'instruction élevé, et le personnel de la vieille école, et sur le comportement de plus en plus agressif et « territorial » des détenus. M. Normand Granger, Directeur du district Est/Ouest du Québec, a parlé de la phase de la mise en liberté et de la surveillance dans la collectivité. Il a précisé que beaucoup de délinquants sont réincarcérés durant la période de surveillance pour avoir manqué à des conditions spéciales et non pour avoir commis une nouvelle infraction. Il a ajouté que le nombre de cas de libération d'office avait augmenté très fortement au cours de l'année écoulée et qu'un nouveau genre de surveillance dans la collectivité s'imposait pour ce type de libérés conditionnels.

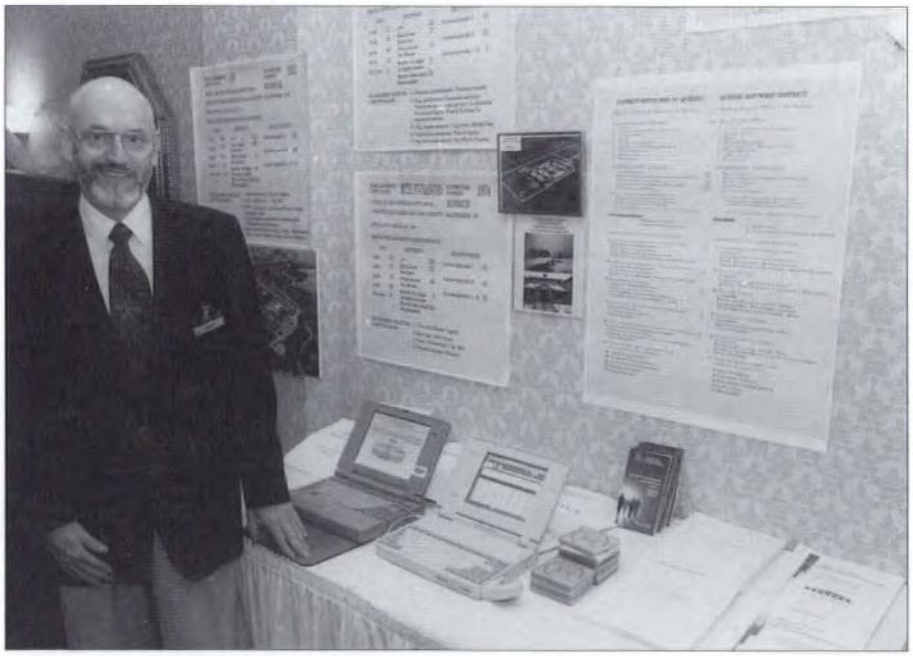

L'exposition de la région du Québec

Normand Granger

La matinée s'est terminée par une causerie très vivante du journaliste québécois bien connu M. Laurent Laplante, qui a déclaré aux assistants : « Vos valeurs sont les miennes; je souhaite qu'il y ait aussi peu de détenus que possible et qu'ils soient incarcérés pour aussi peu de temps que possible. » M. Laplante a souligné que le degré de tolérance du public à l'égard

du risque ou des erreurs des organismes gouvernementaux est nul, et que le SCC devrait simplement admettre qu'il s'est trompé, le cas échéant. Il a aussi recommandé au Service d'avoir une attitude ouverte et proactive : « Si vous ne parlez pas aux médias, ils parleront de vous de toute façon », a-t-il ajouté.

Denis Levesque

Double pression sur le système carcéral

Les gestionnaires se sont alors divisés en groupes pour des ateliers sur la réinsertion sociale tenus avec la participation d'animateurs et de rapporteurs appartenant à la région du Québec. L'après-midi a été consacrée à une série d'ateliers d'intérêt particulier, eux aussi dirigés par des animateurs de la région du Québec.

Dans la zone d'exposition, la région du Québec présentait des renseignements détaillés sur ses établissements et ses programmes, accompagnés de photographies de tous les établissements.

Que mes positions soient claires dès le départ : je souhaite autant que vous que la détention soit une sentence aussi rare que possible et que la détention dure aussi peu que possible. Cela étant établi, je constate à mon grand regret que deux forces puissantes travaillent à empêcher l'atteinte de ces objectifs. D'une part, l'hystérie actuelle en faveur du risque zéro; d'autre part, l'intérêt que trouvent les mass-médias dans la propagation de l'insécurité individuelle et sociale.

Le risque zéro, ce n'est pas seulement une tromperie. C'est un danger. Cette idée qu'il est possible de réduire le risque à rien nous vient probablement du prestige que possède la science dans nos sociétés. Je ne sais pas. Je sais, en revanche, que cette idée sévit partout. On croit possible de garantir que jamais plus les autobus scolaires ne vont écraser un enfant. On croit possible de produire une eau si pure qu'on se rendra à 36 décimales après la virgule sans que les tests fassent apparaître autre chose que des zéros. De même, on croit qu'il est possible d'en arriver à prévoir à cent pour cent la conduite des libérés conditionnels. Voilà un mythe, mais dangereux.

Dans une organisation qui est frappée par cette illusion, le gestionnaire n'a plus droit à l'erreur. Dans une société touchée par ce mythe, le public se scandalise de chaque gaffe et ne pardonne rien. Comme, en plus, ce public regarde les sciences humaines avec le scepticisme que manifeste Woody Allen à l'égard des psychologues, la pression sur les gestionnaires et les décideurs devient énorme : s'ils veulent survivre, ils font mieux, psychologues ou pas, de ne commettre aucune erreur.

L'autre pression, celle qui vient des médias, est aussi forte. Depuis longtemps, les médias savent que les titres inquiétants augmentent les tirages et l'écoute. En plus, les médias modernes aiment bien, même s'ils font eux-mêmes partie de grands conglomérats et peut-être à cause de cela, se porter à la défense des victimes de violence, des familles touchées par le crime, etc. Ils interrogent les victimes ou leurs proches et font de gros titre avec les reproches qu'ils adressent à la justice. On devrait pourtant savoir que les victimes et leurs proches ne pourront jamais, et cela va de soi, évaluer sereinement la peine que mérite le criminel qui a violé ou tué leur fille ou leur mère. A cela s'ajoutent les connivences quotidiennes qu'entretiennent les uns avec les autres les chroniqueurs judiciaires et les policiers. Ces journalistes ont besoin de l'information policière et ils en viennent, par calcul ou inconsciemment, à partager les griefs qu'expriment les policiers de la base au sujet des sentences « toujours légères » et des libérations « toujours prématurées». Résultat global peu étonnant, les médias insécurisent la population.

Les solutions? D'une part, que les décideurs aient quand même le courage d'oser. D'autre part, que l'information circule.

Laurent Laplante ■

Ontario

21e Olympiade des personnes exceptionnelles

La 21e Olympiade des personnes exceptionnelles (OPE) s'est tenue les 26 et 27 juillet 1997 à l'établissement de Collins Bay (ÉCB), à Kingston, en Ontario. Organisé par les détenus, cet événement a permis à 118 athlètes handicapés par un retard de développement de participer à diverses épreuves d'athlétisme. Chaque compétiteur était apparié à un « grand frère » détenu chargé de le soutenir et de l'aider dans son entraînement pendant la durée de l'Olympiade. Les athlètes et leurs grands frères ont été logés à l'université Queen pendant la fin de semaine. Les détenus de l'établissement Frontenac se sont chargés d'organiser les petits-déjeuners.

L'OPE a été lancée en 1977 par le détenu George Marcott et le « Groupe Social Francis » de l'ÉCB, grâce à une simple mise de fonds de 380 $, complétée d'un tourne-disque, mais surtout grâce à la volonté des organisateurs d'offrir aux athlètes handicapés par un retard de développement l'occasion de participer à « Olympiade des enfants de Collins Bay ». En 1981, l'événement était rebaptisé « Olympiade des personnes exceptionnelles »; il était organisé par un organisme de charité enregistré.

Cette année, on a recueilli pas moins de 31 314 $ auprès de particuliers, d'entreprises et d'organismes de la région, en grande partie grâce aux activités de collecte de fonds organisées par les détenus.

Tous les ans, à compter de janvier, les membres du comité de l'OPE sollicitent la générosité de donateurs habituels et éventuels pour recueillir les fonds, et obtenir les biens et services nécessaires à la réussite de l'événement. Le comité de cette année a ainsi recueilli 4 030 $ en espèces, tandis que nombre d'entreprises et d'organismes ont fourni les biens et services suivants : *World's Famous Chocolates,* des barres chocolatées; *Rock Springs,* de l'eau embouteillée; *The Hindquarter,* des hot dogs et des hamburgers; la *BFC Kingston,* des tables, des chaises et des tentes; *La Baie,* des chaussettes, *Ontario Potato Inc,* des melons d'eau; *Superior Propane,* des Popsicles; *LOEB,* sur Princess Street, a prêté des barbecues; *Auto House,* des chapeaux; *Camera Kingston,* de la pellicule; *Crystal Springs,* des refroidisseurs d'eau et des bouteilles d'eau; *Keith's Deli* et *Heidi's,* de la salade de chou; *Weston Bakery,* des petits pains; *Tony's Pizzeria* a offert des réductions sur le prix des pizzas, *Bernie Dobin Agency,* un orchestre, la musique militaire de la *BFC Kingston* était également présente, sous la direction du sgt. Ford de la division Communications et Électronique de la base; enfin, deux représentants de l'Ambulance Saint-Jean ont assuré les premiers soins tout au long de l'événement. Ont également donné de leur temps sans compter des bénévoles de la Société John Howard, section de Kingston; le groupe de détenus condamnés à perpétuité de l'établissement de Collins Bay, des bénévoles d'Ottawa; Audrey Howarth, du comité consultatif des citoyens; et les partenaires de deux détenus.

En outre, le comité de l'OPE a recueilli la somme spectaculaire de 27 285 $ auprès des détenus de l'ÉCR, sous forme de dons en espèces ou de produits de la vente de divers articles. Pas moins de 240 détenus de l'ÉCB ont participé à l'Olympiade cette année, comme grands frères des quelque 118 athlètes présents, préposés aux statistiques, pointeurs, ou membres de l'équipe de maîtrise de la foule, de l'équipe des services d'alimentation, de l'équipe d'installation et de nettoyage.

La liaison avec les détenus chargés de l'organisation de cet événement était assurée par Mme Lynn Baker, une agente de développement personnel en poste à l'établissement de Collins Bay. C'était sa troisième Olympiade, cette année, et le comité de l'OPE lui a offert un bouquet de fleurs séchées pour la remercier de sa contribution à l'organisation de la compétition. Elle était assistée de M. Doug Senior et de M. Curt Bolton, tous deux agents de développement personnel, et de M. Larry Staley, un agent de développement personnel intérimaire. Tous ont travaillé en collaboration avec le comité directeur de l'Olympiade des personnes exceptionnelles pour assurer la réussite de cet événement tout aussi exceptionnel organisé dans un établissement à sécurité moyenne.

L'Olympiade fut effectivement une réussite parce que, pendant ces deux jours, les détenus on consacré leur temps à la satisfaction des besoins de 118 athlètes handicapés par un retard de développement, et non à la satisfaction de leurs propres besoins. Les détenus qui avaient peut-être de la difficulté à demander de l'aide pour eux-mêmes ont dû apprendre à solliciter la générosité d'organismes et d'entreprises de la région, et celle de leurs codétenus. L'organisation de l'événement leur a donné l'occasion d'acquérir et de mettre en pratique des compétences importantes : apprendre à gérer un budget, planifier tous les aspects d'une activité d'envergure, parler en public, surmonter les différences culturelles et les barrières linguistiques, travailler en équipe. Les délinquants participants ont ainsi tiré parti de leur potentiel de croissance et de développement personnels. Depuis 21 ans, les détenus de l'établissement de Collins Bay tendent la main à la collectivité, par delà les murs de prison, et apportent une contribution utile à la société.

L'ÉCB accueillera à nouveau l'Olympiade l'an prochain. Ceux et celles qui souhaitent apporter leur contribution à la 22e Olympiade des personnes exceptionnelles sont invité(e)s à téléphoner Mme Lynn Baker au numéro (613) 545-8598, ou par télécopieur au numéro (613) 545-8824.

Symposium Ken Bolton
La maison de transition au sein du système correctionnel

Le symposium Ken Bolton, un événement d'une durée de quatre jours au cours desquels seront donnés des exposés de toutes sortes sur les maisons de transition, aura lieu du 6 au 9 novembre à Windsor en Ontario. Le symposium, nommé en l'honneur de l'archidiacre Ken Bolton, un tenant du mouvement des maisons de transition, marquera le 35e anniversaire de la Maison Saint Léonard, la première maison de transition créée au Canada.

Les personnalités suivantes seront au nombre des conférenciers invités : **M. Ole Ingstrup,** commissaire du Service correctionnel du Canada, **M. John Larivée**, président de l'Association internationale des services correctionnels communautaires, **Dr Maeve McMahon**, professeur de droit, Université Carleton, **M. Graham Stewart**, directeur exécutif, Société John Howard du Canada, **M. John Braithwaite**, conseiller en services correctionnels, **Dr Don Andrews**, psychologue, Université Carleton, **Mme Juanita Westmoreland-Traore**, doyenne de la faculté de droit, Université de Windsor, et **M. Don Evans**, conseiller en services correctionnels communautaires.

Depuis sa création, le mouvement des maisons de transition se consacre à aider les délinquants à devenir des citoyens utiles à la société. Cette idéologie de la justice sociale servira de point de départ en vue de l'élaboration d'un ensemble de documents qui contribueront à l'élaboration d'une approche plus efficace à la régie des maisons de transition, et ce, afin de préparer le mouvement au prochain millénaire. Les organisateurs cherchent à mieux faire comprendre le rôle que les maisons de transition ont joué et continuent de jouer pour ce qui est de favoriser la cause de la justice sociale.

Dans le cadre du symposium, vingt séances d'information seront données sur des questions touchant les maisons de transition, les services correctionnels au sein de la collectivité et la justice sociale. Le symposium et la publication de ses travaux serviront de fondement en vue de l'élaboration d'un programme sérieux et justifiable qui favorisera la réalisation de l'objectif de justice sociale. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le symposium Ken Bolton, veuillez communiquer par téléphone, au (519) 256-1878, ou par télécopieur, au (519) 256-4142. Il est également possible de communiquer avec l'organisation par courrier électronique, à l'adresse suivante : tkbs@uwindsor.ca.

Prairies

Projet pilote sur l'évaluation du risque de violence familiale

D'après le rapport de recherche du SCC intitulé « La violence familiale chez les délinquants sous responsabilité fédérale : Étude fondée sur l'examen des dossiers » (Robinson, 1995), un délinquant sur trois admis dans un établissement fédéral a commis des actes de violence envers les membres de sa famille. Comme il est bien connu que seulement un faible pourcentage des actes de violence familiale entraînent une mise en accusation, les auteurs du rapport concluent que le nombre réel de délinquants qui ont usé de violence envers les membres de leur famille est probablement beaucoup plus élevé.

Cette recherche, ainsi que les résultats alarmants des sondages réalisés auprès des victimes sur les répercussions réelles de la violence conjugale dans la société canadienne, démontre un besoin de détecter plus tôt et de façon plus efficace les risques de violence familiale au sein de la population carcérale. Il ne sera possible d'évaluer le risque de violence familiale d'un délinquant en vue de le traiter ou d'en tenir compte dans la prise de décision concernant les visites familiales privées et la libération conditionnelle que si ce risque est déterminé comme un élément de la gestion des cas.

Pour améliorer le repérage des délinquants ayant commis des actes de violence envers des membres de leur famille ou susceptibles d'en commettre, le « Plan stratégique de la région des Prairies concernant la violence familiale » (Gitzel, 1995) établit, comme principale priorité, l'évaluation initiale de tous les délinquants masculins pour évaluer le risque de violence familiale qu'ils présentent. Une équipe composée de Kevin Kindrachuk, agent de gestion des cas à l'établissement d'Edmonton, Vince Roper, psychologue principal à l'établissement d'Edmonton, Lisa Buys, directrice du Programme d'acquisition de compétences sociales et parentales à l'hôpital de l'Alberta et Nancy Gitzel, coordonnatrice du Programme de lutte contre la violence familiale à l'établissement de Bowden, a élaboré un modèle d'évaluation du risque de violence familiale simple et en trois phases, qui a été mis à l'essai à l'unité d'évaluation initiale de l'établissement d'Edmonton.

Au cours de la Phase 1, l'agent de gestion des cas en établissement (AGCE)

détermine si le délinquant répond aux quatre critères qui représentent les indicateurs de risque de violence familiale chez les délinquants sous responsabilité fédérale (Dutton et Hart, 1992). Ces critères sont les suivants : avoir commis des agressions contre des membres de la famille dans le passé, avoir commis des actes de violence dans le passé, avoir été victime ou témoin de violence familiale durant son enfance ou son adolescence, et présenter des troubles de la personnalité liés à la colère, à l'impulsivité ou à l'instabilité du comportement.

Si le délinquant répond à l'un ou à plusieurs de ces critères, l'AGCE procède à l'Évaluation du risque de violence conjugale (inventaire SARA) (Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1994) pour déterminer la gravité du risque que pose le délinquant et recommande l'intervention adéquate. Afin de veiller à ce que l'agent de gestion des cas tienne compte du risque de violence familiale, une nouvelle partie intitulée « Violence familiale » a été ajoutée à la section « Résumé du risque criminel » et doit faire partie de tous les rapports d'évaluation initiale.

Dans la deuxième phase, les psychologues qui effectuent l'évaluation initiale des détenus leur posent des questions directes sur leurs antécédents conjugaux, les agressions qu'ils ont commises dans le passé contre des membres de leur famille et les sévices qu'ils ont subis durant leur enfance. Pour avoir la certitude que les psychologues tiennent compte du risque de violence familiale dans leur évaluation, on a ajouté au rapport d'évaluation initiale de l'établissement d'Edmonton une nouvelle section intitulée « Violence familiale ». Dans cette section, le psychologue signale la présence ou l'absence d'indicateurs du risque de violence familiale et décrit dans ses propres termes les motifs sur lesquels il se fonde. Habituellement, les AGCE ont déjà pris connaissance du rapport préliminaire de l'évaluation initiale lorsqu'ils rédigent leur rapport final, ce qui augmente les chances de repérer les détenus présentant un risque de violence familiale.

Au cours de la troisième phase de l'évaluation du risque, les agents de gestion des cas dans la collectivité (AGCC) déterminent le risque de violence familiale chez le détenu au moyen de l'enquête communautaire postsentencielle. Une nouvelle entrée intitulée « Violence familiale » sera ajoutée à la section « Relations matrimoniales/familiales » dans toutes les enquêtes communautaires préparées dans le cadre de l'évaluation initiale. Aux séances de formation, on a demandé aux agents de gestion des cas en établissement et dans la collectivité de tenir compte de toute information connexe (p. ex. des renseignements de la police d'Edmonton sur les « engagements de ne pas troubler l'ordre public » et les « ordonnances de protection ») dans leur évaluation de la situation conjugale et familiale, car on sait fort bien que très souvent la partenaire du détenu hésite à parler des incidents de violence, et il ne faut pas la presser de le faire.

Le projet pilote mené à l'établissement d'Edmonton a pris fin en décembre 1995. Le comité régional de gestion des Prairies a approuvé en avril 1996 la mise en place régionale du modèle d'évaluation du risque de violence familiale en trois phases après avoir obtenu l'assurance qu'il produirait des résultats rapidement. Les sous-commissaires adjoints en ont approuvé la mise en œuvre nationale en mars 1997.

Une analyse quantitative des répercussions qu'a le projet d'évaluation du risque de violence familiale est actuellement en cours sous la direction du service de psychologie de l'établissement d'Edmonton. Le Service s'est assuré l'aide d'un adjoint de recherche, Mme Eunice Kim, de l'Université de l'Alberta, pour déterminer, de façon empirique, dans quelle mesure l'évaluation plus précise du risque de violence familiale a réellement permis d'améliorer le repérage de délinquants susceptibles de commettre des actes de violence familiale. Les résultats seront disponibles à la fin de l'année et pourront être obtenus auprès de la coordonnatrice du Programme de lutte contre la violence familiale (voir coordonnées ci-dessous). Deux des instigateurs de l'Évaluation du risque de violence conjugale (inventaire SARA), M. Randall Kropp et M. Stephen Hart, évaluent actuellement l'utilisation qu'en fait le SCC.

Pour de plus amples renseignements sur le projet d'évaluation du risque de violence familiale, communiquer avec Mme Nancy Gitzel, coordonnatrice du Programme de lutte contre la violence familiale, établissement de Bowden, au (403) 227-3391 ou par télécopieur au (403) 975-4435.

Pour prévenir le crime

En mars 1995, des détenus de l'établissement de Drumheller en Alberta ont achevé la production d'un vidéo intitulé *Full Impact*. Les auteurs souhaitaient ainsi sensibiliser les jeunes de tous âges aux problèmes qu'entraîne la consommation d'alcool et de drogue et leur faire savoir les conséquences que la toxicomanie avait eu sur leur vie.

Dans ce vidéo, les détenus partagent leur expérience avec l'auditoire. « Pour que ces jeunes comprennent bien comment les choses évoluent, il faut qu'ils puissent voir dans nos vies. Nos récits présentent les faits sans détour et sans rien dissimuler. C'est l'abus d'alcool et la consommation de drogue qui nous ont menés là où nous sommes : en prison. »

Le premier visionnement public de *Full Impact* a eu lieu à l'établissement de Drumheller; 23 jeunes et leurs parents y ont assisté ainsi que des membres des médias. La démonstration a été un succès et les détenus ont été autorisés à présenter leur oeuvre dans la collectivité à l'extérieur. Depuis lors, divers écoles et centres communautaires ont pu voir cette production.

Trois détenus ont lancé ce projet et, lorsque la production a été terminée, elle était trois fois plus importante que ce qui avait été prévu. Tous ceux qui y ont mis la main, à un moment ou à un autre, n'ont pas ménagé leurs efforts. Sur les neuf détenus qui font actuellement partie du projet, quatre ont été libérés de l'établissement, mais continuent d'y travailler.

Les détenus remercient de leur aide les coordonnateurs administratifs de l'établissement de Drumheller ainsi que les autres membres du personnel du SCC grâce auxquels il a été possible de présenter ce vidéo dans la collectivité. Pour plus d'information sur le projet ou

pour obtenir une copie du vidéo, communiquer avec M. Jim Spiers au numéro (403) 820-6091 ou avec M. Gary Storrs au numéro (403) 820-6081.

Campagne « Policiers contre le cancer »

La participation du Service correctionnel du Canada (SCC) à la campagne « Policiers de la Saskatchewan contre le cancer » a remporté un vibrant succès : on a presque doublé l'objectif fixé en début de campagne quant aux fonds recueillis!

En Saskatchewan, des employés du SCC et des détenus ont amassé presque 20 000 $ au profit de la recherche sur le cancer. Ont participé à la campagne le pénitencier de la Saskatchewan, le Collège du personnel de la région des Prairies, l'administration régionale des Prairies, le Centre psychiatrique régional et le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci.

Mademoiselle Nicole Nolin, fille de Nadine Nolin, employée de l'administration régionale, et traitée pour le cancer, a pris part à de nombreuses activités à Saskatoon comme présidente honoraire de la campagne. Elle a de plus été nommée agente de correction honoraire par le SCC.

C'est un agent de la police d'Edmonton qui est à l'origine de la campagne « Policiers contre le cancer », lancée en juin 1994. Après avoir fait la rencontre d'un jeune enfant qui avait perdu ses cheveux en raison des traitements de chimiothérapie qu'il devait subir, l'agent a réussi à convaincre un certain nombre de ses collègues de se faire raser le crâne en échange de promesses de dons au profit de la recherche sur le cancer. Sept agents avaient alors réussi à recueillir plus de 12 000 $.

Depuis, la campagne « Policiers contre le cancer » a pris énormément d'ampleur : cette année, elle s'est même étendue jusqu'à la Saskatchewan. M. Vince Streukens, agent de formation au Collège du personnel, a joué un rôle clé dans l'organisation de la campagne de financement en Saskatchewan.

« Après avoir entendu parler du programme en Alberta, j'ai pensé que ce serait une bonne idée d'en faire autant ici. Après quelques appels, la section locale de la Société canadienne du cancer a aussi indiqué que l'idée en valait la peine. Par la suite, l'Association des policiers de Saskatoon, la GRC, la Police du CN, les agents de correction provinciaux et, bien entendu, le SCC se sont impliqués dans la campagne », se rappelle M. Streukens.

Les efforts déployés en Saskatchewan ont dénoté un esprit d'équipe sans égal. Les responsables ont organisé des barbecues, des ventes de pâtisseries et des tombolas pour augmenter les fonds recueillis par les agents qui avaient accepté de se faire raser le ciboulot. En tout, 22 employés du SCC, dont trois femmes, affichent maintenant une nouvelle tête. La plupart trouvent que c'est plus frais et que c'est agréable au toucher. Au moins un envisage d'adopter son nouveau look « Kojak » en permanence.

Derrière (de gauche à droite) : Barb Banks, Collège du personnel (CP); Vince Streukens, CP; Fraser Grant, Centre psychiatrique régional (CPR); Rhonda Hendricks, CPR; Shelly Klama, CP; Nicole Nolin, présidente d'honneur de la campagne Policiers contre le cancer et agente de correction honoraire; Leon Durette, CP; Don Ediger, CPR; Roger Cossette, CPR; Marcel Chiasson, CPR.

Devant : Paul Skidmore, CPR; Michelle Landry, CPR; Marc Langlois, CP; Jim Beaulieu, CPR.

Adieu, Père Paul

Père Paul, qui travaille au quotidien auprès de détenus, occupe un emploi que la plupart qualifieraient de défi de taille. « C'est toute ma vie, c'est ma raison d'être », n'hésite-t-il pas à affirmer, lui qui apporte son assistance au personnel et aux détenus de l'établissement de Drumheller depuis neuf ans.

Père Paul a fait de la chapelle de l'établissement un lieu de solitude et de culte paisible, pouvant accueillir plus de 500 détenus et leurs croyances respectives. « Je crois fermement en l'approche multiconfessionnelle, déclare-t-il. Ce qui est important, c'est la foi, et je désire nous encourager tous à trouver notre voie, une bonne voie. Je vois ce que nous pouvons accomplir de mieux, c'est-à-dire nous transformer pour donner lieu à une nouvelle foi qui dépasse les cadres d'une foi unique, et qui voit au-delà des différences individuelles sans importance. » Il a sans cesse fait la preuve de sa nature généreuse et a accueilli chacun des détenus qui ont passé le pas de sa porte, sans égard à leur confession. Son attitude attentionnée et les conseils qu'il a si doucement prodigués ont réconforté beaucoup de gens au cours des années. Il s'est toujours assuré de garder ouverts tant sa porte et son oreille que son cœur à ceux qui en avaient besoin.

Il ne s'est pas inquiété de la réaction qu'il susciterait lorsqu'il a décidé de convertir la chapelle en centre multiconfessionnel. « Comment pourrais-je aider si j'éprouvais de la peur? L'aumônerie est interconfessionnelle, et la foi est quelque chose qui lui est supérieur. C'est ce qui doit toujours nous guider. Nous avons l'obligation morale d'aider tous ceux qui demandent notre aide, qui la désirent et qui en ont besoin. Je sais que j'ai soulevé la colère de certains, car tout le monde a ses journées difficiles, moi y compris. La difficulté ne réside pas dans le fait qu'il existe des différences, mais dans la capacité de voir au-delà de ces différences. » Lorsqu'on fait son éloge pour avoir converti la chapelle en sanctuaire multiconfessionnel, Père Paul répond avec modestie qu'il a à peine eu un rôle à jouer dans cette réalisation.

Père Paul nous quittera pour « se ressourcer dans la communauté religieuse », et se joindra par la suite à l'établissement d'Edmonton. Nous avons de temps en temps le privilège de voir une personne dans ce qu'elle a de mieux à offrir au monde. Père Paul nous manquera à tous. Nous ne l'oublierons jamais. Il laisse derrière lui une église véritablement unie, et le respect de tous ceux dont il a marqué les vies. Nous souhaitons pour lui le meilleur avenir possible, comme il l'a toujours fait pour nous tous, et comme il continuera à le faire.

Cet article a été rédigé par M. James Wrigley, condamné à perpétuité incarcéré à l'établissement de Drumheller.

Pacifique

Un mât totémique érigé à William Head

Le 9 juillet 1997, environ 50 personnes ont participé à une cérémonie spirituelle autochtone, organisée pour ériger un mât totémique à l'établissement William Head.

Un imposant groupe d'Aînés de la région et de membres des Premières nations de Becher Bay, habitant à proximité, ont assisté à cet émouvant événement, à la fin duquel un groupe de détenus ont érigé le totem d'une hauteur de cinq mètres sur le sommet d'un affleurement rocheux, près d'un arbre fraîchement planté.

Le mât totémique a été sculpté principalement par le détenu M. Narcisse Baptiste, qui a appris l'art de la sculpture traditionnelle autochtone pendant son incarcération. Il s'agit là de son premier projet important, et le résultat est impressionnant. « Tous les détenus pourront maintenant venir trouver réconfort et sérénité auprès du totem », a souligné l'un des Aînés présents à la cérémonie.

M. Baptiste a mis environ deux mois pour sculpter le totem, qui présente un motif très travaillé évoquant le ciel, la mer, les animaux et les humains. Le sculpteur est membre de la bande indienne de Kamloops. Il a rendu hommage à un délinquant qui a quitté l'établissement et qui l'a aidé à sculpter le totem.

M. Jeff Christian, administrateur régional des opérations correctionnelles, qui représentait le Sous-commissaire M. Pieter de Vink, et le directeur de l'établissement, M. Michael Gallagher, ont parlé au nom du Service correctionnel du Canada.

Au début de la cérémonie, toutes les femmes présentes dans l'assistance ont été invitées à se joindre aux Aînées pour bénir le totem, qui reposait encore à l'horizontale sur le sol, en face de la cabane dans laquelle il a été sculpté.

C'est alors qu'un événement extraordinaire et magique s'est produit. Environ une minute après qu'un groupe de danseurs autochtones se soit mis à danser la « danse de l'aigle », un aigle est apparu dans le ciel jusque là désert. Pendant que les participants, incrédules, observaient le magnifique oiseau volant en cercle au-dessus d'eux, l'une des Aînées a murmuré à l'assistance, sans s'adresser à quiconque en particulier : « Il y en aura quatre qui viendront ».

Le détenu Narcisse Baptiste devant le mât qu'il a sculpté

Moins de 60 secondes plus tard, quatre aigles tournoyaient dans le ciel d'un bleu vif, en s'approchant de plus en plus de l'endroit où se déroulait la cérémonie. Un aiglon quitta alors le groupe et fondit vers les danseurs, qui se tenaient en face du totem, en filant juste au-dessus de leurs têtes. La plupart des participants en eurent des frissons et la gorge nouée d'émotion. De nombreux Aînés sourirent, accueillant ce moment unique sans qu'il soit besoin de l'expliquer.

Après la cérémonie, les invités se sont vu offrir un festin préparé par les détenus autochtones. Au cours du dîner, M. Christian a remis au conseiller spirituel de l'établissement William Head, M. Lloyd Haarala, une plaque soulignant la précieuse contribution qu'il a apportée au Service et aux délinquants autochtones.

Un vendredi soir à la prison de comté

Étant devenu ami avec un employé de la prison du comté de King, tout près de Seattle, dans l'État de Washington, j'ai été invité à participer à une incarcération simulée les 14 et 15 mars dernier. On venait de terminer la construction du Centre de justice régional du comté de King, et 250 personnes de tous les horizons avaient été invitées à passer la nuit au nouvel établissement avant l'arrivée des premiers détenus.

Grâce à mon ami, j'étais le seul Canadien présent. Je suis arrivé au Centre à 17 h vendredi. Après la mise en détention, moi et mes neuf « codétenus » avons été escortés jusqu'au bloc cellulaire « H » où l'agent principal nous a indiqué quelle serait notre cellule pour la nuit. Une fois installés, nous avons pu rencontrer nos voisins : il y avait des journalistes, des animateurs d'émissions de télé, des juges de la cour de comté, des aumôniers, des agents et gestionnaires des services correctionnels du comté et de l'État, des syndicalistes, des élus du comté et de l'État, des représentants de groupes de victimes et d'autres citoyens intéressés.

À 18 h, nous nous sommes assis pour prendre notre repas aux portions prépartagées servi sur un plateau isolé à compartiments. On nous a donné à chacun une poitrine ou une cuisse de poulet, une portion de pommes de terre en purée avec sauce, une portion de carottes, de la laitue coupée en petits morceaux avec de la vinaigrette crémeuse, un petit pain comme ceux qu'on sert dans les avions, un carré de margarine, aucun condiment et un gobelet de carton rempli de boisson aux fruits. C'est ce que les autorités de la région considèrent comme du luxe. Nous aurions préféré une tasse de café pour terminer le repas, mais il n'y en avait pas parce que les autorités avaient calculé qu'elles pouvaient ainsi épargner 20 000 $ par année.

Les effets du manque de nicotine commençaient déjà à se faire sentir chez les fumeurs. Il y a déjà plusieurs années qu'il est interdit de fumer dans les prisons de l'État de Washington; on a ainsi pratiquement éliminé les incendies dans les cellules et l'usage du tabac pour le troc d'articles de contrebande.

Après le repas, nous avons visité l'établissement. L'immeuble occupe 590 000 pieds carrés sur un terrain de 18,7 acres et peut loger 898 détenus; sa taille est renversante. Imaginez qu'on loge sous un même toit la population carcérale combinée de l'établissement Mountain et des établissements de Kent et d'Elbow Lake, en Colombie-Britannique. Nous avons terminé la visite vers 22 h 30; c'était l'heure du retour dans les cellules et des verrous pour la nuit. J'ai trouvé un peu étrange de dormir sans oreiller sur un matelas recouvert de caoutchouc, mais j'ai réussi à m'assoupir.

Nous nous sommes fait réveiller à 5 h 45 de façon un peu brutale par les lumières et le bruit des portes qu'on déverrouillait. C'était le début de la routine matinale. J'ai eu du mal à prendre mon petit déjeuner sans café, et il est vite devenu évident que certains des fumeurs n'étaient pas à leur meilleur le matin.

Pendant mon « incarcération » j'ai dû, à quelques reprises, me rappeler que j'étais dans un autre pays dont les attitudes sont un peu différentes. Les agentes de correction de la prison du comté de King s'acquittent de toutes les fonctions de ce poste, y compris les fouilles à nue, ce que leurs homologues canadiennes ne peuvent faire sur un homme que dans les situations d'urgence. De plus, les agents de sexe masculin de cet établissement travaillent régulièrement auprès de la population carcérale féminine, ce qui n'est pas le cas au Canada. J'ai aussi dû me rappeler que je travaille dans un établissement qui reçoit des délinquants purgeant une peine de plus de deux ans de prison, alors que la prison du comté de King est pour ceux qui sont en détention provisoire ou qui purgent une peine d'un an ou moins; le roulement y est donc élevé.

Bien que je n'avais passé qu'une nuit à la prison du comté, j'avais très hâte de rentrer chez moi. Après le déjeuner, nous avons nettoyé nos cellules, remis la literie et rempli les formalités de sortie. Après avoir été remis en liberté, j'ai appelé mon ami pour lui demander de passer me prendre et de m'apporter du café!

Dans l'ensemble, cela a été une expérience intéressante mais un peu déconcertante. Elle m'a fait réfléchir à la liberté et à l'intimité dont je jouis tous les jours et que je tiens pour acquise. Elle m'a aussi donné de bonnes idées sur la conception des établissements correctionnels, et j'espère avoir rapporté des idées et une vision qui pourront être intégrées au réaménagement que nous amorçons à l'établissement Mountain. Et maintenant, où est ma tasse de café?

M. Bruce Anderson est directeur adjoint de l'établissement Mountain, un établissement à sécurité moyenne situé à Agassiz, en Colombie-Britannique. Ceci était un compte rendu de son expérience dans une prison américaine.

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE

*Ce supplément fera maintenant partie d'entre**nous**. Il présentera des renseignements sur le Service correctionnel du Canada qui pourraient servir de matériel de référence aux lecteurs.*

N° 1 Un aperçu du Service correctionnel du Canada

Le Service correctionnel du Canada (SCC) administre les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. En tant que composante du système de justice pénale, et dans le respect de la primauté du droit, il contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humanitaire.

Le cadre constitutionnel et législatif qui guide le Service est tiré de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de la *Charte canadienne des droits et libertés*, du *Code criminel du Canada*, de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC) et du Règlement afférent, de la *Loi sur le transfèrement des délinquants* et de diverses ententes et conventions internationales, dont les règles minimales pour le traitement des prisonniers des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le SCC gère actuellement :

- 42 pénitenciers fédéraux pour hommes, qui sont dits à sécurité maximale, moyenne ou minimale, et qui comprennent quatre centres régionaux de santé mentale. Un établissement à sécurité moyenne est en construction dans la région de Muskoka, en Ontario.
- la Prison des femmes et la Maison Isabel McNeil de Kingston, ainsi que cinq nouveaux établissements régionaux pour femmes, qui sont situés à Truro en Nouvelle-Écosse, à Edmonton en Alberta, à Joliette au Québec, à Kitchener en Ontario et à Maple Creek en Saskatchewan. Lorsque toutes les délinquantes auront été transférées, la Prison des femmes fermera.
- 15 centres correctionnels communautaires pour délinquants en liberté sous condition.
- 69 bureaux de libération conditionnelle, regroupés en 17 districts, et chargés de la surveillance des délinquants en liberté sous condition.

En outre, le SCC applique des accords d'échange de services avec la plupart des provinces et des territoires. Il a conclu des contrats avec plus de 172 centres résidentiels communautaires, qui accueillent des délinquants en liberté sous condition, ainsi qu'avec des organismes communautaires chargés de la surveillance de libérés conditionnels et de divers programmes de soutien, de traitement et de sensibilisation des délinquants.

En tout le SCC est responsable d'environ 21 000 délinquants, dont 14 000 sont incarcérés et 7 000 sont en liberté sous condition. Le SCC emploie plus de 11 000 personnes; à ce personnel, s'ajoutent quelque 10 000 bénévoles qui participent aux activités de l'organisme, comme les programmes de tutorat, d'alphabétisation et de visite, les activités sociales et récréatives, les activités multiculturelles et les programmes pour toxicomanes. Plus de 400 de ces bénévoles font partie de près de 60 comités consultatifs de citoyens répartis partout au Canada, qui formulent des conseils pour la mise en place d'installations et de programmes correctionnels, servent d'observateurs indépendants des activités quotidiennes des établissements et assurent la liaison avec les collectivités locales.

Organisation du SCC

Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général. Le commissaire du Service correctionnel est le fonctionnaire de la haute direction du SCC qui est responsable devant le solliciteur général du Canada. Le commissaire est aidé d'un sous-commissaire principal, d'une sous-commissaire pour les femmes, de cinq sous-commissaires régionaux, de cinq commissaires adjoints, d'un secrétaire corporatif, d'un directeur exécutif pour CORCAN et d'un avocat général.

Le Service compte trois niveaux de gestion: i) administration nationale, ii) administration régionale et iii) établissement et bureau de libération conditionnelle de district.

L'administration centrale offre des services de soutien au commissaire et au Comité de direction et fournit des services à l'ensemble du SCC,

détachez pour référence

notamment : prestation de renseignements aux comités parlementaires, aux organismes centraux et au public; liaison ministérielle; communications; opérations correctionnelles, gestion des ressources humaines et des finances, vérification et examen; évaluation du rendement; politiques et planification; élaboration des programmes; recherche; transfèrements internationaux; services juridiques et gestion de l'information.

L'administration centrale s'efforce de déterminer si le Service se conforme à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, s'assure que des normes sont établies et mises en oeuvre de manière uniforme à l'échelle nationale et que des mécanismes de reddition de comptes sont en vigueur pour suivre de près le rendement et mesurer les résultats.

L'équipe de gestion de l'administration centrale se compose des responsables suivants :

- le sous-commissaire principal
- la sous-commissaire pour les femmes
- le sous-commissaire du Développement organisationnel
- le sous-commissaire de l'évaluation du rendement
- le sous-commissaire des Services intégrés
- le sous-commissaire du Personnel et de la formation
- le sous-commissaire des Communications
- le secrétaire corporatif
- le directeur exécutif de CORCAN
- l'avocat général

Le SCC se compose de cinq régions : l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Pacifique. L'administration régionale offre des services de soutien au sous-commissaire régional et au comité de gestion régional en mettant en oeuvre des politiques et des programmes nationaux, en élaborant des politiques, des plans et des programmes régionaux concernant l'évaluation du rendement, la gestion des ressources humaines et des finances, les relations fédérales-provinciales, la liaison avec le bureau du commissaire, la consultation du public et la prestation de renseignements aux médias, aux élus, aux groupes d'intérêt et au public.

L'incarcération et la surveillance des délinquants seront traitées en détail dans des articles futurs; toutefois, un aperçu de ces deux questions est donné dans les sections qui suivent.

Incarcération des délinquants

Comme il a été mentionné précédemment, il existe trois niveaux de sécurité dans les établissements du SCC, soit maximale, moyenne et minimale. L'un des établissements de la région du Québec contient également une unité spéciale de détention où sont incarcérés les détenus qui ont commis dans un établissement un acte ayant causé la mort ou des blessures graves.

Conformément à la LSCMLC, le SCC doit incarcérer chaque détenu dans l'établissement qui présente les conditions les moins restrictives dans son cas particulier, en tenant compte du type et du degré de garde et de surveillance qu'il exige, de l'accessibilité à sa localité d'origine et à un milieu culturel et linguistique compatible ainsi que de la disponibilité des programmes et services dont il a besoin (s'il est disposé à participer à ces programmes).

Les détenus qui commencent à purger leur peine ou dont la liberté sous condition a été révoquée sont d'abord transférés dans une unité d'évaluation, où l'on détermine leurs besoins et le risque criminel qu'ils présentent, d'après leurs antécédents sociaux et criminels. Outre ces antécédents criminels, l'évaluation tient compte d'autres facteurs comme l'emploi, l'adaptation sociale, la consommation d'alcool et de drogue, l'orientation personnelle et affective, la situation de famille ou la situation conjugale, l'attitude et l'interaction avec les proches et le reste de la société. Ces renseignements servent de base à la gestion de la peine du détenu et à sa réinsertion dans la société.

Durant leur incarcération, les détenus ont la possibilité de participer à diverses activités : programmes, travail, scolarisation, activités récréatives, artisanat, visites, réunions de groupes, etc. L'accent est mis avant tout sur les activités qui contribuent à réduire le risque que présentent les détenus et qui facilitent leur réinsertion sociale, en tant que citoyens respectueux des lois.

Mise en liberté et surveillance dans la collectivité

Lorsqu'ils y deviennent admissibles et si leur cas n'est pas examiné automatiquement, les détenus peuvent demander une mise en liberté sous condition, soit une permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale ou la libération d'office. Certains détenus sont remis en liberté à la fin de leur peine (soit à l'expiration du mandat) si certains critères justifient leur maintien en incarcération. La décision d'accorder la mise en liberté sous condition aux détenus appartient avant tout à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Une fois remis en liberté, les détenus doivent se présenter à intervalles réguliers à leur surveillant de liberté conditionnelle et se soumettre éventuellement à des conditions supplémentaires destinées à assurer la gestion du risque. Ces conditions peuvent comprendre par exemple l'obligation de suivre des programmes, de ne pas consommer d'alcool ou de drogue, ou de ne pas fréquenter certains endroits ou certaines personnes. Tout manquement aux conditions imposées peut entraîner la suspension et même la révocation de la liberté du détenu, qui est alors réincarcéré. Les détenus demeurent sous surveillance jusqu'à la date d'expiration du mandat s'ils purgent une peine de durée déterminée, ou jusqu'à une date indéterminée dans le cas d'une peine d'incarcération à perpétuité.

En résumé, le SCC est un rouage important du système de justice pénale, où il collabore avec beaucoup d'autres ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, des organismes municipaux, des gouvernements étrangers, des établissements d'enseignement, des organi-smes non gouvernementaux et des membres du public en général. Son rôle est de faciliter la réadaptation des détenus et leur réinsertion dans la société, tout en contribuant à maintenir la justice, la paix et la sécurité sociale.

Cet article a été préparé avec la collaboration de Mme Trish Trainor, Agente de gestion de cas intérimaire, établissement Joyceville.

Les cérémonies d'ouverture du centre Pê Sâkâstêw

Le Commissaire est nommé « chef Aigle tacheté » à l'inauguration du Centre Pê Sâkâstêw

La Première nation crie de Samson a organisé une cérémonie spéciale pour rendre hommage à M. Ole Ingstrup, Commissaire du Service correctionnel du Canada, qui a pris part à la création du tout premier établissement fédéral à sécurité minimale destiné aux délinquants autochtones, à Hobbema, en Alberta.

Le vendredi 8 août 1997, au pow-wow annuel nord-américain d'Ermineskin, tout de suite après la Grande entrée des chefs des quatre bandes, M. Ingstrup s'est vu décerné le titre de « chef Aigle tacheté » de la Première nation crie de Samson.

« Il est un bon ami du peuple indien. Il nous a dit qu'il voulait nous aider, et je le crois. Il a dit qu'il voulait faire équipe avec nous pour nous aider à reprendre contact avec notre culture », a déclaré l'Aîné de la Première nation crie de Samson, M. George Saddleback, qui lui a décerné l'honneur.

Les danseurs autochtones ont fait une démonstration dans le stade pour la centaine de spectateurs de la région, dont les membres de la haute direction du Service correctionnel dans la région des Prairies. Le danseur principal, M. Saddleback, vêtu de la tenue traditionnelle des danseurs composée de plumes d'aigle, de piquants de hérisson, d'un plastron indien et d'un pantalon en peau de daim a exécuté la danse d'honneur, tandis que M. Ingstrup se trouvait agenouillé sur une couverture de couleur vive. M. Saddleback a ensuite entonné une prière en cri et a décerné à M. Ingstrup le titre honorifique de « chef Aigle tacheté ».

Dans la culture crie de Samson, le titre chef « Aigle tacheté » est très symbolique : l'aigle représente le courage, la force et la sagesse. On dit également que l'aigle transmet les prières des humains au Grand Manitou.

« C'est un honneur pour moi lorsqu'un tel titre est décerné », a affirmé M. Saddleback, à qui le titre honorifique de M. Ingstrup serait apparu dans une vision.

À la fin du rituel, on a présenté au Commissaire une coiffure de guerre de cérémonie, le plus grand honneur réservé à une personne. Dans la tradition autochtone, la coiffure de guerre représente le respect qu'inspire son titulaire, mais lui confère également certaines responsabilités. Dans le cas de M. Ingstrup, il doit élaborer des programmes à l'intention des délinquants autochtones axés sur leur culture. Par ailleurs, le perlage et l'ornementation de la coiffure de guerre représentent certaines qualités dont le titulaire se doit de faire preuve, notamment la souplesse, le respect pour la communauté, le leadership et la compréhension.

La remise de ce titre officiel constitue un hommage rendu à un système qui semble en voie de changer pour le mieux et illustre le lien de respect établi entre le Service correctionnel et les délinquants autochtones. Grâce à ce lien, des programmes sont offerts pour répondre aux besoins des délinquants autochtones, et des Autochtones tendent la main en vue d'encourager le dialogue et la compréhension. Dans l'ensemble, cet événement traduit les multiples possibilités prévues dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.* ■

Détachez pour référence

Immeuble administratif

Immeuble pour les programmes

Immeuble pour les cérémonies

Unités résidentielles

Danseur à la danse en cercle
Dancer at the Round Dance

Joueurs de tambour à la danse en cercle
Drummers during the Round Dance

M. George Saddleback dansant à la cérémonie d'ouverture
Mr. George Saddleback dancing at the Opening Ceremonies

Pow-wow de la communauté d'Ermineskin
Ermineskin Community Pow Wow

Le Commissaire Ingstrup participant à la plantation symbolique d'un arbre
Commissioner Ingstrup participating in the ceremonial tree planting

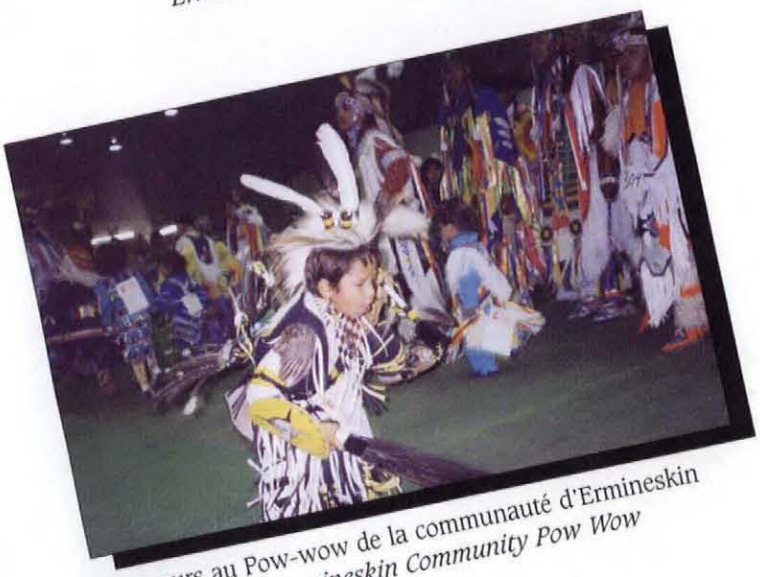

Danseurs au Pow-wow de la communauté d'Ermineskin
Dancers at the Ermineskin Community Pow Wow

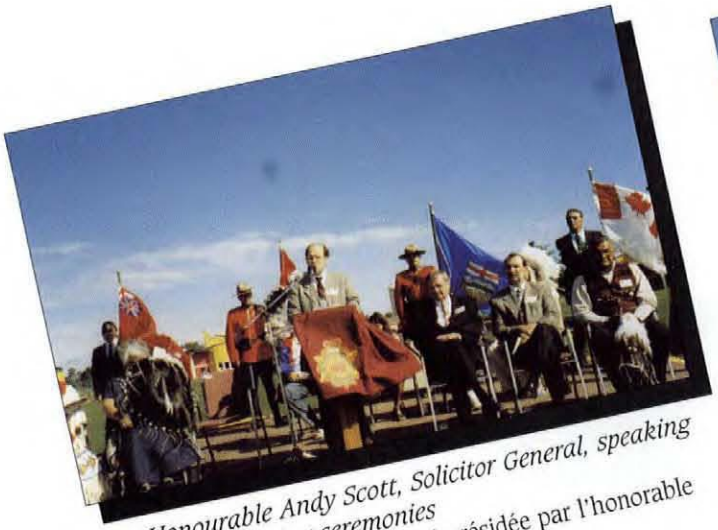

The Honourable Andy Scott, Solicitor General, speaking during the opening ceremonies
La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'honorable Andy Scott, Solliciteur général

Ms. Kathy Louis, Chief Florence Buffalo, Solicitor General Andy Scott during the Opening Ceremony
Mme. Kathy Louis, Chef Florence Buffalo et le Solliciteur général Andy Scott

Master of Ceremonies Roy Louis leading in the dignitaries to begin the Opening Ceremonies
Le maître de cérémonie Roy Louis accompagnant les dignitaires à la cérémonie d'ouverture

Commissioner Ingstrup presenting a blanket to Ms. Violet Soosay, Executive Director, Pê Sâkâstêw Centre
Le Commissaire Ingstrup remettant une couverture à Mme. Violet Soosay, directrice général du Centre Pê Sâkâstêw

Commissioner Ingstrup presenting a blanket to former Chief Victor Buffalo
Le Commissaire Ingstrup remettant une couverture à l'ex-chef Victor Buffalo

Solicitor General Andy Scott participating in the ceremonial tree planting
Le Solliciteur général Andy Scott participant à la plantation symbolique d'un arbre

entrenous

Volume 22, No. 5 décembre 1997

Manchette:
Le programme des visites internationales

Service correctionnel Canada
Correctional Service Canada
Canada

*entre*nous

manchettes ...

Exposition des oeuvres d'art des détenus à l'administration centrale 2

Le programme des visites internationales 3

Enquêtes 6

Processus d'application de l'article 13 de la Loi sur les enquêtes 7

Couverture – Le SCC accueille plus d'une quarantaine de délégations en 1997

articles ...

LE CAHIER SECTORIEL

Vous êtes capable ! 9
Agrément des programmes correctionnels 11
Établissement pour femmes d'Edmonton 13
Le Centre psychiatrique régional – un aperçu 15
- Transition vers la gestion des programmes 15
- Chefs de file de la santé mentale dans un contexte judiciaire 17
- Programme de contrôle du comportement agressif 18
- Guide d'autoformation sur l'évaluation du risque 19
- Programme d'aide par les pairs 20

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique
Ouverture officielle de l'établissement correctionnel communautaire de Saint John 21
La justice réparatrice – Soutenir le délinquant comme membre de la collectivité 22

La région du Québec
L'établissement La Macaza a 20 ans 23
Journée de sensibilisation à la culture autochtone 25
Une retraite bien méritée! 25

La région de l'Ontario
Invention d'un jeu de société pour les programmes de lutte contre la toxicomanie 27
Reprise du programme « Back On Track » 28

La région des Prairies
Ouverture d'un pavillon de ressourcement à Prince Albert 28
Ouverture d'une nouvelle annexe à sécurité minimale à Drumheller 30
Ouverture d'un établissement fédéral à sécurité minimale à Edmonton 31

La région du Pacifique
Levée de fonds des Policiers contre le cancer 32
La pharmacie régionale du Pacifique 32

HISTOIRES DE NOËL DE PARTOUT AU PAYS 34

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE : 35
La stratégie correctionnelle 35

Un jeu-questionnaire sur la diversité ethnoculturelle 37

*entre***nous** est publié tous les deux mois par le Service des communications du Service correctionnel du Canada

Directeur - Jean-Marc Plouffe
Rédaction - Louisa Coates
Révision - Diane Morin et Julie Renaud
Traduction - Les services de la traduction
Graphisme - Phoenix Creative Services

Les articles peuvent être reproduits en citant la source.

Comment communiquer avec nous :

***let's*talk/*entre*nous**
Service correctionel du Canada
340 ouest, avenue Laurier,
Ottawa, Ontario K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : http://www.csc-scc.gc.ca

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1998

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Dans le présent document, le genre masculin s'applique aux hommes et aux femmes afin d'alléger le texte.

Éditorial du Commissaire

La loi et nous

Nous avons beaucoup parlé de la loi dernièrement. Nous avons rappelé qu'il nous faut respecter la loi dans l'exercice de nos fonctions d'employés du Service correctionnel du Canada (SCC).

Je n'ai pas l'intention de discuter ici de l'affirmation irréfléchie que nous entendons de temps à autre, voulant que les détenus aient plus de droits que nos employés. Naturellement, tel n'est pas le cas. En fait, ils ont beaucoup moins de droits et subissent beaucoup plus de contraintes que n'importe qui d'autre (un simple coup d'oeil à la vie carcérale nous permet de le constater aisément).

Je veux plutôt consacrer cet éditorial à un sujet beaucoup plus sérieux, c'est-à-dire chercher des moyens de faire en sorte que tous les gestes accomplis dans le cadre de notre travail soient conformes à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et à toutes les lois nationales et internationales qui peuvent avoir une incidence sur la conduite du SCC. Il en va de même pour ce qui est du Règlement afférent à la Loi et des politiques que s'est données le SCC (directives du commissaire, ordres permanents).

« Pourquoi est-il si important, du jour au lendemain, de toujours suivre les règles, même si je pense qu'il y a une meilleure manière de faire certaines choses? » – « Je trouve que ça allait bien avec la vieille méthode, pourquoi faut-il changer quand tout marche bien? » – « Mon supérieur ne s'en fait pas avec ça, alors pourquoi devrais-je m'en faire, moi? » Nous avons tous entendu ces questions et d'autres du même genre, surtout après la publication du rapport de la Commission Arbour. Il nous arrive même d'entendre des réflexions de ce genre: « Le public serait probablement d'accord avec ma façon de traiter les détenus, alors... »

J'aimerais vous proposer quelques réponses à ces questions:

Premièrement, notre devoir, en tant que serviteurs de l'État, consiste à appliquer les lois de notre pays. Si le Parlement a adopté une loi, nous avons le devoir – et non seulement la possibilité – d'exécuter la volonté du Parlement. Si nous décidons de ne pas obéir à la loi, ou à toute autre directive légale, nous le faisons à nos propres risques.

Deuxièmement, l'énoncé de notre Mission commence ainsi: « Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit... » Je crois qu'on ne peut pas être plus clair. La loi doit être respectée parce que c'est la loi, et tous ceux qui ne la respectent pas s'exposent à des sanctions. D'ailleurs, nous devons faire exactement la même chose en dehors de notre travail.

Troisièmement, lorsqu'on me demande pourquoi j'accorde tant d'importance au fait que le SCC doit exercer ses pouvoirs dans le respect des lois et de ses politiques, je réponds habituellement que notre organisme, plus que tout autre, a une responsabilité très particulière à cet égard. Nous devons en effet montrer aux détenus dont nous avons la garde que nous pouvons gérer nos activités d'une manière efficace et rationnelle, sans faire appel aux valeurs criminelles et sans enfreindre la loi. C'est précisément à cause de leur mépris de la loi que les délinquants se retrouvent dans notre système. Lorsqu'ils nous sont confiés, ils doivent se rendre compte sans équivoque que le personnel du SCC ne fait pas partie des hors-la-loi. Il faut leur montrer qu'ils sont vraiment sous la responsabilité d'un personnel professionnel, qui respecte la loi. Notre conduite ne doit jamais leur permettre de s'imaginer que la loi est encore moins importante pour nous que pour eux.

Enfin, le respect de la loi fait partie intégrante du travail de tout professionnel. Ce n'est pas la seule facette de son activité, mais c'est la plus importante.

Nous faisons des progrès considérables dans ce domaine, grâce à la collaboration de nombreux employés, et je vous en remercie. Je vous invite aussi à continuer d'être vigilants, car le respect de la loi est un aspect essentiel de notre profession et le meilleur témoignage de notre intégrité.

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel du Canada

Voeux du Nouvel An

Au début de cette nouvelle année, j'offre à tous les employés du SCC et aux membres de leur famille mes meilleurs voeux de succès et de bonheur. Du fond du coeur, je vous remercie tous individuellement de vos efforts soutenus et de votre appui indéfectible. C'est avec plaisir que j'entreprends une autre année avec vous.

Ole Ingstrup

Nouvelles & Notes

- Le site Web du SCC vaut la peine d'être visité. Il donne accès à de l'information, aux publications, aux discours, aux nouvelles ainsi qu'aux annonces concernant les événements qui se déroulent au SCC. Constatez par vous-même à l'adresse http://www.csc-scc.gc.ca.

- Des histoires de réussite provenant des cinq régions du SCC et de l'administration centrale sont publiées à chaque semaine dans notre bulletin de deux pages intitulé CONTACT. Ce bulletin est diffusé à toutes les semaines sur notre site.

Exposition des oeuvres d'art des détenus à l'administration centrale

En septembre dernier, l'administration centrale lançait un nouveau programme d'exposition d'oeuvres d'art originales créées par des détenus sous responsabilité fédérale. Ce programme d'art rotatif vise à exposer en permanence les créations des détenus au Service correctionnel du Canada (SCC). La première exposition regroupait des oeuvres provenant des cinq régions.

Les oeuvres provenant d'un peu partout au pays seront mises en valeur dans le décor élégant de la salle de réunion du Commissaire, située au quatrième étage de l'administration centrale à Ottawa. Le personnel régional informe d'abord les détenus de l'existence des programmes d'art, et ces derniers choisissent la pièce qu'ils entendent soumettre. Le personnel fait une sélection et expédie au Commissaire à Ottawa les oeuvres d'art retenues à des fins d'exposition. On obtient ainsi une collection de peintures, de dessins et de sculptures sur lesquels apparaît le nom des auteurs.

Les expositions seront renouvelées tous les trois ou quatre mois de sorte que tous les détenus auront l'occasion de faire valoir leur travail. De leur côté, le personnel et les visiteurs pourront se repaître de nouvelles oeuvres d'art. « La réaction des détenus en Ontario a été très positive lorsque nous leur avons demandé au mois de septembre de présenter des oeuvres, a révélé Mme Connie Cookman, Services consultatifs régionaux, région de l'Ontario. Certains détenus travaillaient tard dans les salles des travaux manuels afin de terminer leur création et de pouvoir la présenter... et les personnes ayant des problèmes de santé mentale avaient très hâte de mettre à la portée des gens les meilleurs dessins qu'ils sont capables de créer. »

Ce programme s'inscrit dans une série d'initiatives mises en oeuvre par le SCC pour donner aux détenus sous responsabilité fédérale la reconnaissance et l'encouragement que méritent leurs oeuvres d'art, souvent de très grande qualité. ■

Le programme des visites internationales

Le Service correctionnel du Canada

Au cours de la dernière décennie, le Service correctionnel du Canada (SCC) s'est fait connaître comme un organisme à l'avant-garde de son domaine d'activité. Conformément à sa Mission, qui est d'aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant sur eux un contrôle sûr et humain, le SCC s'est doté d'un service de recherche bien étoffé ainsi que de politiques, de programmes et de pratiques en matière de gestion des cas qui font l'envie des administrations correctionnelles du monde entier.

La compétence du personnel correctionnel canadien est réputée dans le monde entier

Les 13 000 employés du SCC se sont taillé une réputation mondiale pour la qualité des services qu'ils offrent. Lors de la conférence des directeurs d'administration pénitentiaire qui s'est récemment tenue à Strasbourg, l'inspecteur en chef des services de probation du Royaume-Uni, M. Graham Clark, a déclaré que le Canada faisait figure de chef de file quant à l'évaluation du risque et aux programmes et qu'il offrait un modèle de système correctionnel dont les autres nations devraient s'inspirer.

Vu cette réputation impressionnante, un nombre croissant de pays demandent à envoyer des délégations au Canada. Rien qu'en 1997, le SCC en a accueilli une quarantaine, venues notamment des pays suivants : États-Unis, Angleterre, Écosse, Pays-Bas, Portugal, Danemark, Finlande, Norvège, Russie, République tchèque, Hongrie, Roumanie, Iran, Afrique du Sud, Ghana, Venezuela, Hong Kong, Chine et Australie.

« Nous avons reçu l'an dernier un nombre sans précédent de visites de dignitaires étrangers », souligne le directeur des Relations internationales, M. Peter Cummings.

De leur côté, des membres du SCC se sont rendus dans des pays tels que la Slovaquie, la Lituanie, le Cameroun, la France (Strasbourg), Malte et Haïti.

Pourquoi le SCC reçoit-il la visite de délégations étrangères?

Comme le rappelle M. Cummings, « notre énoncé de Mission définit notre rôle et la forme que doit prendre notre action auprès des délinquants; il nous trace un modèle de réadaptation ». En raison de cette approche novatrice, de nombreux pays souhaitent acquérir une connaissance de première main du système canadien.

Au SCC, l'organisation des visites internationales relève de la Direction générale des affaires intergouvernementales, qui fait partie du Secteur du développement organisationnel. Ces visites répondent à la valeur fondamentale 4 de la Mission, c'est-à-dire qu'elles permettent au SCC de contribuer à l'amélioration des politiques de justice pénale au niveau international et de tirer profit de celle-ci.

Le personnel de la Direction des relations internationales répond aux demandes de visites provenant de pays étrangers en établissant des itinéraires en fonction des questions que la délégation souhaite étudier. Il peut s'agir de n'importe quel aspect du travail du SCC notamment : programmes pour délinquants, formation du personnel, gestion des établissements, besoins particuliers de certaines catégories de délinquants, etc. Des employés du SCC voyagent de leur côté à l'étranger pour se renseigner sur les systèmes correctionnels d'autres pays ou pour assister à des colloques internationaux.

La venue d'une délégation anglaise au printemps prochain offre un bon exemple du déroulement habituel de ce genre de visites. Le groupe arrivera à Ottawa où il rencontrera le Commissaire ainsi que le personnel responsable de l'élaboration des politiques et des programmes. Il se rendra ensuite à Kingston afin d'y observer l'exécution des programmes et des activités en établissement; le personnel régional aura préparé à son intention une trousse de documentation portant sur les sujets qui l'intéressent. « Cela exige beaucoup de planification, mais il nous semble important de le faire », déclare M. Cummings. Lorsque la délégation regagnera l'Angleterre, ses membres auront vu par eux-mêmes quels programmes sont offerts, comment les agents de correction et les formateurs s'acquittent de leurs fonctions, et comment se déroulent les activités quotidiennes des établissements.

Les pays envoyant des délégations assument les frais de celles-ci, mais le SCC peut offrir des services tels que le logement dans des collèges du personnel et des repas dans des établissements. Dans le cas de pays comme le Ghana, dont nous recevrons au printemps prochain un groupe de représentants des services correctionnels qui ne sont pas en mesure de payer les frais d'hôtel, des arrangements de ce genre sont le seul moyen de rendre possibles les visites.

Les visites à l'étranger de représentants du SCC

Des membres du SCC se rendent dans des pays qui font appel à leur compétence. L'automne dernier, M. Fraser McVie, directeur général, Planification

stratégique et politiques est ainsi allé à Vilnius, en Lituanie. Il s'agissait d'aider ce pays de 5 millions d'habitants à trouver des solutions de rechange à l'incarcération – dont le taux est deux fois plus élevé qu'au Canada – et de lui fournir de l'information sur la probation, la mise en liberté sous condition et les types de peines autres que l'incarcération.

« Ce voyage n'a duré qu'une semaine, mais nous avons pu établir une collaboration durable sur les questions relatives à la justice pénale. Cette visite a été une expérience marquante car elle m'a permis de comprendre ce qui existe au Canada, dit M. McVie. J'ai pu prendre la mesure de nos progrès dans l'élaboration de programmes et de solutions de rechange, et constater que notre Loi sur le système correctionnel est une bonne loi, qui se classe fort bien selon les normes mondiales. »

Toujours l'automne dernier, un aperçu du système canadien de justice pénale a été donné à une trentaine de procureurs régionaux au ministère slovaque de la Justice. Le séminaire, d'une durée de trois jours, était animé par plusieurs représentants du SCC : M. Arden Thurber, directeur général, Réinsertion sociale des délinquants, M. Ian Nicholson, Formation et perfectionnement du personnel et M. Dan Kane, enquêteur principal, Ouest du Canada. M. Andrejs Berzins, procureur principal de la Couronne, M. David Daubney, du ministère de la Justice, et une chercheuse, Mme Claire Cogin, ont également donné des conseils. Au cours du séminaire, il a été question des condamnations avec sursis, de la probation, des solutions de rechange à l'incarcération et de la préparation des délinquants à leur mise en liberté.

Selon M. Moe Royer, coordonnateur des visites internationales au SCC « c'est au personnel que doivent revenir les félicitations quant à la fantastique réputation internationale dont nous jouissons. C'est à lui que nous devons les réactions positives des autres pays. Comme le souligne la valeur fondamentale 3 de l'énoncé de Mission, le personnel du Service constitue sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs. »

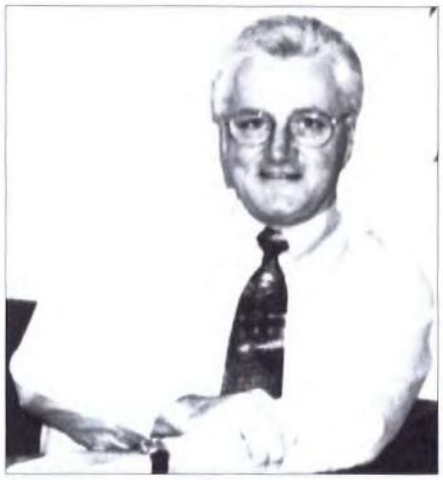

M. Moe Royer, coordonnateur des visites internationales

Échanges avec la Norvège

L'automne dernier, le SCC a accueilli un groupe particulièrement ouvert et enthousiaste de travailleurs correctionnels venu de Norvège.

La délégation norvégienne visite le collège du personnel correctionnel en compagnie de la directrice Julia Hobson

Les dix agents de correction qu'accompagnaient deux représentants du gouvernement norvégien – M. Rune Fjeld, du ministère de la Justice, et M. Wilhelm Meek-Hansen, directeur de la recherche au collège du personnel correctionnel norvégien – sont arrivés à Ottawa où ils ont participé à une session de formation intensive de cinq jours portant sur le programme « Reasoning and Rehabilitation » ou le développement des aptitudes cognitives, qui était la seconde d'une série et visait à leur montrer comment former de nouveaux animateurs en Norvège. Ils sont ensuite allés passer une journée à l'établissement à sécurité moyenne de Bath, près de Kingston, pour y observer l'exécution du Programme de développement des aptitudes cognitives et rencontrer le personnel qui en est responsable.

La participation à ce programme du SCC qui comprend 36 modules, si elle est recommandée par un agent de gestion des cas, est considérée comme une exigence préalable pour une audience de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le programme se fonde sur l'étude de situations de la vie quotidienne pour aider les délinquants à développer leur aptitude au raisonnement dans les relations interpersonnelles, autrement dit à apprendre à penser avant d'agir, et à mieux prendre le contrôle de leur vie.

Le gouvernement norvégien, qui a approché le SCC il y a plusieurs années afin de se renseigner sur le Programme de développement des aptitudes cognitives, a retenu les services de deux consultants ayant appartenu au SCC, Mme Liz Fabiano, anciennement membre du secteur des Programmes correctionnels, et M. Frank Porporino, ancien directeur général de la Recherche, afin d'initier le personnel norvégien à ce programme.

La Norvège, pour quatre millions d'habitants, compte 2 670 délinquants, dont 80 p. 100 ont été arrêtés pour des infractions liées à la drogue ou à l'alcool. Le taux de crime de violence y est beaucoup moins élevé qu'en Amérique du Nord. Le système correctionnel norvégien est fondé sur les mêmes principes que le système canadien; il vise à favoriser la réadaptation des délinquants et leur réinsertion sans risque dans la société.

Les 12 Norvégiens sont arrivés le matin du 6 novembre à l'établissement de Bath, où ils ont été accueillis par Mme Diane Valentino, agente régionale de projet s'occupant du Programme d'acquisition de compétences psychosociales, et par M. Paul McCarthy, agent d'évaluation de programmes. Ils ont ensuite rencontré leurs homologues canadiens, c'est-à-dire les agents chargés de l'exécution du Programme de développement des aptitudes cognitives. Plus tard, le directeur de l'établissement, M. Al Stevenson, leur a fait le récit de sa carrière, d'agent de classification des délinquants à directeur d'établissement, et leur a retracé l'histoire des programmes correctionnels du SCC. « Bien que ce ne soit pas un outil parfait, leur a-t-il dit, c'est probablement le plus efficace dont nous ayons jamais disposé. »

« Pendant quelque temps, nous avons rempli les fonctions d'agent de correction un jour par semaine et consacré les quatre autres jours à l'exécution du Programme de développement des aptitudes cognitives, mais c'était trop », a déclaré un animateur norvégien durant la pause-café. Le personnel du SCC était bien d'accord. Toute la matinée, les Canadiens et les Norvégiens ont échangé ce genre d'informations; c'est ce qui rend les visites internationales si intéressantes et si fructueuses pour les deux parties.

Dans une note adressée par la suite à M. Moe Royer, coordonnateur des visites internationales, Mme Valentino a décrit cette visite comme « la plus intéressante des visites internationales que j'ai eu le plaisir d'accueillir. L'ambiance était "magique". Les animateurs ont mis en commun leur expérience de l'exécution du programme, avec beaucoup d'enthousiasme. Ce sont des personnes douées pour les contacts humains et la communication, qui croient en ce qu'elles font et qui se passionnent pour leur travail. Il était vraiment motivant de voir que cette passion ne connaît pas de frontières. »

La délégation norvégienne et le personnel du SCC affecté aux programmes des établissements de Kingston et du Centre Donald Gordon à Kingston

« Beaucoup des détenus qui finissent le Programme de développement des aptitudes cognitives demandent à suivre d'autres cours du même genre », a indiqué M. Rune Fjeld lors du déjeuner qui a réuni le personnel des programmes de la région de Kingston et les visiteurs norvégiens. M. Fjeld, qui s'occupe de formation en Norvège, a déclaré que c'était une joie que de mettre en commun son expérience avec le personnel du SCC et que cela permettait de voir tout ce que les deux pays ont en commun.
M. Meek-Hansen, psychologue chargé de recherches au collège du personnel, s'est fait l'écho de ce sentiment en déclarant : « Cette visite est du plus haut intérêt parce que nous sommes sur un pied d'égalité et que nous parlons du même genre de problèmes. »

La visite de la délégation norvégienne a constitué une expérience fructueuse pour tous les participants. Elle a offert au personnel du SCC une occasion de découvrir un autre système correctionnel, qui s'appuie sur les mêmes principes que le nôtre mais qui en diffère sous certains aspects pratiques. Les agents ont pu communiquer les connaissances qu'ils avaient accumulées sur les programmes pour délinquants et poser des questions sur l'incidence du Programme de développement des aptitudes cognitives quant à la réadaptation des délinquants en Norvège. La rencontre allait aussi dans le sens d'un objectif commun : la mise en place de bons services correctionnels dans le monde entier. ■

Voici quelques réactions de nos visiteurs étrangers :

« Ma visite dans votre beau pays a été l'une de mes expériences les plus agréables en ce qui concerne les services correctionnels. Elle m'a ouvert de nouvelles perspectives qui seront utiles pour l'élaboration de nos nouvelles politiques et la refonte de toute notre législation sur les services correctionnels. »
Commissaire H.J. Bruyn, Pretoria (Afrique du Sud).

« M. Allan Alcala (fonctionnaire des Philippines) nous a dit qu'il avait tiré un grand profit de son séjour au Canada, sur les plans professionnel et personnel. Il a vanté la chaleur et la gentillesse dont le personnel a fait preuve à son égard. »
Mme Beverley Rix, consultante, DPA Group (International) Inc.

« Nous voudrions exprimer nos plus chaleureux remerciements pour le bel accueil que nous avons reçu, ainsi que toute la délégation, durant notre visite au Canada en août 1997. Cette visite a été très intéressante à tous égards. Nos discussions avec vous et avec vos collègues nous ont permis d'avoir une bonne idée du système correctionnel canadien, et particulièrement des programmes correctionnels. » M. Kari Hakamies, ministre de la Justice de Finlande, et M. K.J. Lang, directeur général du service des prisons.

« Je voudrais de nouveau vous remercier de votre accueil chaleureux lors de notre première rencontre. J'ai été impressionné par votre sincérité et votre désir de contribuer à améliorer les conditions de fonctionnement des pénitenciers roumains. » M. Gheorghe Florian, pénitencier à sécurité maximale, Bucarest (Roumanie).

« Je tiens à vous remercier de l'aimable coopération qui a permis au chef des services sociaux du consulat général et à moi-même d'effectuer cette visite. »
M. Antonio Montenegro, consul général du Portugal. ■

Enquêtes

Par M. Robert Dandurand
Analyste principal, Section des enquêtes

La Section des enquêtes du Service correctionnel du Canada (SCC) est chargée de la coordination, du contrôle de la qualité et du suivi des enquêtes nationales. On effectue une enquête sur tout incident qui compromet la sécurité du public, du personnel ou des délinquants, ou encore le fonctionnement du Service. L'objet des enquêtes est de fournir des renseignements qui aideront à prévenir la répétition d'incidents du même genre. Elles permettent d'établir les faits et d'analyser les circonstances des incidents, et mettent ainsi la direction du SCC en mesure de prendre des décisions éclairées quant à la nécessité éventuelle de modifier les politiques ou les procédures.

Quelle est la procédure suivie pour la conduite des enquêtes nationales sur des incidents survenus en établissement ou dans la collectivité?

Dès qu'un incident est signalé à l'agent de service[1], à l'administration centrale, et que les renseignements concernant l'incident ont été transmis à la Section des enquêtes, on suit les lignes de conduite figurant en annexe à la Directive du commissaire no 041 pour déterminer si l'enquête sera nationale ou régionale.

Si l'incident est survenu dans la collectivité, le SCC en informe la Commission nationale des libérations conditionnelles et invite celle-ci à participer à l'enquête. Un protocole d'entente a été conclu entre le SCC et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) pour la conduite conjointe d'enquêtes.

La constitution d'un comité d'enquête commence par le choix des personnes qui en seront membres.

Outre les membres du personnel du SCC, et de la CNLC le cas échéant, les comités chargés des enquêtes nationales comprennent un représentant de la collectivité qui en est soit membre, soit, dans certains cas, président.

Un ordre de convocation est préparé; il sera signé par le commissaire du SCC (et par le président de la CNLC s'il s'agit d'une enquête menée conjointement). Ce document décrit de manière générale le mandat du comité d'enquête et peut enjoindre à celui-ci d'examiner des points particuliers à l'incident faisant l'objet de l'enquête. Il précise aussi ce qui incombe à l'unité opérationnelle durant la conduite de l'enquête.

Une copie de l'ordre de convocation dûment signé est remise aux membres du comité d'enquête, aux gestionnaires concernés (le sous-commissaire régional, le chef de l'unité opérationnelle, le gestionnaire chargé de la planification des communications et des relations avec les médias) ainsi qu'à l'Enquêteur correctionnel.

On remet aux membres du comité d'enquête toute une série de documents d'information comprenant le rapport SINTREP[2], des coupures de presse, des fiches pour l'aide-mémoire parlementaire[3], des renseignements sur le ou les délinquants en cause, de l'information sur l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*[4], des lignes directrices sur la rédaction et la révision des rapports d'enquête, des rapports d'enquête connexes (rapports sur des incidents similaires ou ayant eu lieu au même endroit), des analyses d'enquête connexes (s'il y a lieu), etc.

Tout comité d'enquête chargé d'une enquête nationale étant présentement constitué en vertu de l'article 20 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* s'applique (voir l'article suivant).

Le comité d'enquête effectue une enquête sur place, interroge le personnel et les délinquants concernés, et examine les documents, les rapports et les enregistrements vidéo pertinents.

Peu après la fin de l'enquête sur place, le comité d'enquête est tenu d'informer de ses résultats le Commissaire, le commissaire adjoint, Évaluation du rendement, le gestionnaire des Enquêtes et l'analyste affecté à l'enquête.

Lorsqu'un rapport est présenté, il est revu par l'analyste qui vérifie que tous les aspects du mandat énumérés dans l'ordre de convocation ont été examinés, que les constatations et les recommandations du comité découlent directement de l'analyse des questions examinées et que les messages adressés au Service sont clairs. C'est le début du processus de contrôle de la qualité.

[1] À l'administration centrale, un agent de service veille à ce que des renseignements exacts et complets concernant les incidents de sécurité importants qui se produisent dans un établissement ou dans un bureau communautaire entre 16 heures et 8 heures soient transmis en temps opportun à la haute direction du SCC.

[2] Le rapport SINTREP est un rapport établi chaque jour par la Division de la sécurité à l'administration centrale et où figurent les incidents les plus importants survenus en établissement ou dans la collectivité.

[3] Les fiches pour l'aide-mémoire parlementaire sont des notes d'information sur les questions de l'heure, assorties de réponses suggérées, qui sont établies à l'intention du ministre en vue d'une utilisation à la Chambre des communes ou auprès du public.

[4] La *Loi sur les enquêtes* est la loi fédérale qui trace le cadre juridique de la conduite des enquêtes.

Enquêtes en cours

Titre de l'incident	Référence	Résumé
Comité d'enquête concernant la mise en liberté et la surveillance d'un délinquant accusé de meurtre à Toronto, le 29 septembre 1997.	359	Le 29 septembre 1997, un délinquant a été accusé de meurtre par la police de Toronto. Le corps de la victime, un homme, a été retrouvé derrière une résidence de Toronto le 6 juin 1997.
Comité d'enquête concernant le transfèrement imposé en cas d'urgence de détenus de l'établissement de Millhaven aux unités spéciales de détention.	358	Entre le 21 janvier et le 14 février 1997, une série d'événements perturbateurs et un meurtre se sont produits à l'établissement de Millhaven, et des transfèrements imposés en cas d'urgence ont été planifiés et exécutés à la fin de février 1997.
Comité d'enquête sur la mise en liberté et la surveillance d'un délinquant en semi-liberté suspect dans un double meurtre survenu à Summerland (Colombie-Britannique) en septembre 1997.	357	Le 6 septembre 1997, un délinquant résidant à la maison Seven Steps à Calgary n'est pas rentré comme convenu. Des mandats de suspension on été émis. La GRC de Summerland nous a informé qu'un délinquant était considéré comme le premier suspect relativement au meurtre de son ex-épouse et de sa belle-mère. L'incident se serait déroulé le 7 septembre 1997. Le délinquant est toujours illégalement en liberté.
Comité d'enquête sur les troubles majeurs survenus au pénitencier de Kingston le 27 août 1997.	356	Le 27 août 1997, vers 22 h 00, des troubles majeurs ont éclaté au pénitencier de Kingston impliquant certains détenus de la rangée supérieure «H». Des dommages ont été causés à la propriété, des membres du personnel et des détenus ont été agressés et l'EPIU du SCC a été déployée.
Comité d'enquête sur une prise d'otage au pénitencier de Kingston le 7 septembre 1997.	355	Le 7 septembre 1997, vers 11 h 13, dans la rangée supérieure «H», au pénitencier de Kingston, un détenu a empoigné un agent des Services d'alimentation et a tenu une lame de rasoir sous sa gorge.

Processus d'application de l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* aux enquêtes nationales

Par M. Robert Dandurand
Analyste principal, Section des enquêtes

L'article 13 de la *Loi sur les enquêtes* stipule que : « La rédaction d'un rapport défavorable ne saurait intervenir sans qu'auparavant la personne incriminée ait été informée par un préavis suffisant de la faute qui lui est imputée et qu'elle ait eu la possibilité de se faire entendre en personne ou par le ministère d'un avocat. »

Étapes à suivre

1. Avant le début de l'enquête, le Comité d'enquête reçoit, de la Section des enquêtes, un breffage relativement à l'article 13 de la *Loi sur les enquêtes*. Il s'agit des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les membres des comités. Ceux-ci peuvent consulter la liste des documents remis et les utiliser au besoin pendant toute l'enquête.

2. Au cours de l'enquête, le Comité informe toutes les personnes interrogées, par une lettre-type d'avis, de la protection qui leur est accordée selon l'article 13.

3. Le Comité d'enquête, après consultation auprès des Services juridiques s'il le juge nécessaire, détermine si les déclarations qui

figurent dans le rapport justifient un avis selon l'article 13. C'est-à-dire que le Comité d'enquête détermine les parties du rapport où est alléguée une faute de la part d'une personne (et non seulement un employé du Service correctionnel du Canada), « faute » étant définie de la façon suivante :

> Toute infraction à la loi ou infraction grave aux politiques lorsque l'infraction est pertinente ou substantielle par rapport aux objectifs de l'enquête et que la personne qui a commis l'infraction peut voir sa réputation sérieusement compromise.

4. Le Comité d'enquête détermine quelles personnes sont impliquées par les déclarations qui ont été identifiées.

5. Le président du Comité d'enquête s'entretient avec ces personnes afin d'empêcher autant que possible toute réaction négative pouvant survenir lorsqu'un avis suivant l'article 13 est reçu et de veiller à ce que le destinataire de l'avis reçoive le soutien nécessaire.

   NOTA : Lorsque le destinataire d'un avis suivant l'article 13 est un délinquant ou un détenu, le président du Comité d'enquête s'entretient avec le directeur d'établissement ou de district compétent, qui s'entretient à son tour avec toutes les personnes qui se situent dans la chaîne de commandement et qui ont des contacts avec le délinquant, pour les informer qu'un avis suivant l'article 13 sera remis au délinquant ou détenu.

6. Le président du Comité d'enquête donne des avis suivant l'article 13 aux personnes impliquées dans les déclarations. Les avis sont envoyés dans des enveloppes marquées « Personnel et confidentiel ». Chaque avis comprend en annexe la partie précise du rapport où figure l'observation alléguant la faute. Les comités d'enquête veillent à donner un contexte suffisant à la déclaration pour que le destinataire puisse la comprendre. L'avis fixe la date, l'heure et le lieu de l'audition de la personne en cause ou de son avocat. Le délai est d'au moins deux semaines à compter du jour où l'avis est reçu. Celui-ci donne également au destinataire le choix de répondre par écrit pour la même date. Si les destinataires décident de répondre par écrit, ils doivent le faire savoir au président.

7. Soit une réponse écrite est reçue et l'on tient une audience, soit aucune réponse n'est reçue des destinataires. Ainsi, l'occasion est donnée à toute personne de protéger sa réputation et de défendre ses actions. Si les destinataires sont entendus en personne ou par l'entremise d'un avocat, au moins deux membres du Comité d'enquête sont présents et prennent note des observations; il n'est pas nécessaire que tous les membres soient présents.

8. Tous les membres du Comité d'enquête sont informés des observations faites par les destinataires d'un avis suivant l'article 13 (qu'elles l'aient été à l'occasion d'une audience ou qu'elles aient été données par écrit). Les membres du Comité décident ensemble, à la suite des observations faites, s'il convient de modifier le rapport d'enquête et de quelle façon, et ils apportent les changements au rapport.

9. Le président du Comité d'enquête répond par écrit au destinataire de chaque avis pour indiquer si le rapport a été révisé ou non à la suite des observations du destinataire et fait connaître les changements apportés.

Une fois terminée la dernière étape du processus relatif à l'article 13, la rédaction définitive du rapport d'enquête a lieu et le rapport est envoyé aux chefs des unités opérationnelles concernées par l'enquête, qui sont chargés d'y déceler d'éventuelles erreurs de fait. Après cet examen, le rapport est remis au Commissaire et à d'autres cadres supérieurs du Service correctionnel et l'on élabore les plans d'action qui donnent suite aux recommandations, le cas échéant. ■

La Campagne Centraide 1997 à l'Administration centrale

Des résultats extraordinaires!
À la fin de la campagne de 1997, l'Administration centrale du SCC avait recueilli plus de 40 000 $ dans le cadre de la levée de fond de Centraide/Partenaires Santé. Au cours de la dernière semaine, le commissaire Ole Ingstrup et le directeur de la campagne, Paul Braun, ont exprimé officiellement leur reconnaissance aux organisateurs, aux chefs d'équipe, aux solliciteurs et aux bénévoles pour leur travail acharné grâce auquel la campagne a connu un tel succès. Le montant total recueilli en 1997 a dépassé notre objectif de 34 pour cent.

••• Le cahier sectoriel •••

Vous êtes capable!

Par Mme Faith McIntyre
Coordonnatrice nationale, Programme de retour au travail]

Un agent de correction II à la retraite, revenu au travail comme agent de correction I occasionnel, a dû passer le Test d'aptitudes physiques de l'agent de correction (TAPAC). C'est un homme de 58 ans, qui fume et qui a été modérément actif toute sa vie. Pour se préparer au TAPAC, il a suivi un régime de conditionnement physique, en commençant par de longues marches avant de passer au jogging. Après trois mois de préparation, il a réussi à sa première tentative, avec un temps de 2 minutes 34 secondes, sur un maximum autorisé de 2 minutes 40 secondes.

Une femme de 4 pieds 9 pouces devait réussir au TAPAC pour répondre aux conditions requises pour occuper un poste. Elle n'a pas réussi le test à sa première séance, ne pouvant soulever les poids de plus d'un pouce sur l'appareil de poussée et de traction. Les examinateurs du TAPAC lui ont fait des suggestions sur la façon d'accroître sa force dans le haut du corps. Elle a subi le TAPAC trois semaines plus tard, sachant que, si elle ne réussissait pas, elle ne pourrait être inscrite sur la liste d'admissibilité. Elle était déterminée à réussir et, après trois essais à la séance suivante, elle a passé avec un temps de 2 minutes 29 secondes.

Une recrue éventuelle de 5 pieds 2 pouces devait réussir au TAPAC pour être acceptée au Programme de formation correctionnelle (PFC). Réussir avait beaucoup d'importance pour elle. Son père avait pris sa retraite après 30 ans de service comme agent de correction et elle était déterminée à se montrer à la hauteur de sa réputation. Elle a réussi au troisième essai et peut maintenant commencer à marcher sur les traces de son père.

Une femme de 110 livres fait trois tentatives sur une période de quatre mois. Avec beaucoup de détermination et de travail, elle réussit le TAPAC au bout de trois tentatives avec un temps de 2 minutes 35 secondes.

Une femme de 42 ans essaie de passer le TAPAC deux fois en deux mois. Elle ne termine pas sa première tentative, mais, à sa deuxième, elle réussit avec un temps de 2 minutes 36 secondes. Elle a dit l'avoir fait pour ses enfants!

Une agente de correction de 37 ans, 5 pieds, 90 livres, passe le TAPAC pour garder son poste. Pendant 9 mois, elle a beaucoup travaillé en vue du test et, à la troisième tentative, l'a réussi.

Les réussites décrites ci-dessus confirment le fait que l'objectif qui consiste à passer le TAPAC dans un temps de 2 minutes 40 secondes est réaliste. Alors qu'approche la mise en oeuvre, le 1er avril 2000, des Exigences professionnelles justifiées (EPJ) pour les agents de correction I et II en fonction, les émotions sont vives et de nombreuses idées fausses circulent même au sujet du TAPAC. Des normes médicales et physiques minimales existent déjà pour les recrues du PFC. Pour une personne moyenne, il ne faut pas des années d'une préparation longue et intense pour se mettre en forme. C'est un test d'aptitude professionnelle qui ne tient compte ni de l'âge ni du sexe. Le facteur clé, ce n'est ni l'un ni l'autre, c'est la qualité de la préparation.

Ce qui aide beaucoup à atteindre le but, ce sont des choses simples, comme essayer l'appareil de poussée et de traction, travailler avec l'examinateur du TAPAC à développer un programme d'entraînement cardio-vasculaire ou avec des poids, ou soutenir vos collègues dans leurs efforts.

Les coordonnateurs des EPJ dans chaque région ont élaboré des plans d'action pour aider les employés à préparer pour le test. Dans la région de l'Atlantique, la direction des établissements a pris une mesure importante pour aider et encourager le personnel à se mettre en forme en lui fournissant des lieux d'entraînement. Par exemple, à l'établissement de l'Atlantique, l'appareil de poussée et de traction a été installé dans le laboratoire de détente. C'est un lieu d'exercices pour les employés situé dans un bâtiment à l'extérieur du périmètre. À l'établissement Westmorland, la direction manifeste son appui pour le TAPAC en permettant aux agents de correction d'observer les séances de test pour recrues du PFC au Centre régional de formation. En assistant à ces séances, les employés peuvent voir la structure du TAPAC et, entre les séances, avoir l'occasion d'essayer l'appareil de poussée

et de traction. Le taux de réussite chez les hommes dans la région est de 98 p. 100 et de 33 p. 100 pour les femmes.

La région du Québec considère la construction d'un centre de conditionnement physique pour le personnel. Actuellement, tous les établissements disposent d'appareils de poussée et de traction sur place pour des séances d'exercice et des tests. M. Réjean Viola, coordonnateur des EPJ pour la région, a procédé à des démonstrations de l'appareil de poussée et de traction à la plus récente réunion de la gestion supérieure. Des cadres supérieurs ont également eu l'occasion d'utiliser la machine. Des évaluations faites en 1997 ont confirmé que 98 p. 100 des hommes et 77 p. 100 des femmes de la région du Québec ont réussi au TAPAC, sur un total de 72 évaluations. M. Patrice Tremblay, agent de correction à l'établissement Port-Cartier, détient en ce moment le record, avec un temps de 1 minute 36 secondes.

Dans la région de l'Ontario, un appareil de poussée et de traction a été placé en permanence dans la salle des poids et haltères au Collège du personnel de correction. En outre, chaque établissement dispose de matériel TAPAC et d'examinateurs. La région se prépare à certifier des collèges communautaires comme centres officiels de tests pour ceux qui terminent leurs programmes et d'éventuelles recrues du PFC. À cette fin, 33 employés de 12 différents collèges ont été formés et certifiés comme examinateurs du TAPAC. On a déjà commencé les tests à cinq endroits certifiés. En date du mois de décembre 1997, 453 personnes ont subi des tests : 98 p. 100 des hommes et 69 p. 100 des femmes ont réussi. La femme la plus âgée à réussir avait 47 ans, et l'homme le plus âgé, 55.

La région des Prairies dispose d'appareils de poussée et de traction dans chaque établissement pour que les employés s'y exercent, et des examinateurs du TAPAC élaborent des programmes individuels avec les employés pour qu'ils puissent réussir le test. On a accordé beaucoup d'importance à la santé générale et à la condition physique. Les employés considèrent le test comme un défi. Lorsque des évaluations ont lieu, plusieurs employés viennent encourager leurs collègues. En date du mois d'août 1997, 299 évaluations ont eu lieu, pour un taux de réussite de 95 p. 100 pour les hommes et 51 p. 100 pour les femmes.

Dans la région du Pacifique, le « Regional Fitness Facility » (centre régional de conditionnement physique) a été officiellement ouvert à l'ancien dépôt régional. La direction, dans la région, a donné son plein appui à la promotion

de la santé et de la condition physique des employés en appuyant la construction de cette installation. Ce sera le centre d'essai du TAPAC, qui donnera au personnel la chance de pratiquer avec l'appareil de poussée et de traction. On peut également y utiliser les poids et le matériel d'entraînement cardio-vasculaire. En date du mois de décembre 1997, sur 182 personnes ayant subi le test, 98 p. 100 des hommes et 61 p. 100 des femmes ont réussi le TAPAC.

M. Dan Ferguson, coordonnateur national de projet pour la mise en oeuvre des EPJ, a lui-même réussi le TAPAC. Il a dit : « Cela me préoccupe lorsqu'un agent de correction échoue au TAPAC, surtout s'il s'agit de quelqu'un qui ne fait rien pour s'y préparer, ou qui refuse de suivre les conseils dans ce sens ou de participer à une action corrective pour le réussir. »

En date du mois de septembre 1997, 833 évaluations TAPAC avaient eu lieu dans l'ensemble du pays. Globalement, 96 p. 100 des hommes et 51 p. 100 des femmes ont réussi. Ce qui est encourageant, c'est toutefois l'amélioration rapide du taux de réussite, de plus en plus de gens améliorant de façon générale leur condition physique. En février 1997, une femme sur quatre réussissait, contre une sur deux actuellement! Le secret semble être de prendre le temps de se préparer et de ne jamais abandonner!

Les agents de correction I et II en fonction devaient commencer leur préparation le plus tôt possible. Les employés peuvent bénéficier de centres de conditionnement physique dans leur région, discuter de programmes de conditionnement physique avec leurs examinateurs TAPAC et participer à des séances d'exercices pour essayer les machines.

La mise en oeuvre des EPJ aura un effet positif sur la santé, la sécurité et l'avenir de tous les agents en fonction. Vous êtes capable!

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à vos examinateurs locaux du TAPAC ou au coordonnateur régional des EPJ.

Région de l'Atlantique
M. Ed Muise
(506) 758-4804

Région du Québec
M. Réjean Viola
(514) 661-9550, poste 3424

M. Jean Pichette
(514) 967-3396

Région de l'Ontario
M. Ron Stolz
(613) 545-8094

Région des Prairies
M. Reg Brecknell
(306) 975-5086

Région du Pacifique
M. Scotty Scodellaro
(604) 864-2513 ■

Agrément des programmes correctionnels

Le présent article a été rédigé avec la collaboration de Suzanne St.Georges-Trépanier, chargée de projet, Planification et gestion des programmes.

Après un hiatus de trois ans, le Service correctionnel du Canada (SCC) a officiellement réintégré la Direction des programmes correctionnels au sein de l'administration centrale en 1997 afin qu'elle supervise les activités de programme dans l'ensemble du pays.

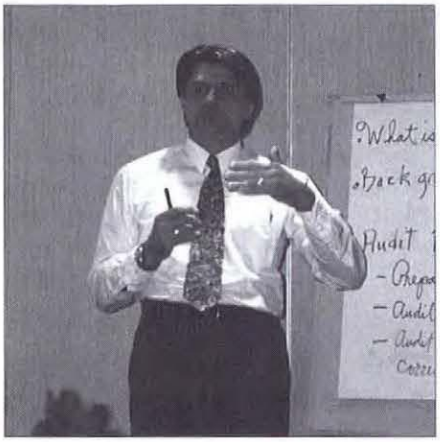

M. Steve Steurer, Directeur exécutif de la Correctional Education Association

Au printemps de 1997, on a élaboré une stratégie de gestion visant à orienter les programmes correctionnels et à aborder les questions soulevées dans les rapports du vérificateur général sur les programmes correctionnels et la réinsertion sociale. Cette stratégie de gestion énonçait, entre autres, la philosophie qui sous-tend la Direction des programmes correctionnels, les problèmes actuels et les projets futurs.

Elle comporte plusieurs objectifs : veiller à l'attribution de ressources appropriées pour les programmes efficaces, améliorer l'information de gestion, équilibrer la capacité des programmes et la demande, normaliser la prestation des programmes et l'affectation des ressources, normaliser les niveaux d'emploi pour ceux qui exécutent les programmes, évaluer régulièrement les programmes et introduire le concept d'agrément des programmes.

A partir de la gauche: Danny Clark, Frank Porporino, Ed Zamble, Larry Solomon (Vu de l'arrière)

Agrément des programmes – Un nouveau concept permanent

L'agrément vise à s'assurer que les programmes du SCC sont fondés sur la recherche, qu'ils sont légitimes et plausibles et qu'ils répondent aux objectifs de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Il sert également à s'assurer que les programmes sont officiellement reconnus comme un élément valable de la réintégration sociale des délinquants et du processus décisionnel connexe. Enfin, il vise à démontrer l'intégrité des programmes, qui est au coeur des interventions réussies auprès des délinquants.

L'agrément des programmes a débuté en avril 1997, lorsque le commissaire Ingstrup a déclaré au Parlement qu'un tel processus serait la manière la plus prometteuse d'aborder les questions soulevées par le vérificateur général au sujet des programmes correctionnels.

Au mois d'octobre, un groupe international de spécialistes des services correctionnels s'est réuni à Québec afin d'évaluer le processus et les critères d'agrément au sein du SCC et de s'entendre sur les normes des programmes en vertu desquelles les établissements seraient agréés.

Les membres du groupe ont été choisis en fonction de leurs connaissances des programmes correctionnels ainsi que de leurs travaux de recherche, ou encore selon leur expérience antérieure en matière d'agrément. Les participants éminents du groupe étaient les suivants : Mme Beth Grothe-Nielsen, université d'Aarhus, Danemark; Mme Maggie Hodgson, conseillère spéciale, Nechi Institute, Alberta; M. Ed Zamble, Université Queen's; M. Ed Wozniak, directeur des services de recherche et d'évaluation, services carcéraux écossais; M. Danny Clark, chef, recherche stratégique, Her Majesty's Prison Service, Londres; M. Gerry Gaes, chef, recherche et évaluation, Federal Bureau of Prisons, Washington; M. Larry Solomon, sous-directeur, National Institute of Corrections, Washington.

Réunion sur l'agrément tenue à Québec du 18 au 24 octobre

M. Denis Méthé, directeur général des Programmes correctionnels, a accueilli les membres du groupe international à leur arrivée la veille de la réunion. Le lendemain, M. Frank Porporino faisait une présentation sur la mise en oeuvre d'interventions correctionnelles efficaces. M. Richard Harvey, directeur, Planification et gestion des programmes, a fait un exposé sur le cadre de gestion des programmes du SCC. Le commissaire Ingstrup et la sous-commissaire princi-

pale Lucie McClung ont fait office d'hôtes lors du souper officiel.

Dans son allocution, le Commissaire a parlé de l'importance de l'agrément des programmes, particulièrement dans la mesure où il se rapporte à la Mission du SCC. Selon lui, le processus d'agrément est un outil de gestion de même qu'une technique qui a déjà fait ses preuves dans des domaines tels que les services correctionnels et les soins de santé. Il permettra de créer des programmes pertinents axés sur les contrevenants et sur les résultats et fournira un moyen de trouver les éléments appropriés dans les programmes pour les délinquants. Le processus d'agrément du SCC sera solide tout en ayant la souplesse voulue pour s'adapter à des populations précises, comme les délinquants autochtones et les délinquantes. Il nous permettra également de répondre à nos besoins en matière de reddition des comptes.

Les quatre journées suivantes de la réunion ont été consacrées à des discussions sur les critères proposés pour l'agrément des programmes et le processus requis pour y parvenir. Les spécialistes en programmes de l'administration centrale ont présenté les normes et les directives actuellement appliquées dans la gestion des programmes. Le groupe les a évaluées et a suggéré des améliorations.

Les spécialistes en programmes ont également fait des exposés. Il s'agit de Mme Linda McLaren, gestionnaire, Élaboration et mise en oeuvre des programmes; Dr Sharon Williams, gestionnaire, Programmes pour les délinquants sexuels; Dr John Weekes, gestionnaire, Programmes de prévention de la toxicomanie; Mme Lynn Stewart, gestionnaire, Programmes d'aptitudes psychosociales et de développement personnel; M. Denis Barbe, gestionnaire, Programmes d'éducation. Ce dernier était en compa-gnie de M. Steve Steurer, directeur exécutif de la Correctional Education Association. Mentionnons également Dr Carson Smiley, directeur des services de psychologie et de recherche du centre de santé de la région du Pacifique, et Dr Ralph Serin, directeur intérimaire, Recherche relative aux programmes, qui ont offert des exposés sur les programmes destinés aux délinquants ayant commis des infractions avec violence. Mme Gina Whiteduck, directrice générale, Questions autochtones, a donné un aperçu des questions autochtones dans un milieu correctionnel. Mme Hilda Vanneste, gestionnaire, Secteur pour les délinquantes, a parlé de l'élaboration et de la prestation des programmes du SCC à l'intention des délinquantes.

Les membres du groupe international ont clôturé leur intense réunion d'une semaine par une visite de l'établissement Drummond en compagnie de M. Laval Marchand, sous-commissaire adjoint, région du Québec, de M. Jacques Labonté, directeur de l'établissement Drummond, et de Mme Doris Fortin, chef, Programmes et formation. Les visiteurs ont parlé avec des détenus inscrits à deux programmes de prévention de la toxicomanie, à savoir Alto et le Programme prélibératoire pour toxicomanes.

Les membres du groupe ont qualifié l'expérience d'utile et enrichissante et ont ajouté qu'ils repartaient avec de l'information encore plus valable que ne l'avait été leur propre contribution. Certains des membres se sont engagés à retourner à titre de « gardiens » du processus d'agrément une fois que débutera l'évaluation des programmes.

Prochaines étapes

Les prochaines étapes du programme d'agrément du SCC comprennent la mise au point des critères d'agrément des programmes de même que la détermination des normes à appliquer. On s'attache à élaborer des critères de nature plus générale pour donner suite aux questions relatives à l'affectation des ressources, à la planification et à la gestion des programmes. Une stratégie de formation est également en cours d'élaboration en ce qui a trait à l'agrément des établissements où sont offerts les programmes.

À la lumière d'une réunion aussi fructueuse, il va de soi que l'établissement continu de réseaux avec des membres du groupe international et d'autres spécialistes est essentiel au processus d'agrément et offre d'énormes avantages pour la conception et la prestation des programmes. ■

A partir de la gauche: Gerry Gaes, Beth Grothe Nielsen, Ole Ingstrup, Maggie Hodgson, Danny Clark, Richard Harvey, Lucie McClung, Ed Wozniak, Ed Zamble, Denis Méthé, Larry Solomon, Lynn Stewart (assise)

A partir de la gauche: Maria Valenti, Larry Solomon, Lucie McClung, Danny Clark, Bram Deurloo, Denis Méthé

Gina Whiteduck, Directrice général, Questions autochtones

Établissement pour femmes d'Edmonton
avant et maintenant

Cet article a été rédigé par Mme Lisa Watson, agente de projet principal, secteur pour les délinquantes, administration centrale en collaboration avec Mme Jan Fox, directrice, établissement pour femmes d'Edmonton.

Avant

L'établissement pour femmes d'Edmonton (EFE) a connu des débuts agités. La construction n'était pas encore terminée lorsqu'il a ouvert ses portes à l'automne 1995; durant les quatre mois qui ont suivi, on y a rapidement transféré des délinquantes de la Prison des femmes, du centre psychiatrique régional (où les délinquantes des Prairies étaient hébergées depuis 1994) et des prisons provinciales de l'Alberta, qui avaient choisi de ne plus héberger de délinquantes sous responsabilité fédérale.

Environ la moitié des femmes, dont la plupart étaient des délinquantes dites « à sécurité maximale », ont connu de graves problèmes d'adaptation au nouveau cadre et à la formule de la vie communautaire. Les nombreux incidents d'automutilation ont épuisé les délinquantes, le personnel et la direction. À la fin de février 1996, on a trouvé une délinquante morte dans sa cellule, apparemment un suicide. Trois mois plus tard, la police a reçu des renseignements qui laissaient croire qu'il s'agissait plutôt d'un meurtre. Après sept évasions (bien qu'aucun crime n'ait été commis, que personne n'ait été blessé et que les trois dernières délinquantes aient été rattrapées dans les minutes qui ont suivi leur tentative d'évasion parce qu'elles n'avaient jamais été hors de vue des employés vigilants), on a décidé en mai 1996 de transférer les délinquantes à sécurité maximale et les délinquantes à sécurité moyenne dans des prisons provinciales, jusqu'à ce qu'on ait pu améliorer le système de sécurité passif.

Ces événements ont aussi eu des répercussions sur tous les établissements régionaux pour femmes : la sécurité du périmètre a été améliorée partout et les délinquantes à sécurité maximale ont été transférées (elles sont maintenant incarcérées dans des unités séparées dans les établissements pour hommes et à la Prison des femmes). À la même période, on a commencé à offrir un programme intensif de guérison dans l'unité des femmes du centre psychiatrique régional de la région des Prairies.

Comme le décrit plus loin, dans une lettre ouverte, Mme Susan Jacknife, travailleuse de première ligne (agent de correction II) qui fait partie de l'équipe de l'EFE depuis les débuts, les employés de l'établissement ont atteint leurs limites, mais elles ont persévéré elles sont maintenant plus fortes, plus sûres d'elles et de leur rôle au Service correctionnel du Canada (SCC) et dans la vie des femmes auprès de qui elles travaillent.

Maintenant

L'EFE a rouvert ses portes en septembre 1996. Comme dans les autres établissements régionaux et le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, on n'y héberge que des délinquantes à sécurité minimale et des délinquantes à sécurité moyenne. L'établissement devient maintenant ce qu'il avait toujours voulu être.

L'atelier de graphisme de CORCAN à l'EFE a un grand succès. Huit délinquantes travaillent à temps plein dans un atelier qui reçoit continuellement des contrats de la collectivité et du SCC. La création de banderoles pour le hockey mineur et la ringuette, de rondelles portant le logo de l'équipe, de t-shirts pour les campagnes de financement de groupes communautaires et de panneaux indicateurs pour les nouveaux immeubles de bureaux illustre quelques-uns des projets réalisés par les délinquantes dans cet atelier.

Les programmes de base dans les domaines de la toxicomanie, des aptitudes cognitives, de la violence et des traumatismes, des compétences parentales et de la maîtrise de la colère, ainsi que les programmes de formation scolaire, attirent de nombreuses délinquantes et sont offerts durant toute l'année. Le programme de soutien et de formation par les pairs fait partie intégrante de l'approche de l'EFE, tout comme plusieurs programmes autochtones. Des programmes innovateurs (pour les services correctionnels) dans le domaine de la relaxation et de la gestion du stress, la thérapie de guérison par le toucher, la musicothérapie, le taï-chi et l'aïkido, les cours d'évaluation des compétences, l'artisanat et les programmes d'encadrement (les personnes qui encadrent les délinquantes viennent de la collectivité) font partie de la vie à l'EFE. Une équipe de délinquantes qualifiées ayant reçu une formation spéciale prépare des repas pour des groupes de 2 à 200 personnes. Les délinquantes établissent des relations de travail avec la collectivité et beaucoup de leurs activités sont destinées à leur permettre de redonner quelque chose à la collectivité.

Le centre de réinsertion sociale de l'établissement, mis sur pied conjointement par le personnel et les délinquantes, aide les femmes durant leur période d'incarcération et lorsqu'elles se préparent à la mise en liberté. On s'attarde surtout aux divers problèmes associés à la réinsertion et à l'emploi. Une travailleuse sociale à temps plein aide les délinquantes à établir des liens entre l'établissement et la collectivité. Il y a aussi un centre de documentation, où l'on trouve des renseignements précieux sur de nombreux sujets liés à la vie des femmes et où les délinquantes peuvent utiliser un ordinateur et une imprimante pour produire des lettres et des curriculum vitae. En outre, plusieurs résidentes, ont, grâce au centre, pu travailler dans le cadre de placements à l'extérieur.

À l'établissement d'Edmonton pour femmes, on fait la preuve qu'il est possible de combler le fossé entre les opérations et la gestion correctionnelles et les

principes énoncés dans *La création de choix* (rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale, publié en 1990, qui recommande le remplacement de la Prison des femmes par des établissements régionaux et un pavillon de ressourcement). Selon le personnel, il n'y a qu'à regarder comment les délinquantes ont pris confiance en elles pour s'en convaincre. Bien qu'il y ait eu de nombreuses épreuves et difficultés, le personnel et les délinquantes ont travaillé fort vers l'atteinte d'un objectif commun. Voici un extrait de la lettre de Mme Jacknife sur l'historique de l'établissement d'Edmonton pour femmes :

« Durant les deux dernières années, j'ai travaillé avec les femmes les plus courageuses qu'il m'ait été donné de connaître. Les 28 femmes qui font partie du personnel ont été engagées parmi 556 candidates. Un vrai coup de chance! Certaines sont maintenant parties pour suivre d'autres chemins, mais nous ne les oublierons jamais. Nous avons toutes commencé cette aventure en apprenant à nous connaître; ce sont des souvenirs que je chérirai pour toujours.

Même si nous passions le test et l'entrevue, d'autres défis nous attendaient (plus grands encore que ce que nous avions imaginé!). Il y a eu le test physique très éprouvant, puis les examens et la formation sur place. Nous devions toutes réussir...sinon, nous ne pourrions pas continuer avec le reste du groupe.

Chaque fois que nous réussissions un test, c'était la victoire. On entendait dans la classe des cris de joie. Nous étions une équipe de femmes qui partageaient leur bonheur et qui se rapprochaient de plus en plus.

Après nos victoires, nous avons enfin pu commencer notre mission. Je remercie Dieu pour nous toutes – nous avons toutes fait profiter les autres de nos talents particuliers. Notre rêve de pouvoir aider d'autres femmes qui vivaient des périodes difficiles devenait enfin réalité. Nous étions loin de nous douter que, lentement, ce rêve commencerait à s'écrouler. Nous avons dû faire face à des problèmes que certaines d'entre nous n'avaient jamais connus. Les femmes que nous voulions aider s'en sont prises à nous et à elles-mêmes. À de nombreuses reprises, le sang a coulé et des menaces ont été proférées. Une des délinquantes est morte. Certaines se sont évadées. Jour après jour, semaine après semaine, la situation ne faisait qu'empirer.

Les membres de nos familles avaient peur pour nous. D'aucuns ont dit à certaines d'entre nous de ne pas retourner au travail. Les médias parlaient de nous. La famille et les amis nous regardaient à la télévision tous les soirs. Les gens riaient de nous et nous traitaient d'incapables! Il y a eu des plaisanteries... Pendant ce temps, d'autres priaient pour nous toutes, espérant que la situation se rétablirait. Enfin, la nouvelle est arrivée... on nous a dit que nous devions fermer l'établissement.

C'était comme si on nous avait dit : « Bon, vous avez eu votre chance, et vous avez échoué! » Comment pouvait-on nous demander de tout abandonner? Nous avions la foi, nous avions encore la force de continuer, nous voulions toutes que notre rêve se réalise. Néanmoins, nous avons fermé l'établissement. Je me souviens d'avoir pensé, en regardant notre rêve s'écrouler, que c'était comme une ville fantôme. Des larmes ont coulé sur mes joues. Nous devions toutefois poursuivre le travail comme si l'établissement était encore ouvert. Quand nous allions dans les maisons des délinquantes, nous pouvions sentir le vide, la froideur de chaque pièce. Les femmes y avaient laissé les choses telles qu'elles étaient... du maïs éclaté sur la table, de la vaisselle sale dans l'évier, des vêtements non pliés.

Lorsque nous parlions ensemble, des larmes nous venaient aux yeux et coulaient parfois sur notre visage. Nous nous demandions, à nous-mêmes et aux autres : qu'est-ce qui a mal fonctionné? Pourquoi est-ce arrivé? Avons-nous réellement échoué? Nous nous sommes dit qu'il fallait conserver la foi, l'espoir, le rêve. Nous devions nous accrocher à tout ce qui nous restait, nous cramponner les unes aux autres. Nous avons partagé les pires situations. Nous avons surmonté les obstacles et les défis ensemble. Ce sont notre force et nos talents qui nous ont permis de continuer.

Aujourd'hui, notre rêve commence à se réaliser. Nos prières commencent à être entendues. Des délinquantes ayant vécu une période difficile sortent de l'établissement mieux équipées. Les rêves et les espoirs sont chose courante. Chaque jour, nous voyons des femmes sourire; les seules larmes qui coulent sont des larmes de bonheur. Tout n'est pas parfait, et nous ne nous attendons pas à ce que tout le soit. Je prie pour que chacune d'entre nous continue de briller... ». ■

Vue aérienne

Le Centre psychiatrique régional - Un aperçu

Transition vers la gestion des programmes

Par M. Marcel Chiasson, directeur administratif

Introduction

Le Centre psychiatrique régional (CPR) de Saskatoon en Saskatchewan existe depuis le 14 novembre 1978. Le CPR a été créé afin de répondre aux besoins mentionnés dans le rapport Chalke (1972) relativement au traitement des détenus souffrant d'une maladie mentale. Au cours des premières années, le Centre a relevé les défis associés à son double mandat comme établissement correctionnel et psychiatrique. En 1984, le CPR a raffermi ses liens avec l'Université de la Saskatchewan et a été agréé une première fois comme hôpital. Le CPR a consolidé ces gains par la suite en stabilisant ses niveaux de dotation, la mise en œuvre de ses programmes et son modèle organisationnel.

Cet article fait état de la transition qui s'est faite, sur le plan organisationnel, d'un mode de gestion matricielle fonctionnelle à un mode de gestion des programmes.

Symptômes

Le CPR avait au départ adopté un mode de gestion matricielle fonctionnelle pour chapeauter ses nombreux services. D'après ce mode, plusieurs services professionnels répondent aux besoins des clients. Il s'agit des services suivants : travail social, psychologie, psychiatrie, services d'appoint (réadaptation par le travail ou les loisirs, école, programmes destinés aux Autochtones) et soins aux patients (soins infirmiers et opérations correctionnelles).

Nous trouvions qu'au sein d'une organisation divisée en équipes et responsable du rendement de celles-ci, cette responsabilité était répartie parmi trop de services. Il était ainsi difficile de déterminer à qui incombait la véritable responsabilité. D'autres symptômes ont été décelés :

- extrants de programme relevant de trop de chefs de service;
- absence de leadership attribuable à l'affectation des cadres hiérarchiques à des quarts de 24 heures;
- difficulté de déterminer les responsabilités quant aux résultats des unités de programme;
- relations avec le personnel interdisciplinaire;
- marginalisation du groupe des services correctionnels, qui voit au respect des objectifs correctionnels;
- mécanisme d'amélioration de la qualité qui battait de l'aile; et
- unités et programmes mal définis.

Problème

Il apparaissait évident que le mécanisme de gestion utilisé par le CPR ne correspondait pas au mode de gestion par unité privilégié par le Service correctionnel du Canada (SCC), ni à ses attentes en matière de responsabilité. La structure organisationnelle avait entraîné la création de disciplines individuelles qui donnaient du travail aux différentes unités et au personnel de ces unités, mais aucune alliance ne s'était formée entre les équipes et les programmes. Il existait des alliances informelles, mais elles n'avaient pas contribué à l'établissement d'un mécanisme de responsabilité bien défini.

Solutions

Au SCC, nous avons commencé par examiner le mode de gestion par unité et avons conclu qu'il avait beaucoup à offrir et permettrait de régler une partie des problèmes. La gestion par unité était axée sur le travail en équipe, rendait un seul gestionnaire responsable du rendement d'une unité et favorisait la collaboration entre les diverses disciplines.

Nous avons également examiné les documents portant sur l'administration hospitalière qui parlaient de gestion matricielle et de gestion des programmes. Ce dernier mode était attrayant du fait qu'il englobait tous les principes de gestion par unité et qu'il allait même encore plus loin en incorporant davantage de services et de disciplines que le mode de gestion par unité.

Gestion des programmes

C'est à la division des produits de la société General Electric que l'on doit la notion de gestion des programmes. L'hôpital John Hopkins de Boston l'a ensuite adaptée aux services de santé en 1973. Les principes ci-dessous renvoient à la notion de gestion des programmes en général, mais conviennent à un établissement comme le CPR.

1. L'établissement devrait répondre aux besoins des clients au lieu de servir les intérêts du fournisseur de soins de santé. Par conséquent, les clients de l'établissement devraient être classés par catégories déterminées en fonction de la nature de leurs besoins thérapeutiques et des programmes qui y répondent.

2. Les programmes devraient être définissables. Ils peuvent être définis en fonction des besoins des clients, des types de maladie ou des groupes d'âge. L'établissement devrait définir dans sa mission la structure

englobant l'ensemble des programmes et établir des limites afin de freiner la constitution de fiefs professionnels.

3. Les décisions devraient être prises par des gestionnaires de programme qui ont l'entière responsabilité des ressources financières et humaines assignées à leurs activités de programme.

4. L'accent devrait être mis sur les résultats, c'est-à-dire jusqu'à quel point les activités de programme, les services et les interventions ont influencé la réinsertion sociale des clients.

5. Les décisions devraient être guidées par des données et les décisions relatives aux activités de programme devraient reposer sur des résultats de recherche.

Le CPR voulait clarifier le centre d'attention des programmes de chaque unité et établir une forme de responsabilité unique à l'égard des résultats obtenus. Nous avons conclu que l'adoption du mode de gestion des programmes permettrait au CPR d'atteindre ces objectifs sans pour autant aller à l'encontre de la gestion par unité et des pratiques de gestion hospitalière.

Méthode

En novembre 1995, un comité de direction était créé afin d'établir le cadre de référence du changement proposé. En janvier 1996, un comité de travail interfonctionnel s'est vu allouer 90 jours pour se rencontrer et établir au nom du CPR la meilleure forme de transition possible vers la gestion des programmes. Le rapport de ce comité a été déposé le 12 avril. Il a été examiné par le service d'administration des services de santé de l'Université de la Saskatchewan, puis par quatre hôpitaux de l'Ontario, dont trois qui avaient adopté le mode de gestion des programmes avec succès. En juin 1996, le conseil d'administration du CPR approuvait le mécanisme de gestion des programmes.

Nous avons fait en sorte que les postes de directeur de programme soient comblés par des cliniciens professionnels et qu'ils soient classifiés en conséquence, conformément au mandat du Centre. Par cliniciens professionnels, nous entendons les psychologues, les infirmières psychiatriques, les psychiatres, les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux. Les retards observés dans le processus de classification ont fourni une excellente occasion de mettre le mode de gestion à l'épreuve au moyen d'affectations provisoires de directeurs et de personnel des services à des unités de programme données. En octobre 1996, différents services ont fermé leurs portes (service social, psychologie, psychiatrie et services d'appoint) et le personnel s'y rattachant a été transféré à diverses unités de programme. Le nouveau mode de gestion a donné de bons résultats, sauf pour ce qui est de pouvoir combler des postes de direction par des cliniciens professionnels relevant de différentes disciplines. En raison des règles de classification, nous avons été limités à trois disciplines parmi la gamme offerte (psychiatrie, psychologie et soins en psychiatrie). Nous chercherons encore à inclure d'autres postes de direction parmi les cliniciens professionnels, afin d'obtenir plus de souplesse et une plus grande diversité dans l'avenir.

En septembre 1996, les surveillants correctionnels ont réintégré le CPR et la dotation comme telle était chose faite en novembre. Cette étape a permis de rendre la nouvelle structure conforme à la gestion par unité du SCC et de ramener le groupe des services correctionnels en milieu thérapeutique.

Communications

La participation du personnel aux travaux d'un groupe de travail regroupant tous les services a aidé à faire connaître le projet de transition. De plus, les communications informelles avec le directeur administratif et les gestionnaires ont permis au personnel de s'exprimer et de faire des propositions auxquelles on a pu donner suite rapidement. La transition rapide au mode de gestion des programmes en automne 1996 a favorisé les échanges en cours de route et a permis au personnel de vivre le changement au lieu de le conceptualiser.

Avantages

- Responsabilité unique en ce qui a trait à l'utilisation des ressources et aux résultats liés aux programmes et aux opérations.
- Réduction du nombre de services et de chefs de service, ainsi que des tensions parmi les différentes disciplines.
- Unités clairement définies pour chaque programme en fonction du diagnostic :
  - Unité des maladies mentales graves et chroniques
  - Unité de ressourcement intensif pour les détenues
  - Unité de traitement des délinquants sexuels
  - Unité de maîtrise du comportement agressif.
- Réintégration du groupe des services correctionnels dans la gestion de cas et les programmes.
- Souplesse d'un mode qui permet au CPR d'adapter ses programmes à l'évolution démographique de sa clientèle et d'intégrer une augmentation de 100 lits à l'intérieur d'un cadre organisationnel solide.

Avenir

La transition au mode de gestion des programmes fait en sorte que les ressources principales relèveront dorénavant d'un directeur clinicien des programmes. Des programmes sont encore offerts à l'ensemble des services (école, loisirs), mais les programmes de base propres à chaque unité définie en fonction du diagnostic relèvent de celle-ci et ses clients suivent leurs programmes à l'intérieur même de l'unité.

Ce changement s'est produit avec comme toile de fond la réévaluation de la vision, des croyances fondamentales, de la mission et des objectifs stratégiques du CPR. Cela a permis aux unités de programme de fixer elles-mêmes leurs objectifs respectifs, qui feront aussi l'objet d'évaluations.

Une fois le modèle en place, c'est le directeur des programmes et des opérations (l'équivalent du sous-directeur d'un établissement correctionnel) qui sera responsable de tous les résultats associés à un programme, par l'entre-

mise du directeur rattaché à chaque programme. Le directeur clinicien (un poste de médecin) travaillera avec l'équipe de recherche et les comités de discipline afin de s'assurer que toutes les interventions liées aux programmes soient pertinentes et aient fait l'objet d'une évaluation.

Chefs de file de la santé mentale dans un contexte judiciaire

Par M. William Shrubsole
Directeur, Services de gestion

L'évaluation du rendement a toujours représenté un défi pour la direction et le personnel du Centre psychiatrique régional (CPR) de Saskatoon. Non seulement a-t-il fallu évaluer et prendre en compte les objectifs, les indicateurs du rendement financier et divers mécanismes de reddition des comptes du Service correctionnel du Canada, mais il a fallu faire de même avec les normes du Conseil canadien d'agrément des établissements de santé.

Oui, nous faisons beaucoup d'évaluations. Nous en sommes même venus à penser que nous en faisions trop pour qu'elles soient significatives. En outre, elles étaient si pointues qu'elles agissaient comme l'arbre qui cache la forêt. En d'autres mots, les évaluations ne semblaient pas nous donner une vue d'ensemble de la situation. Nous avions besoin d'un bon système d'évaluation qui aurait l'envergure voulue pour répondre aux besoins tant au plan des services correctionnels qu'au plan des soins de santé, et qui serait en même temps assez convivial pour nous permettre d'identifier les quelques mesures critiques qui nous aideraient à accomplir notre mission.

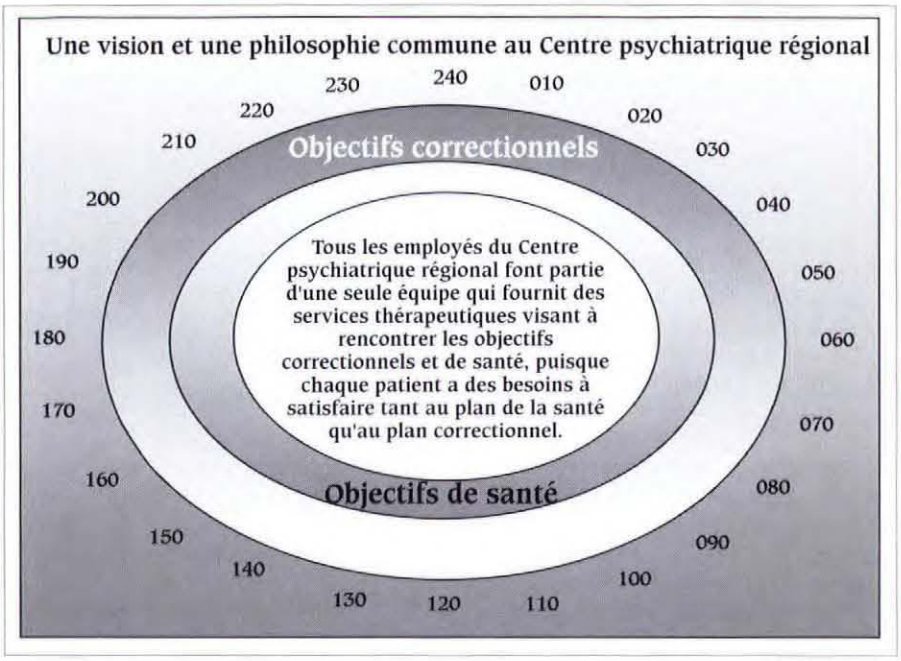

Le graphique illustre la vision et la mission du Centre psychiatrique régional. Il faut répondre à la fois aux objectifs correctionnels et aux objectifs de santé vingt-quatre heures par jour. Les parties plus foncées des cercles concentriques indiquent quels sont les objectifs qui ont la préséance à différents moments de la journée et de la nuit.

Au mois de décembre 1995, nous avons présenté une demande à notre conseil d'administration, qui a approuvé l'idée d'améliorer notre système d'évaluation du rendement. Au mois de mars 1996, le conseil a spécifiquement autorisé que nous utilisions le système « TrackStar Performance Measurement » de Zenger-Miller, soit la même compagnie qui nous fournit le système « Frontline Leadership » et « Team Leadership ».

La première étape a nécessité l'intervention du groupe de gestion et de Zenger-Miller. On n'étonnera personne en disant que l'on ne procède pas à une évaluation tant que l'on ne sait pas où l'on veut aller ni ce que l'on veut réaliser. Sinon, on évalue pour le plaisir d'évaluer, et c'est par pur hasard, au mieux, s'il y a un lien entre l'évaluation et l'organisation que l'on veut évaluer. Le groupe de gestion a donc décidé de développer sa vision et de formuler ses convictions fondamentales, de redéfinir sa mission et de se fixer des objectifs stratégiques, le tout en harmonie avec la mission et les objectifs stratégiques du SCC.

Ce n'est qu'après avoir déterminé comment nous voulions être perçus, convenu des convictions fondamentales qui nous guident et simplifié notre mission que nous avons pu examiner les moyens à prendre pour cibler et mesurer les progrès accomplis.

La deuxième étape a pu commencer après que le comité de gestion eut convenu de cinq objectifs stratégiques définis en fonction de la mission et de la vision du CPR. Un petit groupe de travail fut constitué avec des représentants de chaque secteur en vue de développer des instruments de mesure quantifiables qui nous permettraient d'évaluer les principales activités du Centre. Quelque 47 instruments de mesure potentiels ont été mis au point, dont 16 furent choisis par le comité de gestion pour son tableau de bord d'entreprise (comme un tableau de bord d'automobile, avec ses indicateurs de vitesse, d'essence, de température, il donne des indications et des mesures du rendement). Certains d'entre eux existaient déjà tels quels, certains étaient des indicateurs existants mais améliorés, d'autres étaient nouveaux.

Notre travail n'est pas terminé. Notre groupe de recherche procède actuellement à automatiser le tableau de bord

d'entreprise et à en maximiser le potentiel pour notre réseau local afin d'actualiser et de partager l'information obtenue relativement au rendement. Les travaux ont commencé sur les tableaux de bord de deuxième niveau pour ceux qui se rapportent directement au premier niveau. Un certain nombre d'instruments de mesure seront les mêmes que pour le tableau de bord d'entreprise, d'autres seront spécifiques à certaines unités administratives ou groupes de travail. Comme pour les gestionnaires, leurs subalternes immédiats ont dû reformuler leur vision et leur mission, et s'assurer que le tout soit en harmonie avec le Centre et le SCC. On ne saurait trop insister sur l'importance de la vision et de la mission à quelque niveau que ce soit d'une organisation; il faut savoir où on veut aller et comment on entend procéder pour y parvenir avant de concevoir des instruments de mesure efficaces.

Nous avons accompli des progrès significatifs ces deux dernières années, mais le travail se poursuit en vue d'harmoniser et de rendre opérationnels les instruments de mesure et d'évaluation du rendement dans un hôpital psychiatrique correctionnel au sein du Service correctionnel du Canada.

VISION

Notre vision nous commande d'être des chefs de file en matière de :

- recherche en évaluation et traitement médico-légaux;
- gestion des risques cliniques et correctionnels;
- formation des professionnels médico-légaux;
- gestion innovatrice; et
- partage des connaissances au pays et à l'étranger.

CONVICTIONS FONDAMENTALES

- Procurer à chaque client les meilleurs services possibles
- Faire preuve de respect à l'endroit des gens et des partenaires
- Viser l'excellence et toujours chercher à s'améliorer.

MISSION

Améliorer la santé mentale des personnes qui ont des démêlés avec la justice, et contribuer par le fait même à protéger la société.

Pour accomplir notre mission, nous devons :

- contribuer aux missions de nos principaux clients;
- fournir des évaluations cliniques et des programmes ou des services cliniques aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale qui sont référées par le régime de justice pénale;
- aider les patients à atteindre une santé mentale optimale;
- fournir des occasions d'apprendre aux étudiants, au public et au personnel intéressé par les systèmes de santé mentale et de justice pénale;
- faciliter, promouvoir et mener des recherches en vue de :
  a) mieux comprendre le comportement criminel
  b) gérer les programmes et les services psychiatriques et médico-légaux
  c) traiter les personnes qui ont des démêlés avec la justice
  d) mieux comprendre l'impact de la criminalité dans la société.

Programme de contrôle du comportement agressif

Par Dr Steve Wong
Directeur de la recherche

Le Programme de contrôle du comportement agressif a été créé en 1993 au Centre psychiatrique de la région des Prairies. C'est un programme de traitement pour les délinquants de sexe masculin qui ont de longs antécédents de violence, qui sont aux prises avec des problèmes de maîtrise de la colère ou qui se sont rendus coupables d'inconduite grave en prison. Ce programme se fonde sur les principes de socialisation et utilise une méthode cognitivo-comportementale. Entre autres choses, l'analyse approfondie du cycle d'infraction du contrevenant permet de cerner les domaines où il risque le plus de récidiver. Le programme comprend des interventions individuelles et de groupe. Il a notamment comme objectifs d'aider les délinquants à modifier leurs attitudes et leurs comportements et à dresser un plan personnalisé et exhaustif de prévention des rechutes à la fin du traitement, qui dure six mois.

On a conçu un manuel pour structurer le programme et assurer l'uniformité de son exécution, ainsi que pour guider les participants à chacune des étapes du traitement. Le manuel a aussi été conçu pour que ceux qui dispensent le programme adoptent une méthode structurée et cohérente, ce qui rehausse l'intégrité du programme. On a également

pensé aux participants : le manuel décrit les différents volets du traitement dans une langue facile à comprendre pour la plupart des délinquants.
Le manuel est utile aux participants, car ils peuvent mieux suivre le contenu des différentes séances. Les devoirs, exercices, feuilles de travail et autres textes inclus dans le manuel permettent en outre aux délinquants de revoir le contenu à la fin de chaque séance. À la fin du programme, chaque participant conserve son manuel qu'il a personnalisé en y consignant ses efforts et ses luttes. Ainsi, le délinquant prend une part active au traitement; se l'étant approprié, il se sent responsable et fier de ses réalisations personnelles.

C'est le personnel infirmier de l'unité, avec le soutien de toute l'équipe multidisciplinaire de traitement, qui a lancé ce programme. Le projet a été amorcé au printemps 1995 et terminé environ neuf mois plus tard. Le produit initial de cette entreprise est le manuel, qui comprend 25 chapitres.

Les chapitres 1 à 4 décrivent le traitement et précisent pourquoi le délinquant suit ce traitement, comment y participer et quelles sont les choses à faire et à ne pas faire lorsqu'on suit ce traitement. Les chapitres 5 et 6 expliquent comment des événements du passé ont pu créer des structures de comportement criminel. Les chapitres 7, 8, 13 et 14 traitent de la gestion du stress. Les chapitres 9, 10, 11 et 12 expliquent ce qu'est la colère et comment la contrôler et la maîtriser. Les chapitres 15 et 17 donnent des techniques d'affirmation de soi et de négociation. Les chapitres 16 et 22 décrivent les responsabilités et droits individuels, les valeurs, les attitudes criminelles, les croyances et les mécanismes de défense. Les chapitres 18 à 21 abordent les éléments de perception, de réflexion, de sentiment et de comportement des cycles de comportement criminel ou dysfonctionnel. Enfin, les chapitres 23 à 25 aident le délinquant à définir son cycle de comportement criminel grâce aux différentes stratégies d'intervention qu'il a acquises, et ce, afin de dresser un plan pratique de prévention des rechutes.

Pour améliorer le manuel, on y a ajouté des chapitres sur l'abus d'alcool et d'autres drogues et la modification des attitudes, deux domaines où les facteurs criminogènes sont nombreux et où la plupart des délinquants ont besoin d'aide additionnelle.

Ce manuel est basé en partie sur les travaux de Mme Laren Bays, M. Robert Freeman-Longo, Mme Diane Hildebran et M. Murray Cullen; l'équipe de traitement leur est très reconnaissante de lui avoir permis de reproduire des textes originaux dans son manuel. Après affranchissement des droits, nous avons obtenu des éditeurs l'autorisation de reproduire le manuel en nombre limité pour le personnel et les participants du Programme de contrôle du comportement agressif. Le manuel sera bientôt publié afin que tous les intéressés puissent l'obtenir. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Mme Diane Neufeld, directrice du programme, au (306) 975-5216.

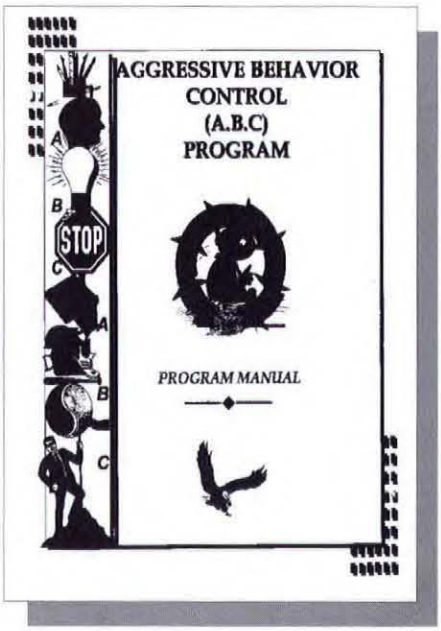

Guide d'autoformation sur l'évaluation du risque

Par Dr Steve Wong
Directeur de la recherche

En 1994, le SCC a mis en oeuvre un cours d'évaluation du risque pour assurer, au personnel du SCC, la formation en évaluation et en gestion du risque dont il avait besoin. Ce cours consiste en sept modules portant sur l'explication de la criminalité, la prévision et la classification, les questions de dangerosité en évaluation du risque, la gestion et le traitement des délinquants présentant des troubles mentaux, la gestion et le traitement des délinquants sexuels, l'impact de l'incarcération et de l'intervention, et les aspects surveillance-gestion de la mise en liberté sous condition. Le cours avait été conçu pour être donné en ateliers par un panel de spécialistes. Un certain nombre d'employés du SCC ont été formés dans le cadre de ces ateliers qui ont été bien accueillis. Depuis lors, le Service a reçu un grand nombre de nouveaux employés et ceux-ci ont besoin de cette formation.

Le Centre psychiatrique régional (CPR) de la région des Prairies a offert des ateliers supplémentaires à l'intention des nouveaux employés et des anciens qui n'avaient pas reçu la formation.

Cependant, il n'est pas toujours possible d'organiser les choses au mieux. En outre, certains pensent qu'il peut être difficile d'absorber en une fois l'information contenue dans deux journées entières de formation en évaluation du risque. Bien souvent, il faut remplacer les personnes qui assistent aux ateliers, ce qui entraîne des coûts supplémentaires pour l'établissement, en plus des frais de déplacement.

Dans le but de permettre que le personnel du SCC reçoive cette formation de la manière la plus rapide et la plus économique possible, le personnel du CPR a, de concert avec la division de l'extension de l'University of Saskatchewan, refondu le cours d'évaluation du risque en lui appliquant une méthode de prestation différente. Le produit final de ces travaux a été le Guide d'autoformation sur l'évaluation du risque qui, à l'aide des toutes dernières techniques de conception pédagogique, présente le contenu du cours sous un format facile à lire et à comprendre. Les membres du personnel peuvent étudier seuls et à leur propre rythme, sans avoir à assister à des ateliers. Le cas échéant, le Guide d'autoformation incorpore les article pertinents de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et des directives du Commissaire afin de souligner la nécessité de se conformer à la règle du droit et aux politiques du SCC sur l'évaluation du risque. Des questions accompagnées de réponses sont incluses afin d'inciter les lecteurs à se concentrer sur les points clés. On a également élaboré des questions à choix multiples pour chaque module. Si on développait et validait ces questions, on pourrait s'en servir à des fins d'évaluation.

Le CPR espère que cette initiative permettra au personnel qui a besoin d'une formation en évaluation du risque de la recevoir en temps voulu et de façon économique. Pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Dr Steve Wong, Centre psychiatrique régional, au numéro (306) 975-4156.

Programme d'aide par les pairs

Le programme d'aide par les pairs vise à encourager les détenus aux faibles performances ou ayant des troubles mentaux à adopter un comportement social acceptable tout en les aidant à s'acquitter de leurs tâches dans l'établissement correctionnel.

M. Yvon Ng-How-Tseung, coordonnateur des emplois des patients au centre psychiatrique régional, a remarqué au cours de sa première semaine de travail qu'un certain nombre de patients exigeaient une supervision constante en emploi (travaux extérieurs, horticulture, gestion des installations et du matériel et service d'entretien), ce que leurs surveillants ne pouvaient leur donner, pour toutes sortes de raisons.

Il a alors fait une suggestion aux équipes de traitement, suggestion qui a mené à la mise en œuvre de ce projet-pilote le 27 mai 1997. Le programme consiste à mettre en équipe un patient admissible participant au programme de traitement du comportement agressif ou au programme pour les délinquants sexuels et un détenu souffrant d'une maladie mentale à court ou à long terme. Les deux détenus participent ensemble à des activités sociales ou récréatives ou le premier détenu encadre son « protégé » dans ses tâches. Ces activités se déroulent dans un milieu positif, détendu et encourageant. Ce programme vise à augmenter l'estime de soi chez tous les participants, à diminuer leur taux de stress, à les aider à rester sur la bonne voie et à les encourager à se prendre en mains.

Pour être admissible à ce programme, les patients participant aux programmes de traitement doivent être motivés ainsi que disposés et capables de travailler en étroite collaboration avec des personnes aux faibles performances pour les aider à suivre des directives, les motiver et les encourager. Les premiers commentaires obtenus des participants montrent que le programme donne des résultats très positifs en ce qu'il leur permet de mieux comprendre des personnes handicapées, de replacer leurs problèmes dans leur contexte et leur donne la confiance nécessaire pour s'ouvrir à une autre personne. Ces patients ont également indiqué qu'ils aimeraient passer plus de temps avec leur protégé pour établir une relation étroite et ont demandé l'augmentation du nombre d'activités sociales pour les encourager à pratiquer leur entregent. Jusqu'à présent, 24 patients ont participé au programme.

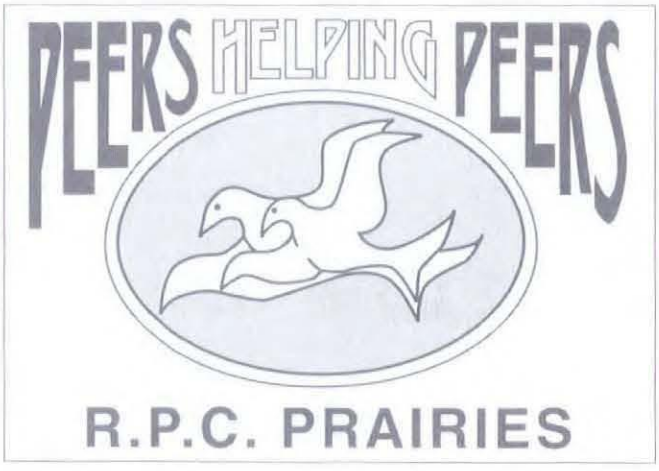

Une évaluation du programme aura lieu au printemps. Si les résultats sont positifs, il sera mis en œuvre en août 1998, lorsque l'expansion du centre psychiatrique régional de 100 places sera terminée. ■

••• Les dépêches régionales •••

La région de l'Atlantique

Ouverture officielle de l'établissement correctionnel communautaire de Saint John

Par Mme Claudine Daigle
Administratrice régionale
Communications et services à la haute direction

Toute la collectivité avait de quoi se réjouir! Le 14 octobre dernier, quelque 70 résidents et chefs de file de la collectivité se sont joints aux partenaires du système de justice pénale et aux employés du Service correctionnel du Canada (SCC) et du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada pour inaugurer le nouvel établissement abritant le centre correctionnel communautaire Parrtown et le bureau de libération conditionnelle de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Dans son allocution d'ouverture, la mairesse de la ville, Mme Shirley McAlary, s'est dite heureuse de pouvoir, à cette occasion, souligner officiellement les efforts déployés conjointement par la collectivité et le Service correctionnel pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants. Le directeur de district dont relève la gestion de l'établissement, M. Marc Brideau, a loué l'apport inestimable du Comité consultatif de citoyens qui a contribué grandement à faire en sorte que le centre soit favorablement accueilli par la collectivité. « Le succès du projet est dû en grande partie au Comité consultatif de citoyens, qui a travaillé sans relâche à assurer la liaison entre les représentants du gouvernement fédéral, la collectivité et la Ville », a-t-il déclaré. La présidente du Comité, Mme Dorothy Dawson, a suggéré que la collectivité pourrait participer encore plus étroitement à la réadaptation des délinquants en formant des cercles de soutien, qui réuniraient des délinquants, leurs victimes et des représentants de la collectivité.

Le solliciteur général, M. Andy Scott, présidait l'événement. Il a lui aussi reconnu l'importance de la participation de la collectivité au processus correctionnel. « Le soutien et l'implication de la collectivité jouent un rôle essentiel dans la réalisation de la Mission et du mandat du Service correctionnel, a-t-il affirmé. Et il est très encourageant de constater l'assistance et l'appui que nous avons reçus des chefs de file de la collectivité, des organismes bénévoles, de nos partenaires du système de justice pénale, du clergé, des citoyens et des résidents qui habitent dans le voisinage du nouvel établissement ». Le commissaire du SCC, M. Ole Ingstrup, et le sous-commissaire de la région de l'Atlantique, M. Alphonse Cormier, étaient également présents à la cérémonie.

L'édifice de trois étages, en forme de L, est situé au 23, rue Carleton, à Saint John. Il peut accueillir jusqu'à 26 libérés conditionnels sous responsabilité fédérale, et comprend aussi des locaux où travaillent les 15 employés du bureau de libération conditionnelle. On s'attend en outre à ce que l'ouverture du nouvel établissement ait pour effet de consolider la coopération établie depuis longtemps déjà entre les services correctionnels et la collectivité de Saint John. Tout en permettant de dispenser les services correctionnels de manière plus efficace et plus efficiente, le regroupement des activités sous un même toit a fait en sorte d'accroître la superficie disponible pour la prestation des programmes, qui sont accessibles aux groupes communautaires.

A partir de la gauche : Nancy Porter, Agente de projet et surveillante du Centre correctionnel communautaire Partown, l'honorable Andy Scott, Solliciteur général du Canada; la mairesse de Saint John, Shirley McAlary, Marc Brideau, directeur du district, Nouveau Brunswick Ouest

La justice réparatrice – Soutenir le délinquant comme membre de la collectivité

Par Mme Claudine Daigle
Administratrice régionale
Communications et services à la haute direction

Les membres des Comités consultatifs de citoyens (CCC) de la région de l'Atlantique se réunissent chaque année pour échanger des idées et parler de leurs réalisations, et pour réfléchir sur un thème commun. Cette année, le nouveau Complexe des services correctionnels communautaires (regroupant le centre correctionnel communautaire Parrtown et le bureau de libération conditionnelle de Saint John) a fourni le cadre, le 21 juin, et le thème, un vieux concept qui revient à la surface dans les milieux de la justice pénale : la justice réparatrice.

Le concept de justice réparatrice – une solution de rechange

Mme Joanne Goodrich, présidente du CCC pour l'établissement Westmorland et le bureau de libération conditionnelle de Moncton, a fait part d'idées provenant de la conférence sur la justice réparatrice tenue en mars à Vancouver. Décrivant la justice réparatrice comme une solution de rechange prometteuse à notre système classique de justice rétributive, elle a insisté sur le principe voulant que la collectivité devrait chercher à garder le délinquant parmi ses membres, tout en incluant les victimes dans le processus de rétablissement de l'ordre après qu'un crime a été commis. « Le système traditionnel ne donne pas au délinquant la chance de rester lié à la collectivité et, à sa mise en liberté, le délinquant est très souvent isolé. Cela conduit trop souvent à la récidive, et cela donne peu de paix à la victime » a-t-elle dit.

Le révérend Montey Lewis a été décrit comme un homme « rétabli ». Il est le fondateur de « Cons for Christ », service de pastorale en prison, basé à Fredericton au Nouveau-Brunswick, qui noue des relations avec les détenus pendant leur incarcération et les aide à combler le fossé qui existe entre la vie dans l'établissement et la liberté dans la collectivité. Après une enfance turbulente bouleversée par les mauvais traitements, il a fini par avoir des démêlés avec la justice. L'incarcération lui a donné une seconde chance. Il croit, cependant, que la justice réparatrice est nécessaire pour un complet rétablissement après la victimisation. « Pour moi, cela s'est passé lorsque j'ai pu pardonner à mon père sur son lit de mort » affirme le révérend. Il a parlé du travail de « Cons for Christ », qui aide les délinquants à rester membres de la collectivité. Ils se livrent à des activités des plus pratiques pour aider les gens à briser le cycle de la violence et de la criminalité – l'organisation gère un camp pour enfants, accueille les délinquants de retour dans la collectivité, assure un counseling, aide les délinquants à chercher du travail, parle à des groupes de jeunes, aide les délinquants et leurs familles ou tend simplement une main secourable.

Trois perspectives sur la justice réparatrice

Trois intervenants clés du système de justice pénale – une victime, un délinquant et un agent de police – ont fait connaître leurs vues sur la justice réparatrice.

M. Walter Brown, qui était président régional des Comités consultatifs de citoyens à l'époque, a parlé des émotions qu'ils ont ressenties, lui et sa

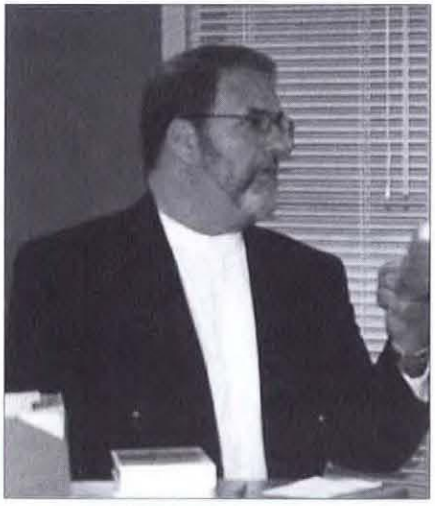

Le révérend Montey Lewis

M. Ray Coleman, constable, service de police de Saint John

M. Walter Brown, ex-président régional du CCC

famille, après avoir été victimes de plusieurs actes de vandalisme. Il y a un sentiment de perte – matérielle, bien entendu – mais aussi de deuil pour avoir été dépouillé de choses irremplaçables, comme une collection de monnaies, des souvenirs de proches décédés et d'autres objets précieux. Il y a la frustration de voir la compagnie d'assurance annuler votre police parce que vous êtes devenu un risque aggravé. Il y a de la colère à l'égard du système; il y a la sympathie pour ceux qui volent; il y a la peur – presque une paranoïa – de voir cela se reproduire. Et il y a un sentiment de viol personnel. Le système classique laisse la victime les mains vides et n'apporte pas de conclusion. Le système de justice réparatrice permet la restitution et donne l'occasion de conclure.

Le délinquant, déclaré délinquant dangereux il y a huit ans, est passé par tous les niveaux du système – depuis l'incarcération au niveau de sécurité maximale jusqu'à la semi-liberté dans un centre résidentiel communautaire. Il a décrit son état d'esprit au moment de ses infractions : « Je ne me préoccupais pas des victimes ni de leurs sentiments – je savais ce que je voulais » dit-il. Huit ans d'incarcération lui ont fait comprendre ce qu'il ressent, avec l'aide de « Cons for Christ ». « J'ai fini par comprendre l'impact que j'ai eu sur ces gens; je pense beaucoup à eux, spécialement le dernier, qui a reçu 50 points de suture après une bagarre dans un bar, poursuit-il. Mais, pour lui, la guérison demeure incomplète jusqu'à ce qu'il ait la chance de rencontrer sa victime. Même si le système classique fournit l'occasion d'acquérir de la maturité et de changer, je pense que seule la justice réparatrice peut vraiment apporter la guérison » a-t-il conclu.

Le gendarme Ray Coleman, du service de police de Saint John, voit chaque jour les frustrations de bien des gens qui sont violés et qui perdent foi dans le système de justice pénale. Il considère la justice réparatrice comme une solution de rechange prometteuse. « La police communautaire présente certains aspects de cette philosophie, en ce qu'elle cherche à faire participer les collectivités à l'application de la loi. La plupart des policiers ont, toutefois, du mal à éprouver de l'empathie pour le délinquant, à cause des victimes » dit-il. Son expérience – comme agent de correction, dans le travail de libération conditionnelle et comme membre d'un CCC – le conduit à voir la médiation victime-délinquant comme une option en vue de promouvoir la guérison et de redonner foi dans le système à la police, aux victimes et à l'ensemble de la collectivité.

La mairesse de Saint John, Mme Shirley McAlary, a accueilli les membres des CCC dans la ville et les a félicités de s'engager, au nom de leurs collectivités, dans des activités qui aident et encouragent les délinquants à réintégrer la société.

Fervente promotrice des solutions de rechange à l'incarcération, la Solliciteure générale du Nouveau-Brunswick, Mme Jane Barry, a indiqué que la Province transfère le tiers de ses ressources en matière de services correctionnels à la collectivité afin de garder dans la société les délinquants qui ne présentent pas un trop grand risque, avec des dispositions pour la prestation de programmes dans la collectivité. Les cinq régions correctionnelles de la Province ont mis sur pied des conseils communautaires qui sont encouragés à assurer la liaison avec des groupes comme les Comités consultatifs de citoyens. « Dans le cadre de son renouveau dans le domaine des services correctionnels, la Province s'intéresse beaucoup au concept de la justice réparatrice, et se réjouit de la coopération en vue d'y amener la collectivité. Il y a encore chez beaucoup un sentiment de "enfermez-les et jetez la clef" » dit-elle.

Les CCC de l'Atlantique veulent trouver des façons de coopérer avec la police, le système judiciaire, les services correctionnels et les collectivités pour trouver des solutions qui permettront au délinquant de rester membre de la collectivité, d'aider au rétablissement des victimes et de réduire les taux de criminalité. ■

La région du Québec

L'établissement La Macaza a 20 ans

Par Mme Ninon Paquette
Directrice adjointe, Services de gestion
Établissement La Macaza

Le 26 septembre dernier, l'établissement La Macaza, au Québec, célébrait son 20e anniversaire. C'est par une visite des lieux qu'a débuté la journée. Plusieurs anciens employés, retraités ou non, ont participé à cette activité. L'établissement qui était autrefois une base militaire a subi d'importantes transformations ces dernières années, si bien que ceux qui n'étaient pas venus à l'établissement depuis longtemps se demandaient s'ils étaient au bon endroit!

Après la visite, la directrice, Mme Odette Gravel-Dunberry, s'est adressée aux employés et aux invités afin de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont oeuvré à l'établissement au cours des vingt dernières années et de lancer un défi au personnel actuel pour les prochaines années.

Une soirée a suivi, organisée conjointement par le comité organisateur des festivités du 20e et le comité social. Tout avait été mis en oeuvre afin que les gens puissent se remémorer d'excellents souvenirs de ces vingt dernières années. Des photos tapissaient les murs de la salle et de petits numéros humoristiques ont été présentés par des employés. Ce furent de belles retrouvailles et la soirée s'est avérée un succès sur toute la ligne!

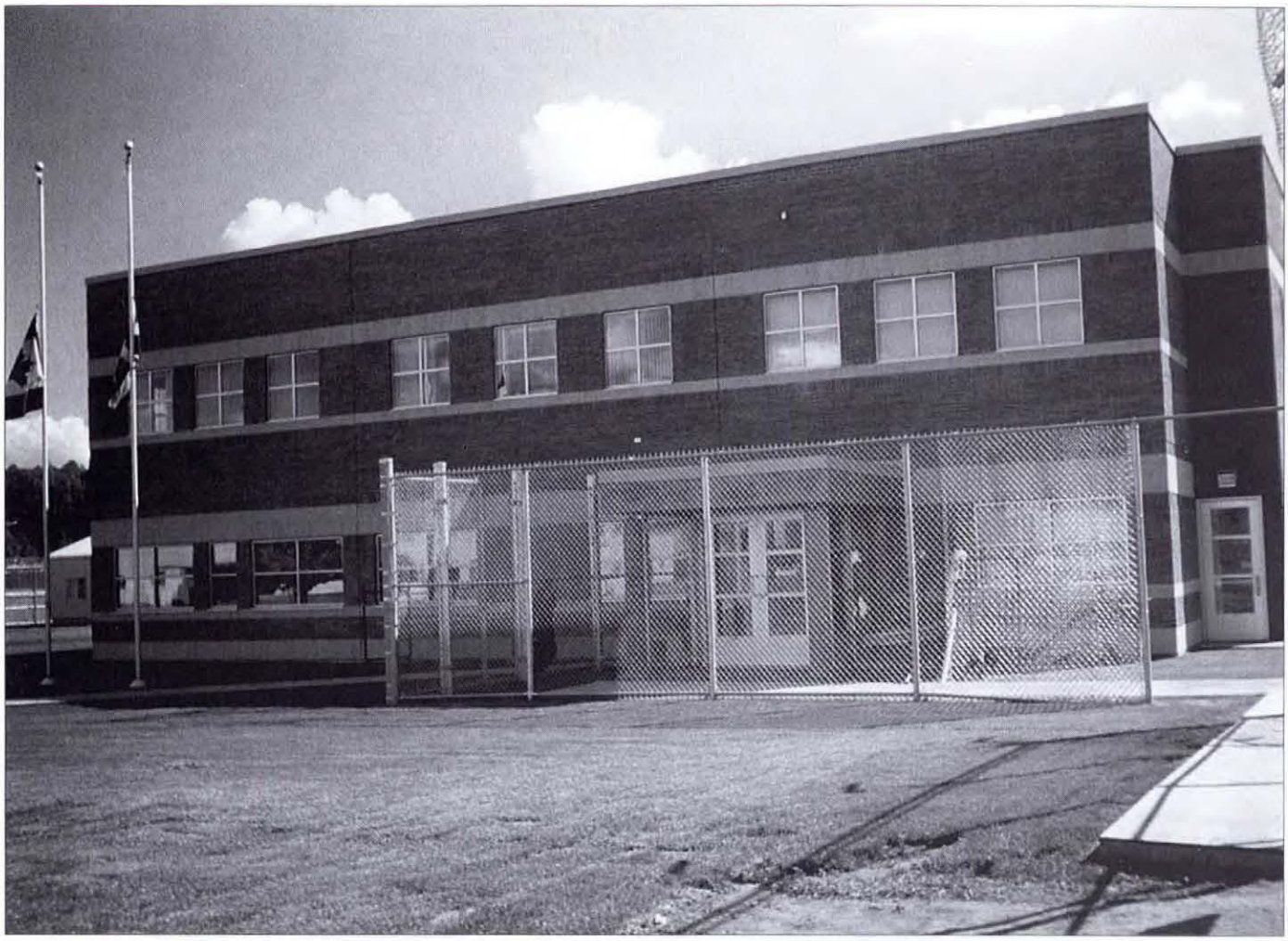

Edifice administratif

L'histoire de l'établissement La Macaza

Occupée dans les années '60 par la Défense Nationale, cette ancienne base militaire, désertée en 1970, fut par la suite transformée en collège pour autochtones.

Le 22 août 1977, on décidait d'y aménager un pénitencier fédéral à sécurité moyenne, ayant la capacité d'accueillir éventuellement 165 détenus et qui serait doté progressivement d'un personnel de 170 employés.

Moins d'un an plus tard, des restrictions budgétaires remettaient en question l'existence même de l'établissement La Macaza. C'est dans un climat d'incertitude que les employés de l'époque ont eu à oeuvrer. Ils ont si bien fait que le 8 novembre 1978, le Commissaire d'alors, M. Yeomans, en visite à l'établissement, confirmait que le pénitencier demeurait ouvert, devenant un établissement à sécurité moyenne faible.

Aujourd'hui, l'établissement La Macaza est devenu un établissement à sécurité moyenne qui accueille plus de 300 détenus et qui est doté de 173 années-personnes.

À l'instar des autres établissements à sécurité moyenne, l'établissement La Macaza aura, en décembre prochain, son poste principal de contrôle des communications. Les installations de la base militaire laissent de plus en plus place à de nouvelles constructions qui sont plus adéquates, tant au point de vue sécuritaire qu'opérationnel.

Ouvrir et maintenir un établissement comme celui-là relève presque de l'exploit. Et c'est grâce au personnel qui y a oeuvré au cours de toutes ces années, si l'établissement est devenu ce qu'il est.

Félicitations à tous et à toutes pour le travail accompli!

Journée de sensibilisation à la culture autochtone

Chants traditionnels

Par M. Michel Cantin, Professeur et Mme Carole Taillon, Agente de programme

Le 31 octobre dernier se tenait à l'établissement La Macaza, au Québec, une journée de sensibilisation à la culture autochtone. Cette rencontre a été l'occasion pour de nombreux participants tant du milieu communautaire qu'institutionnel d'échanger sur les enjeux et les réalités culturelles des autochtones en milieu correctionnel. Des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles ainsi que des décideurs et des intervenants des milieux autochtones, correctionnels et scolaires ont été témoin de l'importance de mettre en oeuvre des programmes susceptibles de répondre aux besoins des résidants autochtones.

L'implication remarquée des résidents dans l'organisation de la journée ainsi que la visite des membres de leur famille ont créé un climat propice à la réflexion et à l'échange.

Un Cercle de partage et l'Enseignement des Aînés ont contribué à faire mieux comprendre la richesse de la tradition autochtone tout en proposant des avenues inédites. La visite de la suerie, des chants autochtones et un généreux festin communautaire traditionnel préparé par des bénévoles de la communauté environnante ont contribué au succès de cette journée.

Une retraite bien méritée!

M. Jean-Claude Perron, sous-commissaire pour la région du Québec, prendra sa retraite du Service correctionnel du Canada (SCC) le 13 février prochain. M. Perron a débuté sa carrière en juin 1967 à titre d'agent de libérations conditionnelles au bureau de Laval de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), et il a peu à peu gravi les échelons de la CNLC et du SCC jusqu'à ce qu'il obtienne son poste actuel en 1985.

Au cours des années, M. Perron a su imprimer sa marque sur les services correctionnels à l'échelle internationale, accueillant des délégations étrangères qui ont donné lieu à des échanges de personnel entre divers pays. M. Perron a été premier vice-président de l'American Probation and Parole Association; il est membre de l'American Correctional Association et il a été président du Conseil des hauts fonctionnaires fédéraux du Québec.

M. Perron a bien voulu accorder l'entrevue qui suit à M. Jacques Bélanger, agent principal des communications à l'administration centrale, avec qui il partage sa précieuse expérience et ses réflexions sur le régime correctionnel canadien.

Q : Quels conseils donneriez-vous à des nouveaux diplômés qui souhaiteraient travailler dans le secteur correctionnel?

R : Je leur dirais que s'ils ont l'âme d'un missionnaire, ils devraient venir au SCC. Mais je leur dirais également de ne pas s'attendre à ce que la population leur manifeste de la reconnaissance. Le salaire est bon mais le travail est difficile. Nous sommes critiqués de l'intérieur et de l'extérieur, mais il faut néanmoins prendre des décisions éclairées dans chaque cas.

Q : Existe-t-il un écart entre ce que l'on enseigne à l'université et la réalité?

R : Il y a une différence énorme. Il est ahurissant d'apprendre, par exemple, que plus de 70 p. 100 des professeurs et des étudiants au Québec sont en faveur de la peine de mort. Cela est inadmissible, si l'on considère que ces étudiants peuvent en arriver à travailler avec des détenus. Ce fait a été porté à mon attention par des professeurs d'université.

M. Jean-Claude Perron

Q : Le climat était-il moins conservateur lorsque vous avez joint le système de justice pénale en 1967?

R : Les recommandations formulées par les agents de probation à l'époque étaient plus libérales. La philosophie qui prévalait était de remettre le plus de gens possible en liberté, sans compromettre la sécurité du public. Leur travail est plus difficile aujourd'hui, leur nombre de cas ayant triplé et leurs travaux d'écritures ayant beaucoup augmenté. Les règles étaient aussi moins sévères, et on nous permettait de prendre plus de risques. Non pas que l'erreur était acceptable, mais les gens risquaient moins d'être écartés de la fonction publique s'ils avaient mal jugé un cas.

Q : Des douze années où vous avez été sous-commissaire, de quelle réalisation êtes-vous le plus fier?

R : Tout d'abord, j'ai été le premier sous-commissaire a avoir gagné son expérience dans la collectivité plutôt que dans les établissements. Les directeurs d'établissement ont peu à peu modifié leur philosophie pour adopter une orientation communautaire, ouvrant la voie à une augmentation du nombre de mises en liberté sous condition. Nous avons aussi réussi à mettre en place un solide réseau communautaire, tel que les établissements résidentiels communautaires et les bureaux d'assistance sociale.

Je suis très fier du changement de philosophie survenu au sein des établissements du SCC. Il n'a pas été facile pour certains directeurs d'établissement de passer d'une attitude répressive à une orientation axée sur la réadaptation. C'est tout un renversement de valeurs qui a eu lieu à cette époque.

Je suis aussi heureux que l'établissement Archambault à sécurité maximale soit devenu un pénitencier à sécurité moyenne, et que le Centre fédéral de formation passe de sécurité moyenne à sécurité minimale. Je ne crois pas que les établissements hautement institutionnalisés soient une solution, et j'apprécie la direction dans laquelle nous nous orientons. Le Canada a l'un des taux d'incarcération les plus élevés après la Russie, les États-Unis et l'Afrique du Sud, et le SCC cherche à corriger cette situation.

Q : Qu'auriez-vous souhaité accomplir au cours des douze dernières années?

R : J'aurais souhaité voir un taux d'incarcération plus bas avant de quitter le Service, ainsi qu'un taux plus élevé de mises en liberté sous condition. C'est au Québec qu'on trouve le taux de mises en liberté sous condition le plus élevé au pays, mais j'aimerais qu'il soit encore plus élevé.

Un autre de mes regrets touche le Centre fédéral de formation. Lorsqu'il a été transformé en établissement à sécurité minimale, la clôture qui entourait le périmètre du centre est demeurée en place. L'opinion publique nous a empêchés de l'enlever, ce qui nuit à son rôle d'établissement à sécurité minimale.

Q : Dans les discussions que vous avez pu avoir avec vos collègues des autres régions touchant les questions de gestion, avez-vous déjà senti que votre région avait des caractéristiques uniques?

R : Les règles sont les mêmes partout au pays; nous sommes tous guidés par l'énoncé de Mission du SCC. S'il y a une chose qui est peut-être différente au Québec, c'est que le mécanisme de contrôle que j'ai mis en place est plus sévère que dans d'autres régions – je reçois assez de plaintes des directeurs d'établissement pour le savoir!

Q : Que vous réserve l'avenir?

R : J'ai acquis beaucoup d'expérience au sein de la fonction publique et j'aimerais la mettre à bon usage en travaillant pour des organismes sans but lucratif comme le Service d'assistance canadien aux organismes (SACO), OXFAM ou la Croix-Rouge internationale. J'ai encore l'âme d'un missionnaire, et j'aimerais aider les pays en développement dans les secteurs des services correctionnels, de la gestion ou de la formation.

Q: M. Perron, votre départ laissera un grand vide au SCC, nous espérons que vous profiterez bien de votre retraite et nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos entreprises futures.

R : Merci beaucoup. J'aimerais ajouter en terminant que la région du Québec doit son succès à l'extraordinaire équipe de gestionnaires sur laquelle j'ai pu compter. Nous avons aussi un bon programme de relève en place, et nous pouvons nous vanter d'avoir le plus grand nombre de directrices d'établissement de toutes les régions du pays. J'entrevois donc l'avenir du Service avec beaucoup d'optimisme, et je suis confiant que les efforts que nous avons consentis ces dernières années auront bientôt pour résultat une réinsertion accrue des délinquants au sein de la collectivité et une réduction du nombre d'établissements fédéraux au Canada. ■

La région de l'Ontario

Invention d'un jeu de société pour les programmes de lutte contre la toxicomanie

Mme Janice Carson et Mme Merri MacDonald, agentes de programmes au pénitencier de Kingston, ont récemment créé un jeu de société qui donne aux détenus participant au programme de lutte contre la toxicomanie l'occasion de pratiquer leurs compétences.

SKILLPAC est une méthode pratique et intéressante de réviser à fond les enseignements du programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT). Ce jeu tient compte des divers types de méthodes d'apprentissage et de la scolarité des participants. Il est fondé sur la théorie de l'apprentissage social appliquée dans le cadre du PPT, s'inspire de la technique « New Roads » de modification du comportement et utilise le modèle ACC (antécédents, comportement et conséquences).

Antécédents : Permettre aux participants de reconnaître les éléments déclencheurs et leurs effets sur la sobriété ainsi que d'améliorer leurs connaissances sur les rechutes et les incidents ainsi que sur leur incidence.

Comportement : Mettre l'accent sur les questions dérivées du manuel d'enseignement relatives à l'apprentissage social, aux pensées négatives et aux résultats positifs obtenus en ayant recours aux compétences sociales au regard de la toxicomanie.

Conséquences : Les questions portent sur les effets négatifs et positifs des cinq catégories de substances psycho-actives et sur d'intéressantes solutions de rechange pour régler une situation sans avoir recours aux drogues.

Le jeu est constitué de trois paquets de cartes, un pour chaque composante. Sur l'envers des cartes figurent des questions portant sur l'ensemble des éléments présentés dans le cadre du programme et dans les documents distribués aux participants. Certaines cartes, qui portent une indication spéciale, présentent des situations à risque élevé. Les solutions doivent être décidées en groupe en tenant compte de leur opportunité, de la possibilité de les réaliser et du recours aux compétences acquises. Cette démarche aide les détenus à analyser une situation et à présenter des critiques constructives, qui sont souvent mieux reçues si elles pro-viennent d'autres détenus.

SKILLPAC

Un animateur assiste au jeu, distribuant des jetons aux participants ayant donné de bonnes réponses et servant de médiateur au besoin. Il s'agit de veiller à ce que les participants soient inclus en tout temps pendant la joute, pas seulement à tour de rôle. En suivant cette démarche d'apprentissage guidé, le groupe entier établit une interaction, la responsabilité d'introspection passant ainsi du groupe aux participants individuels. Cette façon de faire permet aux participants de communiquer leurs connaissances, leurs idées, leurs opinions et leurs expériences, ce qui les rassure puisqu'ils se rendent compte que d'autres sont aux prises avec des problèmes semblables ou partagent leur point de vue. Tout le groupe peut participer. Cet exercice d'introspection permet aux participants d'améliorer la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes ainsi que des méthodes visant à changer les attitudes, à acquérir d'autres compétences et à développer une perspective sociale.

Il est possible d'utiliser le jeu à diverses étapes du programme en enlevant les questions portant sur des sujets qui n'auront pas encore été enseignés. Le jeu se prête tout particulièrement bien aux exercices de maintien et de prévention de la rechute en groupe. Comme d'autres établissements correctionnels présentent le même programme pour toxicomanes, le jeu peut y être utilisé, en conjonction avec les programmes de base.

Auparavant, le jeu de société était fait d'un panneau de contreplaqué sur lequel des illustrations avaient été peintes à l'huile. Les questions étaient imprimées sur des cartes d'affaires inutilisées, don d'un imprimeur de la région de Kingston. La boîte de rangement avait été construite par un détenu dans l'atelier du pénitencier de Kingston, sous la surveillance de M. Gerry Haycock.

Le jeu est maintenant produit par un studio de création de la région. Mme Janice Carson a travaillé en étroite collaboration avec le designer pour veiller à ce que l'aspect physique du jeu soit conforme au concept du programme. La

boîte est ornée d'une boussole symbolisant les nouvelles directions, les changements. La boussole rappelle également que la vie est une longue route où il faut faire des choix, trouver des solutions de rechange et évaluer les conséquences de façon à élaborer des stratégies efficaces pour faire face à la toxicomanie et régler les problèmes.

La distribution du jeu de société est en cours dans divers établissements correctionnels. Il est possible de se procurer un exemplaire en communiquant avec Mme Carson au (613) 536-4304.

Mme Janice Carson travaillait au pénitencier de Kingston au moment de la création du jeu de société. Elle a depuis été mutée à l'établissement de Collins Bay, où elle assume les fonctions d'agente du programme prélibératoire pour toxicomanes.

Reprise du programme « Back On Track »

Mme Lise Caron était registraire au Collège du personnel de correction lorsqu'elle a écrit cet article. Elle est maintenant agente de gestion des cas à l'établissement de Bath.

Le programme « Back On Track » a d'abord été un projet pilote commencé en février 1997 et qui s'est terminé en juin, à la fin de l'année scolaire. C'est un programme scolaire destiné expressément aux adolescents « en difficulté ». Il constitue le premier effort commun des Conseils scolaires des écoles séparées et des écoles publiques, avec élaboration de programme d'études et prestation en salle de classe. Le Collège du personnel de correction a eu l'occasion unique de contribuer à ce programme en procurant des places en classe pour ces élèves, qui pouvaient également disposer d'autres ressources, comme le gymnase, la bibliothèque, les salles d'ordinateurs et le centre de ressources éducatives.

La première année complète a débuté le 15 septembre, ce qui a l'avantage de coïncider avec la nouvelle année scolaire, et l'on utilise une fois encore les installations du Collège du personnel de correction. Les enseignants et les adjoints affectés à ce projet par les Conseils scolaires des écoles séparées et des écoles publiques ont été très occupés cet été à préparer et à planifier le calendrier de la nouvelle année scolaire. Le but est d'aider les adolescents « en difficulté » qui ne réussissent pas bien dans le système classique. « Back On Track » n'a pas pour objet de remplacer l'enseignement habituel en classe, mais d'être un moyen d'intervention visant à aider les adolescents à rester à l'école, puis à retourner à une école secondaire classique après quelques semaines ou mois pour terminer leurs études secondaires. Comme c'est un programme à inscription continue, les élèves peuvent s'inscrire à n'importe quel moment au cours de l'année scolaire. On peut ainsi aider un plus grand nombre d'élèves, car le nombre de places est limité.

Il faut reconnaître le mérite de ce programme à l'avant-garde comme initiative de prévention pour des jeunes de moins de 16 ans. Le projet pilote a été une réussite à maints égards. Ainsi, l'assiduité des élèves s'est améliorée de façon spectaculaire, ils ont obtenu plus d'unités et la majorité ont été intégrés dans leur école secondaire locale.

Le programme « Back On Track » n'est pas une façon de punir, mais une occasion pour les jeunes d'apprendre à assumer la responsabilité de leurs actes, l'assiduité et le travail scolaire. L'environnement et l'atmosphère du Collège du personnel sont propices à l'apprentissage. Le personnel du collège, ainsi que d'autres employés de la région de l'Ontario qui suivent une formation au collège, servent de modèles de comportement pour ces élèves.

Comme l'a dit quelqu'un, « beaucoup de ceux qui échouent dans la vie sont des personnes qui ne se sont pas rendu compte à quel point ils étaient proches du succès lorsqu'ils ont abandonné ». Ce programme permet de laisser savoir à ces jeunes à quel point ils sont proches et de les encourager à réussir. ■

La région des Prairies

Ouverture d'un pavillon de ressourcement à Prince Albert

Niché parmi les pins dans le Nord de la Saskatchewan, le Pavillon de ressourcement spirituel du Grand conseil de Prince Albert a ouvert officiellement ses portes en septembre dans une ambiance de prières, de chants et de salutations. Le Pavillon, situé dans la réserve de Wahpeton au nord de Prince Albert, hébergera 30 détenus autochtones de sexe masculin et sera dirigé par une équipe composée de dix employés et d'un Aîné à temps plein, qui sera aidée à l'occasion par un certain nombre d'autres Aînés.

Le Pavillon de ressourcement a été réalisé grâce à une entente de partenariat intervenue entre le Grand conseil de Prince Albert (GCPA), le gouvernement provincial de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral. L'entente en question prévoit que c'est le GCPA qui gérera ce pavillon de ressourcement à vocation culturelle conçu pour accueillir 25 délinquants sous responsabilité provinciale et jusqu'à cinq délinquants sous responsabilité fédérale. En vertu d'une entente quinquennale de financement, l'établissement disposera d'un budget annuel de fonctionnement de 814 000 $, dont 678 000 $ seront fournis par la province, et jusqu'à 136 000 $ par le Service correctionnel du Canada (SCC), selon le nombre de détenus fédéraux qui y seront hébergés.

Cette entente est la première de ce genre à être conclue par le SCC aux termes de l'article 81 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui autorise le SCC à conclure des ententes avec les collectivités autochtones pour la prestation de services correctionnels aux Autochtones.

C'est le GCPA qui a construit l'immeuble, en faisant largement appel à des fournisseurs et à des artisans autochtones. En outre, des équipes composées de détenus du pénitencier de la Saskatchewan inscrits à des programmes de placement à l'extérieur ont constitué une importante main-d'oeuvre d'appoint tout au long de la réalisation des travaux de construction, qui se sont échelonnés de mai à août 1997.

Arrivée des participants du défilé solennel à la cérémonie d'ouverture du Pavillon de ressourcement spirituel du Grand conseil de Prince Albert

Participant à la cérémonie de la coupe du ruban, de gauche à droite : Paul Oleniuk, SCC; le vice-chef Hardlot du GCPA; Carla Omani; Chef Omani, de la réserve de Wahpeton; l'Aînée Nellie Kingfisher; le Grand chef Alphonse Bird du GCPA; Chef Blaine Favel; Chief Terry Sanderson, James Smith First Nation

Des chanteurs des Little Nations à la cérémonie d'ouverture

L'Aîné régional du SCC, John Stonechild, présentant une couverture à motif d'étoile et une plaque à la cérémonie d'ouverture

Le Grand chef Alphonse Bird du GCPA a signalé que la construction du Pavillon s'inscrivait dans un processus devant amener les Premières nations à assumer elles-mêmes la maîtrise de leurs tribunaux, de leur système correctionnel et de leurs services policiers.

« Les gens qui viennent ici veulent guérir. Ceux qui voudront quitter l'établissement pourront le faire, mais nous ne pourrons les réintégrer. J'espère que d'autres conseils tribaux de la Saskatchewan réaliseront de pareils projets », a déclaré le chef Bird lors de la cérémonie d'inauguration.

Le sous-commissaire adjoint, région des Prairies, M. Paul Oleniuk, qui représentait le SCC à la cérémonie d'ouverture, a fait écho aux propos du chef en ces mots : « Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un début et que nous assisterons ailleurs dans l'avenir à d'autres réalisations du même genre ».

Le ministre de la Justice de la Saskatchewan, M. John Nilson, qui participait également à la cérémonie d'ouverture, a déclaré : « Il est significatif que nous employions les mots « membres de la famille » pour désigner ceux qui vivent ici. Un membre de la famille, c'est normalement quelqu'un que l'on est prêt à aider, mais nous avons tendance à oublier que les gens qui sont pris en charge par le système de justice pénale sont des membres de notre famille et qu'ils ont besoin de notre aide. »

L'établissement héberge actuellement 17 détenus, dont quatre sont des délinquants sous responsabilité fédérale. Les détenus sont choisis à l'issue d'un processus de sélection rigoureux auquel participent des Aînés, des membres du personnel et des représentants du service correctionnel dont relève le détenu. L'établissement n'est pas clôturé, et seuls les détenus à sécurité minimale sont admissibles à un placement au Pavillon de ressourcement. ■

Ouverture d'une nouvelle annexe à sécurité minimale à Drumheller

Par M. Tim Krause
Administrateur régional, Communications

Une nouvelle annexe à sécurité minimale a été officiellement inaugurée le 29 octobre à l'établissement de Drumheller en Alberta. Cette annexe de 56 places a été construite sur une colline située juste en dehors de la clôture périmétrique qui entoure le pavillon principal de l'établissement à sécurité moyenne de Drumheller. La cérémonie d'inauguration a été présidée, au nom du Service correctionnel du Canada (SCC), par le sous-commissaire de la région des Prairies, M. Rémi Gobeil, et par le directeur de l'établissement de Drumheller, M. Tim Fullerton.

Une centaine d'invités ont assisté à cette cérémonie qui s'est tenue dans ce qu'on a appelé « le dôme », une structure démontable qui ressemble à une grande tente dont la paroi est constituée d'une solide membrane plastique. Le dôme, dont la durée normale de vie est de 15 ans, servira de local pour la prestation des programmes.

Après les allocutions, les invités ont été priés de se rendre à l'extérieur où ils ont assisté à la cérémonie de la coupe du ruban devant l'épinette blanche commémorative qu'on avait plantée plus tôt l'automne précédent pour célébrer l'achèvement des travaux.

L'annexe à sécurité minimale a été construite pour remédier au manque de places à sécurité minimale dans les établissements pénitentiaires de la région des Prairies. La nouvelle annexe est constituée de sept unités de logement pouvant accueillir chacune huit détenus. Elle comprend également un pavillon administratif ainsi qu'une unité familiale privée réservée aux visiteurs, dont la construction n'est pas encore terminée.

De gauche à droite: Coupe du ruban avec M. Tim Fullerton, Directeur de l'établissement Drumheller, Mme Dorothy Bergos, mairesse suppléante de la ville Drumheller et Rémi Gobeil, Sous-commissaire de la région des prairies

« L'implantation de telles unités à sécurité minimale à proximité d'établissements à sécurité moyenne présente certains avantages appréciables », a affirmé M. Gobeil. « Ainsi, elle permettra à ces deux établissements de partager des ressources en matière de programmes et d'effectifs et de travailler en étroite collaboration pour identifier parmi les détenus de l'établissement à sécurité moyenne ceux qui seraient vraisemblablement de bons candidats à un placement dans un environnement à sécurité minimale », a-t-il expliqué.

De son côté, M. Fullerton, le directeur de l'établissement de Drumheller, a fait remarquer : « L'annexe fournira au SCC un précieux outil de gestion des détenus et un milieu propre à faciliter leur préparation graduelle à la réinsertion sociale. »

Mme Dorothy Bergos, mairesse suppléante de la ville de Drumheller, a dit que sa ville ne pouvait que se réjouir de cette réalisation. « Notre conseil municipal voit d'un oeil enthousiaste l'ouverture de cette annexe qui, reconnaissons-le, contribuera à accroître l'évaluation foncière municipale, ce qui devrait sans doute nous être très utile quand nous élaborerons notre prochain budget », a-t-elle déclaré à la blague lors de l'inauguration.

Un aspect innovateur de la réalisation de ce projet d'annexe, c'est que CORCAN a été le premier responsable de sa construction et que les détenus eux-mêmes ont effectué l'essentiel des travaux proprement dits. Ces détenus ont été logés dans le dôme tout le temps que les bâtiments principaux ont été en construction, et si l'on en juge par l'apparence du produit fini, ils doivent être très fiers de leur travail.

L'établissement de 2,2 millions de dollars gérera un budget annuel de fonctionnement d'environ un million de dollars. Les détenus ont déjà intégré leurs nouveaux locaux, et l'immeuble est actuellement entièrement occupé.

Ouverture d'un établissement fédéral à sécurité minimale à Edmonton

Par M. Tim Krause
Administrateur régional, Communications

Une centaine d'invités ont assisté à l'inauguration du centre Grierson, le 30 octobre à Edmonton, en Alberta. Le centre, qui compte 30 places, fait partie du complexe Grierson, situé au 9530, 101e avenue, au centre-ville d'Edmonton. Le complexe Grierson abrite également le bureau de libération conditionnelle de district pour le Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, le bureau de libération conditionnelle d'Edmonton, le bureau satellite de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour la région des Prairies et le centre Stan Daniels, un centre correctionnel communautaire dirigé par le « Native Counseling Services of Alberta ».

Paul Oleniuk, sous-commissaire adjoint de la région des Prairies, et Don Kynoch, directeur de district pour le Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, ont présidé la cérémonie.

Outre l'inauguration du nouvel établissement, la cérémonie a permis de souligner le 25e anniversaire de la présence du Service correctionnel du Canada au complexe Grierson.

« Au cours des 25 dernières années, le complexe Grierson a joué plus d'un rôle », a dit M. Oleniuk au cours de la cérémonie d'inauguration. « Aujourd'hui, une partie du complexe est officiellement destinée à devenir un établissement à sécurité minimale qui accueillera 30 délinquants qui n'ont pas encore été mis en liberté sous condition, mais ont démontré qu'ils sont capables de se montrer responsables dans ce genre d'environnement », a-t-il ajouté.

M. Kynoch, le directeur de district pour le Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, a également pris la parole au cours de la cérémonie. Il a signalé que « l'ouverture de cet établissement à sécurité minimale permettra d'offrir aux délinquants une gamme étendue de programmes et de services sous un même toit. Le centre Stan Daniels accueillera les délinquants en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale et, grâce à la présence des bureaux de libération conditionnelle, nous pourrons utiliser nos ressources de façon efficace pour assurer la protection des habitants de la région d'Edmonton. »

L'événement a donné l'occasion à de nombreux anciens employés qui ont travaillé au complexe Grierson au cours de leur carrière de se réunir et de se rappeler de bons souvenirs. Les travaux de rénovation en ont impressionné plus d'un. Les membres du personnel, le sourire aux lèvres, attendaient fébrilement et fièrement de faire visiter l'établissement aux invités. Après la cérémonie, le déjeuner a été servi au centre correctionnel communautaire Stan Daniels.

Les habitants d'Edmonton semblent appuyer cette initiative, puisque très peu d'entre eux ont montré de l'inquiétude à propos de l'ouverture du centre. Les délinquants qui seront transférés au centre seront, notamment, ceux qui sont admissibles à la procédure d'examen expéditif et purgent une première peine sous responsabilité fédérale pour avoir commis un crime sans violence.

Les travaux de rénovation du centre Grierson ont coûté 400 000 $. Le Centre aura un budget d'exploitation annuel de 820 000 $. Les premiers délinquants sont attendus au début du mois de janvier. ■

De gauche à droite: Coupe du ruban avec M. Terry Olenick, Directeur du Centre Grierson, M. Don Kynoch, Directeur de district pour le Nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, M. Paul Oleniuk, sous-commissaire adjoint, région des prairies, et M. Allen Benson, Directeur exécutif du Native Counseling Services of Alberta

La région du Pacifique

Levée de fonds des Policiers contre le cancer

Par M. Randie Scott, Directeur adjoint

L'établissement William Head compte actuellement de nombreuses boules de billard. En effet, 16 membres du personnel ont relevé le défi lancé par le détachement de la GRC de Colwood, en Colombie-Britannique, qui organisait une levée de fonds des Policiers contre le cancer. Plus de 5 000 $ ont ainsi été amassés pour la Société canadienne du cancer le 25 octobre dernier. Des dons en argent ont été offerts pour les cheveux des participants en vue d'envoyer des enfants atteints de cancer à un camp spécial. Environ 50 professionnels de services de protection se sont fait raser la tête dans un centre commercial de la région, ce qui a attiré une foule de curieux. Au cours de

Le directeur adjoint Randie Scott présente l'agente de correction Hali Jo Shular (assise) avec une casquette du SCC. Une coiffeuse bénévole et la gendarme Paula Raymond se trouvent à leur gauche.

l'événement, qui a été filmé et photographié, on a également spontanément offert des dons pour le rasage de moustaches et de barbes, ce qui a permis d'augmenter encore le montant amassé.

L'agente de correction Hali Jo Shular, de l'établissement William Head, ainsi que plusieurs autres femmes, ont soutenu cette cause. Mme Shular, qui avait exprimé de l'inquiétude à l'idée que son crâne dégarni prenne froid, a reçu un modèle modifié de la casquette du SCC, munie d'une queue de cheval tressée.

C'est Genno Pereira qui a amassé le plus d'argent; il a obtenu plus de 1 000 $ de ses parents, amis et collègues. Le directeur, Michael Gallagher, a repris les commentaires de nombreuses personnes en affirmant qu'il s'agissait là « d'un geste parfaitement ridicule... pour une grande cause ».

Le président du comité de détenus de l'établissement, Tim Whitwell, dont les deux parents sont décédés du cancer, a amassé plus de 400 $ auprès des autres détenus et du personnel en coupant ses cheveux, qui lui descendaient aux épaules.

Le montant total recueilli par les intervenants du système de justice pénale et les organismes de garde se chiffrait à presque 20 000 $! La Société canadienne du cancer a qualifié l'événement de succès éclatant. De nombreux jeunes atteints de cancer pourront donc aller au camp grâce aux efforts d'un grand nombre de commanditaires généreux et pleins de bonne volonté.

Rangée arrière, de gauche à droite : Agent de correction Iqbal Sangha; surveillants correctionnels Ross Reid et Rob Higgins; agent du service des fournitures Ron Baird; directeur adjoint Randie Scott; directeur financier Genno Pereira et agent de correction Hali Jo Shular Rangée avant : Agents de correction Chris Grangeaud, Bernie Dovell et Michael Black; surveillant correctionnel Steve Phillips (avec son fils de 11 mois, Jethan) et agent intérimaire de sécurité préventive dans l'établissement, Dave Hamer

La pharmacie régionale du Pacifique

La pharmacie régionale du Pacifique a été créée en 1993 sous la direction du Dr Réal Préfontaine, alors agent principal des services de santé pour la région. Aujourd'hui, elle est gérée par le coordonnateur, Jason Wong, le pharmacien John Evans et les techniciens en pharmacie, Lorena Matthiesen et Melena Brookes.

C'est une pharmacie hospitalière agréée qui fournit des services d'approvisionnement en produits pharmaceutiques et hospitaliers pour quelque 2 400 détenus de sept établissements correctionnels fédéraux dans la région du Pacifique. Elle répond aux besoins d'un ensemble d'établissements, parmi lesquels des établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale, le Centre régional de santé et six bureaux de libération conditionnelle.

Avant la création de cette pharmacie, sise à l'établissement de Matsqui à

Abbotsford en Colombie-Britannique, les établissements correctionnels étaient fournis par des pharmacies locales. Toutefois, un certain nombre de facteurs – hausse du coût des médicaments, services et honoraires professionnels coûteux, absence de registres centralisés d'approvisionnement des patients en médicaments et manque d'uniformité – ont entraîné l'examen approfondi de la façon dont le Service correctionnel du Canada pourrait se procurer des médicaments pour les détenus, dilemme résolu par la création d'une pharmacie régionale centralisée. Par la suite, le coût des médicaments en vente libre pour les détenus fédéraux et le personnel des services de santé a chuté de plus de 20 p. 100 par an, soit 100 000 $ chaque année au cours des quatre dernières années.

Réduction des coûts

Avec la pharmacie régionale du Pacifique, on a vu se produire un certain nombre de changements connexes. Un formulaire pharmaceutique régional – groupe de médicaments utilisés pour traiter une maladie particulière et dont convient le personnel des services de santé qui traite le patient – a été créé, avec l'aide de tous les médecins, psychiatres, dentistes, infirmières et pharmaciens régionaux, réduisant le besoin de conserver des médicaments rarement prescrits. Limiter la quantité de médicaments à délivrer à la fois a aussi réduit les coûts. Comme le risque de se droguer est grand chez les détenus, neuroleptiques, antidépresseurs, sédatifs et hypnotiques, par exemple, sont mis dans des emballages pour une semaine, plutôt que pour trois mois. On écarte les narcotiques et d'autres médicaments contrôlés, sauf dans des cas extrêmes, et d'autres médicaments sont acquis par des contrats d'achats groupés des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux, la façon la moins coûteuse d'obtenir des médicaments.

Soins et service de qualité

Outre la réduction des dépenses en médicaments, la pharmacie offre des services non associés à une pharmacie locale. On y trouve un Comité régional de la pharmacie et des thérapeutiques qui aborde les questions relatives à la pharmacie et aux services de santé pour les détenus, et qui renseigne ceux-ci sur les médicaments. La pharmacie s'occupe de rapports et de projets spéciaux, par exemple, l'examen des changements concernant le traitement médicamenteux contre le VIH en milieu correctionnel, des rapports sur la toxicité de médicaments d'usage courant chez les détenus, ainsi que des projets de recherche sur des médicaments et des rapports de comparaison de coût.

Le personnel de la pharmacie régionale renseigne également les employés des services de santé et le personnel correctionnel sur les médicaments. Il prépare le mensuel « Psychotherapeutic Drug Bulletin » destiné aux psychiatres et aux psychologues de la région du Pacifique, et « Pharmagram », bimestriel, qui s'adresse au personnel infirmier et aux médecins de la région. Le personnel de sécurité correctionnel peut également se faire expliquer par la pharmacie des résultats d'analyses de laboratoire, en demandant par exemple pourquoi certains métabolites ont été détectés dans un rapport d'analyse d'urine par un laboratoire sur un détenu. Une information écrite – comment bien prendre le médicament, quoi faire au sujet de doses manquantes, effets secondaires à surveiller – est aussi fournie aux détenus.

Pratiquer la pharmacie dans un milieu si unique est à la fois difficile et fascinant. Vu la situation des patients, on prend des précautions inhabituelles. Aucun produit de prescription pour un détenu ne peut contenir d'alcool, ce qui est parfois difficile, car des préparations comme la lotion contre l'acné et le rince-bouche contiennent un peu d'alcool. On prend en outre soin de ne pas utiliser de contenants de verre, pour des raisons évidentes de sécurité. Ces exigences spéciales font de la pharmacie un endroit à forte intensité de main-d'oeuvre.

L'un des principaux buts de la pharmacie régionale, qui est une entité publique, est l'assistance à la collectivité. Des élèves techniciens en pharmacie y font des stages, et une entente a été conclue avec la Faculté des sciences pharmaceutiques de l'Université de Colombie-Britannique pour que des étudiants de quatrième année en pharmacie fassent leur apprentissage à la pharmacie régionale.

Actuellement, il n'existe qu'une autre pharmacie régionale de ce genre pour le Service correctionnel du Canada et elle se trouve à Kingston en Ontario.

Pour de plus amples informations sur la pharmacie régionale du Pacifique, veuillez vous adresser à M. Jason Wong, coordonnateur des Services de pharmacie, région du Pacifique au (604) 864-2521 ou par télécopieur au (604) 864-2523.

Le personnel de la pharmacie régionale peut recevoir des commandes et délivrer des médicaments en cliquant un bouton, grâce à un nouveau logiciel appelé CHART.

Au centre de santé pour détenus de chaque établissement correctionnel, on compte sur un personnel infirmier et les services d'un médecin agréé à contrat, qui se trouve sur place au moins une fois la semaine. Après qu'un détenu a été vu, une ordonnance est inscrite dans le système informatique CHART, qui est relié à la pharmacie régionale. CHART autorise la transmission et la réception à temps de l'information. Les médecins inscrivent leurs commandes au moyen d'un mot de passe électronique confidentiel qui est alors repris à la pharmacie régionale pour livraison. Quel que soit l'établissement, le logiciel CHART autorise un échange rapide et confidentiel de l'information sur la prescription entre médecins et personnel de la pharmacie.

« Outre la pharmacie et l'information sur les médicaments, ce système peut fournir de l'information sur les soins infirmiers et le diagnostic pour nos médecins. Je ne sais pas comment nous avons pu nous en passer les premières années que j'étais ici », a dit le coordonnateur de la pharmacie régionale, M. Jason Wong. ■

Histoires de Noël de partout au pays

Les histoires suivantes sont une brève énumération des cadeaux offerts par les détenus et le personnel à Noël. Elles expriment le sens réel de la générosité.

L'atmosphère du temps des Fêtes régnait au **pénitencier de Dorchester** où 28 détenus ont fabriqué des cadeaux pour des enfants dans le besoin. Depuis le lancement de cette initiative, il y a huit ans, des détenus travaillant dans l'atelier ont produit près de 13 000 jouets. Les détenus possédant des talents dans ce domaine jouent le rôle de « tuteurs » et aident ceux qui ont des besoins spéciaux. Le personnel de **l'administration régionale de l'Atlantique** a préparé des paniers de Noël spéciaux, pleins à craquer d'aliments utiles et délicieux, à l'intention de quatre familles ainsi que des deux enfants de détenues à l'établissement pour femmes Nova. Les familles se sont également vu offrir le dîner de Noël.

Le personnel et les détenus de **l'établissement de Sainte-Anne-des-Plaines** ont amassé des fonds pour les œuvres de charité des Chevaliers de Colomb. Ils ont amassé 2 143 $ et ont préparé 10 paniers de Noël à l'intention de familles dans le besoin. Au **Centre fédéral de formation**, on a recueilli plus de 3 000 $ et préparé 20 paniers de Noël. À **l'établissement de Cowansville**, 80 détenus et 200 membres de leur famille ont célébré Noël. Le Père Noël était de la partie et a distribué des cadeaux aux enfants, qui n'en auraient peut-être pas eus autrement. De nouveaux jouets et des aliments ont été remis pour distribution dans la collectivité.

À **l'établissement Drummond**, on a décoré un arbre à l'intention de 35 enfants handicapés, tandis qu'à **l'établissement de La Macaza,** le chœur a amassé 500 $ pour venir en aide à des familles locales dans le besoin. À **l'établissement Leclerc**, 80 détenus ont organisé, pour 30 enfants handicapés, une fête animée par le Père Noël et des clowns où on a remis des cadeaux aux enfants.

À **l'établissement Montée Saint-François**, on a préparé près de 4 000 paniers de Noël à l'intention d'œuvres de charité, emballé des cadeaux et organisé des repas dans un centre communautaire. À **l'établissement de Port-Cartier**, 50 détenus ont organisé une journée spéciale pour 35 personnes handicapées. Les détenus ont fabriqué une crèche, décoré un arbre et partagé un repas avec ces personnes. **Le centre régional de réception**, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb, a distribué des paniers de Noël, et **l'établissement de Donnacona** a recueilli huit boîtes d'aliments non périssables et amassé 200 $ pour des familles dans le besoin.

Huit détenus de **l'établissement Frontenac** ont fait du travail bénévole pour la banque alimentaire de l'Armée du Salut tout au long de l'année, ont aidé à décharger, à trier et à livrer des paniers de Noël aux personnes dans le besoin. Les détenus ont mis leurs talents à contribution en rénovant un foyer d'accueil pour enfants à Newberry. **L'administration régionale de l'Ontario** a amassé 600 $, somme qu'elle a versée à l'organisme « Clothes for Kids » qui donne des vêtements d'hiver à des enfants dans le besoin.

Les détenus de **l'établissement Pittsburgh** ont aidé à installer et à démonter les accessoires nécessaires au Festival des arbres, un événement servant à recueillir des fonds pour des hôpitaux. Ils ont également aidé l'Armée du Salut à préparer des dîners et des paniers de Noël et ont participé à un programme visant à trouver des cadeaux pour les enfants de détenus. Les résidents et le personnel du centre résidentiel communautaire Peel de la Société Saint Leonard ont organisé la vingtième édition de leur fête de Noël à laquelle ont participé 60 enfants pauvres et 30 parents.

M. Don Kamins, à **l'établissement de Stony Mountain**, sa famille immédiate et même sa belle-famille consacrent temps et énergie à organiser, depuis 16 ans, une fête de Noël pour les enfants du personnel. Les détenus de cet établissement ont également été très généreux : ils ont amassé 5 000 $ au cours de l'année pour des œuvres de charité dont « Loonies for Lorrie », « Ross Brook House », l'hôpital pour enfants de Winnipeg et les secours aux victimes de l'inondation. Deux détenus ont collaboré à la confection d'une maison de pain d'épice qui a été présentée au festival « Trees and Lights » du centre de convention de Winnipeg. **L'administration régionale des Prairies** a participé au programme local « Adoptez une famille », qui permet de donner de l'argent et des cadeaux aux familles dans le besoin.

Plus de 300 cartes et enveloppes créées par des patients ayant des troubles de santé mentale du **centre régional de santé** dans le cadre de leurs séances d'ergothérapie ont été livrées au bureau de Noël de la banque alimentaire à Abbotsford. Les patients ont également donné des poteries en guise de cadeaux. **L'administration régionale** a adopté une famille de neuf enfants qui avait été séparée. Le père travaille loin et ne peut assurer le soutien financier de sa famille tandis que la mère vit de l'aide sociale. Les enfants avaient été placés en foyer d'accueil. On a réuni ces derniers à la maison pour les Fêtes, où ils demeureront en permanence dès janvier.

À **l'établissement de Kent**, des détenus de la fraternité d'Autochtones en isolement protecteur ont confectionné des maisons de pain d'épice et ont fabriqué une pagaie pour la collectivité. Des détenus de **l'établissement Ferndale** ont réussi à faire des dons d'une somme totale de 300 $ à des personnes dans le besoin et ont fait des gâteries en vue d'amasser des fonds pour la Société John Howard. À **l'établissement William Head**, le personnel a maintenu ses contributions régulières à l'organisme « Western Communities Christmas Hamper », qui distribue des paniers de Noël. Cette année, les aliments ont été offerts à une mère célibataire avec quatre enfants.

Les détenus de **l'établissement d'Elbow Lake** ont fait 150 bonhommes de pain d'épice à l'intention de services communautaires, et les détenus à perpétuité de **l'établissement de Mission** ont fait un don de 200 $ à la banque alimentaire et de 200 $ au fonds d'un orphelin. Ils ont également acheté des jouets pour les enfants de délinquants. Le personnel a participé au projet d'arbre de Noël et ont donné des cadeaux à des enfants dans le besoin. L'un des détenus de **l'établissement de Matsqui** a confectionné de grandes maisons de pain d'épice qu'il a données à des enfants qui se trouvaient loin de chez eux, dans des hôpitaux ou des maisons de transition, pour Noël. ■

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE

N° 2 La stratégie correctionnelle

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est responsable d'environ 24 000 délinquants. Cette responsabilité étant directement liée à d'importantes facettes de la vie de ces derniers, le Service doit s'en acquitter en se conformant à la loi, à la Mission du Service et aux traditions sociales et culturelles de notre pays. Le Service doit répondre aux besoins des délinquants qui relèvent de sa compétence, besoins qui sont de deux types :

- le Service doit répondre aux besoins fondamentaux des délinquants, c'est-à-dire les loger, les nourrir et les habiller, leur prodiguer des soins de santé et assurer leur sécurité;
- le Service doit aussi aider chaque délinquant à corriger les facteurs de son comportement criminel, pour amoindrir le risque de récidive.

Souvent, les activités du Service répondent en même temps à ces deux niveaux de besoins. Bien que le Service ait comme responsabilité à la fois de s'assurer que les programmes et les services soient disponibles, et de fournir un environnement favorisant les changements, chaque délinquant est responsable de modifier son comportement en répondant à ses besoins particuliers (moteurs de sa déviance), que le processus de planification correctionnelle indique dans son cas.

La qualité du service correctionnel se mesure à la réduction du risque de récidive. Le SCC croit fermement que la qualité des programmes est essentielle à la diminution du taux de récidive et qu'elle permet une meilleure surveillance et une plus grande stabilité, dans les établissements comme dans la collectivité. Par conséquent, le Service doit investir davantage dans ce sens et adopter des mesures pour inciter les délinquants à participer aux programmes de redressement du comportement criminel.

Une stratégie d'ensemble acceptée de tous aidera le personnel des opérations et l'habilitera à établir les priorités et les liens nécessaires entre les éléments de programmes visant des groupes aux besoins différents. Cette stratégie permettra de bien répondre aux besoins des délinquants, d'intégrer les éléments de programme les uns aux autres pour qu'ils forment un tout cohérent et qu'ils correspondent aux normes communautaires reconnues au Canada.

Le Service correctionnel, comme tout autre organisme, doit établir des priorités en fonction d'une plus grande économie. Il devra examiner toutes les fonctions selon la Stratégie correctionnelle afin de déterminer quelles ressources devraient être réaffectées.

Le Service a donc endossé les **principes** suivants afin :

- d'établir les priorités en matière de programme;
- de déterminer quels programmes doivent être modifiés ou supprimés; et
- de déterminer les domaines où les réaffectations de ressources sont possibles, et à quels programmes ces ressources devraient être réaffectées.

LES PRINCIPES

1. RÉPONDRE AUX BESOINS DES DÉLINQUANTS EN VUE DE RÉDUIRE LA RÉCIDIVE

Les besoins des délinquants doivent déterminer quels programmes et services le SCC offre; de plus, les programmes doivent être orientés principalement sur la réussite de la réinsertion dans la collectivité. Tout en aidant le délinquant à vivre son incarcération, nous devons orienter nos efforts principaux vers le but ultime, qui est de réussir la réinsertion du délinquant dans la collectivité.

2. CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU CHANGEMENT

La gestion des délinquants doit être axée sur le changement des valeurs, en particulier celles liées à la réduction du comportement criminel, et ainsi de la récidive. Le Service doit créer un cadre propice à la modification des convictions, des attitudes et du comportement et renforcer les changements désirés, tant en milieu carcéral que dans la société.

3. LES ATTITUDES, LES VALEURS ET LES COMPÉTENCES DU PERSONNEL SONT AUTANT DE FACTEURS DE CHANGEMENT

Le personnel du SCC, dans la collectivité et dans les établissements, doit recevoir la formation nécessaire pour utiliser efficacement les techniques d'évaluation, de contrôle et d'intervention. Il pourra ainsi aider les délinquants à développer les straté-

détachez pour référence

gies qui leur permettront de se sortir de situations dangereuses, ce qui augmentera leurs chances de réussir leur réinsertion. Il appartient à tous les employés qui travaillent avec les délinquants d'encourager les changements d'attitude et de comportement. Ils doivent adopter une ligne de conduite cohérente dans les rapports avec les délinquants et veiller à ce que leurs efforts complètent les activités de leurs collègues.

4. IL FAUT ORGANISER UNE PROGRAMMATION ET UN SUIVI EFFICACES TOUT AU LONG DE LA PEINE PURGÉE

L'approche cognitive d'apprentissage social adoptée pour les programmes permet d'inculquer aux délinquants les compétences et les capacités voulues pour pouvoir réfléchir et planifier de façon logique, et leur fournit des solutions de rechange visant à modifier leur comportement socialement inacceptable. Les programmes offerts dans la collectivité doivent partir de ceux offerts dans les établissements et s'y conformer, pour permettre aux délinquants de poursuivre le cheminement positif qu'ils ont entrepris durant leur incarcération. Les programmes correctionnels doivent viser à développer et à renforcer les modes de vie qui favorisent les comportements civiques.

LES BESOINS DES DÉLINQUANTS ET LES PROGRAMMES

Les besoins des délinquants

Les besoins les plus marquants des délinquants sont liés à des déficiences cognitives, à la toxicomanie, à l'analphabétisme, aux troubles mentaux, à la déviance sexuelle et aux comportements, attitudes et valeurs anti-sociaux. Ces besoins ne s'excluent pas l'un l'autre, et bon nombre de délinquants ont plusieurs de ces besoins, d'où la nécessité d'intégrer les programmes d'intervention.

Afin de satisfaire les besoins réels et non seulement les symptômes, il faut s'occuper des déficiences cognitives de base sousjacentes de besoins comme le contrôle des pulsions ou la gestion de la colère, lesquelles peuvent se manifester chez le délinquant par la toxicomanie, la déviance sexuelle ou la violence.

La plupart des besoins se retrouvent chez tous les délinquants, y compris les femmes, les autochtones et les autres groupes ethnoculturels. On doit toutefois modifier le contexte et la mise en application des mesures d'aide pour répondre à ces besoins tout en tenant compte des différences liées au sexe ou à la culture. Il faudra peut-être accorder plus d'importance à cette notion de contextes socioculturels à mesure que changera le profil culturel de la population carcérale.

Il faut bien établir et reconnaître la distinction entre les besoins du délinquant et ceux du Service. Une activité nécessaire aux opérations du Service peut ne pas cadrer avec les besoins des délinquants. La mise en oeuvre du Modèle de planification de programmes aidera à faire la distinction entre les besoins des délinquants et les besoins organisationnels ainsi qu'à cerner les modalités de programme et les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins.

Les programmes

Les programmes doivent être liés directement aux besoins des délinquants, surtout les besoins qui mèneront à un comportement prosocial s'ils sont adéquatement satisfaits. Les programmes doivent viser l'évolution des comportements, convictions et attitudes afin de faire durer le changement de comportement. On doit imprimer à tous les programmes une orientation correctionnelle ainsi que des objectifs correctionnels. On doit procéder à un examen périodique de tous les programmes pour déterminer s'ils respectent leur orientation et leurs objectifs et s'ils donnent les résultats attendus.

Le Service doit pouvoir cerner les besoins et établir un niveau de programmes qui soit conforme à ces besoins. Il doit éviter de supposer que les programmes actuels répondront aux besoins des délinquants. On ne doit pas déterminer les besoins des délinquants en fonction des programmes offerts, mais voir à ce que chacun de ces besoins soit examiné de façon appropriée et au moment opportun, ainsi que d'après les possibilités de libération du délinquant et la nature des programmes offerts dans la collectivité.

Il faut reconnaître que pour certains délinquants (les criminels endurcis, qui présentent des risques élevés d'évasion et ceux qui sont enclins à la violence), une importante partie du programme sera axée sur le contrôle.

On doit déterminer la meilleure façon de répondre aux besoins du délinquant dans les établissements et dans la collectivité. Le Service doit opter pour la gestion du délinquant dans la collectivité toutes les fois où cette solution répond aux besoins du délinquant et où le risque de récidive peut être assumé.

La stratégie d'ensemble doit être axée sur la modification du comportement. Il faut élaborer des stratégies particulières aux problèmes de toxicomanie, de déviance sexuelle, de violence familiale et de santé mentale. Enfin, un traitement clinique spécialisé devra être administré au petit nombre de délinquants dont les problèmes de toxicomanie et de déficience mentale sont plus chroniques ou plus graves.

Il est important que les programmes, les activités et les emplois soient compatibles afin d'optimiser l'efficacité des interventions dans les principaux domaines et, de ce fait, de permettre au délinquant d'en tirer le plus d'avantages possibles. Pour approfondir les habiletés enseignées, ou les comportements acquis, les délinquants doivent avoir des occasions de les mettre en pratique. Il faut pour cela former le personnel dans la présentation aux délinquants d'occasions réelles de mettre ces nouvelles compétences en valeur. ■

Un jeu-questionnaire sur la diversité ethnoculturelle

et des prix à gagner!

Admissibilité : Tous les employés permanents ou nommés pour une durée déterminée au Service correctionnel du Canada (SCC).

Exclusion : Les employés qui travaillent au Secteur des communications et au Secteur des programmes et des opérations correctionnels, de l'AC.

Prix : Un prix – un livre sur certains aspects culturels – sera remis à l'administration centrale et à chacune des régions du SCC. Les participants doivent répondre correctement à 75 p. 100 des questions. La personne qui aura répondu correctement au plus grand nombre de questions sera la gagnante. En cas d'égalité, il y aura un tirage.

Date limite pour l'envoi des réponses : Les réponses doivent être adressées à M. Marcel Kabundi, gestionnaire de projet, Programmes ethnoculturels, Section 3B, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Veuillez envoyer votre feuille-réponse, sur laquelle vous aurez indiqué clairement vos nom et adresse, au plus tard **le 27 février 1998**.

1. Quelle est la langue officielle de la République populaire de Chine?
a) Han
b) Mandarin
c) Chinois
d) Tibétain

2. La République populaire de Chine a été fondée en quelle année?
a) 1846
b) 1867
c) 1949
d) 1952

3. La République populaire de Chine compte combien d'ethnies?
a) 1 000
b) 25 000
c) 56
d) 198

4. Les pygmées sont les premiers habitants du continent africain.
a) Vrai
b) Faux

5. Le mariage africain est généralement une alliance entre deux familles.
a) Vrai
b) Faux

6. Les Hottentots habitent en Tunisie.
a) Vrai
b) Faux

7. Quelle est la personne noire à avoir fondé la première banque de sang?
a) Dr Charles Drew
b) Benjamin Banneker
c) George Washington
d) Richard Tremblay

8. Qui a inventé le masque à gaz et le feu de circulation?
a) Elijah McCoy
b) Garnett Challenger
c) Granville Woods
d) Garrett A. Morgan

9. Tout musulman doit respecter sept piliers qui constituent le fondement de l'Islam.
a) Vrai
b) Faux

10. Que signifie le mot « Islam »?
a) Soumission
b) Aumône
c) Berbère
d) Commandant

11. En Thaïlande, la salutation se fait en joignant les mains à la hauteur de la poitrine et en s'inclinant profondément.
a) Vrai
b) Faux

12. Au Népal, autant que dans la tradition hindouiste que bouddhiste, on considère la femme comme la manifestation terrestre des dieux et on la vénère comme une déesse.
a) Vrai
b) Faux

Détachez pour référence

13. L'oiseau national du Népal est le:
a) Paon
b) Roitelet
c) Lophophore
d) Marabout

14. Nommez les quatre pays étrangers avec lesquels le Canada a des frontières communes.

15. Combien y a-t-il de réserves indiennes au Canada?
a) 1 000
b) 3 350
c) 2 283
d) 769

16. Selon les manuels d'histoire, qui fut la première femme de race blanche à fouler le sol canadien?
a) Marguerite De Roberval
b) Catherine Young
c) Mary Henrickson
d) Jacqueline Bourgeois

17. Lequel des éléments suivants n'est pas considéré comme étant à l'origine de préjugés raciaux?
a) Une situation avantageuse sur le plan personnel ou matériel
b) L'ignorance des différences culturelles
c) Les tensions sociales, religieuses et politiques
d) Le fait de ne pas aimer les mets qui sortent de l'ordinaire

18. En France, la femme est la première à tendre la main lorsqu'un homme et une femme se saluent.
a) Vrai
b) Faux

19. Henry Membertou fut le premier grand chef indien à recevoir le baptême. À quelle date cela s'est-il produit?
a) Le 24 juin 1610
b) Le 15 mars 1579
c) Le 26 octobre 1899
d) Le 12 février 1726

20. La politique canadienne sur le multiculturalisme comprend les Autochtones.
a) Vrai
b) Faux

21. Au Canada, le multiculturalisme n'est pas avantageux sur le plan économique.
a) Vrai
b) Faux

22. Évangéline fut le premier long métrage canadien.
a) Vrai
b) Faux

23. Combien de provinces canadiennes ont une devise officielle?
a) 9
b) 6
c) 8
d) Aucune

24. Sur quel continent se trouve la ville de Kinshasa?
a) Europe
b) Afrique
c) Amérique
d) Asie

25. À l'origine, comment s'appelait le Royaume de Thaïlande?
a) Siam
b) Mekong
c) Salween
d) Malay

26. Le Bouddhisme est la religion officielle de la Thaïlande.
a) Vrai
b) Faux

27. Par tradition, les Thaïlandais n'accordaient pas de priorité à la filiation matrilinéaire (retracer les origines par la lignée maternelle).
a) Vrai
b) Faux

28. Lequel des groupes ethniques suivants habite le Sénégal?
a) Amhara
b) Wolof
c) Kikuyu
d) Ibo

29. Quel peuple habitait l'Uruguay avant l'arrivée des Européens?
a) Les Charruas
b) Les Mestizos
c) Les Cherokees
d) Les Montagnais

30. Combien d'îles compte l'Indonésie?
a) 13 700
b) 8 000
c) 11 456
d) 789

31. Harambee est un slogan qui a aidé le Kenya à réaliser son indépendance en 1963?
a) Vrai
b) Faux